This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Grout

Burignu

AN

VIE
DE
GROTIUS.

TOME SECOND.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

329
4

VIE
DE
GROTIUS;
AVEC
L'HISTOIRE
DE SES OUVRAGES,
Et des Négociations auxquelles il fut employé :

Par M. DE BURIGNY.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DEBURE l'aîné, Quai des Augustins, à Saint Paul.

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
59298A
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1922 L

NEW YORK

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce Second Volume.

LIVRE CINQUIE'ME.

I. *Diverſes audiences que Grotius a du Roi.* 1
II. *Converſation entre le Prince de Condé & Grotius.* 22
III. *Négociations de Grotius au ſujet de la tréve qui avoit été propoſée; mauvaiſe conduite de Schmalz.* 23
IV. *Grand danger que court Grotius.* 36
V. *Diverſes audiences du Roi & de la Reine.* 40
VI. *Mort du Duc de Veimar.* 49
VII. *L'Electeur Palatin eſt arrêté en France; Grotius obtient ſa liberté.* 52
VIII. *Grotius obtient l'échange du Maréchal de Horn avec Jean de Vert.* 71

IX. *Renouvellement d'Alliance entre la France & la Suéde.* 77
X. *Mort du Cardinal de Richelieu & du Roi; Régence d'Anne d'Autriche.* 82
XI. *Cerisante est envoyé en France; Grotius demande son rappel.* 84
XII. *Il part pour Stokolm, & il prie la Reine de lui donner son congé.* 92
XIII. *Mort de Grotius.* 99

LIVRE SIXIE'ME.

I. *L'Ambassade de Grotius ne l'empêche point de continuer ses travaux Littéraires.* 108
II. *Il cultive encore la Poësie.* 110
III. *Notes sur Tacite.* 111
IV. *Notes sur Stace.* 112
V. *Notes sur Lucain.* 113
VI. *Anthologie.* 114
VII. *Antiquité des Goths.* 124
VIII. *Annales & Histoire des Pays-Bas.* 133
IX. *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne.* 140

X. Florum Sparsio ad Jus Justinianeum, 148
XI. *Commentaires sur l'Ecriture*, 149
XII. *Ouvrages sur l'Antechrist, & autres Traités Théologiques*, 161
XIII. *De l'Origine des Peuples de l'Amérique*, 171
XIV. *Autres Ouvrages imprimés ou manuscrits de Grotius*, 176
XV. *Lettres de Grotius*, 181
XVI. *Sentimens de Grotius éloignés d'abord des Catholiques*, 186
XVII. *Son attachement pour l'Antiquité*, 187
XVIII. *Il se rapproche des Catholiques*, 189
XIX. *Il est partisan de la Hiérarchie*, 197
XX. *Ses sentimens sur l'Eucharistie*, 204
XXI. *Ses sentimens sur les sept Sacremens*, 209
XXII. *Sentimens de Grotius sur divers autres points controversés entre les Catholiques & les Protestans*, 210
XXIII. *Projet de réunir tous les Chrétiens*, 226
XXIV. *Il est accusé d'être Socinien*, 260

réponse de Sa Majesté. » Le Roi, dit-» il, m'a répondu avec beaucoup de » bonté que les succès des Suédois » lui feroient toujours grand plaisir ; » que c'étoient eux qui avoient bien » commencé cette année, & que les » François avoient suivi leur exem-» ple ; que les Espagnols avoient fait » de grands efforts ; qu'ils avoient » été cependant chassés de la Picar-» die & de la Bourgogne ; que le » Cardinal de Richelieu méritoit des » remerciemens dans ce qu'il avoit » fait pour le recouvrement de Cor-» bie ; que le Maréchal de Chatillon » avoit aussi fort bien fait. Il finit » par se plaindre des Allemans, qui » n'observoient point les traités avec » fidelité. »

Les divisions de la Cour ayant été calmées pour quelque tems par la réconciliation de Gaston de France avec le Roi qui étoit revenu à Paris, Grotius alla à l'audience de sa Majesté le 23 Février 1637. (a) Il lui fit des complimens sur le rétablissement de la paix dans la famille Royale. Le Roi l'assura que lui & son frere étoient

(a) Epist. 719, p. 303.

dans la meilleure intelligence, & que cette réunion lui avoit donné la plus grande joie : il promit de faire de très-grands efforts contre les ennemis communs, & de ne jamais séparer ses intérêts de ceux des Suédois. L'Ambassadeur de Suéde ne manqua pas de faire valoir auprès du Roi (*a*) tous les mouvemens que le Grand-Chancelier se donnoit pour conserver tous les Alliés qui étoient fatigués d'une guerre si onéreuse ; il prit de là occasion de supplier le Roi de redoubler ses secours pour sortir avec honneur de si grands embarras.

Le Roi alla dans le mois d'Août de l'an 1637. à Chantilly ; Grotius s'y rendit (*b*) pour lui faire des complimens sur les heureux succès de la Campagne : il pria en même tems Sa Majesté d'augmenter les troupes du Duc de Veimar qui avoit passé le Rhin, afin de le mettre en état de faire de plus grands progrès, & d'empêcher les Allemans Alliés des deux Couronnes de se réunir avec leurs ennemis. Il assura qu'on faisoit des levées en Suéde pour envoyer des

(*a*) Epist. 720. p. 303.
(*b*) Epist. 813. p. 354.

recrues au Maréchal Bannier ; afin qu'il pût faire une invasion en Silesie ou ailleurs, & que les Suédois avoient rejetté toutes les propositions de paix qu'on leur avoit faites, parce qu'ils étoient persuadés que les ennemis n'avoient eu d'autre intention, que de mettre de la division entr'eux & les François. Le Roi répondit qu'il faisoit des prieres très-sinceres pour la prospérité de la Reine sa sœur ; qu'il enverroit au Duc de Veimar autant de troupes que l'état de ses affaires le lui permettroit ; que les ennemis ne songeoient qu'à les diviser ; que c'étoit à quoi on ne pouvoit faire une trop grande attention.

Le vingt-trois Septembre de la même année 1637. (a) Grotius, conformément aux ordres qu'il avoit reçus de la Reine de Suéde, demanda une audience au Roi, & l'obtint ; ce fut à Saint Maur qu'il vit Sa Majesté. Il lui représenta que la Reine n'étoit occupée que du succès de la cause commune ; qu'elle espéroit que son zéle engageroit le Roi à faire de puissans efforts pour triompher de

(a) Epist. 327. p. 363.

leurs ennemis. Il détailla tout ce qu'avoit fait le Grand-Chancelier, la merveilleuse résistance du Maréchal Bannier, qui s'étoit vû comme assiégé par cinq armées, auxquelles il ne pourroit point tenir tête plus longtems, si on ne lui envoyoit promptement de puissans secours. Il assûra que la Suéde travailloit à faire de puissantes levées; mais qu'elle étoit obligée de garder une partie de ses troupes dans l'intérieur du Royaume, parce qu'elle avoit plusieurs discussions avec les Polonois, les Danois & les Russes. Il insista ensuite sur l'intérêt que la France avoit à maintenir les Suédois en Allemagne, parce qu'ils n'en seroient pas plutôt dehors, que les Autrichiens tourneroient tous leurs efforts contre la France. Il fit voir qu'indépendamment de l'Empire, la maison d'Autriche étoit très-puissante, puisqu'elle possédoit la Hongrie, l'Autriche, la Bohême, la Silesie, la Moravie, la Lusace, le Tirol, la Carinthie, la Dalmatie, la Croatie, qui lui fournissoient un très-grand nombre d'hommes & beaucoup d'argent; que la Branche qui régnoit en Espagne,

avoit des Etats dans les quatre parties du monde ; que l'Emperur ſçavoit bien que la France étoit le plus grand obſtacle à ſes projets d'ambition ; qu'il n'y avoit rien qu'il ne tentât pour détruire une puiſſance qui lui faiſoit tant d'ombrage ; que les Empereurs, même avant que l'Empire fût dans la maiſon d'Autriche, avoient toujours regardé les Rois de France comme leurs rivaux & leurs ennemis ; que cette haine & cette jalouſie étoient bien augmentées depuis que les Autrichiens étoient parvenus à l'Empire ; qu'il étoit ſi difficile de faire quelque accommodement avec eux, qu'ils ne conſentiroient pas à la paix, quand bien même le Roi cederoit ce qu'il avoit conquis depuis peu, puiſqu'ils avoient la hardiſſe de redemander les trois Evêchés ; qu'ils revendiquoient à l'Empire le Royaume d'Arle qui renfermoit trois des plus belles Provinces du Royaume, le Duché de Bourgogne, la Provence & le Dauphiné. Il repréſenta l'importance qu'il y avoit de faire de grands efforts & de porter la guerre chez les ennemis, avant que leurs forces fuſſent augmentées. Il ſuppli-

Sa Majesté de faire une puissante diversion, qui obligeât les Autrichiens de faire revenir une partie des troupes qui poursuivoient les Suédois : il fit voir que rien n'étoit plus aisé, puisque le Duc de Veimar s'étoit fortifié au-delà du Rhin ; qu'il n'y avoit qu'à lui envoyer un puissant renfort ; que pour lors on verroit des Princes & des Villes qui gémissoient sous le joug Autrichien, se joindre aux François & aux Suédois, & que les Suédois n'étant plus si pressés, reviendroient au milieu de l'Allemagne, ou pénétreroient dans les Etats héréditaires. Après cette harangue, l'Ambassadeur de Suède présenta au Roi une Lettre de la Reine, & il ajouta que Sa Majesté Suédoise prioit le Roi de faire promptement des efforts dignes de lui, & qu'il pouvoit compter que la Reine feroit tout ce que l'on pouvoit attendre d'une Princesse ferme & généreuse. Il finit par complimenter le Roi sur les heureux succès des affaires d'Italie, sur ce qui s'étoit passé près du Rhin, & sur la reprise de la Cappelle. Le Roi l'interrompit quelquefois pendant cette longue harangue ; mais ce ne

que ce n'étoit pas sans répugnance qu'il lui exposoit si souvent les nécessités des Alliés, & l'importance qu'il y avoit pour la France de les secourir ; mais qu'il en avoit reçu des ordres précis ; qu'il étoit chargé de deux choses, premiérement de complimenter Sa Majesté sur les avantages remportés en Picardie & en Bourgogne, secondement de prier le Roi d'envoyer promptement de grandes forces au-delà du Rhin. Il ajoûta que cette priere n'auroit point paru nécessaire à la Reine, si Sa Majesté Suédoise avoit reçu les lettres dans lesquelles il lui faisoit le détail de ce qui s'étoit passé dans la derniere audience qu'il avoit eue de Sa Majesté Très-Chrétienne ; il supplia le Roi de vouloir bien donner les ordres nécessaires, pour que les promesses qu'il avoit eu la bonté de faire fussent promptement exécutées. Il représenta que si l'on n'envoyoit pas incessamment des secours en Allemagne, les Autrichiens après avoir vaincu leurs ennemis, iroient accabler la Duchesse de Savoie sœur du Roi, & penetreroient en France. Il fit voir ensuite que l'armée Suédoise couroit risque

d'être accablée, si l'on tardoit à faire une puissante diversion. Grotius après avoir fini sa harangue présenta au Roi une lettre de la Reine du 19 Août 1637. Louis XIII. répondit à l'Ambassadeur de Suéde, qu'il étoit dans la résolution d'exécuter ses promesses; qu'il avoit déja envoyé quelques troupes au Duc de Veimar; que bientôt ce Prince en recevroit encore davantage, & qu'il emploieroit toutes les forces de son Royaume pour la défense de sa sœur la Ducheſſe de Savoie.

Le Duc de Veimar commença la Campagne de 1638. d'une façon très-brillante (a): il remporta une victoire signalée le 2 Mars sur les Impériaux; & ce qu'il y eut de plus remarquable, tous les Généraux ennemis furent pris, entr'autres le fameux Jean de Vert, *dont le nom* étoit devenu l'effroi des Parisiens. Le Roi ayant reçu cette importante nouvelle, en envoya sur le champ faire part à Grotius, en lui faisant dire qu'il étoit bien persuadé que personne n'en avoit plus de joie que lui. Le 16

(a) Epist. 923. p. 408.

Mars (a) il alla à l'audience du Roi ; il remercia Sa Majesté de lui avoir appris le premier la victoire remportée en Allemagne, & de lui avoir rendu la justice de croire qu'elle lui feroit un plaisir infini ; il ajouta que c'étoit un heureux présage pour le reste de la Campagne ; que Dieu avoit confondu l'orgueil des Impériaux qui s'étoient expliqués publiquement, que leur intention étoit de venir piller Paris (b). Il assura que l'on sçavoit par les lettres de l'armée, que les Généraux ennemis avoient eu grand soin de faire venir des cartes Géographiques de France, pour y examiner par quel endroit ils y entreroient. Il supplia le Roi de mettre le Duc de Veimar en état de profiter d'un commencement de Campagne si heureux, en lui envoyant promptement un renfort considérable. Il finit son compliment, en faisant des vœux pour la prospérité du Roi & celle de sa postérité, dont on commençoit pour lors à avoir quelque éspérance. On se flattoit que la Reine étoit grosse, & effectivement elle

(a) Epist. 926. p. 410.
(b) Epist. 927. p. 411.

étoit dans son troisiéme mois. Le Roi écouta ce compliment avec beaucoup de gayeté : il promit d'envoyer incessamment cinq mille hommes d'Infanterie ou au moins trois mille au Duc de Veimar, avec quelque Cavalerie. Ce secours devoit être commandé par le Comte de Guébriant. Grotius eut une nouvelle audience du Roi le 19 Avril 1638. (a) Il représenta à Sa Majesté que quoique le Duc de Veimar eût très-bien commencé l'année, il ne pourroit pas faire de grands progrès, si on ne lui envoyoit pas de nouvelles forces ; que la lenteur avec laquelle on y procédoit, avoit donné aux ennemis le tems de recruter leur armée ; que si on ne se hâtoit, on perdroit le fruit des derniers avantages, & que les affaires des Alliés en souffriroient beaucoup ; que Sa Majesté Suédoise ainsi que le Roi n'avoit d'autre intention, que de parvenir à une paix équitable, honnête & sûre ; que le seul moyen de procurer un si grand bien, étoit de faire les plus puissans efforts ; que la Reine conformément

(a) Epist. 949. p. 421.

au desir du Roi, voudroit bien accepter la médiation des Vénitiens, à condition toutefois que la République traiteroit la Reine avec les égards qui lui étoient dûs; que Sa Majesté Trés-Chrétienne étant dans l'idée qu'une longue tréve pouvoit conduire à la paix, la Reine qui connoissoit toute la prudence du Roi, donnoit à son Ambassadeur en France plein pouvoir de traiter cette affaire, & de faire un projet avec ceux que le Roi nommeroit. Après ce discours, Grotius présenta à Louis XIII. une lettre de la Reine, en disant que si Sa Majesté Suédoise eût été informée de la grossesse de la Reine, elle lui auroit sans doute donné des ordres de témoigner au Roi l'extrême satisfaction qu'une si grande nouvelle avoit dû lui causer; qu'il sçavoit que la Reine & tous les Suédois souhaitoient avec passion que la postérité de saint Louis, d'Henri le Grand & de Louis le Juste gouvernât long-tems la France, & que sous leur domination le Royaume des François fût toujours recommandable par sa piété, augmentât en puissance, & se conservât par la justice.

Le Roi reçut ces vœux avec plaisir, & recommanda à Grotius de faire sçavoir à la Reine de Suéde, qu'il étoit constant que la Reine étoit enceinte. Il assura que le Comte de Guebriant étoit déja en marche pour aller se joindre au Duc de Veimar; qu'il alloit donner des ordres pour augmenter encore les troupes de ce Prince & seconder ses efforts. Il chargea l'Ambassadeur de prier la Reine d'envoyer de nombreuses recrues à ses armées, & il déclara qu'il espéroit que les Vénitiens ne feroient rien contre la dignité de la Couronne de Suéde; qu'au reste il y donneroit ses attentions, & qu'il nommeroit Chavigny pour conférer avec lui au sujet de la tréve. Grotius fit aussi valoir toutes les peines (a) que le Grand-Chancelier se donnoit pour l'avancement de la cause commune; & le Roi rendit justice au mérite de ce grand Ministre. La grossesse de la Reine étant déclarée (b) la femme de Grotius alla lui faire son compliment; lui-même se rendit

(a) Epist. 950. p. 421.
(b) Epist. 949. p. 421.

chez cette Princesse le 8 Mai 1638.(a) pour la complimenter sur ce sujet. Il avoit demandé cette audience dès que le Roi eut fait déclarer la grossesse. Il dit à la Reine qu'empressé de lui témoigner sa joie, il n'avoit pû se résoudre à attendre des ordres de sa Cour pour lui faire son compliment; que connoissant les sentimens de la Reine sa Maîtresse, il pouvoit assurer avec certitude que Sa Majesté & tous ses sujets étoient au comble de leur joie; qu'il étoit tombé depuis peu sur une Inscription Grecque en l'honneur d'une Reine, où l'on en faisoit un éloge fort court, mais très-énergique: on disoit de cette Princesse qu'elle étoit fille, sœur, femme & mere de Roi, sans avoir eu d'orgueil dans une si grande élevation; que cette modestie dans la Reine de France étoit d'autant plus admirable, qu'elle étoit fort au-dessus de cette Reine Grecque, & même de toutes les autres Reines, puisqu'elle étoit Epouse d'un Roi dont les Provinces & même les Villes valoient des Royaumes; qu'elle avoit pour pere un Roi,

(a) Epist. 957. p. 426.

&

& qu'elle descendoit de Rois & d'Empereurs qui possédoient depuis long-tems des Royaumes, & qui en avoient conquis dans les quatre parties du monde ; enfin qu'elle étoit sœur d'un Roi très-puissant ; qu'une seule chose avoit manqué à son bonheur, d'être mere, non d'un Roi, puisque la France & tous les amis de la France souhaitoient que le Roi pût parvenir à l'âge le plus avancé, mais d'un Prince capable de régner sur une illustre Nation ; que Dieu lui avoit enfin accordé ce bonheur, & l'avoit rendu féconde lorsqu'on ne s'y attendoit plus, ainsi que cela étoit déja arrivé à une femme illustre qui portoit son même nom, comme nous l'apprend l'Ecriture-Sainte ; que nous sçavions par l'histoire Sacrée & Profane, que les enfans qui naissent dans un tems où on ne les espére plus, sont destinés de Dieu pour des choses admirables ; qu'en réfléchissant sur la grossesse de la Reine, il avoit fait attention à ce qu'enseignent les Naturalistes, que les mouvemens du Dauphin annonçoient la fin des tempêtes & le retour du calme ; qu'il y avoit sujet d'espérer que la paix reparoîtroit dans le

monde à la naissance d'un Dauphin, que l'on désiroit avec tant de passion; & ce qui augmentoit cette espérance, c'est que dans le tems que la grossesse de Sa Majesté avoit été déclarée, il avoit reçu ordre de conférer avec les Ministres de France des moyens de parvenir à la paix, ou du moins à une tréve, si on trouvoit trop de difficultés pour conclure la paix; qu'il y travailleroit avec d'autant plus de joie, qu'il sçavoit qu'il seroit aidé par les prieres de la Reine, qui avoient une telle efficace, qu'elles obtenoient du Ciel des choses presque miraculeuses; que Sa Majesté Suédoise feroit voir que le grand Gustave & Elle n'avoient jamais eu d'autre intention que d'assurer le repos & la tranquillité dans le monde Chrétien; que ce qu'il souhaitoit, étoit que la négociation de la paix tournât bien, que la Reine eût une couche heureuse, & qu'elle fût mere d'un Prince dont la gloire & la postérité augmentassent continuellement. La Reine répondit, qu'elle ne doutoit point que Sa Majesté Suédoise ne fit des vœux très-sinceres; qu'elle désiroit aussi avec ardeur la prospérité de cette Prin-

ceſſe, & qu'elle lui offroit tout ce qui étoit en ſon pouvoir.

Au commencement de Juin 1638. (a) Grotius ſe rendit chez le Roi à Saint Germain. Il remercia d'abord Sa Majeſté de lui avoir fait part de la groſſeſſe de la Reine; il fit enſuite l'éloge de la Juſtice, & s'étendit ſur le titre de Juſte que le Roi avoit mérité par les loix qu'il avoit faites dans ſon Royaume, ſur-tout pour avoir aboli les duels, & par la protection qu'il avoit accordée aux Princes étrangers. Il détailla enſuite les faveurs que le Roi avoit reçues de la Providence depuis qu'il étoit ſur le trône; l'extinction des guerres civiles, le rétabliſſement de l'autorité Royale, les heureux événemens tant ſur terre que ſur mer, le paſſage des Alpes forcé, les frontieres du Royaume reculées. Il ajoûta qu'après une ſi grande ſuite de bonheur la ſeule choſe qui reſtoit à déſirer, étoit que la poſtérité de Sa Majeſté régnât long-tems en France; que la groſſeſſe de la Reine mettoit en droit de l'eſpérer; que la Suéde

(a) Epiſt. 963. p. 434.

partageoit les sentimens de la France; qu'elle se flattoit que les deux Royaumes continueroient d'être toujours dans la meilleure intelligence. Il finit par prier le Roi d'augmenter les troupes du Duc de Veimar, contre lequel les Impériaux faisoient les plus grands efforts, & de vouloir bien procurer la liberté au Maréchal d'Horn, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Norlingue; il représenta que Sa Majesté n'avoit qu'à le vouloir, puisqu'elle avoit entre ses mains un grand nombre de Généraux ennemis: il l'assura que la Reine sa Maîtresse lui en auroit une très-grande obligation. Il présenta ensuite des lettres de la Reine dattées du 12 Avril, & il finit par dire qu'il croyoit que dans ce même mois de Juin il passeroit de Suéde en Allemagne un corps considérable de troupes. Le Roi répondit qu'il avoit beaucoup d'amitié pour la Reine de Suéde, & qu'il avoit déja donné des preuves de ses bonnes dispositions; qu'il avoit envoyé des secours au Duc de Veimar, & qu'il en enverroit encore de plus considérables s'il étoit nécessaire; que quant à l'échange du Maré-

thal de Horn, il n'y avoit que Jean de Vert avec qui il se pouvoit faire; mais que ce Général n'étoit point son prisonnier, qu'il l'étoit du Duc de Viemar, à qui on avoit promis de le rendre lorqu'il le redemanderoit. Grotius répliqua qu'il ne doutoit pas que le Duc de Veimar n'eût pour Sa Majesté toute la complaisance possible, si elle vouloit travailler à la liberté du Maréchal; & que la Reine de Suéde avoit écrit au Duc à ce sujet.

Quelques jours après cette audience, Chavigny (a) fit dire à l'Ambassadeur de Suéde, que Jean de Vert étoit prisonnier du Roi, quoique Louis XIII. eût dit le contraire.

Grotius retourna à l'audience du Roi au milieu du mois de Juillet 1638. (b) Il fit des complimens à Sa Majesté sur les heureux succès des armes de France vers les frontieres d'Espagne: il l'exhorta à tâcher de recouvrer la Navarre qui lui appartenoit de droit, & que les Espagnols avoient injustement usurpée; il recommanda les affaires du Duc de Vei-

(a) Epist. 971. p. 495.
(b) Epist. 988. p. 447.

mar, & fit espérer que le Général Bannier qui venoit de recevoir des renforts de Suéde, feroit bien-tôt parler glorieusement de lui. Il présenta au Roi Crusius, Seigneur Suédois qui partoit pour la Suéde, comme devant avoir part aux affaires publiques, & comme pouvant contribuer à augmenter l'union entre les deux Royaumes. Louis le reçut avec beaucoup de bonté, & le chargea de faire ses complimens au Grand-Chancelier.

II. Conversation entre le Prince de Condé & Grotius.

II. Grotius avoit toujours cultivé avec attention l'amitié du Prince de Condé ; ils se visitoient souvent l'un & l'autre. L'Ambassadeur de Suéde rapporte dans une de ses Lettres (a) que le Prince ayant été nommé pour commander dans Paris, (le Roi & le Cardinal de Richelieu étoient absens) il alla lui faire sa cour au commencement de Février 1637. Le Prince lui rendit bientôt après sa visite. Il fut question entr'eux du mariage de Monsieur, que le Roi jusqu'alors avoit regardé comme nul, parce qu'il avoit été fait sans son consente-

(a) Epist. 714. p. 299.

ment. La constance de Gaston à vouloir retenir sa femme, avoit enfin obligé le Roi d'approuver cette alliance. Le Prince dit à Grotius qu'il avoit toujours regardé ce mariage comme valide, & qu'il ne doutoit pas que Grotius n'eût pensé de même. Il répondit qu'il étoit certain que le sentiment de ceux qui regardoient ces sortes de mariages comme bons, étoient le plus reçu. Ils parlerent ensuite de Théologie. Le Prince étoit fort instruit, & aimoit beaucoup ces sortes d'entretiens. Ils agiterent les grandes controverses de l'Eucharistie & de l'autorité du Pape. Nous ne sçavons pas le détail de ce qui y fut dit.

III. Négociation de Grotius au sujet de la tréve qui avoit été proposée ; mauvaise conduite de Schmalz.

III. Le Pape prévoyant que la paix seroit encore fort longtems sans se conclure, proposa de faire une tréve, dans l'espérance que pendant ce tems-là on pourroit travailler plus efficacement à la paix. La France (a) & la Suéde ne témoignerent point de répugnance à suspendre pendant quelque tems les opérations de la guerre ; Grotius reçut ordre, comme

(a) Bougeant, L. 5. N. 33.

nous l'avons déja vû, de conférer avec les Ministres de France, pour convenir des subsides que l'on donneroit aux Suédois, & des conditions de la tréve. Chavigny fut chargé de traiter cette matiere avec l'Ambassadeur de Suéde. Il se rendit chez Grotius le 27 Avril 1638. (a) & après que le Ministre de Suéde lui eut dit que la Reine lui avoit envoyé plein pouvoir d'examiner avec celui que le Roi nommeroit ce qu'il falloit faire pour obtenir une tréve avantageuse, Chavigny lui demanda s'il avoit aussi pouvoir de conclure la tréve. Grotius répondit que si la France & la Suéde pouvoient s'accorder, il avoit en ce cas-là la permission de signer la tréve. Chavigny répliqua que le Cardinal de Richelieu avoit appris de Schmalz nouvellement arrivé de Suéde pour apporter des instructions à Grotius, que les Suédois vouloient avoir les mêmes subsides pendant la tréve que pendant la guerre, & que cela paroissoit fort surprenant; qu'il ne doutoit pas que Grotius lui-même ne trouvât la prétention déraisonnable;

(a) Epist. 950. p. 421.

ſonnable, puiſque la tréve devoit durer longtems, & qu'il y auroit beaucoup moins de dépenſe à faire que pendant la guerre. Grotius répondit que la tréve entraînoit autant de dépenſe que la guerre, puiſque les Suédois ne pouvoient pas conſerver les pays dont ils étoient en poſſeſſion ſans de grandes armées. Chavigny répliqua que l'on pouvoit convenir du nombre de troupes que l'on conſerveroit pendant la tréve; ſur quoi Grotius remarqua, que pendant la tréve des Eſpagnols avec les Provinces-Unies, elles avoient conſervé la liberté d'entretenir d'auſſi groſſes garniſons qu'elles l'avoient jugé néceſſaire pour leur ſûreté, & que le Roi, en ſuivant l'exemple de Henri le Grand ſon pere, leur avoit fourni pendant la tréve les mêmes ſecours qu'il leur avoit donnés pendant la guerre. Chavigny prétendit que les Suédois n'auroient rien à craindre de leurs ennemis pendant que la tréve dureroit, à cauſe du grand nombre & de la puiſſance de ceux qui en ſeroient les garans; à quoi Grotius répondit, que les pays poſſédés par les Suédois étoient ſi éloignés de leurs

Alliés que s'ils n'étoient pas en force, il ne leur seroit pas possible de les conserver, si les ennemis faisoient quelque invasion inopinée, & qu'avant d'avoir reçu des secours, ils les auroient perdus.

Le Roi étoit parti pour aller à Chantilli, & de-là à Compiegne. Chavigny qui devoit le suivre, mais qui n'avoit pas encore déterminé le jour de son départ, dit à Grotius qu'il parleroit au Cardinal de Richelieu, pour sçavoir de lui si la conférence au sujet de la tréve devoit commencer, ou avant le départ de Chavigny, ou après son retour, & qu'il lui feroit sçavoir les intentions du Cardinal. Grotius lui répondit qu'il ameneroit Schmalz avec lui, parce qu'il sçavoit les intentions du Ministere de Suéde, & qu'il pourroit à son retour dans le Royaume rendre un compte exact de ce qui se seroit passé. Schmalz étoit présent à cette conversation; il étoit Sécretaire du Grand-Chancelier & son homme de confiance; jusqu'alors Grotius l'avoit crû de ses amis.

Chavigny envoya dire à Grotius le trente Avril que s'il le vouloit bien,

ils auroient le lendemain une conférence.

Elle se tint effectivement (a) le 1 Mai 1638. à l'Hôtel de Chavigny. Grotius (b) demanda à ce Ministre à quelles conditions le Roi vouloit la tréve: Chavigny répondit qu'il n'avoit pas encore été question des conditions; qu'on avoit seulement fait la proposition d'une tréve, & qu'en bon ami & en fidéle Allié S. M. avoit voulu qu'on en fût part à la Reine de Suéde; que l'usage des tréves étoit que chacun gardât les pays dont il étoit en possession; qu'il étoit convenable que les Princes qui avoient été chassés de leurs Etats, reçussent pendant la tréve une pension honnête, qui leur seroit payée par ceux qui jouissoient de leur pays; que le Roi pensoit qu'il ne falloit point se presser, mais attendre avec patience les propositions que feroient les Médiateurs. Grotius dit que si le Roi vouloit faire part des conditions auxquelles il agréeroit la

(a) Le Pere Bougeant, Histoire, L. 5. N. 35. place cette négociation l'an 1639, en quoi il contredit Grotius. Voyez *Epist.* 954. p. 424.

(b) Epist. 954. p. 424.

tréve, cela feroit grand plaisir aux Ministres de Suéde ; Chavigny lui assûra qu'il n'avoit point d'instructions sur cet article, mais que s'il vouloit lui expliquer les intentions des Suédois, il les écouteroit avec plaisir, & en feroit part au Cardinal. Ils entrerent en matiere. Il y avoit dans les prétentions des Suédois deux articles qui souffroient beaucoup de difficulté : ils comptoient que la France leur continueroit les mêmes subsides tant que la tréve dureroit ; ils vouloient non-seulement conserver la partie de la Poméranie dont ils étoient en possession, mais aussi qu'on leur cédât ce qu'ils n'en avoient pas. Ces propositions furent mises par écrit. Chavigny promit de les envoyer au Cardinal, & de faire promptement réponse. Le 18 Mai (a) Chavigny se rendit à l'Hôtel de Grotius, qui sur le champ fit venir Schmalz ; il fut question de la quantité des subsides. Chavigny déclara que les Suédois en demandoient trop pour un tems de tréve ; que le Roi pourroit donner trois cens mille florins par an tant qu'elle

(a) Epist. 960. p. 428.

dureroit : Grotius déclara que cette somme étoit trop peu considérable, eu égard aux dépenses que les Suédois étoient obligés de faire ; qu'en un mot il ne pouvoit pas consentir à aucune diminution des subsides. Il fut ensuite question de la Poméranie. Chavigny prétendit que le Roi ne devoit, ni ne pouvoit honnêtement proposer aux ennemis de céder à la Suéde ce qu'ils avoient encore en Poméranie : Grotius soutint que les droits des Suédois sur cette Province n'étoient pas fondés sur la force ; qu'ils étoient appuyés sur des traités faits avec le Duc & le peuple ; qu'au surplus la Suéde n'avoit aucun empressement pour la tréve ; qu'elle lui seroit même à charge, si on ne lui fournissoit pas des subsides suffisans pour entretenir ses garnisons, & si on ne lui laissoit pas la jouissance de toute la Poméranie. Il ajoûta que pour que les Ministres de Suéde pussent juger si la tréve seroit avantageuse au Royaume, il falloit auparavant qu'ils sçussent à quelles conditions elle se feroit. La conférence finit par la promesse que fit Chavigny, qu'il écriroit les intentions du

Roi, & les feroit voir enſuite à Grotius. Schmalz cependant rendoit les plus mauvais ſervices qu'il pouvoit à Grotius : il écrivoit à ſa Cour que l'on ne pouvoit pas refuſer davantage à la France de rappeller l'Ambaſſadeur ; mais c'étoit ou par jalouſie, ou par haine qu'il agiſſoit ainſi : car dans le même tems qu'il cherchoit à lui nuire, le Comte de Feuquieres vint le trouver par ordre du Cardinal, pour lui dire qu'on étoit fort content de lui en France, & que bien loin qu'il ſouhaitât qu'il fût rappellé, il employeroit ſes ſollicitations pour le faire reſter à Paris.

Schmalz peu content de la fermeté de Grotius (*a*) ſe rendit ſecretement chez Chavigny, à qui il dit que les Miniſtres de Suéde étoient dans la réſolution de conſentir à une diminution conſidérable des ſubſides, & qu'il le prouveroit par leurs Lettres écrites en Suédois. Grotius en fut inſtruit, & en fit ſes plaintes au Grand-Chancelier. Il l'aſſûre que Schmalz avoit oſé lui faire de très-grandes menaces & à l'Ambaſſadrice

(*a*) Epiſt. 974. p. 438.

de Suéde, parce que, dit-il, nous nous opposons à ses injustes désirs.

Chavigny étant incommodé, Desnoyers(a) Sécretaire d'Etat de la guerre fut chargé de conférer avec Grotius. Il vint le voir, lui fit les complimens du Roi & du Cardinal, & lui remit une réponse au mémoire qu'il avoit donné à Chavigny, en lui déclarant que tout étoit réglé entre le Cardinal & Schmalz. Grotius après avoir lû cette réponse, dit qu'avant que de s'expliquer, il étoit nécessaire qu'il parlât à Schmalz qui lui étoit adjoint dans cette négociation, & qu'ainsi il ne convenoit pas qu'il agît seul. Desnoyers s'étant retiré, Grotius fit part à Schmalz de cette visite : celui-ci soutint qu'il n'étoit convenu de rien ; qu'il s'étoit contenté de faire un projet de convention : il pressa en même tems Grotius de l'approuver, parce que, disoit-il, il étoit conforme à ses instructions Suédoises, qui lui donnoient pouvoit de se contenter de deux cens mille florins. Grotius répondit que comme cet article étoit précisément contraire aux

(a) Epist. 976. p. 439.

siennes, il leur donneroit la préférence, d'autant plus qu'il n'entendoit point le Suédois. La dispute s'échauffa (a); Schmalz soutint qu'il avoit plein pouvoir d'agir indépendamment de Grotius, non-seulement dans cette négociation, mais aussi dans toutes les affaires qui regarderoient même son Ambassade. » Si cela est, » dit-il au Grand-Chancelier, les » François se moqueront de lui & de » moi; ils me regarderont comme » n'étant Ambassadeur que de nom, » & lui comme étant véritablement » Ambassadeur, quoiqu'il n'en ait » pas le nom. Ce n'est pas qu'il ne » se laisse traiter comme s'il étoit Am» bassadeur, & qu'il ne souffre qu'on » lui écrive de même que s'il en avoit » le titre. Il m'est en vérité bien dur, » à moi qui suis déja avancé en âge, » ajoûte-t-il, d'avoir des disputes » avec un jeune homme aussi brutal » que celui-là. » Cette tracasserie lui donna un grand chagrin; il écrivoit à Oxenstiern (b): » Je demande » en graces à votre Sublimité de vou» loir bien me protéger comme elle a

(a) P. 440.
(b) Epist. 982. p. 444.

» fait jusqu'à présent, si je puis être
» utile. Je n'ai eu que de très-bonnes
» intentions pour la Suéde dans tout
» ce que j'ai fait, & je n'ai pas eu peu
» de peine à relever par mes actions &
» par mes discours une Nation, qui
» jusqu'alors étoit peu connue dans
» ces pays-ci. Si je ne puis pas servir
» avec utilité, j'aimerois beaucoup
» mieux rentrer dans l'état de parti-
» culier, que d'être à charge au
» Royaume & me deshonorer. »

Schmalz vivoit fort mal avec Crusius (a), ce Seigneur Suédois que Grotius, comme nous l'avons vû, venoit de présenter au Roi. Malgré les sujets de plainte que l'Ambassadeur avoit contre Schmalz, il crut que le bien du service demandoit qu'il les réconciliât; il y travailla donc, & il leur donna à manger dans cette intention. Il arriva un jour qu'après qu'ils eurent dîné chez le Banquier de Suéde, ils sortirent de table chauds de vin, & vinrent ensemble à l'Hôtel de Grotius, où il n'y avoit que sa femme. Ils se prirent de querelle, & Schmalz eut la hardiesse de dire plu-

(a) Epist. 991. p. 448.

sieurs fois à Crusius, qu'il étoit le plus grand maraud de la terre ; il ajoûta à ce propos des gestes menaçans. Crusius vivement piqué lui donna un soufflet ; un Colonel Anglois qui étoit présent fut si courroucé contre Schmalz, que sans la femme de Grotius il l'auroit tué. Malgré une si grande insulte (*a*) Schmalz & Crusius se réconcilierent dans l'Hôtel de Grotius ; mais Schmalz continuoit toujours ses extravagances. Il eut un jour l'indiscrétion de tenir des propos peu mesurés sur le Duc de Veimar ; le Baron d'Erlac attaché à ce Prince en fut dans une très-grande colére : les suites pouvoient en être funestes. Ce fut encore Grotius qui employa ses bons offices pour adoucir Erlac. Schmalz ne changea point pour cela de conduite à l'égard de l'Ambassadeur de Suéde. Grotius écrivoit le 16 Octobre 1638. (*b*) au Grand-Chancelier : » Il y a près de deux mois que Schmalz » ne m'est venu voir, quoique j'aye » été malade ; je n'en sçai point la » raison, & même je ne m'en informe

(*a*) Epist. 993. p. 450.
(*b*) Epist. 1046. p. 472.

» pas. Je sçai qu'il n'a aucun sujet de » se plaindre de moi, & j'en ai beau» coup de me plaindre de lui. Il re» tournera chez vous plus riche qu'il » n'en est sorti : je ne lui envie point » l'argent que l'on dit qu'il a reçu il y » a plus de deux mois des François, » très-résolu de m'en tenir à la loi » que je me suis faite, & que j'ai tou» jours observée, de ne rien recevoir » d'eux. » Schmalz ne cessoit de chercher (*a*) à nuire à Grotius, qu'il disoit être fort à charge au Royaume de Suéde ; & Grotius (*b*) étoit persuadé que Schmalz avoit découvert aux Ministres François le secret des affaires pour lui nuire. Il retourna en Suéde, où sa mauvaise conduite ayant été manifestée (*c*), il encourut la disgrace des Ministres. Il embrassa ensuite la Religion Catholique à Stokolm ; il fit son abjuration secrettement dans la Chappelle du Baron de Roste Résident de France en Suéde. Les Régens l'ayant appris, s'en plaignirent amérement. Schmalz fut mis

(*a*) Epist. 1111. p. 500.
(*b*) Epist. 1237. p. 560.
(*c*) Epist. 1263. p. 573. & 1301. p. 590. Bougeant, L. 6. N. 32.

en prison sous prétexte de quelque malversation ; mais il fut assez heureux pour s'évader & se réfugier en Allemagne, où il se mit au service de l'Empereur. Pour en revenir à la tréve, la négociation n'ayant pas réussi à Paris, fut renvoyée à Hambourg, pour être traitée entre le Comte d'Avaux & Salvius ; mais comme les François, les Suédois & même les Impériaux la désiroient peu, on ne put pas convenir des conditions, & elle n'eut point lieu.

IV. Grand danger que court Grotius.

IV. Le jour que Grotius revenoit de l'audience du Roi, où il avoit présenté à Sa Majesté Grusius, il leur arriva une aventure funeste, qui pensa leur coûter la vie à l'un & à l'autre. (a) Ils passerent par un village, où il y avoit une grande populace assemblée pour assister au supplice de quelques voleurs qu'on devoit exécuter. Un des domestiques à cheval de l'Ambassadeur de Suéde voulant faire faire place au carrosse de son Maître, donna quelques coups de fouet : le bruit se répandit dans le moment que c'étoient des gens qui venoient pour en-

(a) Epist. 988. p. 447.

lever & sauver les coupables ; aussitôt on tira sur le carrosse : le Cocher reçut deux coups de fusil dont il mourut(a) quelques jours après ; les balles passerent à un ou deux doigts près de la tête de l'Ambassadeur. A force de dire qui il étoit, le tumulte cessa. Le Roi ayant été informé de cet attentat, donna ordre au Comte de Brulon, un des Introducteurs des Ambassadeurs, de se rendre chez Grotius pour l'assûrer qu'il étoit très-fâché de ce malheur, & que dès que les coupables seroient connus, ils seroient punis comme ils le méritoient. Le Comte de Berlise, l'autre Introducteur des Ambassadeurs, vint aussi rendre visite à Grotius, pour l'assûrer que le Roi avoit pris une très-grande part au danger qu'il avoit couru, & que Sa Majesté avoit donné ordre au Chancelier d'informer & de punir sévérement les coupables. Grotius répondit que c'étoit si peu l'esprit de vengeance qui l'animoit, qu'il étoit dans la résolution de demander grace pour les criminels ; qu'il étoit cependant à propos que le

(a) Epist. 991. p. 449.

Roi témoignât publiquement son indignation, tant pour la sûreté des Ambassadeurs que par respect pour le droit des gens.

En conséquence des ordres du Roi, le Chancelier (a) envoya chez l'Ambassadeur de Suéde pour recevoir des dépositions; on arrêta sept ou huit personnes du village où le crime s'étoit commis, & on les amena dans les prisons de Paris. La Dame du lieu vint chez Grotius demander grace pour les prisonniers: il lui dit qu'il falloit attendre que les Juges eussent fait les informations, & qu'il solliciteroit pour les coupables. Il instruisit le Grand-Chancelier de tous ces détails; & il lui marque qu'il est fort aise que le Roi témoigne publiquement que la sûreté des Ambassadeurs lui tient à cœur; que pour lui il feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher qu'aucun des coupables ne fût puni de mort.

Ceux qui étoient les plus criminels (b) avoient eu la précaution de s'enfuir: ils furent condamnés par

(a) Epist. 993. p. 450.
(b) Epist. 438. p. 879.

contumace à être roués ; mais le jugement ne fut pas rendu public, parce que les Juges imaginerent que les coupables se laisseroient surprendre, s'il ne paroissoit pas qu'on poursuivît cette affaire. Cependant quelques Seigneurs (*a*) qui avoient sçu le jugement, se préparoient à demander la confiscation des biens des coupables : le Comte de Berlise en instruisit Grotius, qui le pria de vouloir bien demander en grace au Roi de ne pas disposer de ces biens ; d'ordonner le séquestre, afin qu'il pût le rendre aux propriétaires lorsque le tems de leur donner grace seroit venu. » C'est ce que j'ai l'honneur de vous » écrire, mande-t-il au Grand-Chancelier, afin qu'on ne croye pas » que j'aye voulu profiter du malheur » de ces misérables : car il y a ici des » gens assez méchans pour le croire. »

Le jugement fut enfin exécuté (*b*) ; mais ce ne fut que par effigie : aucun des plus coupables n'avoit été arrêté. Grotius étoit pour lors malade (*c*) d'une fievre tierce ; il attendoit la

(*a*) Epist. 1025. p. 462.
(*b*) Epist. 1028. p. 463.
(*c*) Epist. 1043. p. 470.

guérison pour aller demander leur grace. Dès qu'il eut recouvré la santé (a) il demanda une audience ; elle lui fut accordée. Après avoir remercié le Roi de la bonne justice qu'il lui avoit fait rendre, & qui prouvoit combien Sa Majesté avoit à cœur le respect dû aux Ambassadeurs, il le supplia de vouloir bien faire grace aux coupables, non-seulement en leur accordant la vie, mais aussi en leur rendant leur bien, dont il ne prétendoit rien, quoique le Roi l'en eût laissé le maître. Louis XIII. voyant qu'il parloit très-sérieusement, répondit qu'il donneroit ordre au Chancelier d'expédier des Lettres de grace ; Grotius promit de les aller solliciter chez ce Magistrat. Il y alla effectivement, (b) & le Chancelier lui promit de finir cette affaire suivant ses intentions.

IV. Diverses audiences du Roi & de la Reine.

V. C'étoit le premier Octobre 1638. que Grotius avoit été à la Cour solliciter le Roi en faveur de ceux qui l'avoient insulté ; on y étoit pour lors dans la joie de l'heureuse naissance du Dauphin (c) qui étoit venu au

(a) Epist. 1038. p. 468.
(b) Epist. 1041. p. 469.
(c) Epist. 1038. p. 468.

monde

monde le 5 Septembre. L'Ambassadeur de Suéde y vit le Roi, le Reine, le Dauphin; il fit ses complimens tels que la circonstance le demandoit, quoi que ce ne fût pas le principal objet de son voyage, n'ayant pas pû avoir reçu d'ordre à ce sujet. Il recommanda au Roi les affaires du Duc de Veimar, que les Impériaux se préparoient à attaquer avec des forces infiniment supérieures aux siennes. Le Roi promit d'augmenter l'armée de ce Prince autant que ses autres affaires le lui permettroient. Grotius ayant représenté combien une gratification extraordinaire pourroit être avantageuse pour le bien des affaires d'Allemagne, le Roi se récria sur les grandes dépenses dont il étoit accablé; il laissa cependant espérer qu'il pourroit donner quelque somme d'argent au-delà de ce qu'il étoit engagé de fournir. Le 10 Novembre 1638. (a) Grotius alla à l'audience du Roi, pour le supplier de nouveau de ne point abandonner le Duc de Veimar dans l'extrémité où il étoit; il assûra Sa Majesté qu'il

(a) Epist. 1064. p. 480.

avoit des ordres précis de lui recommander les affaires de ce Prince avec le même zéle que celles de Suéde. Le Roi se contenta de faire une réponse vague, qui ne satisfit point l'Ambassadeur. Le 4 Décembre (a) il se rendit chez le Roi & chez la Reine, pour les complimenter par ordre de la Reine de Suéde sur la naissance du Dauphin. Il fait le rapport de ce qui s'est passé dans ces audiences dans une lettre écrite à la Reine Christine le lendemain. Après lui avoir marqué qu'à la naissance si désirée du jeune Prince il avoit témoigné publiquement sa joie par des feux, par des festins & par des distributions de vin faites à tout son voisinage; il lui dit qu'il a vû le Roi, auquel il a fait part des fêtes qui s'étoient faites en Suéde à l'occasion de la naissance du Dauphin de France; qu'il avoit fait observer à Sa Majesté que s'il étoit vrai, comme les Anciens le croyoient, que les noms n'étoient pas donnés au hasard, on devoit augurer de grandes choses du Dauphin; que les signes

(a) Epist. 1079. p. 484.

qui entouroient la Conſtellation qui portoit ce nom, donnoient les préſages les plus heureux; qu'il avoit autour de lui l'Aigle, Pégaſe, la Fléche, le Verſeur d'eau, & le Cigne; que l'Aigle déſignoit un eſprit ſupérieur, que Pégaſe préſageoit qu'il ſeroit puiſſant en Cavalerie, la Fléche en Infanterie, & le Verſeur d'eau en forces maritimes; que le Cigne déſignoit que ſes grandes actions ſeroient célébrées par les Poëtes, par les Hiſtoriens & les Orateurs; que les neuf étoiles qui ſont dans le ſigne du Dauphin, marquoient, ſelon les Aſtrologues, les neuf Muſes qui devoient faire briller le Prince, & recevoir de l'éclat de lui-même; que le Dauphin étant près de l'Equateur, cela ſignifioit que la juſtice du Roi ſeroit héréditaire à ſon fils; que les Phyſiciens avoient remarqué trois propriétés dans le Dauphin, qu'il falloit prendre pour des heureux préſages de ce que deviendroit le Dauphin de France; qu'il aimoit les hommes, qu'il croiſſoit en peu de tems, & qu'il avoit beaucoup d'activité.

C'étoit apparemment pour ſe con-

former au mauvais goût de ce siécle ; que Grotius avoit recours à ces allégories si peu naturelles, & par conséquent si ridicules ; il est à présumer qu'un esprit si élevé, qui connoissoit les regles de l'éloquence, qui avoit désapprouvé le mauvais ton des Avocats de ce tems-là, ne dût pas être content de lui dans cette occasion. Il finit sa harangue, en priant le Roi d'être persuadé que Sa Majesté Suédoise exécuteroit avec fidélité les traités ; que rien ne pouvoit lui être plus agréable que de vivre dans la meilleure intelligence avec le Roi ; & d'apprendre les prospérités du Royaume ; qu'elle emploieroit avec plaisir toutes ses forces pour augmenter la puissance de la France. Il excusa ensuite la Reine sur ce qu'elle n'avoit pas envoyé un Ambassadeur extraordinaire pour complimenter le Roi ; & il apporta pour raison que cette commission ne pouvant être remplie que par un des plus grands Seigneurs du Royaume, ils étoient tous occupés à la guerre, ou servoient dans le Ministere que la Reine présumoit que le Roi aimoit mieux qu'ils remplissent leur devoir que d'entre-

prendre un si long voyage. Le Roi parut fort content de la fin de ce compliment. Il promit d'être constant dans son amitié & dans l'exécution des traités, & de continuer la guerre avec la même ardeur que sa bonne sœur.

Grotius alla après cela chez la Reine, à qui il dit que s'il la complimentoit si tard de la part de la Reine de Suéde, c'étoit que l'éloignement de Stokolm n'avoit pas permis d'en recevoir plutôt l'ordre. Il lui apprit que la Gothie étoit une Province de Suéde, dont les Rois d'Espagne ne rougissoient pas d'être originaires. Il témoigna la joie qu'il avoit de voir sur le Trône de France une Reine qui descendoit des Goths, & qui venoit de donner un Prince, qui par sa mere appartenoit à cette Nation. Il assûra qu'entre tous les Princes qui avoient porté le nom de Dieu-donné, nul ne l'avoit autant mérité que le Dauphin, que la Providence avoit accordé aux prieres du Royaume presque contre toute espérance; qu'il étoit né le jour du soleil, ce qui présageoit que par sa chaleur & par sa lumiere il rendroit heureux

les François & les amis de la France, parmi lesquels Sa Majesté Suédoise tenoit le premier rang ; qu'il étoit né dans l'Automne, la saison de l'année la plus féconde en fruits, ce qui désignoit que l'on verroit chez lui le fruit de toutes les vertus. La Reine reçut ce compliment avec beaucoup de politesse, & offrit tout ce qui dépendoit d'elle à la Reine de Suede.

L'importante place de Brisac ayant été obligée de se rendre au Duc de Veimar vers la fin de l'année 1638. (a) Grotius alla faire ses complimens au Roi. Il le remercia d'abord d'avoir envoyé des renforts au Duc ; il s'étendit ensuite sur les avantages de la prise de Brisac, dont la conquête contribuoit à la sûreté du Duché de Bourgogne & de la Champagne, donnoit plus de facilité pour conserver la Lorraine, les places d'Alsace, la liberté des Suisses, & enfin mettoit en état de faire de plus grands progrès en Allemagne. Il finit en priant Sa Majesté de faire fournir aux Suédois l'argent qui leur avoit été promis, afin de mettre en état le Maré-

(a) Epist. 1090. p. 490. & 1093. p. 492.

chal Bannier de faire des choſes qui pourroient être utiles au Roi. Louis aſſûra qu'il auroit ſoin que l'argent fût envoyé.

Grotius ayant ſouhaité (a) avoir une audience du Roi dans le mois de Mars 1639. & l'ayant fait demander, le Comte Brulon Introducteur des Ambaſſadeurs vint lui rendre viſite, pour ſçavoir de lui ce qu'il ſe propoſoit de dire au Roi, ſous prétexte que quand Sa Majeſté n'étoit pas prévenue de certaines affaires, elle en étoit trop affectée. Grotius répondit qu'il ne diroit au Roi que des choſes agréables. Brulon voulut entrer dans un plus grand détail: l'Ambaſſadeur lui répliqua qu'il ſuivroit ſes ordres; l'audience fut cependant accordée: il remontra au Roi la néceſſité d'envoyer promptement des ſecours au Duc de Veimar, afin qu'il pût pénetrer dans l'intérieur de l'Allemagne, pendant que le Maréchal Bannier en feroit autant de ſon côté. Il aſſûra que la Reine de Suéde avoit réſolu d'embarquer, dès que la mer ſeroit navigable, des

(a) Epiſt. 1136. p. 1184.

recrues & des vivres pour l'armée de ce Général. Le Roi répondit qu'il avoit des affaires en tant d'endroits, qu'il ne pouvoit pas faire tout d'un coup tout ce qu'il souhaiteroit.

Grotius étoit persuadé que le Roi ne s'étoit expliqué si froidement, que parce que le Cardinal de Richelieu étoit pour lors mal intentionné pour le Duc de Veimar. Il avoit voulu l'engager à venir passer l'Hiver à Paris, dans le dessein de se lier plus étroitement avec lui, & de s'assûrer de Brisac. Le Duc qui avoit été informé de ses intentions, avoit mieux aimé rester en Allemagne, que de se trouver vis-à-vis un Ministre absolu, qu'il y avoit du danger de contredire. On prétend que dès-lors le Cardinal prit la résolution d'empêcher les progrès d'un Prince, dont il craignoit l'ambition & la valeur.

Grotius retourna à l'audience du Roi (*a*) dans le milieu d'Avril suivant : il lui représenta la nécessité qu'il y avoit d'augmenter les troupes du Duc de Veimar, qui avoit envoyé

(*a*) Epist. 1153. p. 123.

à la Cour Erlac pour en obtenir promptement des secours ; le Roi promit qu'Erlac seroit content.

VI. Ce n'étoient que des promesses vagues, que le Ministere n'avoit pas dessein de tenir. Le Cardinal n'avoit point fait mystere (*a*) de l'envie qu'il avoit eue de s'attacher le Duc de Veimar, en lui donnant sa niéce en mariage ; le refus que ce Prince en avoit fait, & le désir de conserver Brisac, avoient tellement indisposé le Cardinal, qu'il avoit dit même à d'Erlac que le Duc se livroit à de mauvais conseils, & qu'il n'avoit pas pour la France les procédés que la reconnoissance & même la politesse exigeoient. La mauvaise volonté du Ministre de France (*b*) chagrina à un tel point le Duc qu'il en tomba malade ; ce ne fut qu'une incommodité à laquelle cependant il ne survécut pas longtems (*c*) : étant à Neubourg, il fut attaqué d'une fiévre ardente, qui au quatriéme jour mit au tombeau ce Prince, que Grotius appelle l'hon-

VI. Mort du Duc de Veimar.

(*a*) Grotii, Epist. 1253. p. 524.
(*b*) Epist. 1140. p. 516.
(*c*) Epist. 1226. p. 548.

neur & la derniere ressource de l'Allemagne (a); le 10 Juillet 1639. fut le dernier jour de ce Prince illustre. Ce fut dans ce tems-là un grand problême (b) s'il étoit mort de la peste qui régnoit dans ces quartiers-là, ou s'il avoit été empoisonné. Grotius nous apprend (c) que le Duc crut qu'on avoit abrégé ses jours, & cite même à ce sujet l'oraison funebre de ce Prince, qui fut faite dans ce tems-là à Brisac, & dont l'Auteur n'a pas craint d'avancer cette anecdote. Grotius étoit aussi persuadé (d) que ce Prince avoit été empoisonné. Il en écrit ainsi le 10 Octobre 1639. au Grand-Chancelier: » Plus je réfléchis sur la mort du Duc de Veimar, plus je me persuade qu'il n'y » avoit sur son corps aucune marque » de peste, & qu'elle n'étoit point » dans sa maison; ainsi les bruits » d'empoisonnement reprennent, & » le soupçon tombe sur le Médecin » de Geneve que l'on avoit fait ve-

(a) Epist. 1207. p. 549. & 1224. p. 553.
(b) Epist. 1233. p. 557.
(c) Epist. 1254. p. 569.
(d) Epist. 1249. p. 566.

nir pour le soulager dans sa colique. »

Comme les victoires de ce Prince inquiétoient même ses Alliés, on les accusa d'avoir contribué à sa mort. Les ennemis du Cardinal de Richelieu répandirent sans preuve le bruit, que c'étoit lui qui avoit fait donner le poison, dans le dessein d'avoir Brisac plus facilement ; & l'Historien de Suéde (a) ne paroît pas éloigné de croire qu'il fut empoisonné, sans cependant l'imputer au Cardinal. Lorsque le Duc de Veimar mourut, dit-il, il y avoit une grande négociation pour sçavoir si l'on céderoit Brisac à la France. Grotius pressoit le Prince de garder cette place ; le refus de la céder étoit cause que la France ne l'écoutoit que foiblement. Il mourut peu de tems après, non sans soupçon de poison. La Cour de Vienne (b) à qui cette mort fut très-avantageuse, fut aussi accusée d'avoir fait le crime ; mais tout cela n'étoit que des bruits vagues & peu fondés, & qui par conséquent méritent peu d'attention. La

(a) Puffendorf, L. 21. N. 39.
(b) Le Vassor, L. 43. p. 265. & 266.

mort du Duc de Veimar (a) causa la plus grande consternation chez les Suédois ; l'armée étoit sans Chef, les Villes sans Maître, & pendant quelque tems ce fut une Anarchie dans le pays où il avoit commandé. Ce Prince avoit eu une grande confiance pour Grotius, qui eut pour lui la plus parfaite estime. A son voyage de Paris il eut les plus grandes liaisons avec l'Ambassadeur de Suéde (b) chez lequel il mit en dépôt des choses précieuses, qu'il ne vouloit laisser ni entre les mains du Roi, ni entre celles de ses sujets.

VII. L'Electeur Palatin est arrêté en France; Grotius obtient sa liberté.

VII. Dès que la mort du Duc de Veimar fut sçue, Charles-Louis Electeur Palatin, fils de l'infortuné Roi de Boheme, se proposa d'engager l'armée Veimarienne à le reconnoître pour Général. Cette négociation ne se pouvoit pas faire sans beaucoup d'argent. L'Electeur alla trouver le Roi d'Angleterre son oncle (c), & en obtint ving-cinq mille livres sterling, avec promesse d'une plus grande somme en cas de besoin,

(a) Grot. Epist. 1216. p. 548.
(b) Epist. 876. p. 384.
(c) Pufendorf, L. XI. N. 52.

il pouvoit revenir en Hollande, & selon toutes les apparences il auroit réussi dans ses projets ; mais on prétend que le Roi d'Angleterre lui conseilla d'agir de concert avec la France, dont les intérêts étoient liés avec les siens, & sans l'appui de laquelle il auroit bien de la peine à venir à bout de son dessein. Le Roi en parla à Bellievre (a) Ambassadeur de France à Londres : il lui dit que l'Electeur étoit dans la résolution d'aller en France, & de loger à Paris chez le Comte de Leycestre Ambassadeur d'Angleterre, pour avoir ensuite des conférences avec le Roi. Bellievre qui étoit informé des intentions de la Cour de France & de celles de l'Electeur, remontra au Roi, que le Prince avant que de s'embarquer pour la France, devoit avoir un passeport de la Cour ; qu'autrement il courroit risque d'être arrêté par le Gouverneur de quelque Ville. Bellievre fut chargé d'en écrire en France ; on ne se pressa point de lui faire réponse, parce que les projets du Prince n'étoient point du goût de la Cour. L'Electeur im-

(a) Epist. 1276. p. 578.

patient prend le parti de passer incognito en France. M. Pélisson assure (a) que ce fut Montreuil, un des premiers Académiciens, qui étoit pour lors employé par la France en Angleterre, qui donna avis à la Cour du dessein de l'Electeur. Ce Prince se conduisit avec si peu d'habileté, que son voyage ne fut un mystère pour personne. Il s'embarqua publiquement (b), souffrit que les vaisseaux Anglois le saluassent à son départ, & qu'en mettant pied à terre à Boulogne, les vaisseaux du Roi son oncle qui l'y avoient conduit, fissent une décharge de toute leur artillerie.

Après son débarquement (c) il partit pour Paris avec cinq Domestiques; & après avoir changé de nom, il n'alla point loger chez le Comte de Leycestre: il prit la route de Lyon où le Roi étoit, & il ne marchoit qu'à petites journées. Son dessein étoit de tourner du côté de la Suisse, pour de-là aller joindre l'armée Veimarienne. Le Cardinal instruit de sa marche, le laissa avancer dans l'inté-

(a) Hist. de l'Académie, p. 162.
(b) Epist. Grot. 1269. p. 575.
(c) Epist. 1270. p. 576.

rieur du Royaume, & le fit arrêter à Moulins en Bourbonnois. Il nia d'abord qu'il fût l'Electeur Palatin; enfin il fut obligé d'en convenir. On l'enferma dans la Citadelle de Moulins (*a*) où on le traita honnêtement, jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres du Roi. Il fut de-là transféré à Vincennes (*b*), où on ne lui permit, ni d'écrire à personne ni de recevoir aucune visite. Il fut six jours sans avoir la permission de se promener dans le jardin. Le Prince avoit à Paris deux freres, Maurice & Edouard, (*c*) qui y étoient venus pour y apprendre à monter à cheval. On les observa; ils eurent ordre de ne se pas éloigner, & leur Gouverneur fut chargé de les accompagner par-tout où ils iroient. Un mois après la détention de l'Electeur (*d*) ils eurent la permission de le voir; mais ce fut en présence de témoins: on permit aussi à l'Electeur de se promener quelquefois, mais à condition que ceux qui le gardoient ne s'éloigneroient pas de lui.

(*a*) Epist. 1271. p. 576.
(*b*) Puffendorf, L. XI. N. 60.
(*c*) Epist. 1280. p. 580.
(*d*) Epist. 1283. p. 581.

Le Cardinal de Richelieu & les Miniſtres de France (*a*) pour juſtifier cette conduite, dirent hautement qu'il n'étoit pas permis à un Prince étranger de paſſer dans le Royaume ſans la permiſſion du Roi ; que le procédé de l'Electeur prouvoit qu'il avoit quelque mauvais deſſein ; que l'on ſçavoit qu'il vouloit aller à Genéve pour de-là ſe rendre à l'armée du Duc de Veimar, s'emparer des Villes de l'Alſace, & les échanger enſuite avec l'Empereur, pour obtenir la reſtitution du Palatinat ; qu'un pareil projet ne pouvoit être que très-préjudiciable à la France, à qui la conquête de l'Alſace avoit coûté tant d'hommes & tant d'argent. Cet empriſonnement fit grand bruit dans l'Europe : le Comte de Leyceſtre Ambaſſadeur d'Angleterre (*b*) demanda la liberté du Prince ; Chriſtian Roi de Dannemarck parla avec beaucoup de vivacité. Le Roi d'Angleterre écrivit au Roi de France (*c*) que c'étoit lui qui avoit envoyé ſon neveu en France, afin qu'il

(*a*) Epiſt. 1273. p. 577.
(*b*) Epiſt. 1281. p. 580.
(*c*) Epiſt. 1291. p. 584. & 1292. p. 585.

eût des conférences avec Sa Majesté sur l'état de ses affaires ; que si le Roi ne vouloit pas lui donner audience, du moins il le renvoyât en Angleterre. Cette lettre n'ayant rien operé (*a*) les Anglois prierent la Reine de Suéde de vouloir bien s'employer pour procurer la liberté du Prince prisonnier ; enfin le Roi déclara (*b*), qu'il consentoit que Grotius travaillât avec les Ministres pour accommoder cette affaire. Il fit un projet avec le Comte de Leycestre ; moyennant lequel la Cour de France étant contente, le Prince devoit recouvrer sa liberté. Il devoit donner un écrit, dans lequel il déclareroit qu'il n'avoit eu jamais intention de négocier avec l'armée Veimarienne sans le consentement de la Reine de Suéde ; en donnant cette Déclaration il devoit rester à Paris, après avoir donné sa parole qu'il n'en sortiroit point qu'avec la permission du Roi, & l'Ambassadeur d'Angleterre devoit être le garant de cette promesse.

Grotius fit part de ce projet à Ca-

(*a*) Epist. 1295. p. 587.
(*b*) Epist. 1310. p. 592.

merarius Ambassadeur de Suéde en Hollande : il l'assure qu'il est persuadé que rien n'a plus été capable de fléchir le Ministere François, que ce qu'il avoit dit, qu'il attendoit des Lettres de la Reine sa Maîtresse, qui avoit été très-touchée de la malheureuse aventure de l'Electeur. Chavigny vit deux fois Grotius au sujet de cette négociation : l'Ambassadeur de Suéde lui fit part de ce qu'il avoit concerté avec l'Ambassadeur d'Angleterre.

Le besoin que la Cour de France avoit de Grotius dans cette affaire (a) engagea le Ministere à le traiter avec plus de politesse. Chavigny le vint voir par ordre du Roi vers la mi-Janvier 1640. (b) il lui dit que le Roi & le Cardinal l'estimoient beaucoup, & qu'ils agiroient avec lui avec amitié & candeur ; que s'il s'étoit passé autrefois quelque chose qui eût pû lui déplaire, il n'y en avoit point d'autre cause que le feu Pere Joseph ; que le Cardinal de Richelieu ne doutoit pas présentement qu'il n'eût été

(a) Epist. 1311. p. 593.
(b) Puffendorf, L. XI. N. 78.

calomnié. Grotius répondit gracieusement à ces politesses : il assura que l'on pouvoit attendre de lui tout ce qu'il y avoit à espérer d'un homme de bien ; qu'il sçavoit que toutes les tracasseries qu'on lui avoit faites, venoient des Hollandois, qui après l'avoit traité injustement, ne cesseroient jamais de le persécuter ; qu'il avoit pris la résolution de ne se plus mêler de leurs affaires, qu'autant qu'elles auroient rapport à celles de Suéde. Chavigny loua ce projet ; il ajoûta que l'intention du Roi étoit de se servir de son ministere pour accommoder l'affaire de l'Electeur Palatin ; que cela seroit possible, pourvû que le Prince déclarât qu'il ne s'étoit proposé aucune vûe sur l'armée Veimarienne qu'avec le consentement du Roi qu'il auroit consulté ; & qu'il promettoit qu'à l'avenir il ne feroit aucune pratique dans cette armée sans l'agrément de la Reine de Suéde & du Roi de France ; qu'alors on pourroit lui permettre de rester à Paris, après avoir donné sa parole & engagé celle de l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il n'en sortiroit point qu'avec la permission du Roi. Gro-

tius répondit qu'il seroit toujours très-content de servir le Roi. Après cette conversation, Grotius alla voir le Comte de Leycestre ; il lui fit part de ce projet, comme si c'étoit lui-même qui l'eût imaginé : car Chavigny lui avoit recommandé de ne point parler de la conversation qu'ils avoient eue ensemble. Il assûra l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il sçavoit de science certaine que si la proposition qu'il faisoit lui plaisoit, non-seulement le Prince obtiendroit sa liberté, mais qu'il pourroit espérer de rentrer dans ses Etats, si le Roi d'Angleterre y vouloit travailler ; qu'il espéroit que sa médiation ne seroit pas moins agréable au Roi d'Angleterre qu'au Roi de France. Le Comte de Leycestre répondit, qu'il avoit ordre de demander la liberté de l'Electeur sans aucune condition ; qu'il écriroit en Angleterre ; qu'en attendant la réponse dont il lui feroit part, il étoit obligé de suivre ses instructions à la lettre. Il pria Grotius de continuer de suivre cette négociation, & il l'assûra qu'en cela il feroit très-grand plaisir au Roi d'Angleterre. L'Ambassadeur de

Suéde apprit tous ces détails au Grand-Chancelier par sa lettre du 22 Janvier 1640. (x)

Chavigny ne fut pas long-tems sans venir revoir Grotius, pour sçavoir ce qui s'étoit passé entre lui & l'Ambassadeur d'Angleterre. Il commença par l'assûrer des bonnes dispositions dans lesquelles le Cardinal étoit à son égard. Quelque tems après un homme attaché à Chavigny apporta à Grotius quelques Mémoires pour servir à terminer cette affaire; il y étoit supposé que l'armée Veimarienne appartenoit au Roi de France, parceque c'étoit lui seul qui l'avoit soudoyée. Grotius au contraire étoit persuadé que cette armée étoit à la Suéde & aux Princes Confédérés d'Allemagne, & que le Duc de Veimar, ainsi qu'il l'avoit dit plusieurs fois, ne recevoit des subsides de la France que comme Allié de cette Couronne, ainsi que le Landgrave en avoit reçu pendant sa vie. Il dit après avoir lû ces Mémoires, qu'il prévoyoit qu'ils ne plairoient point aux Anglois; & qu'il

(x) Epist. 1312. p. 524.

demandoit la permission d'y faire quelques changemens. Le Secretaire de Chavigny lui répondit, qu'il avoit ordre de lui laisser ces papiers, afin qu'il les fît voir au Comte de Leycestre; Grotius répliqua qu'il les examineroit encore davantage, & qu'il verroit ce qu'il y auroit à faire. Quelques jours après Chavigny lui renvoya un autre Secretaire, pour le prier de conférer le plutôt qu'il pourroit avec le Comte de Leycestre: Grotius répondit qu'il avoit lû avec attention les Mémoires qu'on lui avoit communiqués; qu'il y avoit trouvé des choses préjudiciables à la Suéde; qu'il consulteroit la Reine, afin de ne rien faire contre ses droits; qu'il étoit fort fâché que l'éloignement ne lui permit pas de recevoir promptement des ordres; qu'au reste si les autres Ambassadeurs qui avoient offert leurs bons offices dans cette affaire, pouvoient obtenir la liberté du Prince, il en seroit très-satisfait.

Ces Mémoires ne s'accordoient point avec ce dont étoient convenus Chavigny & Grotius: ils étoient demeurés d'accord que l'Electeur, en

sortant de Vincennes, demeureroit à Paris; on vouloit l'obliger par le nouvel arrangement à suivre la Cour, afin qu'on pût l'observer plus facilement. D'ailleurs il n'y étoit parlé que du Roi, & nullement de la Suéde. Le Ministère de France vouloit absolument (a) que le Prince avouât que l'armée Veimarienne étoit au Roi, & que c'étoit lui manquer essentiellement que de vouloir commander cette armée sans en avoir l'agrément de Sa Majesté. La Landgrave de Hesse (b) Amelie-Elizabeth de Hanau, à qui son rare mérite & son attachement pour la France avoit donné la plus grande considération à la Cour, écrivit au Roi en faveur du Prince prisonnier, & l'assûra que toute l'Allemagne étoit dans la douleur de sa captivité. La Reine de Boheme (c) mere de l'Electeur, approuva les difficultés que faisoit Grotius; il reçut ordre de la Reine Christine de demander audience au Roi, & de lui présenter une lettre que Sa Majesté Suédoise lui écrivoit, & qui étoit dat-

(a) Epist. 1313. p. 595.
(b) Epist. 1317. p. 596.
(c) Epist. 1320. p. 598.

tée du 19 Décembre 1639. (a) Il fut quelque tems sans pouvoir obtenir cette audience (b) parce que le Roi avoit la goutte ; quelques-uns croient que ce n'étoit qu'un prétexte, & que le Roi refusoit l'audience (c), parce que les Ministres négocioient directement avec l'Electeur, à qui l'on devoit rendre la liberté lorsqu'on seroit d'accord avec lui, sans qu'il parût que ce fût à la sollicitation des Princes étrangers.

L'audience fut cependant accordée pour le 18 Février 1640. (d) Grotius s'y rendit : il dit au Roi que la clémence étoit la vertu par laquelle les hommes approchoient le plus près de la Divinité ; qu'elle ne convenoit à aucun Prince autant qu'à celui qui portoit le nom de Très-Chrétien ; que les Rois de France s'étoient toujours distingués par cette vertu, & entre les autres principalement Henri IV. que lui-même dans plusieurs occasions avoit donné des preuves de son amour pour la clémence. Il fit

(a) Epist. 1319 p. 597.
(b) Epist. 1322. p. 599.
(c) Epist. 1323. p. 600.
(d) Epist. 1327. p. 601.

valoir

valoir ensuite l'ancienne splendeur de la Maison Palatine, la plus illustre de l'Empire, dont l'héritier étoit maintenant en captivité, sans terres, sans sujets, & réduit à chercher azile chez les Etrangers: il fit voir que cette même Maison avoit toujours été très-attachée à la France; que c'étoit elle qui avoit défendu de toutes ses forces les droits d'Henri le Grand à la Couronne qu'on avoit voulu mal-à-propos contester; que les Autrichiens avoient toujours été ennemis déclarés de cette Maison; qu'ils en tenoient même en prison le second Prince; que les Cours de Vienne & de Madrid ne souhaitoient rien avec tant de passion que la continuation de la captivité de l'Electeur; que ce Prince méritoit d'autant plus d'être bien traité en France, que pendant sa minorité il avoit toujours été allié de la Couronne de France, & que ceux qui avoient gouverné ses affaires pendant sa jeunesse, s'étoient toujours prêtés avec un zèle admirable & une très-grande fidélité à tout ce que les Ministres du Roi avoient souhaité, & avoient contribué à faire réussir leurs deman-

des dans les assemblées d'Hailbron, de Francfort & de Wormes ; que si Sa Majesté vouloit rendre la liberté au Prince, non-seulement il feroit un grand plaisir à l'Allemagne, mais que Sa Majesté Suédoise lui en auroit une grande obligation, & lui en témoigneroit sa reconnoissance dans l'occasion. Le Roi parut touché de ce discours : il répondit à Grotius qu'il n'ignoroit pas les raisons qui l'avoient déterminé à faire arrêter l'Electeur ; que l'avantage de la cause commune l'y avoit engagé ; qu'il avoit toujours eu à cœur le rétablissement de la Maison Palatine ; qu'il en avoit fait parler au Roi d'Angleterre, que cette affaire regardoit plus que lui ; que l'on avoit fait à ce sujet plusieurs propositions au Comte de Leycestre. Grotius répliqua qu'il ne lui convenoit pas d'entrer en dispute sur les raisons qui avoient pû déterminer un si grand Roi à agir comme il avoit fait ; que si avec le respect qui étoit dû à Sa Majesté, il lui étoit permis de dire ce qu'il croyoit être de plus convenable, il pensoit que le meilleur parti qu'on pouvoit prendre, étoit d'oublier ce qui s'étoit passé, &

ne songer plus qu'à l'avantage de la cause commune, Il ajoûta qu'il falloit pardonner quelque chose à la jeunesse du Prince, & faire attention que la triste situation de ses affaires ne lui permettoit pas d'attirer à son service les gens les plus capables de lui donner de bons conseils. Le Roi dit qu'il avoit entendu ce que l'Ambassadeur lui avoit remontré ; qu'il alloit lire les lettres de la Reine de Suéde que Grotius lui présenta. L'audience finit par les instances que fit le Ministre de Suéde, qu'il plût au Roi de se souvenir de sa clémence & de sa bonté : Grotius fit part de tout ce détail à la Reine de Suéde par une lettre du 3 Mars 1640 (a).

Dès que l'on avoit sçu en France que Grotius avoit reçu des ordres de sa Cour de parler en faveur du Prince, il avoit été resserré plus étroitement, enforte que ceux de sa maison qui étoient à Paris n'avoient plus aucune communication avec lui comme auparavant ; ce qui fit conjecturer que les Ministres de France vouloient négocier directement avec lui, & l'empêcher d'avoir des relations

(a) Epist. 1328, p. 692.

avec ceux qui auroient pû le détourner de donner au Roi la satisfaction qu'il souhaitoit. Ces soupçons étoient trés-bien fondés (*a*) Chavigny traitoit à Vincennes avec le Prince, qui ennuyé de sa prison, donna la déclaration que le Roi vouloit avoir, qu'il n'avoit point eu dessein d'obtenir le commandement des troupes Veimariennes malgré le Roi, & qu'il ne sortiroit point de France sans sa permission. Il ne fut question que du Roi dans cet écrit, & l'on n'y parla point de la Suéde.

La Cour étant contente (*b*) Chavigny alla chercher le Prince la nuit du 13 au 14 Mars 1640. & l'amena de Vincennes à l'hôtel du Comte de Leycestre, où il demeura *incognitò* jusqu'à ce que l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires qui étoit pour lors occupé par le Prince Casimir, fût vacant. Ce fut ainsi que ce Prince recouvra la liberté (*c*); & il la dut, & à la puissante sollicitation de la Reine de Suéde, & aux bons offices de son Mi-

(*a*) Epist. 1353. p. 613.
(*b*) Epist. 1337. p. 607. Puffendorf, Liv. 12. N. 52.
(*c*) Epist. 1338. p. 607.

nistre. Grotius apprit à la Reine (a) que le Prince étoit sorti de Vincennes par une lettre du 7 Avril 1640. il alla le saluer (b), & il lui rendit tous les honneurs qui étoient dûs à un Electeur, quoiqu'en France on ne le traitât point encore en Electeur, parce qu'il y avoit des négociations avec le Duc de Baviere, qui étoit revêtu du titre d'Electeur qu'avoit possédé la maison Palatine avant les troubles de Boheme. La Suéde n'avoit jamais discontinué de regarder le Prince comme s'il avoit toujours été en possession de son Electorat. Grotius avoit été en relation avec lui avant cet événement; & l'on a une lettre de cet Ambassadeur écrite le 16 Novembre 1638. (c) à l'Electeur Palatin, dans laquelle il l'assure qu'il a parlé au Roi Très-Chrétien, à ses Ministres, à l'Ambassadeur d'Angleterre, pour le rétablissement de la maison Palatine, & qu'il en avoit écrit à la Reine de Suéde & aux Grands du Royaume.

L'Electeur vint rendre à Grotius

(a) Epist. 1344. p. 609.
(b) Epist. 1345. p. 610.
(c) Epist. 1066. p. 481.

sa visite (a) & le pria de vouloir bien le recommander aux bontés de la Reine de Suede. Grotius demanda une audience au Roi, pour le remercier des égards qu'il avoit eus à la recommandation de la Reine. Le Prince fit si bien sa cour au Roi (b), & ménagea tellement les Ministres de France, qu'enfin il obtint le titre d'Electeur. Il étoit très-agréablement à la Cour (c) : cependant il s'ennuyoit en France, & il auroit bien voulu jouir d'une pleine & entiere liberté par le crédit de la Reine de Suéde. Il en parla à Grotius, qui lui promit ses bons offices. L'ennui que le Prince avoit (d) de ce que cette négociation traînoit en longueur, lui donna une fiévre tierce ; enfin après bien des allées & des venues, l'Electeur eut sa liberté entiere : ce fut le 25 Juillet 1640. (e) que le Roi lui donna permission de faire ce qu'il lui plairoit, après qu'il eut demeuré

(a) Epist. 1348. p. 611.
(b) Epist. 1349. p. 611.
(c) Epist. 1366. p. 620.
(d) Epist. 1372. p. 623.
(e) Puffendorf, L. XII. N. 52. Epist. 1328.

d'accord qu'il s'en tiendroit à cet écrit qu'il avoit signé à Vincennes, par lequel il s'engageoit à ne jamais rien faire contre les intérêts de la France. Il vint apprendre cette heureuse nouvelle à Grotius, à qui il dit qu'il étoit dans la résolution de passer en Hollande, pour y rester jusqu'à ce que les troubles d'Ecosse fussent finis. On ne prévoyoit pas alors qu'ils pussent durer si long-tems, & encore moins mener sur l'échafaut le Roi d'Angleterre.

VIII. Il y avoit alors une autre négociation assez délicate à la Cour de France, dont Grotius étoit occupé. Le Maréchal de Horn, gendre du Grand-Chancelier, avoit été pris à la bataille de Nörlingue, & la Suéde souhaitoit avec passion qu'on lui rendit ce Général. Le fameux Jean de Vert étoit pour lors prisonnier à Vincennes (a); rien ne paroissoit plus naturel ni plus aisé, que de faire l'échange de ces deux grands Capitaines: cependant deux difficultés considérables y avoient formé obstacle. Le Duc de Veimar préten-

VIII. Grotius obtient l'échange du Maréchal de Horn avec Jean de Vert.

(a) Bougeant, L. 6. N. 14.

doit que Jean de Vert étoit son prisonnier ; & il ne l'avoit envoyé en France, que pour qu'il y fût gardé jusqu'à ce qu'il le redemandât. La France d'ailleurs craignoit que le retour du Maréchal de Horn ne fût plus nuisible qu'avantageux à la cause commune : il n'y avoit plus d'emploi à l'armée pour le Maréchal ; & comme il étoit soutenu du crédit de son beau-pere, son retour à l'armée auroit pû y causer une division dangéreuse, dont les suites auroient été à craindre pour la France même. Grotius (*a*) eut néanmoins ordre de prier le Roi de vouloir bien travailler à cet échange : il en parla (*b*) d'abord à Bullion, qui promit de bonne grace qu'il feroit ce qui dépendroit de lui pour donner cette satisfaction à la Suéde ; ensuite il en parla au Roi dans une audience qu'il eut de Sa Majesté au commencement de Novembre 1639. & dont il rendit compte (*c*) par sa lettre du 9 de Novembre à la Reine. Il lui apprend qu'ayant

(*a*) Epist. 1259. p. 371.
(*b*) Epist. 1263. p. 573. & 1276. p. 578.
(*c*) Epist. 1279. p. 579.

prié

prié le Roi de vouloir bien procurer la liberté au Maréchal, Louis avoit témoigné beaucoup de bonne volonté, & avoit promis d'en parler à son Conseil. L'Ambassadeur pour engager encore davantage le Roi à se prêter à cet échange, représenta à Sa Majesté que le feu Duc de Veimar avoit destiné les Généraux Jean de Vert & Enkefort à être échangés avec le Maréchal de Horn; que ce Prince avoit crû qu'il étoit de sa gloire que cet échange se fît; qu'il l'avoit dit au Roi; qu'il lui en avoit souvent écrit; & l'en avoit fait plusieurs fois solliciter, & que ce digne Prince étoit mort dans ces sentimens.

Il y avoit un autre Prince sans le consentement duquel le Maréchal de Horn ne pouvoit pas recouvrer sa liberté; c'étoit le Duc de Baviere chez lequel ce Général étoit prisonnier. On en parla à ce Prince (a) qui déclara qu'il étoit prêt de consentir à l'échange. Le Maréchal de Horn l'écrivit à Grotius, qui reçut cette lettre par Jean de Vert. Dès qu'il l'eut,

(a) Epist. 1366. p. 620. & 1369. p. 621.

il manda au Grand-Chancelier le 16 Mai 1640. qu'il croyoit qu'il seroit à propos que la Reine fît encore de nouvelles instances près du Roi par quelque lettre, & qu'elle lui renouvellât ses ordres à ce sujet.

La prise d'Arras ayant donné occasion de complimenter le Roi, Grotius alla à S. Germain au commencement de Septembre 1640. (a) Il témoigna au Roi la joie que lui procuroient son heureux retour, sa bonne santé, & la conquête d'une ville aussi considérable que la capitale de l'Artois: il fit ensuite des vœux pour l'augmentation des prospérités de la France, & pour l'heureuse délivrance de la Reine, qui étoit grosse pour lors du Duc d'Anjou, qui depuis fut Duc d'Orléans. Le Roi parut fort content du compliment. Il entra ensuite dans les difficultés qui s'étoient rencontrées dans le siége d'Arras. Après ces premiers discours, Grotius parla au Roi du Maréchal d'Horn: il dit à Sa Majesté, qu'il en avoit reçu des lettres, par lesquelles il l'assûroit que le Duc de Baviere consentoit qu'il

(a) Epist. 1645. p. 645.

fût échangé avec Jean de Vert. L'Ambassadeur ajoûta, que le Duc de Veimar avoit toujours désiré cet échange; que si Sa Majesté étoit dans la résolution de faire ce plaisir à la Suéde, on pourroit envoyer Jean de Vert à Benfeld, & le Maréchal de Horn à Landau, pour pouvoir être remis chacun à Bâle où ils seroient libres. Le Roi répondit qu'il y penseroit sérieusement.

Effectivement quelque tems après (a) Chavigny vint voir Grotius, & lui dit que le Roi après avoir réfléchi sur les propositions qu'il lui avoit faites au sujet de la liberté du Maréchal d'Horn, avoit résolu d'envoyer Jean de Vert à Nanci dès que ses troupes seroient en quartier d'Hiver, afin qu'on pût le renvoyer avec une escorte plus considérable; qu'il vouloit bien que le Maréchal fût échangé avec Jean de Vert, à condition toutefois que le traité d'alliance entre la France & la Suéde seroit renouvellé. Chavigny ajoûta, que le Roi avoit sçu que Grotius s'étoit plaint du Chancelier Seguier, qui ne lui

(a) Epist. 1420. p. 646.

avoit pas rendu les honneurs qui étoient dûs à un Ambassadeur; que l'intention de Sa Majesté étoit qu'il fût traité comme les autres Ambassadeurs des Têtes couronnées. Effectivement il n'y avoit pas long-tems (a) que Grotius ayant été rendre visite au Chancelier de France, celui-ci n'étoit pas venu au devant de lui selon l'usage, ne lui avoit point donné la place qui lui étoit dûe, & ne l'avoit point reconduit. L'Ambassadeur s'en étoit plaint; & le Comte de Brulon étoit venu lui dire en présence même des gens du Chancelier, que s'il s'étoit passé quelque chose qui ne lui eût pas plû, c'étoit plutôt faute d'attention que de dessein prémédité; que le Roi prétendoit qu'il fût traité avec les mêmes honneurs que les Ambassadeurs des Rois: à quoi Grotius avoit répondu, qu'il espéroit qu'il recevroit les mêmes traitemens que l'Ambassadeur d'Angleterre; sur quoi le Comte Brulon avoit dit, que la France rendoit à chaque Puissance les honneurs qui étoient dûs à son rang.

(a) Epist. 1414. p. 641.

Cependant l'échange ne se terminoit pas ; Grotius fit un voyage à *Reims* où le Roi étoit pour lui en parler (*a*). Le Roi lui fit les promesses les plus positives ; il s'engagea à donner la liberté à Jean de Vert, si le Duc de Baviére envoyoit le Maréchal de Horn à Landau. Grotius l'écrivit à la Cour de Baviére ; Jean de Vert fut conduit à Selestad ; enfin l'échange se fit à Strasbourg, & Grotius (*b*) écrivit une lettre de compliment au Maréchal. Il le prie de venir loger chez lui, s'il a le dessein de passer par Paris en s'en retournant en Suéde.

IX. Renouvellement d'alliance entre la France & la Suéde.

IX. Il étoit pour lors question de renouveller le traité d'alliance entre la France & la Suéde, qui devoit bientôt expirer. Cette grande affaire se négocioit à Hambourg entre Claude de Même Comte d'Avaux, & Jean Adler *Salvius* Vice-Chancelier de Suéde. Grotius (*c*) qui étoit attentif à donner tous les conseils qui pouvoient être utiles à la Couronne de

(*a*) Epist. 1512. p. 685. 1517. p. 687. 1523. p. 690. & 1532. p. 693.
(*b*) Epist. 1565. p. 708.
(*c*) Epist. 1420. p. 647.

Suéde, manda au Grand-Chancelier le 29 Septembre 1640. que s'il n'y avoit de difficulté pour la conclusion du traité que sur les subsides, il étoit certain que le Cardinal les augmenteroit; & effectivement, au lieu d'un million que la France avoit promis à la Suéde par le dernier traité, (a) on lui donna douze cens mille francs par celui-ci. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté que la négociation fut conclue; elle traîna fort en longueur, & elle ne finit que le dernier Juin 1641.

Dès le commencement de Novembre de l'année précédente (b), Chavigny étoit venu voir Grotius, pour lui dire que le Roi étoit étonné qu'il y eût déja huit mois que l'on traitoit à Hambourg le renouvellement d'alliance sans avoir rien conclu; que selon toutes les apparences, les Régens de Suéde s'imaginoient par ces délais faire leurs conditions meilleures; mais que le Roi ne pouvoit rien ajoûter à ce qu'il donnoit, à cause des dépenses exorbitantes qu'il étoit obligé de faire, & pour lui, & pour

(a) Bougeant, L. 6. N. 38.
(b) Epist. 1436. p. 651.

ſes Alliés ; qu'il étoit bien-aiſe de ſçavoir promptement quelles étoient les intentions des Miniſtres de Suéde ; que le renouvellement du traité contribueroit à avoir une bonne paix ; que s'ils ne vouloient pas le renouveller, il étoit tems que le Roi le ſçût, afin de prendre ſon parti ; que ce qui retardoit davantage la paix, étoit l'eſpérance que les ennemis avoient que la France & la Suede auroient quelques diſcuſſions. Il ajoûta que s'il étoit queſtion de faire une paix particuliére, la France s'en tireroit mieux que la Suéde. Tout ce diſcours ne ſembloit être fait, que pour reprocher à Grotius que l'on ſçavoit qu'il avoit écrit en Suéde, qu'il falloit profiter de l'occaſion pour obtenir de la France des conditions plus avantageuſes, & que cela étoit poſſible. Il répondit à Chavigny, qu'il avoit reçu des lettres de la Reine pour le Roi, qu'il comptoit lui donner inceſſamment ; que la guerre étoit fort onéreuſe aux Suédois, qui avoient eu tant d'ennemis à combattre cette même année & la derniere ; qu'au reſte il n'avoit rien à dire au ſujet du renouvel-

lement du traité, puisque cette affaire ne le regardoit pas, mais Salvius.

Il demanda audience (a); mais on la lui refusoit sous différens prétextes, parce qu'on vouloit être plus instruit de ce qui se passoit à Hambourg. Elle fut enfin accordée pour le 16 Novembre 1640. (b) Il vit d'abord la Reine, à qui il fit son compliment sur la naissance du Duc d'Anjou. Il vit ensuite le Roi, à qui il donna des lettres de la Reine datées du 10 Septembre: il lui fit son compliment sur les avantages de la dernière Campagne & sur la naissance d'un second fils de France; il pria ensuite Sa Majesté de vouloir bien envoyer de plus grandes forces en Allemagne, parce que c'étoit le seul moyen de parvenir à une paix glorieuse. Le Roi le promit, & répéta ensuite à Grotius les mêmes choses que Chavigny lui avoit déja dites; que le traité d'alliance alloit bientôt expirer; qu'il vouloit bien le renouveller, mais pourvû que ce fût aux mêmes conditions; que si ce n'étoit

(a) Epist. 1440. p. 653.
(b) Epist. 1442. p. 654.

pas l'intention de Sa Majesté Suédoise, il souhaitoit le sçavoir incessamment, afin de s'arranger là-dessus. Il répéta souvent qu'il ne pouvoit pas augmenter les subsides, quoique Grotius eût prouvé qu'il ne pouvoit jamais faire un meilleur usage de son argent. Il fit part à la Reine de ce qui s'étoit passé dans cette audience par une lettre du 17 Novembre 1640. où il assûre cette Princesse que la vraie raison pour laquelle le Roi avoit différé de le voir, étoit parce qu'il avoit attendu le Cardinal de Richelieu, avec lequel il vouloit avoir un entretien pour concerter avec lui la réponse qu'il devoit faire. Il apprit en même tems à la Reine que c'étoit par les amis même du Sur-Intendant, qu'il avoit sçu que les Suédois pouvoient espérer une augmentation de subsides au renouvellement d'alliance.

Salvius faisoit part à Grotius de l'état des négotiations (a), afin qu'ils agissent de concert. C'étoit le Vice-Chancelier qui étoit le premier mobile de cette grande affaire; Grotius

(a) Epist. 1472. p. 666.

n'étoit que subordonné, & (a) lui rendoit de grands services par les instructions qu'il lui envoyoit.

X. Mort du Cardinal de Richelieu & du Roi; Régence d'Anne d'Autriche.

X. Le Cardinal de Richelieu mourut l'année d'après le renouvellement du traité d'alliance entre la France & la Suède, le 4 Décembre de l'année 1642. Ce Ministre si célébre fut peu regretté par l'Ambassadeur de Suéde: indépendamment des sujets que croyoit avoir Grotius de se plaindre du Cardinal, il ne paroît pas surprenant qu'il n'ait pas eu une grande vénération pour lui; ces deux hommes pensoient trop différemment pour s'estimer, & peut-être même pour se rendre justice.

Louis XIII. ne survêcut pas longtems à son premier Ministre; le 14 Mai 1643. fut son dernier jour. Anne d'Autriche sa veuve eut la Régence du Royaume pendant la minorité du Roi Louis XIV. son fils. Elle fit dire à l'Ambassadeur de Suéde par Chavigny (b), & elle lui dit elle-même, que la mort du Roi ne feroit aucun changement à l'alliance entre la France & la Suéde; qu'elle suivroit en

(a) Epist. 1464. p. 663.
(b) Epist. 1593. p. 713.

tout les intentions du feu Roi, & quelle observeroit avec une très-grande fidélité les traités faits avec les Alliés.

Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé étoient dans les mêmes sentimens (*a*). Le Cardinal Mazarin ne fut pas longtems sans avoir toute la confiance de la Reine & la principale part dans le Ministere : il prétendoit soutenir la dignité de Cardinal avec la même décence que son Prédécesseur ; ce qui fit prendre la résolution à Grotius (*b*) d'attendre les ordres de Suéde avant que de voir cette Eminence. Il écrivoit à Salvius le 26 Septembre 1643. (*c*) » J'ai eu » beaucoup de joie de recevoir les » lettres de votre Excellence : je les » ai fait donner au Cardinal Mazarin ; je ne le vois point ni ne le verrai, à moins que la Reine n'en » ordonne autrement. Il prend le pas » sur les Ambassadeurs des Rois ; & » quoiqu'on lui donne le titre d'Eminence, il ne donne point celui » d'Excellence aux Ambassadeurs. »

(*a*) Epist. 1594. p. 713.
(*b*) Epist. 632. p. 946.
(*c*) Epist. 1611. p. 717.

La Suéde ayant jugé à propos de déclarer la guerre au Roi de Dannemarck (a) qui avoit fait arrêter plusieurs vaisseaux Suédois qui commerçoient dans le Sund, Grotius fit part des motifs de la Reine de Suéde à la Reine de France (b) sans en avoir cependant d'ordre, dans une audience qu'il eut de Sa Majesté vers la mi-Avril 1644. Il lui dit que la justice & la nécessité avoient obligé la Suéde de recourir à la voie des armes contre les Danois, & qu'il lui faisoit part de la déclaration de guerre. Il la traduisit en Latin, & la fit imprimer à Paris: Christine lui envoya (c) quelque tems après l'ordre de faire part à la Reine de France des raisons qui avoient obligé la Suéde d'entrer en guerre contre le Dannemarck; & Grotius le fit dans une audience qu'il eut dans le commencement de Juin de l'an 1644.

XI. Ce fut l'Avanturier Cerisante qui apporta à Grotius les lettres de la Reine Christine, qui lui avoient ordonné d'expliquer à la Reine de Fran-

XI. Cerisante est envoyé en France; Grotius demande son rappel.

(a) Bougeant, L. 8. p. 542.
(b) Epist. 1661. p. 721.
(c) Epist. 1669. p. 727.

ce les griefs que la Suéde avoit contre le Dannemarck. Il avoit eu le crédit de se faire nommer Agent de la Couronne de Suéde en France, avec ordre à la vérité (a) de ne rien faire que de concert avec l'Ambassadeur. Il y avoit déja quelques années que les discussions continuelles de Grotius avec les Ministres de France avoient fait hésiter les Régens de Suéde (b), s'il ne seroit pas à propos de rappeller Grotius; lui-même avoit écrit autrefois au Grand-Chancelier (c) que pour obvier à toutes les difficultés qu'on lui faisoit, il seroit peut-être plus à propos de n'avoir à Paris qu'un Agent sans caractere. On prétend que l'inclination qu'on lui croyoit pour les Catholiques, avoit contribué à indisposer la Suéde contre lui; & Grotius écrivoit de Breme le 27 Novembre 1642. (d) » Le bruit pu» blic est que Grotius est devenu Ca» tholique, & qu'il a perdu tout son » crédit en Suéde. » Il ne fut point consulté dans la nomination de Ceri-

(a) Epist. 716. p. 970.
(b) Puffendorf, L. XIII. N. 77.
(c) Epist. 690. p. 284.
(d) Inter Vossianas, Epist. 656.

sante ; aussi en fut-il très-chagrin. Il ne le dissimula point (a) : il regarda cet Agent comme un espion qu'on envoyoit pour examiner sa conduite, & comme une preuve que le Ministere n'étoit pas content de lui ; ce qui ne contribua pas peu à augmenter le dégoût qu'il avoit de son Ambassade, dont il s'étoit déja expliqué en confidence avec plusieurs de ses amis. Il avoit écrit le 16 Février 1641. une lettre de compliment à Louis Camerarius (b), sur ce qu'il avoit été rappellé de son Ambassade de Hollande ; & il l'assûre qu'il se feroit un très-grand plaisir de pouvoir vivre dans une pareille tranquillité. Il écrivoit à son frere le 1 Novembre 1641. (c) » Si on me me-» naçoit de me rappeller de mon » Ambassade, je n'en serois pas fort » touché ; il n'y a pas grand profit » dans ces sortes d'emplois. Je suis » rassasié d'honneurs ; la vieillesse sur-» vient, & demandera bientôt du » repos. » Un an après il lui mandoit

(a) Epist. 1689. p. 731.
[b] Epist. 1477. p. 668.
(c) Epist. 572. p. 928.

(a) : » Je suis parvenu à l'âge où plu-
» sieurs gens sages ont renoncé vo-
» lontairement aux places honora-
» bles. J'aime la vie tranquille, & je
» ferois fort aise de ne m'occuper le
» reste de ma vie que de Dieu & de
» ce qui pourroit être avantageux à
» la postérité. Si je n'avois même
» quelque espérance de contribuer à
» la paix générale, j'aurois déja son-
» gé à me retirer. »

Le caractere étourdi & avantageux de celui qu'on avoit nommé pour être son Adjoint, acheva de mettre le comble à ses dégoûts. Effectivement personne ne devoit être plus antipathique à Grotius que Cerisante. Les Mémoires du Duc de Guise lui ont donné un grand ridicule. Sa famille à la vérité s'est plainte que le Duc de Guise ne lui avoit pas rendu justice; mais on sçait d'ailleurs qu'il avoit autant de vanité que d'étourderie. Il étoit fils de Duncan (b) Ministre de Saumur; il sçavoit très-bien les Belles-Lettres. Le Marquis de Foix dont il avoit été Gou-

(a) Epist. 620. p. 942.
(b) Mém. du Duc de Guise, L. 2. p. 78.

verneur, le fit Lieutenant de la Meſtre de Camp du régiment de Navarre : il eut au commencement de la Régence d'Anne d'Autriche une querelle avec le Duc de Candale, qui l'obligea de quitter le Royaume. Il ſe retira en *Suéde*, dans l'eſpérance que la Reine qui aimoit les gens d'eſprit, lui feroit ſa fortune. Il ne ſe trompa point dans ſes projets ; elle lui donna commiſſion de lever un régiment qu'il ne mit jamais ſur pied, & elle l'envoya en France avec les titres de Colonel, & d'Agent de *Suéde*.

Il n'eut pas long-tems pour Grotius les égards qu'on lui avoit recommandés ; il donna en toutes occaſions des preuves de ſon humeur fanfaronne & étourdie. Grotius nous apprend (*a*) qu'il envoyoit des nouvelles très-fauſſes, qu'il affûroit ſçavoir de la premiere main : enfin il fit tant d'extravagances, que la Reine Chriſtine ayant appris le peu d'eſtime qu'on en faiſoit, & qu'elle en étoit en quelque ſorte décriée, le congédia ; mais ce ne fut qu'après le départ de Grotius.

(*a*) Epiſt. 1697. p. 733.

On peut juger qu'un homme de ce caractere convenoit très-peu à Grotius ; auſſi ne furent-ils pas longtems ſans être très-brouillés. Leur méſintelligence fut bientôt publique ; Sarrau écrivoit à Saumaiſe le 1 Juin 1644. (*a*) » Duncan Agent de la Suéde dans cette Cour trouble la tranquillité de l'Ambaſſadeur. » Sa patience étant donc épuiſée, il écrivit enſuite en Suéde pour prier la Reine de le rappeller ; ce qui lui fut accordé avec beaucoup de facilité. Elle ne lui avoit point marqué l'endroit où il devoit ſe rendre (*b*) ; ce qui le détermina à écrire au Baron Oxenſtiern Plénipotentiaire de Suéde à la paix de Munſter & d'Oſnabrug, fils du Grand-Chancelier, de lui apprendre les intentions de la Reine s'il les ſçavoit, ou de lui donner conſeil s'il devoit ſe rendre à Oſnabrug ou ailleurs, & enfin de lui envoyer un ſaufconduit des Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, & même, s'il ſe pouvoit, de l'Electeur de Cologne. Il étoit perſuadé qu'on

(*a*) Epiſt. 83. p. 84. Sarravii.
(*b*) Epiſt. 1743. p. 746.

vouloit l'employer ailleurs (*a*). Il demanda audience à la Reine Anne, à qui il fit part de son rappel. La Reine de Suéde écrivit à la Reine de France (*b*) la lettre du monde la plus honorable pour Grotius : elle assûra qu'elle n'oublieroit jamais les grands services qu'il lui avoit rendus. Elle lui écrivit à lui-même (*c*) pour lui témoigner qu'elle étoit contente de sa fidélité & de sa prudence, & pour lui faire les plus belles promesses ; ce qui détruit ce qu'on lit dans le *Menagiana* [*d*], que la Reine Christine commença son Régne par révoquer Grotius, puisqu'il est hors de doute que ce fut Grotius lui-même qui demanda son rappel. Mais il ne faut pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans ces sortes d'ouvrages, compilés souvent par gens qui rapportent mal ce qu'ils ont entendu, & qui ne sont pas toujours au fait des matieres dont ils parlent.

Avant que de voir rentrer Grotius dans l'état de particulier, nous

(*a*) Epist. 1745. p. 746.
(*b*) Epist. 1757. p. 749.
(*c*) Epist. 1753. p. 748.
(*d*) T. 2. p. 298.

remarquerons qu'il soutint toujours avec beaucoup de fermeté les droits & les honneurs attachés à la dignité d'Ambassadeur, non point par vanité, mais parce qu'il croyoit qu'il étoit de son devoir de ne pas laisser dégrader une dignité qui lui avoit été confiée. Il s'étoit imaginé (a) que les Hollandois par mauvaise volonté contre lui avoient fait comme une conspiration pour ne le pas traiter en Ambassadeur, & pour le faire regarder comme un simple Résident (b), & lui faire après cela un crime s'il avoit eu la foiblesse de céder quelque chose de ses droits. Ils lui refusoient le titre d'Excellence en lui parlant d'affaires particulieres, sous prétexte qu'il n'étoit pas question de son Ambassade; mais il fit voir que ce n'étoit qu'une très-mauvaise raison, puisque les plus grands Seigneurs de Suéde le traitoient en Ambassadeur, même dans les lettres particulieres qu'ils lui écrivoient. C'est ce qui lui avoit fait prendre le parti de brûler les lettres où on ne lui donnoit pas les titres

(a) Epist. 532. p. 912.
(b) Epist. 542. p. 918.

convenables sans y répondre, & même de ne pas recevoir chez lui ceux qui refusoient de lui rendre les honneurs dûs aux Ambassadeurs des Têtes couronnées.

XII. Il part pour Stokolm, & il prie la Reine de lui permettre de se retirer.

XII. Quand la nouvelle du rappel de Grotius fut sçue à Paris, l'on dit publiquement qu'il vouloit aller en Suéde se plaindre de l'Adjoint qu'on lui avoit donné. Voici ce qu'en écrivoit Sarrau à Saumaise le 15 Mars 1645. (a) » Grotius se prépare à partir pour la Suéde après Pâque, pour » se plaindre de l'injure qu'on lui a » faite de lui donner pour successeur » un jeune homme qui est son rival. » Il faut cependant obéir, & retourner dans l'état privé; mais ce Colosse, quoique renversé, sera toujours grand; cette statue sans sa » base sera néanmoins très-élevée. » En attendant les réponses du Baron Oxenstiern, Grotius écrivit (b) à Spiringius Agent de Suéde en Hollande, pour le prier qu'en cas qu'il ne reçût point des lettres favorables d'Osnabrug, de lui envoyer un vaisseau de

(a) Epist. Sarr. p. 116.
(b) Epist. 1749. p. 1477.

guerre dans quelque port de France, sur lequel il pût s'embarquer pour aller à Gothembourg, ou si cela ne se pouvoit pas, de lui obtenir un passeport pour se rendre d'Hollande à Gothembourg, mais à condition qu'il ne seroit fait aucune mention de ce qui s'étoit passé dans sa jeunesse: autrement il déclare qu'il aimeroit mieux prendre toute autre route. Il y a apparence qu'on lui accorda un passeport tel qu'il l'avoit souhaité: car s'étant embarqué à Dieppe (a), il alla en Hollande où il fut très-bien reçu. Il n'y eut point d'honneurs que les Bourguemestres d'Amsterdam ne lui fissent; on le traita aux dépens du Public. Il eut aussi tout sujet d'être content de la ville de Roterdam. Ce n'est pas qu'il n'y eût pour lors en Hollande des ames assez basses, pour vouloir engager les Etats d'Hollande qui pour lors étoient assemblés, à lui défendre de passer par la Province; mais cette honteuse démarche ne servit qu'à leur attirer l'indignation

(a) Le Clerc, L. XII. T. 2. Vie Latine de Grotius. Barleus, dans les Lettres de Vicquefort, Epist. 79. p. 416. Vind. Grotii, p. 472.

publique. La ville d'Amsterdam lui fit préparer un vaisseau pour Hambourg : il y étoit le 16 Mai 1645. & il écrivit ce jour-là à son frere, (a) que les vents lui avoient été contraires ; qu'il avoit été huit jours en chemin ; que Schrasvius Résident de Hollande à Hambourg lui étoit venu rendre visite, & avoit eu avec lui une conversation pleine d'amitié. Il étoit dans la résolution de partir le lendemain pour Lubec ; il espéroit trouver dans cette Ville, ou du moins à Visimar des vaisseaux qui le conduiroient à Calmar ; où il croyoit que le Grand-Chancelier étoit avec les Ambassadeurs de France & de Hollande. Il prie son frere dans cette même lettre de ne lui point donner d'autre titre que celui de Conseiller de Sa Majesté Suédoise. Il se loue fort de la réception honorable (b) que lui firent les Magistrats de Lubec. » Vous ne sçauriez croire, mande-t-il à son frere, combien j'y ai » trouvé d'amis. » Il étoit sur la fin de Mars à Visimar (c), où le Comte de

(a) Epist. 1760. p. 749.
(b) Epist. 1761. p. 749.
(c) Epist. 1762. p. 749.

Wrangel Amiral de Suéde qui y commandoit la flotte Suédoise, lui donna un grand repas. Il l'envoya à Calmar par un vaisseau de guerre (a). Le Grand-Chancelier n'y étoit pas; il étoit à Inderacher, à quatre lieues de-là, occupé à faire la paix entre la Suéde & le Dannemarck. Grotius lui écrivit sur le champ, & en reçut une prompte réponse. Il lui envoya le 8 Juin un Gentilhomme avec son carrosse pour le mener à Inderacher, où il fut quatorze jours (b) avec le Grand-Chancelier & les autres Ambassadeurs, qui le traiterent avec beaucoup d'honneur. Il revint à Calmar d'où il alla par terre à Stokolm. La Reine Christine n'y étoit point; elle étoit pour lors à Upsal. Dès qu'elle sçut Grotius arrivé dans sa Capitale, elle y revint pour y voir un homme si célébre: car, l'on sçait qu'une de ses passions favorites étoit la curiosité de connoître ceux qui s'étoient distingués dans la République des Lettres. Elle lui donna (c) le lendemain de son arrivée une lon-

(a) Epist. 1763. p. 749.
(b) Epist. 1764. p. 750.
(c) Epist. 1765. p. 750.

gue audience ; il en paroît content par la lettre qu'il écrivit à son frere le 15 Juillet 1645. » Je suis à Stokolm, lui mande-t'il ; j'ai vû la » Reine, elle m'a fait de grandes promesses. Je ne vois pas encore ce » qu'elle veut faire de moi. Les Sénateurs paroissent très-contens de tout » ce que j'ai fait. »

Christine lui donna plusieurs audiences (a), elle le fit manger avec elle, & il paroissoit être assez satisfait des honneurs qu'on lui rendoit ; mais comme il vit qu'on ne se pressoit pas de rien faire pour lui, & qu'on ne le récompensoit que par des complimens, il se fâcha, & demanda la permission de se retirer. Ce qui acheva de l'y déterminer, c'est qu'il voyoit que la Cour étoit remplie de gens qui avoient conçu de la jalousie contre lui ; d'ailleurs l'air de Stokolm lui étoit contraire. La Reine lui refusa plusieurs fois son congé (b) ; elle lui fit dire que s'il vouloit demeurer à son service en qualité de Conseiller d'Etat,

(a) Epist. 1736 p. 750.
(b) Vie Latine.

& faire venir sa famille en Suéde (a), il n'auroit pas sujet de s'en repentir. Mais il s'excusa sur sa santé qui avoit été fort altérée, & sur celle de sa femme qui ne pourroit pas souffrir l'air froid de Suéde. Il demanda un passeport qu'on ne se pressa point d'expédier. Cependant il se déplaisoit si fort à Stokolm, qu'il étoit résolu de s'en aller sans passeport. Il quitta donc Stokolm, & alla à un port qui en est éloigné de deux lieues, afin de s'y embarquer pour Lubec. La Reine l'ayant sçu, lui envoya un Gentilhomme pour lui dire qu'elle le vouloit encore voir une fois, sans quoi elle auroit sujet de croire qu'il étoit mécontent d'elle; il revint à Stokolm, où il s'expliqua avec la Reine. Elle parut être contente de ses raisons: elle lui fit un présent en argent que l'on dit avoir été de douze ou treize mille Impériales (b), c'est à-dire de dix mille écus en argent fort; elle y joignit quelques vaisselles d'argent, qui n'avoient pas pû être achevées plutôt: on lui assûra que c'étoit

(a) Le Clerc, L. XII.
(b) Vindiciæ Grot. p. 478.

ce qui avoit retardé son passeport. On le lui expédia ensuite, & la Reine lui donna un bâtiment sur lequel il s'embarqua le 12 Août pour Lubec.

On trouve dans le *Menagiana* (a) une anecdote au sujet de la derniere audience que Grotius eut de la Reine Christine, que l'on rapportera, plutôt pour donner du mépris de ces sortes d'ouvrages, que pour la faire valoir. Quand Grotius, y lit-on, prit son audience de congé de la Reine Christine, elle lui dit des paroles un peu fortes; Grotius sortit en disant seulement: Madame, je demeure votre très-humble serviteur. La Reine s'en fâcha, & ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit pas dû se retirer de la sorte sans avoir pris congé d'elle. Marigny lui dit: Madame, il a pris congé de vous. Vous ne sçavez ce que vous voulez dire, lui répondit la Reine; si cela étoit je le sçaurois. Madame, ajoûta Marigny, ce que je vous dis est vrai; j'y étois: quand on dit en France en partant, je demeure votre très-humble servi-

(a) Tome 4. p. 180.

teur, c'eſt prendre congé du monde. La Reine prit cela pour argent comptant, & renvoya querir Grotius, à qui elle donna pour quarante mille livres de cuivre.

XIII. Le départ de Grotius de Stokolm a donné occaſion à pluſieurs conjectures toutes fort incertaines. Vondel Poëte célébre de Hollande, & ami de ce ſçavant homme, a prétendu (a) qu'il avoit deſſein d'aller à Oſnabrug où ſe traitoit la paix; d'autres ont aſſûré (b) qu'il vouloit ſe retirer en Hollande où le parti Républicain commençoit à devenir le plus fort. Un Auteur moderne (c) a avancé, qu'il avoit réſolu d'aller en Pologne, dans l'eſpérance que le Roi l'enverroit en Ambaſſade à la Cour de France; mais il paroît plus vraiſemblable de croire que dégoûté des négociations & des affaires, il n'aſpiroit qu'après un repos, qui le mît en état de finir le projet imaginaire de la réconciliation des Chrétiens & de ſe préparer à la mort. XIII. Mort de Grotius.

A peine ſe fut-il embarqué pour

[a] Vindiciæ Grot. p. 478.
[b] Menagiana.
[c] Hiſt. du Socinianiſme, C. 42. p. 831.

59298A

Lubec, que le vaisseau dans lequel il étoit éprouva une tempête considérable ; il fut porté le 17 Août à quatorze milles de Dantzic. Grotius se mit dans un chariot découvert pour Lubec ; il arriva à Rostoc (*a*) le 26 Août en très-mauvais état : personne ne le connoissoit. Sa grande foiblesse détermina à appeller un Médecin ; il s'appelloit Stochman. Après avoir tâté le poux de Grotius (*b*), il dit que son incommodité venoit de foiblesse & de lassitude, qu'avec du repos & des restaurans il pourroit se rétablir ; mais le lendemain il changea bien de langage, voyant la foiblesse augmentée, un sueur mortelle, avec d'autres indices d'une nature défaillante : il jugea qu'il étoit prêt de mourir. Alors Grotius demanda un Ministre ; & on alla chercher Jean Quistorpius, qui nous a appris (*c*) lui-même dans sa lettre à Calovius, les détails des derniers momens de la vie de

(*a*) Observat. Hallen. XV. T. 7. p. 341.
(*b*) Vindiciæ Grot. Vita Latin.
[*c*] Voyez p. 145. après les lettres de Casaubon, Epist. 828. Parmi les Epist. Præs. Virorum, p. 350. Bibl. choisie de Colomiès, p. 460.

Grotius. Nous ne pouvons mieux faire que de la copier.

» Vous voulez donc que je vous » apprenne comment ce phenix de la » Littérature, Hugues Grotius, s'eſt » conduit dans ſes derniers momens; » je vais vous ſatisfaire. Il s'étoit em- » barqué à Stokolm pour aller à Lu- » bec: après avoir été tourmenté pen- » dant trois jours par une violente » tempête, il fit naufrage, & prit » terre ſur les côtes de la Poméra- » nie; de-là il vint à notre Ville de » Roſtoc, éloignée de plus de ſoixante » milles, dans un chariot découvert, » par un tems de pluie & de vent. Il alla » loger à Balleman: il fit appeller » M. Stochman Médecin, qui remar- » quant qu'il étoit extrêmement affoi- » bli par les années, par le naufrage » & par les incommodités du voyage, » jugea qu'il mourroit bientôt. Le » ſecond jour après l'arrivée de Gro- » tius en cette Ville, c'eſt-à-dire le » 18 Août, ſtile ancien, il me fit ap- » peller vers les neuf heures du ſoir; » j'y fus, je le trouvai preſque à l'a- » gonie. Je lui parlai, & je lui dis que » je n'aurois rien tant ſouhaité que » de le voir en bonne ſanté, afin

» d'avoir le plaisir de m'entretenir
» avec lui ; il me répondit : Dieu l'a
» voulu ainsi. Je lui dis de se disposer
» à aller dans une vie plus heureuse,
» de reconnoître qu'il n'étoit qu'un
» pécheur, & de se repentir de ses
» fautes ; & ayant en parlant fait
» mention du Publicain, qui avoit
» avoué qu'il étoit pécheur, & qui
» avoit demandé à Dieu miséricorde,
» il répondit : je suis ce Publicain-là.
» Je poursuivis, & je lui dis qu'il fal-
» loit recourir à Jesus-Christ sans le-
» quel il n'y a point de salut ; il répli-
» qua : je mets toute mon espérance
» en Jesus-Christ. Je me mis à réci-
» ter à haute voix en Allemand la
» priere Allemande qui commence
» ainsi *Herr Jesu* (*a*) ; il me suivoit ce-
» pendant tout bas & les mains join-
» tes. Quand j'eus fini, je lui deman-
» dai s'il m'avoit entendu ; il répon-
» dit : je vous ai fort bien entendu.
» Je continuai de lui réciter les en-

(*a*) C'est une priere adressée à Jesus-Christ, & convenable à l'état d'un agonisant, qui met toute son espérance dans ce Médiateur. M. le Clerc l'a rapportée toute entiere dans les Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, 17. Lettre, p. 321.

droits de la parole de Dieu que » l'on a coutume de rappeller en mémoire aux mourans: je lui demandai s'il m'entendoit; il me répondit: j'entens bien votre voix; mais » j'ai de la peine à comprendre ce que » vous dites. Ce furent-là ses dernieres paroles; peu de tems après il » rendit l'ame à minuit juste. Son » corps fut mis entre les mains des » Médecins; on en tira les entrailles. » Je n'eus pas de peine à obtenir » qu'on les déposât dans notre prin» cipale Eglise qui est dédiée à la » Vierge. »

Ce fut sur la fin du 28 Août 1645. ou plutôt au commencement du 29. que mourut ainsi cet homme célébre. On a débité un nombre infini de fausletés à l'occasion de sa mort. Du Maurier rapporte [a] qu'un Prêtre Catholique & des Ministres de diverses sectes ayant sçu que Grotius étoit à l'article de la mort, l'étoient venu voir pour le disposer à mourir dans leur communion, & qu'il ne leur répondit autre chose sinon: Je ne vous entens pas; & que

(a) Mémoires, p. 431.

quand ils ne parloient plus, il leur disoit : Exhortez-moi à mourir comme il convient à un Chrétien.

Le récit de Quistorp mal rendu a fait avancer plusieurs faits peu exacts. M. Arnaud assûroit [a] avoir appris la mort de Grotius par un de ses Secretaires, qui lui avoit dit que lorsqu'il étoit malade à Rostoc, un Ministre Luthérien l'étoit venu voir pendant sa maladie, & lui avoit parlé de Religion ; à quoi Grotius avoit répondu : Je n'entens pas, voulant lui faire entendre que sa prédication ne lui plaisoit pas. M. Jurieu a soutenu [b] qu'il étoit mort, sans avoir voulu faire aucune profession de Religion, & qu'il n'avoit répondu à celui qui l'exhortoit à la mort que par ces paroles : Je ne vous entens pas, en lui tournant le dos.

Si l'on en croyoit le *Menagiana*, le Ministre qui vint pour l'assister à la mort, lui disoit d'assez mauvaises choses, & Grotius pour gagner du tems, & lui faire entendre qu'il se passeroit fort bien de ses exhorta-

(a) Sentimens des Théologiens de Hollande, p. 395.

(b) Esprit de M. Arnaud, T. 2. p. 308.

tions, lui dit : Je suis Grotius ; à quoi le Ministre avoit répondu : Quoi ? vous seriez le grand Grotius, M. le Clerc assûre (a) avoir lû dans un livre Anglois, que Grotius avoit dit en mourant : En entreprenant beaucoup de choses, je n'ai rien avancé.

Il n'y a pas même jusqu'à son genre de mort sur lequel on n'ait avancé des fausſetés. M. le Clerc nous apprend que quelques-uns de ses ennemis avoient fait courir le bruit qu'il étoit mort d'un coup de tonnerre ; & il n'y a pas long-tems, ajoûte-t-il, qu'un sçavant homme de ma connoissance me demandoit dans une lettre si cela étoit vrai.

Patin a écrit (b) qu'on avoit soupçonné qu'il avoit été empoisonné. » Enfin, dit-il, nous avons appris que » M. Grotius est mort à Rostoc d'une » fiévre continue à son retour de Suéde ; on dit que ce n'est pas sans soupçon de poison de la part des Luthériens, à cause de ce qu'il a écrit de « l'Antechrist en faveur du Pape. Mais

(a) Sentimens des Théologiens de Hollande, Lettre 17. p. 402.

(b) T. 1. Let. 7.

» je ne pense pas qu'on empoisonne » en ce pays-là.

La méchanceté a été jusqu'à accuser la Reine Christine d'avoir abregé les jours de ce grand homme. On lit dans les Nouveaux Mémoires de M. l'Abbé d'Artigny (*a*) qu'Antoine Argoud, Doyen de la Cathédrale de Vienne, harangua la Reine Christine le 13 Août 1656. d'une façon qui lui plut à un point, qu'elle lui fit entrevoir de grandes espérances pour l'avenir, s'il vouloit la suivre en qualité de premier Aumônier. La Reine avoit à sa suite Lesseins Gentilhomme du Roi, qui avoit ordre d'accompagner cette Princesse depuis Marseille jusqu'à Lyon. Argoud lui fit part des propositions de la Reine : il le détourna de les accepter, en lui dépeignant Christine comme une Princesse inconstante & capricieuse. » Il » n'oublia rien pour le dégoûter, jus» qu'à lui dire que Grotius seroit en» core plein de vie, s'il n'eût eu à » craindre que la jalousie des Suédois » mais que les mauvais traitemens de » la Reine avoient enfin conduit ce

(*a*) T. 1. p. 340.

» grand homme au tombeau. » Il eſt très-poſſible que n'ayant pas été traité auſſi bien de la Reine qu'il ſe flattoit devoir l'être, il en ait eu un violent chagrin; mais tout ce qui n'eſt pas conforme à la lettre de Quiſtorp, contre laquelle on ne peut rien alléguer de ſolide, doit être rejetté comme apocriphe. Son corps (*a*) fut porté à Delft dans le tombeau de ſes Ancêtres. Il s'étoit fait lui-même cette modeſte épitaphe (*b*) :

Grotius hîc Hugo eſt, Batavûm captivus & exul,
Legatus Regni, Suecia magna, tui.

Il avoit eu la précaution de faire ſon teſtament à Paris (*c*) le 27 Mars de l'année 1645. peu avant ſon départ. La nature (*d*) lui avoit donné une figure très-agréable; il avoit de belles couleurs, un nez aquilin, des yeux brillans, le viſage ſerain & riant: il n'étoit pas bien grand; mais il étoit très-fort & très-vigoureux.

(*a*) Vie Latine.
(*b*) Epiſt. 536. p. 915.
(*c*) Vind. Grot.
(*d*) P. 583. & 136.

Fin du cinquiéme Livre.

VIE
DE
GROTIUS.

LIVRE SIXIEME.

I. L'Ambaſſade de Grotius ne l'empêche point de continuer ſes travaux Littéraires.

JUSQUE occupé que fût Grotius des affaires de ſon Ambaſſade, elles ne l'empêchoient pas de donner une partie de ſon tems à l'étude qui avoit toujours fait un des plus grands plaiſirs de ſa vie. On l'a même accuſé de s'être trop appliqué à la Littérature pour un Ambaſſadeur (a); mais ſes Lettres ſont des démon-

(a) Du Maurier, P. 418. & 423. Vuquefort, Ambaſ. L. 1. p. 95.

ſtrations qu'il n'étudioit qu'après avoir ſatisfait à tout ce qu'il devoit à la Couronne de Suéde, & qu'il ne donnoit à l'étude que le tems que les autres Miniſtres donnent à leurs plaiſirs, à des converſations ſouvent inutiles, & à des viſites quelquefois peu néceſſaires.

Il n'y avoit que huit jours qu'il avoit fait ſon entrée à Paris en qualité d'Ambaſſadeur, lorſqu'il écrivit à Saumaiſe le 9 Mars 1635. (a) pour lui faire part de l'heureux changement qui étoit arrivé dans ſes affaires. Il lui mande que dès qu'il ſera au courant des affaires, il eſpere qu'il aura aſſez de loiſir pour continuer de cultiver les Lettres. » Quelque envie que j'aye de ſervir le Public à cet égard, lui dit-il, je ne ſçais point par où je dois commencer. Mes Commentaires ſur l'Evangile ſont une matiere ſujette à haine dans ce ſiécle-ci, où chacun ſoutient avec opiniâtreté ſes opinions. L'Hiſtoire des Pays-Bas, quoi qu'écrite très-ſimplement, trouvera des Lecteurs malins : retournerai-je à

(a) Epiſt. 368. p. 134.

» des bagatelles, qui ne sont cepen-
» dant pas indignes des gens de Let-
» tres, & donnerai-je en Latin les
» Epigrammes que Planude a re-
» cueillies? Une chose m'arrête, c'est
» que je sçai que vous avez fait
» plusieurs corrections sur les Ma-
» nuscrits, & je serois fâché de
» faire une traduction sur une copie
» fautive. Ce seroit trop espérer, que
» de prétendre que vous interrom-
» piez vos occupations Littéraires
» pour m'envoyer les corrections
» que vous avez faites. »

» Une de mes plus grandes conso-
» lations contre les ennuis de la Cour,
» écrit-il à Smaltz (*a*), c'est la conver-
» sation avec les gens de Lettres; je
» leur donne volontiers tout le tems
» que les affaires ne me demandent
» point. »

II. Il cultive encore la Poësie.

II. Ni ses études sérieuses, ni les occupations publiques ne lui firent jamais renoncer aux Muses; dans le tems même qu'il étoit dans le chaos du commencement de son Ambassade, il donnoit des ordres pour l'impression de sa Tragédie de Joseph, (*b*)

(*a*) Epist. 373. p. 136.
(*b*) Ep. 378. p. 138. & 339. p. 811.

qui eût tout le succès qu'il pouvoit espérer: il faisoit encore quelquefois des Epigrammes Latines. Il en envoya à son frere de toutes récentes le 26 Juin 1637. (a) en lui marquant qu'il pourroit y ajoûter quelque jour la traduction en Vers Grecs des Vers Latins qui sont dans Suétone, & la traduction Latine de l'Iphigenie en Tauris d'Euripide.

Il écrivoit à Gronovius le 17 Février 1638. (b) qu'il se délassoit quelquefois de ses grandes occupations par le commerce des Muses. » Quelque embarras que j'aye, disoit-il à » Freinshemius (c), je ne cesse de les » aimer, & je les regarde comme » le plus agréable de tous les délasse- » mens. »

III. Il avoit fait une étude particuliere de Tacite; il pria Vossius le 6 Juillet 1635. (d) de s'informer si l'on faisoit quelque part une nouvelle édition de ce célébre Historien, parce qu'il étoit dans la résolution de communiquer ses notes aux Editeurs

III. Notes sur Tacite.

(a) Epist. 402. p. 869.
(b) Epist. 915. p. 402.
(c) Epist. 969. p. 435.
(d) Epist. 430. p. 139.

(a). Ce ne sont pas, dit-il, ni des » Dissertations politiques, ni un Com» mentaire ; mais ce sont des correc» tions qui peuvent être utiles. Je les » appelle conjectures (b), pour parler » modestement, quoique je sois per» suadé qu'on ne peut pas douter que » la plûpart ne soient très-fondées. » Cependant comme elles tenoient un très-petit nombre de feuilles (c), il ne crut pas devoir les faire imprimer à Paris ; il les envoya en 1640. à son frere, qui les communiqua aux Elzevirs. Il les donnerent cette même année au Public dans l'édition qu'ils publierent de Tacite (d), & depuis ce tems elles ont été imprimées plusieurs fois.

IV. Notes sur Stace.

IV. Le sçavant Gronovius ayant dessein de donner une édition de Stace, pria Grotius de vouloir bien lui envoyer les remarques qu'il avoit faites sur ce Poëte ; à quoi il satisfit par sa lettre (e) du 28 Octobre 1636, dans laquelle il a recueilli di-

(a) Epist. 573. p. 225.
(b) Epist. 402. p. 869.
(c) Epist. 444. p. 897.
(d) Fabricius, Bibl. Lat.
(e) Epist. 673. p. 274.

verses

verſes corrections qu'il avoit miſes à la marge de cet Auteur, qu'il avoit lû ſouvent avec plaiſir & application. L'édition de Stace parut : Gronovius, ſans avoir reçu la lettre de Grotius (a) avoit fait la plûpart des mêmes remarques que celles qui lui avoient été envoyées ; ce qui fit ſoupçonner à Grotius que l'on avoit peut-être (b) perſuadé à Gronovius de feindre de n'avoir pas reçu ſa lettre, afin de n'être pas dans l'obligation de louer un homme, dont le nom étoit odieux chez ceux qui étoient les dépoſitaires de l'autorité publique.

V. Notes ſur Lucain.

V. Il avoit auſſi fait des notes ſur Lucain, qu'il offroit à tous ceux qui pouvoient en faire uſage. Il écrivit à ſon frere (c) de s'informer lorſqu'on feroit quelque nouvelle édition de ce Poëte, afin qu'il contribuât à la rendre meilleure, en communiquant les réflexions qu'il avoit faites. Elles ſe trouvent dans quelques éditions de Lucain données en Hollande. Gerard Voſſius faiſoit un

(a) Epiſt. 808. p. 351.
(b) Epiſt. 406. p. 871.
(c) Epiſt. 859. p. 377. & 402. p. 865.

grand éloge de ces remarques (a), & il assûroit que le monde sçavant devoit en avoir une grande reconnoissance.

Nous apprenons par une lettre de Grotius à son frere [b] que les dernieres notes sur Lucain étoient de Guillaume Grotius.

VI. Anthologie.

VI. Un ouvrage qui lui a tenu fort à cœur, est le recueil des Epigrammes Grecques connu sous le nom d'anthologie; il s'en occupa fort long-tems, & il songea à le donner au Public très-peu de tems après qu'il fut revenu à Paris en qualité d'Ambassadeur. Il sçavoit que Saumaise en avoit fait une étude particuliere; il le pria le 11 Juin 1635. [c] de vouloir bien lui communiquer les corrections qu'il avoit faites sur le texte Grec, soit par le secours des Manuscrits, soit par ses propres conjectures. Il parle plus au long de son projet dans une lettre à Gerard Vossius du 20 Décembre 1635. [d] « Lorsque j'étois particulier ici, lui

(a) Præf. Vir. Epist. p. 377.
(b) Epist. 128. p. 792.
(c) Epist. 418. p. 1533.
(d) Epist. 527. p. 2035.

» écrit-il, pour être utile à ceux qui » aiment les Belles-Lettres, après » avoir traduit le Stobée & les Ma- » ximes des Poëtes Comiques & Tra- » giques, j'ai auſſi traduit le recueil » des Epigrammes Grecques recueillies » par Planude; j'y ai ajoûté pluſieurs » Epigrammes qui ne ſont point dans » l'édition de Henri Etienne. Etant » venu ici Ambaſſadeur, j'ai crû bien » faire en achevant ce que j'avois » commencé; & comme je ſçavois » que le grand Saumaiſe avoit confé- » ré ces Epigrammes avec d'anciens » Manuſcrits, j'ai obtenu de lui qu'il » me communiquât ſes remarques, » & j'ai eu la ſatisfaction de voir que » mes conjectures ſe trouvoient con- » firmées par l'autorité des manuſ- » crits. Tout eſt prêt préſentement » pour pouvoir être donné au Public » dans la même forme que le Stobée, » & les extraits des Tragédies & des » Comédies Grecques. Lorſque je » penſe à un Libraire, Blaeu me » vient d'abord à l'eſprit; il m'aime, » & tous mes amis: ce qui me fâche, » eſt que ſi je lui donne mon manuſ- » crit, je ne ſçai pas quand il paroîtra. » Vous en ſçavez des nouvelles;

» d'ailleurs je ne sçai pas trop s'il a » chez lui des gens qui sçachent bien » corriger les épreuves Grecques, & » qui soient en état de faire les Index » qui puissent rendre le livre plus » utile à la jeunesse. Si l'on peut s'en » assûrer, il faudra sans hésiter lui » donner la préférence ; après cela » nous songerons à donner des ou- » vrages plus considérables. » De nouvelles réflexions sur la lenteur de Blaeu l'en dégoûterent, d'autant plus qu'il n'étoit pas content des caracteres Grecs de ce Libraire (a) ; c'est ce qui l'engagea à écrire à son frere de consulter Vossius, & de lui apprendre ce qu'il croyoit qu'il dût faire. » Je ne voudrois pas, ajoûte- » t-il, avoir recours aux Elzevirs, » non pas tant à cause de ce Livre, » que par rapport à quelques autres » que je me prépare à donner au » Public, & qui ne seront pas de leur » goût. » Il est fâcheux pour la République des Lettres, que Grotius se soit opiniâtré à vouloir faire imprimer en Hollande cette Anthologie, Morelle ne demandoit pas

(a) Epist. 358. p. 837.

mieux que de l'imprimer à Paris [a]; Cramoisi ne l'auroit pas refusée. Grotius mandoit à son frere le 26 Juin 1637. » Je délibererai si je me ser» virai de Cramoisi célébre Libraire, » quoique j'aye des raisons pour dou» ter s'il a des correcteurs assez ha» biles. » Il avoit eu quelque dessein de l'envoyer en Angleterre (b); mais il en fut détourné, lorsqu'il fit réflexion que François Junius qui y demeuroit, faisoit imprimer ses ouvrages hors du Royaume. Les réponses qu'on lui faisoit au sujet de l'impression de l'Anthologie ne le satisfaisant pas, il manda à son frere le 20 Avril 1639. (c) » Si on ne peut pas imprimer notre » Anthologie, ou qu'il y ait sujet de » craindre qu'elle ne le soit pas assez » exactement, je suis d'avis que vous » me la renvoyiez; Cramoisi le plus » riche des Libraires de ce pays l'en» treprendra. » On lui laissa l'espérance qu'elle paroîtroit en Hollande; mais c'étoit toujours délais sur délais: il en écrivit à plusieurs de ses amis,

(a) Epist. 612. p. 244. 692. p. 285. & 402. p. 869.
(b) Epist. 964. p. 432.
(c) Epist. 505. p. 885.

& cependant rien n'avançoit. Isaac Voſſius, fils du fameux Gerard, qui partageoit les ſentimens de ſon pere pour Grotius, lui ayant offert ſes ſervices pour ſes commiſſions Littéraires, Grotius l'en remerçia très-affectueuſement par ſa Lettre du 12 Novembre 1644. (a) dans laquelle il lui parle fort au long de ſon Anthologie. » Je ne puis, lui dit-il, aſſez » vous remercier de ce que vous vou- » lez bien m'offrir vos bons ſervices » pour l'impreſſion de mes ouvrages. » Perſonne ne peut m'être plus utile » que vous : car qui a plus d'amitié » pour moi que vous, & qui eſt-ce » qui entend mieux ces matieres que » vous ? Je voudrois qu'on imprimât » d'abord l'Anthologie. J'ai écrit à » mon frere de vous montrer mes » Prolegomenes, & de vous faire part » de la façon dont je ſouhaite que les » Index ſoient faits ; je vais vous le » répéter, de peur que je ne me ſois » pas aſſez bien expliqué dans ce que » j'ai écrit à mon frere. Je voudrois » d'abord que l'on fit un Index des » Poëtes, & que l'on marquât exac-

(a) Epiſt. 1698. p. 733.

» tement de quel endroit sont tirées
» les Epigrammes. Il faudroit faire
» aussi un autre Index des personnes
» qui sont le sujet de l'Epigramme,
» & de celles à qui elles sont adres-
» sées. Il doit y en avoir un troisiè-
» me, que l'on pourra appeller Cho-
» rographique : on y rappellera les
» montagnes, les fleuves, les vil-
» les, les bains, les ponts, les au-
» tres ouvrages publics dont il est fait
» mention dans les Epigrammes. Il
» en faut un historique pour les gran-
» des actions qui se sont passées pen-
» dant la guerre ou pendant la paix.
» Je voudrois qu'on ajoûtât à ces deux
» derniers Index les passages de Stra-
» bon, de Pausanias, de Procope &
» des autres Auteurs qui ont aussi par-
» lé des mêmes choses ; mais ce ne
» doit être que sur les faits qui ne sont
» pas sçus de tout le monde. Après
» ces Index il en faudra un autre,
» qui comprendra la Physique, la Mo-
» rale, & les autres choses qui pour-
» roient avoir été omises dans les pre-
» miers Index. Ce travail peut être
» utile : je ne voudrois cependant pas
» en charger quelqu'un qui pourroit
» faire quelque chose de mieux. Si

» sans perdre trop de tems vous le » pouvez faire vous même, je serois » au comble de ma joie, non-seule- » ment pour moi, mais pour les Lec- » teurs, à qui ces Index rendroient » l'édition beaucoup plus utile. Car » il est bon de remarquer que ces » Epigrammes renferment ce qu'il y » a de plus important dans l'Histoire, » depuis le tems de Platon jusqu'à » Justinien, & même depuis cet Em- » pereur. »

C'étoit le sujet de la Préface, ou des Prolegomenes qui devoient être à la tête de cet ouvrage, & dont il dit avec sa modestie ordinaire qu'il espére qu'ils ne seront pas inutiles (*a*).

L'Anthologie commença à être imprimée dans le mois de Janvier 1645. par les soins d'Isaac Vossius : car voici ce que lui mande Grotius le 21 Janvier 1645. (*b*) » J'ai vû l'épreuve » de l'Anthologie ; les caractéres ne » me déplaisent pas : je veux absolu- » ment que l'édition se fasse in-quar- » to, afin qu'elle soit de même que

(*a*) Epist. 486. p. 896. & 369. p. 860.
(*b*) Epist. 1721. p. 740.

» de Stobée, & les Extraits des Poë-
» tes Tragiques & Comiques ; que si
» cet ouvrage faisoit un trop gros
» Volume, il faudroit le partager en
» deux, & mettre le Grec à une page
» & le Latin à l'autre. »

Grotius quitta la France peu de tems après avoir écrit cette lettre, & sa mort qui suivit de près sa retraite de France, fut sans doute le plus grand obstacle à la publication de l'Anthologie, que Blaeu ne continua point d'imprimer. L'exemplaire de Grotius étant tombé entre les mains de M. le Clerc, il fit espérer qu'il le donneroit au Public avec même des additions considérables. Il en parle fort au long dans sa Bibiothéque choisie (a). » Ceux qui liront la
» Version de Grotius, dit-il, admi-
» reront également & le génie heu-
» reux, & la patience de cet excel-
» lent homme, qui a traduit tout ce
» Livre en autant de vers qu'il y en a
» dans l'original qu'il égale très-sou-
» vent, & qu'il surpasse même quel-
» quefois. Il y aura d'abord une très-

(a) Fabr. Bib. Græca, L. 3. c. 28. p. 707. T. 2.

» belle Préface de Grotius, où il traite de l'Anthologie & de la Version qu'il a faite. »

M. le Clerc malheureusement n'a pas satisfait à cet engagement qu'il avoit pris avec le Public. Le R. P. Berthier, célèbre Jésuite, qui réunit une solide piété avec des connoissances très-étendues, vient de nous donner dans les Mémoires de Trévoux un article très-curieux (*a*) au sujet de l'Anthologie de Grotius. Il a pour titre : Notice d'une Version manuscrite de l'Anthologie Grecque par Grotius. Il nous apprend que l'original écrit de la main de Grotius est dans la Bibliothèque du Collége des Jésuites de Paris ; qu'il y a été déposé l'an 1665. par Edmond le Mercier, Sécretaire de Grotius. Ce qui fait le prix de cet ouvrage, remarque le sçavant Jésuite, ce sont sur-tout trois choses : 1°. Il est en très-bons vers Latins, toujours de la même mesure que les vers Grecs, en sorte que si dans le Texte on a des vers ou élegiaques, ou purement hexametres, ou iambes de six pieds, ou anacréon-

(*a*) Art. 91, Août 1751. p. 1790.

tiques, toujours la Version présente la même espéce de Poésie. 2°. Grotius s'est astreint par-tout au nombre de vers qui sont dans chaque piéce : jamais il n'est ni plus laconique ni plus prolixe ; ce qui marque de sa part & un génie très-flexible, & une patience singuliére. 3°. Il corrige le Texte de tems en tems par de petites notes placées en marge.

Le R. P. Berthier rapporte ensuite plusieurs Epigrammes traduites par Grotius, qui font souhaiter que ce sçavant Jésuite veuille communiquer l'ouvrage entier au Public ; mais le goût décidé du siécle pour le frivole, nous fait craindre avec raison que les Libraires de France n'osent pas se charger d'un Livre si digne cependant d'être transmis à la postérité.

Outre les Epigrammes contenues dans toutes les éditions, le Manuscrit de Grotius présente 1°. Celles qu'Henri Etienne avoit rassemblées, & qui sont à la fin de son Anthologie Grecque ; 2°. Un très-grand nombre d'inscriptions tirées de Gruter ; 3°. Un Recueil formé par Grotius même sur les Manuscrits.

Une note qui est à la tête de ce

précieux Manuscrit, apprend qu'au mois de Septembre 1630. Grotius commença la Version des sept Livres de l'Anthologie, & qu'elle fut achevée avant le mois de Septembre de l'année suivante ; par où l'on peut juger de la prodigieuse facilité de ce grand Auteur.

VII. Antiquité des Goths.

VII. Il sentoit si vivement les obligations qu'il avoit à la Suède, que pour lui témoigner publiquement sa reconnoissance, il entreprit d'éclaircir l'Histoire des Goths, dans l'espérance de faire honneur aux Suédois qui les regardent comme leurs Ancêtres. Il écrivit à Rome (a) pour avoir la communication de ce qui manquoit à l'édition Grecque de Procope qu'Heschelius avoit donnée, & il l'obtint par la recommandation de Messieurs du Puis. Il le manda au célèbre Nicolas Peyresc, le 8 Avril 1636. & il ajoute : « J'ai traduit les Gothiques » & les Vandaliques de Procope, en » l'honneur d'une Nation qui m'a » adopté, après avoir trois fois été » vendu par ma Patrie. »

Il fit part de son projet à Smalz

(a) Epist. 572. p. 225.

le 24 Juillet 1636 (a) » Le tems, dit-» il, que je ne suis pas obligé de » donner aux affaires publiques, je » le consacre à la recherche des An-» tiquités de Suéde. Je vous prie de » m'envoyer pour cet ouvrage un » Dictionnaire Suédois, un Nouveau » Testament en langue Suédoise, & » les anciennes Inscriptions qui sont » sur les Epitaphes ou ailleurs en » cette Langue. J'ai vû aussi les Loix » Suédoises traduites en Latin; je se-» rois fort aise de les voir encore, si ce-» la étoit possible. Si vous pouvez me » procurer tout cela, je vous en au-» rai obligation, & j'espére que vous » vous appercevrez que je ne suis pas » ingrat. »

Il explique dans un plus grand détail son projet dans une longue lettre qu'il écrivit à Oxenstiern le 28 Août 1636. (b) » Votre Sublimité, » lui écrit-il, a tant de bonté pour » moi, & prend un si grand intérêt à » tout ce qui me regarde, que je lui » dois rendre compte, non-seulement » de mes négociations, mais aussi de

(a) Epist. 624. p. 250.
(b) Epist. 641. p. 259.

» mon loisir. Ayant dessein de donner
» le tems qui n'est pas employé aux
» affaires dont je suis chargé, en
» l'honneur d'un Royaume qui m'a
» comblé d'honneur, j'ai commencé
» à lire tout ce qui avoit été écrit sur
» le grand Gustave, en Latin, en
» Italien, en Allemand & en Fran-
» çois; mais m'étant aisément ap-
» perçu que ces Ecrivains ne sça-
» voient point les intentions des Mi-
» nistres, ne connoissoient pas mê-
» me les lieux dont ils parloient, &
» n'étoient pas au fait de la guerre,
» j'ai conclu qu'il n'étoit pas possi-
» ble de faire avec tous ces matériaux
» un ouvrage qui pût mériter l'ap-
» probation de la postérité. C'est ce
» qui m'a engagé à me retourner du
» côté de l'Antiquité. De tous les An-
» ciens, Procope est celui qui a le
» mieux traité l'Histoire des Goths &
» des Vandales: c'étoit un homme
» habile; il étoit Sécretaire de Be-
» lizaire: il avoit été sur les lieux; il
» parle non-seulement de ce qui est
» arrivé de son tems, mais aussi des
» faits qui se sont passés avant son
» siécle. La Version Latine que nous
» en avons est très-incomplette, très-

» imparfaite & très-peu élegante ;
» j'ai fait une nouvelle traduction
» sur l'édition Grecque d'Hesychius ;
» j'ai eu le secours de deux Manus-
» crits de la Bibliothéque du Roi, qui
» m'ont servi à faire plusieurs cor-
» rections dans le texte ; j'en ai fait
» aussi quelques-unes par conjecture.
» Mon dessein est de tirer tout ce
» qui a rapport à ce sujet de l'Histoi-
» re Secrette de Procope, qu'Ale-
» mannus a imprimée à Rome, &
» d'Agathias. Ayant appris que le Ma-
» nuscrit des Vandaliques & des
» Gothiques qui est dans la Biblio-
» théque du Vatican, étoit plus en-
» tier que ceux qu'Hesychius avoit
» eus, j'ai prié mes amis de Rome de
» m'envoyer les Lacunes qui man-
» quent dans les imprimés, & j'espé-
» re qu'ils me feront ce plaisir ; &
» afin qu'il ne manque rien de tout
» ce qui a rapport aux Antiquités de
» la Scandinavie, j'ai résolu d'y
» joindre ce que l'on en trouve dans
» Strabon, dans Pline, dans Tacite,
» dans Ptolomée, & dans ceux qui
» ont écrit depuis, comme Helmol-
» dus, Eginhart, Adam de Breme
» & les autres. J'y joindrai les Go-

» thiques de Jornandès, l'Epître de
» Sidonius Apollinaris sur les mœurs
» de Théodoric Roi des Wisigoths, le
» Panegyrique d'Ennodius de Pavie
» en l'honneur de Théodoric Roi des
» Ostrogoths & de l'Italie, les Loix des
» Ostrogoths, des Westrogoths & des
» Lombards, avec le Livre de Paul
» Diacre qui étoit lui-même Lom-
» bard, & qui fait venir sa Nation
» de Scandinavie. On y trouvera à
» la fin les noms appellatifs qui se
» trouvent dans les Loix, avec leur
» origine & leur explication. Je prie
» présentement votre Sublimité qui
» est rendue dans sa Patrie, d'avoir
» la bonté de donner ses ordres pour
» que l'on me communique les vieil-
» les Inscriptions, les Loix ancien-
» nes, enfin tout ce qui n'est point
» imprimé, & qui peut contribuer
» à éclaircir les Antiquités de Suéde;
» l'ouvrage que je médite en sera plus
» parfait. Je supplie votre Sublimité
» d'être persuadée que je ferai tout ce
» qui dépendra de moi, non-seule-
» ment pour procurer les avantages
» de la Suéde, mais aussi pour con-
» tribuer à sa gloire. »

Smalz alla à Rome vers ce tems-

là avec Reigesberg fils du frere de la femme de Grotius (*a*), qui profita de cette occasion pour se renouveller dans l'esprit d'Holstenius son ancien ami qui résidoit à Rome, & pour lui demander ce qui manquoit dans les imprimés de Procope. Grotius reçut ces précieuses Lacunes (*b*), & il fit part de cette bonne nouvelle au Grand-Chancelier. Il s'entretint encore avec lui de cet ouvrage dans une lettre du 25 Juin 1637. (*c*) » Votre Sublimi-» té, lui dit il, me pardonnera, si » n'étant occupé que foiblement des » affaires publiques, je lui rends » compte de l'emploi de mon tems: » Je vous envoie une Préface assez » longue, qui doit être mise à la tête » de l'ouvrage, qui renfermera les Au-» teurs qui ont écrit des Antiquités » des Goths, des Vandales, des Wisi-» goths & des Lombards. La traduc-» tion de Procope est fort différente » de l'ancienne. Je consacre ce travail » à votre Sublimité qui a si bien mé-» rité de la Suéde, & à qui j'ai tant

(*a*) Epist. 645. p. 263.
(*b*) Epist. 676. p. 275.
(*c*) Epist. 780. p. 334.

» d'obligation. Deux raisons m'ont » engagé à faire la Préface si longue ; » la premiere est que j'ai été obligé » de répondre à Cluvier, qui le pre- » mier a cherché à obscurcir notre » gloire. Je ne sçaurois dire si c'est » ou par envie, ou s'il a été corrom- » pu par l'argent des Danois ; ce que » je sçais, est que je l'ai réfuté par » des témoignages si précis, que je » ne crois pas que personne de sensé » soit tenté présentement de répéter » les mêmes fausserés. L'autre raison » est que les témoignages favorables » en l'honneur d'une nation étant sus- » pects, lorsqu'ils ne sont fondés que » sur la déposition des nationnaux ; » j'ai rapporté les autorités des étran- » gers, qui ont parlé avec honneur » des Suédois & des Nations qui sont » sorties de Suéde. »

Son dessein étoit donc de dédier cet ouvrage au Grand-Chancelier (*a*) qui avoit appris avec un plaisir infini cette nouvelle occupation de Grotius. Il fut extrêmement content de la Préface ; il en parloit (*b*) avec la

(*a*) Epist. 825. p. 360.

(*b*) Epist. 408. p. 871.

plus grande estime. Il en écrivit à Grotius (a) pour lui faire ses remercimens en son nom & au nom de la nation entiere, & il l'exhortoit de donner cet ouvrage promptement au Public.

Cependant il ne se pressoit pas (b), parce qu'il vouloit épuiser la matiere, & faire toutes les recherches qui pouvoient le mettre en état de la traiter à fond. Il s'étoit imaginé que dans la Gaule Narbonnoise & dans les lieux voisins il se trouveroit plusieurs choses qui pouvoient contribuer à embellir son ouvrage, & que les François par envie contre la nation Suédoise, empêchoient que ses amis ne lui envoyassent des Mémoires.

Cet ouvrage étoit fini quand Grotius mourut, mais il ne fut imprimé qu'après sa mort, & soit que l'Epître Dédicatoire destinée au Grand-Chancelier n'ait jamais été faite, soit qu'elle ait été supprimée, elle n'existe point. Le Livre a pour titre : *Historia Gothorum, Vandalorum, &*

(a) Epist. 410. p. 872.
(b) Epist. 1667. p. 727.

Longobardorum, ab Hugone Grotio partim versa, partim in ordinem digesta : præmissa sunt ejusdem Prolegomena, ubi Regum Gothorum ordo & Chronologia cum elogiis ; accedunt nomina appellativa & verba Gothica, Vandalica, Longobardica, cum explicatione. Auctorum omnium ordinem tabula centenorum indicat. Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium. 1655.

Il y a à la tête de ce Livre une Préface fort sçavante, dans laquelle l'Auteur nous apprend qu'il a revû sur les Manuscrits Grecs les Gothiques & les Vandaliques de Procope, qu'il les a traduits de nouveau, parce qu'il y avoit beaucoup de choses omises dans les anciennes traductions, qui d'ailleurs n'étoient pas bien faites ; que par le secours des Manuscrits du Vatican, il a rempli de grandes Lacunes. On trouve ensuite une description Géographique de l'ancien pays des Goths, le caractere de ce peuple dont il fait un grand éloge, un Catalogue de leurs Rois, une Chronologie du tems dans lequel ils ont vécu, une des Rois Lombards, & une autre des Rois des Van-

dales ; les éloges que les Anciens ont faits des peuples de Suéde, & des nations qui ont tiré leur origine des Suédois.

Après la traduction de tout ce qui a rapport dans Procope aux Goths & aux Vandales, il y a un Index raisonné qui a pour titre : *Nomina appellativa & verba Gothica, Vandalica & Longobardica, quæ in hoc volumine reperiuntur.* Il paroît par les recherches que l'Auteur a faites, que presque tous les noms Lombards appellatifs avoient, ainsi que ceux des Grecs, quelque signification. Ce Recueil finit par l'édition des ouvrages suivans : Jornandès, *de Getarum sive Gothorum origine & rebus Gestis* ; la Chronique de Saint Isidore, & Paul Warnefride, *de Gestis Longobardorum.* Les Prolégomenes de cet ouvrage nous apprennent, que Grotius avoit dessein d'éclaircir les anciennes Loix des Goths & des Vandales ; mais malheureusement il mourut avant que d'avoir fait cet ouvrage, qu'il étoit en état plus que personne de très-bien exécuter.

VIII. Annales & Histoire des Pays-Bas.

VIII. La nomination que les Etats avoient faite de Grotius pendant sa

grande jeuneſſe pour être leur Hiſtorien, l'avoit engagé à faire une étude profonde des troubles des Pays-Bas, & des ſuites qu'ils avoient eus par rapport aux ſept Provinces. Il en étoit occupé dès l'an 1614. comme il paroît par une lettre qu'il écrivit le cinq Février de cette année au Préſident de Thou. Il lui mande (a) que l'amour de la patrie lui a fait entreprendre un ouvrage à peu près pareil au ſien, à cela près qu'il y aura autant de différence entr'eux qu'il y en a entre la France & les Pays-bas. „ Je conviens, ajoûte-t-il, „ que cet „ ouvrage eſt au-deſſus de mes forces; „ auſſi ne le publierai-je, que lorſque „ l'âge & le jugement m'auront mis „ en état de le rendre correct. „ Il communiqua ſon travail à Heinſius, avec qui pour lors il étoit très-lié, & ce jeune ſçavant ne pouvoit trouver des termes capables d'exprimer ſon admiration. C'eſt Balzac qui nous a appris ce détail dans une lettre écrite à Chapelain le vingt Septembre 1640. où il rapporte une lettre d'Heinſius écrite au ſujet de cette Hiſtoire, pen-

(a) Epiſt. 24. p. 8.

dant la plus grande jeuneſſe de Grotius. (a)

Un Auteur qui auroit eu plus d'indulgence pour ſes ouvrages que Grotius, ſe ſeroit preſſé de publier celui-ci, qui paroiſſoit être achevé dès l'an 1636. puiſque cette même année il écrit à Martin Opitius (b): „On tranſcrit mes Annales Belgiques.„ Il mande à ſon frere l'année ſuivante (c): „Mes Annales & mon „Hiſtoire des Pays-Bas ſont tranſcrites; mais je crois qu'il faut encore les garder.„ Il conſulta à ce ſujet pluſieurs amis, & entr'autres Gerard Voſſius (d).

La mort imprévûe de quelques perſonnes avec leſquelles il étoit lié, lui ayant fait faire des réflexions ſur le peu de fond qu'il falloit faire ſur la vie, il écrivit à ſon frere le 21 Mai 1639. (e): „Je voudrois faire

(a) Balzac 25 Lettre du 21 Livre. *Quam qui olim legent, obſtupeſcent ſalvo Taciti ſplendore, & Auguſtâ Majeſtate, dici aliquid floridius potuiſſe.* p. 831.
(b) Epiſt. 595. p. 236.
(c) Epiſt. 402. p. 869.
(d) Epiſt. 859. p. 377.
(e) Epiſt. 454. p. 885.

„ imprimer mes ouvrages avant ma „ mort, afin d'être utile à ceux qui „ viendront après moi ; c'est pour- „ quoi je voudrois que l'on imprimât „ bientôt mes Annales correctement ; „ mais je ne voudrois pas qu'elles „ fussent imprimées par ceux qui par „ esprit de parti diroient ce qui y est „ avant que l'ouvrage parût, & par- „ là empêcheroient peut-être qu'il „ ne vit le jour. Je vous prie donc „ de chercher quelque homme de „ bien, à qui l'on puisse confier ce dé- „ pôt. „

Cependant il les retouchoit toujours, & près de deux ans après il écrivit le vingt-trois Mars 1641. à son frere (a) : „ Jusqu'à-ce que j'aye „ mis la derniere main à mon His- „ toire, je ne voudrois pas que per- „ sonne la vît. Cherchez des excuses „ honnêtes pour vous débarrasser de „ ceux qui vous la demanderont : je „ vous prie cependant de la lire, & „ de me faire part de vos remar- „ ques. „ Grotius n'eut pas la satisfaction de voir son Histoire imprimée ; elle ne fut donnée au Public

(a) Epist. 539. p. 915.

que

que douze ans après sa mort, par Corneille & Pierre ses deux fils, qui la dédierent l'an 1657. aux Etats de Hollande & de Westfrise.

Cet ouvrage est divisé en deux parties, en Annales & en Histoire, à l'imitation de Tacite. Les Annales commencent à l'an 1566. & contiennent cinq Livres; il y en a dix-huit à l'Histoire, qui commence à l'an 1588. c'est-à-dire au tems où le Prince Maurice avoit la plus grande influence dans les affaires des Provinces-Unies, & elle finit à l'an 1609. à la tréve de douze ans. S'il eût été moins ami de la vérité & moins homme de bien, il avoit une belle occasion de se venger du Prince Maurice. Mais il lui rend par-tout justice (a), & il en parle de même que s'il en eût toujours été content.

M. Baillet pensé très-avantageusement & en même tems très-judicieusement de cet ouvrage. » Ce » grand homme, dit-il (b), en parlant de Grotius, a fait paroître toute la capacité, l'exactitude, le ju-

(a) Parhasiana, T. 1 p. 161.
(b) Préface de l'Hist. de Hollande.

» gement, la solidité, l'industrie, la
» netteté d'esprit, la bonne foi & l'intégrité d'un véritable Historien
» dans son ouvrage. L'égalité qu'il
» observe le feroit presque passer
» pour un Etranger, qui n'auroit eu
» nul intérêt dans tout ce qu'il rap-
» porte; il ne paroît Hollandois que
» pour montrer qu'il connoît à fond
» les causes, les motifs, les fins & tou-
» tes les autres circonstances du sujet
» qu'il a entrepris de traiter. »

La seule chose qu'on puisse lui reprocher (a) est d'avoir forcé son stile dans le dessein de ressembler à Tacite, & de l'avoir rendu obscur & peu naturel. On assûre que le célébre Avocat Général Jérôme Bignon en fit faire la remarque à Grotius, avec lequel il étoit fort lié, & que ce Sçavant cédant aux conseils de son ami, avoit promis de retravailler son ouvrage, & même l'avoit recommencé; mais il ne put l'achever, & ses enfans le donnerent au Public tel qu'il étoit, lorsque ses amis auroient souhaité que le style en fût retouché.

(a) Hermanus, Conringius post Blount, p. 547.

Pierre Grotius a prétendu que cette Hiſtoire avoit été l'ouvrage favori de ſon pere. Grotius avoit eu deſſein de la dédier à la Reine de Suéde ; il écrivoit au Grand-Chancelier le cinq Décembre 1637. (a) „ J'ai beaucoup „ écrit ſur l'Hiſtoire des Pays-Bas ; ce „ que j'en ai fait juſqu'à la tréve de „ 1609. eſt en état de paroître avec „ quelque utilité. Je voudrois le dédier à notre Reine, à moins que „ votre Sublimité n'en décide autrement. De toutes les Hiſtoires de „ notre tems, c'eſt celle qui me paroît la plus utile ; on y voit naître „ en peu de tems une République, „ dont les armes dans ſon foible commencement à peine ſuffiſoient à défendre ſes petites frontieres, & „ qui porte enſuite ſes armées juſqu'au bout du monde. On ne trouve nulle part l'art de faire des ſiéges ou de défendre des places porté ſi loin ; enfin on la voit maîtreſſe de la mer, après que la Marine avoit été pendant un ſi long-tems négligée. „ N'oublions pas que le célébre Peyreſc rendit de

(a) Epiſt. 873. p. 384.

grands services à Grotius (a) dans la composition de cet ouvrage ; il lui communiqua plusieurs notes importans, & il lui fit avoir les Mémoires qu'avoit recueillis Antoine Querenge, qui s'étoit proposé d'écrire l'Histoire du fameux Alexandre Farnese Duc de Parme. L'Histoire de Grotius a été traduite en François par M. l'Héritier, pere de Mademoiselle l'Héritier connue par plusieurs ouvrages ; elle mériteroit bien de trouver quelque nouveau traducteur, qui lui donnât un style plus François.

IX. Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne.

IX. Ce fut pendant le tems de son Ambassade, que Grotius revit & augmenta son Livre de la Vérité de la Religion Chrétienne. Il avoit traité ce sujet en Hollandois pendant le tems de sa prison, & dans la suite il en avoit fait un Livre en Latin qui eut un succès infini. Il fut traduit presque en toute sorte de Langues, dès l'an 1627. (b) Il y en avoit des traductions Françoises, Allemandes, Angloises, & même Grecques. Le grand nombre d'approbations qu'eut

(a) Vie par Gassendi, L. 3. p. 182.
(b) Epist. 411. p. 872.

ce Livre n'empêcha point que les ennemis de Grotius ne fissent tout ce qu'ils purent pour décrier cet ouvrage; ils l'accusèrent de renfermer le venin du Socinianisme. Voët entr'autres se distingua par ses fureurs; Grotius en écrivit à son frere le 22 Octobre 1637. » Il est étonnant, lui dit-il, que Voët croie voir ce que n'ont » pas vû les Docteurs de Sorbonne, » qui ont examiné le Livre avant » qu'il fût imprimé. Le Cardinal » Barberin favorise-t-il le Socinia» nisme, lui qui recommande cet ou» vrage (a), & qui a coutume de le » porter toujours avec lui? Les Evê» ques d'Angleterre l'ont fait traduire en leur Langue, les Ministres » de Charenton l'approuvent, un » Luthérien l'a traduit: dira-t-on que » ce sont tous fauteurs du Socinia» nisme? »

Depuis cette lettre écrite, Grotius fut instruit (b) que son Livre avoit été traduit en Suédois. Il se jus-

(a) Epist. 181. p. 808. Epist. Coleri 37. p. 110. dans le Recueil *Epistolæ Celebriorum virorum*, Amstelodami 1705.

(b) Epist. 412. p. 873.

tifie de nouveau dans une grande lettre écrite à Reigesberg, le dix-neuf Décembre 1637. (a) „ J'ai souvent „ douté, lui dit-il, lequel des deux „ partis étoit le plus convenable, „ ou de répondre aux réproches des „ fols & des méchans, ou de se repo- „ ser sur sa bonne conscience, & de „ les mépriser. Je m'en tenois constam- „ ment au dernier; mais votre exem- „ ple me fait donner présentement „ la préférence au premier: vous „ m'avez défendu avec tant d'amitié „ & de fermeté, que si je restois dans „ l'inaction, on auroit droit de m'ac- „ cuser de paresse. Mes Livres de la „ Religion Chrétienne sont lûs par „ les gens de bien & les Sçavans avec „ beaucoup d'applaudissement, non- „ seulement dans les Langues dans „ lesquelles je les ai composés, mais „ aussi en Suédois, en François, en „ Allemand & en Anglois. Ceux qui „ croient qu'il est de leur intérêt que „ je ne passe pas pour bon Chrétien, „ cherchent toute sorte de prétextes „ pour me nuire; ils me reprochent „ d'avoir employé la Version de Cas-

(a) Epist. 880. p. 387.

„ telion : il eſt très-certain, que je „ ne l'avois pas encore vûe lorſque „ je faiſois mon Livre. J'ai traduit „ moi-même du Grec & de l'Hébreu, „ tous les paſſages de l'Ecriture que „ j'ai employés. On dit que j'ai in- „ terprété quelque choſe du cinquiéme Chapitre de ſaint Matthieu „ comme Socin ; les pauvres gens „ ne ſçavoient pas que mon explica- „ tion eſt la même que celle que preſ- „ que tous les Grecs & les Latins les „ plus habiles & les plus pieux ont „ adoptée. Combien y a-t-il de choſes „ dans ce même Chapitre de ſaint „ Matthieu, que j'explique tout différemment de Socin ? „

Le grand argument de ceux qui vouloient empêcher le progrès de ſon Livre (*a*), étoit qu'il faiſoit aſſez voir le penchant de l'Auteur pour le Socinianiſme par le ſilence qu'il avoit gardé ſur la Trinité. Il s'en expliqua avec ſon frere le vingt-cinq Septembre 1638. Il lui parle à cœur ouvert. „ Le Livre de la Vérité de la „ Religion Chrétienne ſubſiſtera avec „ honneur malgré les envieux, dit-il.

(*a*) Epiſt. 439. p. 880.

„ Je n'y ai pas dû parler de la Trinité „ directement ; & ceux qui jusqu'à „ présent pour la prouver ont employé ou les raisons naturelles, ou „ l'autorité de Platon, ont fait plus „ de tort au Christianisme qu'ils „ ne lui ont été utiles. „ Ceux qui depuis Grotius se sont acquis le plus de réputation en écrivant pour la vérité de la Religion Chrétienne, comme Abbadie & Houteville, ont suivi son exemple, & ont évité d'agiter les questions qui supposent la divinité de l'Ecriture.

Grotius avoit la consolation de voir que les Catholiques étoient très-contens de son Livre. Il mandoit à son frere le quatre Décembre 1638. (a) „ Mon ouvrage de la Vérité de „ la Religion Chrétienne, que les „ Voëtiens regardent comme Socinien, est si peu Socinien ici, que „ des Religieux Catholiques le traduisent en Persan, dans le dessein „ de s'en servir pour amener au „ Christianisme les Persans. (b) Je n'y „ ai point parlé de la Trinité dans

(a) Epist. 444. p. 881.
(b) Epist. 1096. p. 493.

le

„le dessein de la prouver directe-
„ment, mande-t'il à Gerard Vos-
„sius, parce que je me suis toujours
„souvenu de ce que j'ai ouï dire à Ju-
„nius votre beau-pere qui étoit un
„grand homme, que Duplessis, &
„ceux qui comme lui avoient voulu
„établir la Trinité par des raisons
„tirées de la nature, & par des passa-
„ges souvent mal entendus dans leurs
„disputes avec les Athées, les Payens,
„les Juifs & les Mahométans,
„avoient très-mal fait, par ce qu'il
„falloit d'abord les persuader de la
„vérité de l'Ecriture, dans laquelle
„seule on peut trouver les dogmes
„qu'il a plû à Dieu de nous ré-
„véler. „

Ce fut l'an 1639. que parut de nouveau le Livre de la Vérité de la Religion Chrétienne, avec des augmentations considérables. Grotius le dédia à Jerôme Bignon son illustre ami (*a*). Ce grand Magistrat dans le

(*a*) L'Epître Dédicatoire est du vingt-huit Août 1639. dans les lettres de Grotius, & elle est datée du vingt-sept à la tête de l'édition du Livre. On lit cette souscription à la fin de la lettre qui est parmi ses Epîtres : *Ampl. tuæ pridem obligatissimus*; elle ne

remercîment qu'il lui en fit (a), porte de cet ouvrage le jugement le plus favorable. Il assûre (b) que quoique plusieurs Sçavans ayent déja traité ce sujet avec applaudissement, il n'y en a eu aucun qui s'en soit si bien acquité que Grotius, & qui dans cette discussion ait fait voir une si grande connoissance des Langues sçavantes & tant d'érudition. Il admire l'ordre & la briéveté de cet ouvrage; il se félicite d'avoir vêcu du tems de Grotius, & d'avoir eu part à l'amitié d'un si grand homme. Quelque tems après que cet ouvrage eut paru, un Anglois (c) qui avoit vêcu long-tems en Turquie vint voir Grotius, pour lui dire qu'il traduisoit son Livre en Turc, parce qu'il le croyoit le plus utile qu'il y eût pour instruire les Chrétiens qui vivoient en Turquie, & pour convertir les Mahométans. Il lui promit de faire ce qui dépendroit de lui pour le faire imprimer en langue Turque en Angleterre.

se trouve pas dans l'Epître Dédicatoire qu'on a imprimée avec le Livre.

(a) Epist. 1232. p. 557.
(b) Epist. Præf. Vir. 451. p. 728.
(c) Epist. 534. p. 914.

Outre toutes les traductions dont nous venons de parler, & dont Grotius a eu connoissance, il y en a eu en Grec, en Chinois, en Flamand, en Danois, en Malais, & cinq traductions Françoises. Le sçavant Pokoke le traduisit en Arabe ; & cette traduction fut imprimée à Londres l'an 1660. On assûre (*a*) qu'il y en a eu trois traductions Arabes, & que ce sont elles qui ont donné occasion à Spon & à Vehler de dire, que Grotius avoit copié un Livre Arabe, ayant pris la Version même de son Livre pour un ancien ouvrage. Enfin ce Livre a eu un si grand cours, que l'Histoire même de cet ouvrage a fait le sujet d'un Traité (*b*).

Les Protestans sans passion & les Catholiques ont également estimé l'ouvrage de Grotius. „ Il y a peu de „ Livres, dit Colomiers (*c*), dont la

(*a*) Fabric. Delect. Argum. c. 30. p. 551.

(*b*) *Joannis Christophori Loekeri Dissertatio Epistolica, Historiam libelli Grotiani de Veritate Religionis Christianæ complectens.* 1725. in-quarto. Voyez aussi le Journal des Sçavans de l'an 1724.

(*c*) Colomiers, p. 584.

„ destinée ait été plus heureuse que „ celle du Traité de la Vérité de la „ Religion Chrétienne : c'est un ad- „ mirable Livre ; il devroit être le „ *vade mecum* de tous les Chrétiens. „ Je l'ai lû plusieurs fois, mais tou- „ jours avec un nouveau plaisir. „

„ Le Livre de Grotius, dit l'Ab- „ bé Houtteville (*a*), est le premier „ en qui l'on remarque ces grands „ caracteres d'être plus raisonné, „ plus exact & plus nerveux : il est „ extrêmement court ; mais nous „ louerons cette briéveté même, où „ l'on a sçu renfermer tant de choses „ sans les confondre, sans rien di- „ minuer de leur évidence, ni de „ leur force : il n'est pas surprenant „ que ce Livre ait été traduit en tant „ de Langues. „

X. Florum sparsio ad Jus Justinianeum.

X. Au milieu des plus grandes occupations & des études les plus sérieuses, Grotius s'occupoit toujours de l'étude du Droit Civil. Blaeu imprima l'an 1643. ses Remarques sur le Droit de Justinien. Ce sont des Notes Philologiques tirées des Poëtes & des Philosophes (*b*), qui éclaircissent quel-

(*a*) Préface.

(*b*) Epist. 1520. p. 689.

ques passages du Corps du Droit (*a*).
» Ce Livre, dit l'Auteur avec modestie,
» n'est pas fort utile pour ceux qui
» fréquentent le barreau; mais il est
» assez agréable, & quoi que je ne
» l'estime pas trop, je crois qu'il vaut
» mieux qu'il ait paru que de l'avoir
» laissé périr. Cet ouvrage (*b*) pour-
» ra faire plaisir aux gens de Lettres;
» il y en a ici qui en sont contens,
» parce qu'ils aiment à voir réunis la
» Grammaire, l'Histoire avec le
» Droit (*c*). »

XI. Commentaires sur l'Ecriture.

XI. Ce que l'on ne sçauroit trop admirer dans un homme aussi sçavant & aussi occupé que Grotius, c'est que l'étude de l'Ecriture sainte fut dans tous les tems de sa vie sa plus délicieuse occupation. Elle lui avoit servi de consolation dans sa prison: il lui avoit toujours consacré une partie de la journée; & enfin elle fit sa principale étude pendant une grande partie de son Ambassade. Dès l'an 1637. son Commentaire sur l'Evangile étoit en état de paroître; mais

(*a*) Epist. 639. p. 948.
(*b*) Epist. 640. p. 949.
(*c*) Epist. 648. p. 952.

avant que de le donner au Public (a); il vouloit voir l'*Aristarchus sacer* que Heinsius alloit faire imprimer : c'étoit un Commentaire sur le Nouveau Testament, que Grotius croioit devoir être à peu près dans le goût du sien, & qui piquoit d'autant plus sa curiosité, qu'Heinsius étoit le rival de Grotius en Littérature, & son ennemi caché. Le crédit qu'Heinsius avoit chez les Elzevirs qui étoient ses Libraires (b), étoit une des raisons qui empêchoit Grotius de se servir d'eux. „ Il ne faut „ point penser aux Elzevirs, écrit il „ en confidence à Vossius (c), à cau„ se de cet homme qui régne chez „ eux, & qui nous hait. Je souhaite „ sçavoir où en sont ses notes sur les „ Livres sacrés, & quand elles pa„ roîtront : car je remets à ce tems„ là la révision des miennes. „ Il y avoit dans ce tems-là en Hollande un Juif très-célébre par sa science ; c'étoit Manassé-Ben Israël : Grotius le consultoit quelquefois (d), & tou-

(a) Epist. 859. p. 377. & 964. p. 432.
(b) Epist. 1056. p. 476.
(c) Epist. 1056. p. 476.
(d) Epist. 1244. p. 564.

jours avec profit. Dans une lettre qu'il lui écrit, & dont la date n'eſt point marquée, il lui dit : „ La réponſe que vous avez faite aux difficultés que j'avois ſur quelques endroits „ de l'Ecriture & de l'Hiſtoire, m'a „ fait un très-grand plaiſir, & je ne „ crois pas qu'il y ait perſonne en „ état de faire une réponſe plus ſolide. J'ai lû beaucoup d'Interprétes ; „ mais je vois que vous en connoiſſez beaucoup plus que moi, que „ vous les avez lûs, & que vous les „ poſſédez bien. Je vous rends donc „ de très-humbles graces. Encouragé par ce bienfait, je ne craindrai „ point de m'adreſſer à vous lorſque j'aurai des difficultés, prêt à „ vous rendre la pareille ſi je le puis. „ Vos Livres que j'ai indiqués ici à „ pluſieurs perſonnes, ſe liſent avec „ plaiſir & avec utilité : c'eſt pourquoi je vous prie, & je vous conjure d'employer tout le loiſir que „ vous pouvez avoir, à expliquer les „ obſcurités de la loi ; & vous rendrez un ſervice ſignalé à tous les „ Sçavans. „

Ce n'étoit pas un compliment dénué de vérité qu'il lui faiſoit ; c'eſt

ainſi qu'il penſoit de ce ſçavant Juif: il en parle de même en confidence dans une lettre qu'il écrit à Gérard Voſſius. (a) „ Je récris, lui dit-il, à „ Manaſſé; je vous prie de me faire „ le plaiſir de lui rendre mes lettres. „ Je fais une très-grande eſtime, „ non-ſeulement de ſon érudition, „ mais auſſi de ſon jugement; il mar- „ che heureuſement ſur les traces de „ Abeneſra, de Maimonide & d'A- „ brabanel. J'ai fait connoître ici ſes „ ouvrages; on les lit beaucoup, & „ on les eſtime. „

Il prévoyoit que ſon Commentaire ſur le Nouveau Teſtament lui occaſionneroit des diſcuſſions. „ Je ſuis „ incertain, dit-il à Voſſius, de ce „ que je ferai de mes notes ſur le „ Nouveau Teſtament: je trouverai „ facilement ici un Libraire; mais je „ crains les difficultés des Théolo- „ giens, qui ne veulent pas qu'on „ imprime rien dans ce genre-là qu'ils „ ne l'ayent approuvé. Pour moi je „ ne puis pas me ſoumettre en tout „ à aucun des deux partis; je ne puis „ pas même garder le ſilence, lorſ-

(a) Epiſt. 1256. p. 579. & 1315. p. 596.

„ qu'il s'agit de pouvoir dire des cho-
„ ſes utiles. Je verrai comment pou-
„ voir remedier à cet inconvénient. „
(a) „ Je n'eſpére pas, dit-il à ſon
„ frere, que les Théologiens de Sor-
„ bonne approuvent mes notes, ſur-
„ tout depuis qu'ils ont cenſuré Mil-
„ letiere; reſte à ſçavoir ſi je les fe-
„ rai imprimer chez moi ſans appro-
„ bation, ce qui n'eſt pas ſans exem-
„ ple. „

L'ouvrage de Henſius attendu avec tant d'impatience n'eut aucun ſuccès (b). Saumaiſe, à la vérité ennemi déclaré de ce Sçavant, dit publiquement qu'il étoit prêt à faire voir que ſi on ôtoit du Livre d'Heinſius ce qu'il avoit pris des autres, il n'y reſteroit pas une remarque importante. Les autres Sçavans du premier ordre n'en faiſoient pas plus d'eſtime (c). Le Cardinal de Richelieu inſtruit que Grotius penchoit beaucoup plus pour les ſentimens des Catholiques que pour ceux des Miniſtres de Charenton, ordonna (d)

(a) Epiſt. 503. p. 884.
(b) Epiſt. 507. p. 884.
(c) Epiſt. 465. p. 886.
(d) Epiſt. 476. p. 890.

qu'il pourroit faire imprimer ſes ouvrages ſans être obligé de paſſer par les Cenſeurs. Cependant il ménageoit Heinſius, & il pria Guillaume Grotius ſon frere de lui dire (a) qu'il avoit toujours déclaré qu'il y avoit pluſieurs choſes dans ſes notes qui lui plaiſoient beaucoup, & qu'il avoit fait les mêmes remarques dans quelques endroits par pur hazard.

Il avoit une très-grande eſtime pour le ſçavant Pere Petau; il lui communiquoit ſes ouvrages: en lui envoyant (b) ſes notes ſur le Vieux Teſtament, il le prie de faire des remarques ſur les endroits auxquels il croira qu'il ſera néceſſaire de faire quelque changement. L'édition de ſes Commentaires ſur l'Evangile ayant paru à Amſterdam (c), il en envoya un exemplaire au Pere Petau, en le priant de les lire s'il en avoit le tems, & de lui faire part de ce qu'il falloit ometre, ajoûter ou changer, afin que la ſeconde édition valût mieux. „ Les Libraires d'Amſter„ dam, ajoûte-t-il, s'offrent pour im-

(a) Epiſt. 481. p. 891.
(b) Epiſt. 1526. p. 691.
(c) Epiſt. 1531. p. 693.

„ primer ce que j'ai fait ſur l'Ancien
„ Teſtament ; mais j'aimerois mieux
„ que l'édition s'en fit ici, parce
„ que je pourrois voir la derniere
„ épreuve. J'attends vos remarques
„ ou celles de ceux à qui vous aurez
„ donné à lire ce que j'ai fait ſur la
„ premiere partie de l'Ancien Teſta-
„ ment. J'aurois été moi-même les
„ chercher, ſi je n'euſſe été retenu
„ chez moi par un mal d'yeux. J'ai
„ bien des reconnoiſſances de votre
„ bonté, lui écrit-il une autre fois
„ (a), de ce que vous avez bien vou-
„ lu revoir ce que j'ai fait ſur l'An-
„ cien Teſtament, de ce que vous
„ avez chargé ceux qui ont plus de
„ tems que vous d'en faire un exa-
„ men plus exact, & de ce que vous
„ voulez bien contribuer par votre
„ recommandation à l'avancement
„ de cet ouvrage. Je vois quelque
„ jour à le publier : c'eſt pourquoi je
„ vous prie de me le renvoyer promp-
„ tement avec vos remarques. Dès
„ que le reſte ſera tranſcrit, je pren-
„ drai la liberté de vous l'envoyer,
„ & d'interrompre vos occupations,

(a) Epiſt. 1534. p. 694.

„ quelque importantes & quelque „ utiles qu'elles soient. „

Les Libraires de Hollande (a) avoient fait mettre à la tête de son Commentaire sur le Nouveau Testament son portrait avec un grand éloge ; il en fut très-fâché, & il écrivit très-sérieusement à son frere que cela étoit d'autant moins convenable, que cet effet de la vanité étoit à la tête d'un Livre fait pour inspirer l'humilité ; qu'il avoit fait ôter les portraits qui étoient à ses exemplaires ; qu'il souhaitoit qu'on les supprimât tous ; qu'il le prioit de vouloir bien y contribuer, parce que cela importoit à sa réputation, & qu'il aimoit même mieux que sa Préface ne parût point, que de paroître avec ce portrait. A la tête de ces notes sur le Nouveau Testament, il y avoit un petit Avertissement, où il étoit dit qu'il avoit commencé cet ouvrage étant captif, qu'il l'avoit achevé étant particulier, & qu'il le faisoit imprimer étant Ambassadeur. Quoiqu'il fût fort avancé avant que la Cour de Suéde l'employât,

(a) Epist. 570. p. 928.

cependant il est constant par ses lettres qu'il y a fait beaucoup d'additions & de changemens depuis son Ambassade.

Le Chancelier Seguier qui ne l'avoit jamais aimé, lui fit de nouvelles difficultés après la mort du Cardinal de Richelieu. » Le Chancelier de » France, écrit-il à son frere le » vingt-sept Août 1644. (a) ne veut » point donner de Privilége pour » l'impression de mon Commentaire » sur l'Ancien Testament, quoique » d'habiles Docteurs l'ayent assuré » qu'il n'y avoit rien de contraire à » la doctrine des Catholiques; mais » il n'aime pas à en donner même » pour de bons Livres, lorsqu'ils » n'ont pas été composés par des gens » de sa Communion. »

Cramoisi cependant l'imprimoit; mais il craignoit que les frais qu'il faisoit pour une belle édition in-folio, ne lui fussent à charge, s'il n'obtenoit point de Privilége, parce que les Hollandois qui le réimprimeroient avec moins de dépense, le feroient entrer en France, où ils le débite-

(a) Epist. 720. p. 2791.

roient à meilleur marché.

Le refus de Privilége (a) n'empêcha point un autre Libraire de Paris d'entreprendre l'impression des notes sur le Nouveau Testament, que Grotius appelloit son plus cher travail (b).

M. Simon dont les jugemens ne sont pas toujours conformes à la plus grande exactitude, juge cependant assez bien de Grotius. „ Ses notes, „ dit-il (c), sont estimées de tout le „ monde; il n'est pas besoin que nous „ en fassions un éloge particulier. Je „ remarquerai seulement qu'il s'étend „ quelquefois trop sur les citations „ des Poëtes, & sur un grand nom„ bre d'autres Auteurs Profanes, où „ il semble avoir plutôt affecté de „ paroître sçavant & homme d'éru„ dition, que judicieux & critique. „ S'il avoit évité ce défaut, ses notes „ seroient beaucoup plus courtes, & „ elles n'en seroient pas moins bon„ nes. On les doit principalement es„ timer, à cause qu'il confére sou-

(a) Epist. 740. p. 976.

(b) Partum carissimum. Epist. 1223. p. 553.

(c) Hist. Crit. L. 3. C. XV. p. 443.

„ vent les anciens Traducteurs Grecs
„ de la Bible avec le Texte Hébreu,
„ & qu'il n'eſt point préoccupé de la
„ *Maſſore*: bien qu'il choiſiſſe d'or-
„ dinaire la meilleure explication du
„ Texte, il multiplie néanmoins
„ quelquefois les diverſes leçons ſans
„ aucune néceſſité. Au reſte, ajoûte
„ l'Auteur de l'Hiſtoire Critique,
„ quoique j'aye trouvé à redire dans
„ les notes de Grotius de ce qu'il cite
„ trop ſouvent les Auteurs Profanes,
„ il ne laiſſe pas quelquefois d'y avoir
„ de très-bonnes choſes dans ces ſor-
„ tes de citations, d'où l'on peut
„ éclaircir pluſieurs difficultés de l'E-
„ criture. J'aurois ſeulement ſouhaité
„ que ſelon les régles de la Critique,
„ il n'eût rapporté les témoignages
„ de ces Auteurs Profanes, & ſur-
„ tout des Poëtes, que dans les en-
„ droits qui avoient beſoin de ces
„ éclairciſſemens. „

M. le Clerc après avoir examiné ce jugement, parle ainſi (*a*) de Grotius: „ Si vous ſouhaitez ſçavoir ce
„ que l'on doit principalement eſti-
„ mer dans les notes de Grotius ſur

(*a*) Sentimens des Théologiens, p. 381.

„ le Vieux Teſtament, & qu'on ne
„ trouve pas ailleurs, c'eſt premiere-
„ ment les éclairciſſemens qu'il a don-
„ nés à une infinité de paſſages de
„ l'Ecriture par le ſecours de l'Anti-
„ quité Payenne; c'eſt en ſecond lieu
„ une connoiſſance admirable du vrai
„ ſens des manieres de parler de l'E-
„ criture, qu'il a comparées les unes
„ avec les autres avec tant de ſuc-
„ cès, que l'on peut dire qu'aucun
„ Interpréte ancien ou moderne ne
„ nous fournit tant de lumieres là-
„ deſſus: c'eſt enfin une pénétration
„ extraordinaire à découvrir le ſens
„ des Prophéties. „

M. Fabricius a prétendu (a) qu'une des choſes qui rendoit davantage recommandable le Commentaire de Grotius ſur le Nouveau Teſtament, eſt qu'il avoit eu une intention qu'il avoit heureuſement exécutée, de prouver la vérité de la Religion Chrétienne par l'Ecriture même.

Avant que de finir cet article, nous croyons ne devoir pas omettre un reproche qui a été fait à Grotius par des Sçavans, qui d'ailleurs lui ren-

(a) Delect. Argum. C. 2. p. 40.

doient

doient la justice qu'il méritoit. Ils ont prétendu qu'il s'étoit souvent trompé dans les citations des Rabbins, parce qu'il s'en étoit rapporté à la bonne foi des autres. Esdras Edzardi très-habile dans ces matieres avoit ramassé plusieurs de ses mépriſes dans un petit recueil, & les avoit fait voir à Morhof (a).

XII. Ouvrage sur l'Antechriſt, & autres Traités Théologiques.

XII. L'étude profonde de l'Ecriture-Sainte conduisit Grotius à l'examen d'une question, qui faisoit beaucoup de bruit dans ce tems-là. Quelques Synodes Protestans avoient osé décider que le Pape étoit l'Antechriſt; & cette extravagance débitée gravement par les Ministres étoit regardée par les zélés Schismatiques comme un point fondamental. Grotius entreprit de détruire une opinion si absurde, qui causoit des haines irréconciliables entre les Catholiques & les Protestans, & qui par conséquent étoit un très-grand obstacle à leur réunion qui faisoit l'objet de tous ses désirs. Il travailla donc sur l'Antechriſt; & c'étoit les jours de Di-

(a) Polihistor. T. 3. L. 5. p. 54. Vind. Grot. p. 463.

manche qu'il employoit à cet ouvrage (*a*).

C'eſt celui qui lui fit le plus d'ennemis. Nous voyons dans les lettres qu'il écrit à ſon frere, que ſes meilleurs amis craignoient que l'on ne ſçût qu'ils euſſent quelque part à la publication des Livres où il étoit traité de l'Antechriſt. » Si vous craignez » d'encourir des haines, écrit-il à ſon » frere (*b*), vous pourrez trouver fa» cilement des gens éloignés de l'eſ» prit de faction, qui auront ſoin de » cette impreſſion. Rien n'a plus ani» mé les Princes contre ceux qui ſe » ſont ſéparés de l'Egliſe Romaine, » que les noms injurieux dont les » Proteſtans accabloient leurs adver» ſaires ; & rien ne s'oppoſe tant à » la réunion, à laquelle nous ſom» mes tous obligés de travailler » en conſéquence des préceptes de » Jeſus-Chriſt, & de la profeſſion de » Foi que nous faiſons dans le Sym» bole. Peut-être que le Turc qui » menace l'Italie nous y obligera. Pour » y parvenir, il faut d'abord éloigner

(*a*) Epiſt. 416. p. 345.
(*b*) Epiſt. 477. p. 890.

» tout ce qui empêche de s'écouter
» les uns les autres tranquillement.
» J'espére que je trouverai des gens
» qui m'aideront dans ce pieux des-
» sein : je ne cesserai d'y travailler ;
» & je me fais une joie de mourir
» dans une si belle occupation. »

Reigersberg, Blaeu, Vossius lui-même tout dévoué qu'il étoit à Grotius, ne voyoient qu'avec peine (*a*) l'impression de cet ouvrage, parce qu'ils ne pouvoient pas douter que le nombre de ses ennemis n'en augmentât. Grotius fit part en confidence à son frere du chagrin que Vossius lui donnoit à ce sujet (*b*). » Entre ceux
» qui voudroient voir périr cet ou-
» vrage, dit-il, je vois Vossius avec
» étonnement & chagrin. D'où lui
» vient cette idée ? Je m'imagine
» qu'on lui a fait entendre qu'il nui-
» roit à la fortune de ses enfans, s'il
» approuvoit de pareils Livres, &
» qu'au contraire il trouveroit de la
» faveur s'il me nuisoit. Il faudra
» donc avoir recours ou à Courcelle,
» ou à Corvin. » Il se plaint ailleurs

(*a*) Epist. 480. p. 891. & 482. p. 891.
(*b*) Epist. 485. p. 892.

de la trop grande timidité de cet ancien ami (a), qui dans le fond approuvoit les sentimens de Grotius, mais n'osoit pas les avouer publiquement, parce qu'il n'étoit pas aussi indépendant que Grotius.

Le Livre qu'il fit causa de grandes rumeurs chez tous les ennemis déclarés de l'Eglise Romaine (b). Michel Gettichius écrivit à Ruarus (c), qu'il n'avoit vû que superficiellement encore l'ouvrage de Grotius sur l'Antechrist; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger sur une premiere lecture, ce Sçavant qui avoit l'esprit excellent & une érudition singuliere, n'avoit d'autre intention que celle d'engager les Sçavans à approfondir davantage la matiere de l'Antechrist, & à les déterminer à attaquer avec plus de force l'Antechrist Romain; ou s'il écrit sérieusement, il veut se frayer un chemin pour pouvoir sans se deshonorer passer dans le parti des Papistes. Ruarus répondit

(a) Epist. 455. p. 895. 507. p. 901. 511. p. 902. & 514. p. 904.

(b) Epist. 61. p. 276. & 89. p. 415.

(c) Dans les lettres de Ruarus.

à cette lettre par une autre, datée du seize Décembre 1642. de Dantzic. (a) „ J'ai toujours regardé, dit-il, „ Grotius comme un très-honnête „ homme, & en même tems très-„ sçavant; je suis persuadé que c'est „ l'amour de la paix qui lui a fait entreprendre cet ouvrage. Je ne nie „ point qu'il n'ait été trop loin; „ c'est peut-être l'amour de l'Antiquité qui l'a séduit. Aucun Remontrant que je sçache n'a encore écrit „ contre lui; mais quelques sçavans Calvinistes l'ont déja réfuté, „ entr'autres Desmarets Ministre de „ Bois-le-Duc, qui a écrit contre „ lui avec beaucoup d'amertume.„

L'ouvrage de Grotius fut imprimé l'an 1640. sous ce titre: *Commentatio ad loca quædam Novi Testamenti, quæ de Antichristo agunt aut agere putantur, expendenda eruditis.*

Il y explique le second Chapitre de la seconde Lettre de saint Paul aux Thessaloniciens; il y prétend prouver que l'homme de péché qui y est désigné, est l'Empereur Caius Caligula, qui avoit voulu placer sa sta-

(a) Epist. 62. p. 277.

tue dans le Temple de Jérusalem, comme on peut le voir dans Philon, & qui auroit voulu qu'on le crût Dieu, ainsi que le rapportent Philon & Josephe. Il explique ensuite le dix-huitiéme Verset de la premiere Epître de saint Jean Chapitre deux : *Vous sçavez que l'Antechrist est venu, & qu'il y a plusieurs Antechrists.* Il croit que l'Antechrist qui étoit déja venu, étoit Barchochebas, & que les autres Antechrists sont Simon le Magicien & Dosithée.

La bête du treiziéme Chapitre de l'Apocalypse est, selon lui, Rome Payenne ; le pouvoir qui lui a été donné pendant quarante-deux mois désigne la persécution de Domitien, qui a duré trois ans & demi. La bête qui vient de l'abîme, dont il est parlé dans le Chapitre 11. Verset 7. est la magie & Apollonius de Thianes : enfin il trouve le fameux nombre 666. dont il est parlé dans le dernier Verset du Chapitre trentiéme de l'Apocalypse, dans le nom de Trajan qui s'appelloit Ulpius, & dont les Lettres Numérales forment le nombre 666.

Les Réformés se scandaliserent

étrangement de cet ouvrage. Samuel Desmarets le réfuta avec aigreur; ce qui donna occasion à un nouveau Livre de Grotius fait pour la défense du premier, avec ce titre: *Appendix ad interpretationem locorum Novi Testamenti, quæ de Antichristo agunt, aut agere putantur, in quâ via sternitur ad Christianorum concordiam;* Desmarets n'y est jamais désigné que sous le nom de Borborite. On a remarqué avec raison une legére inadvertance de Grotius dans ce Traité: il y rapporte (a) que les ennemis de l'Empereur Barberousse lui attribuoient le prétendu Livre *de tribus Impostoribus*; il a confondu le petit-fils avec le grand-pere: car c'est Frideric II. contre lequel on avança cette calomnie, comme il paroît par les Epîtres de Pierre Desvignes, son Sécretaire & son Chancelier, & comme l'écrit lui-même Grotius dans ses Observations sur la Philosophie réelle de Thomas Campanelle.

Il fit imprimer en même tems son Traité de la Foi & des œuvres contre

(a) Colomesiana, p. 580. Edit. de 1740.

Desmarets & contre l'erreur de l'inamissibilité de la grace ; il avoit pour titre : *Explicatio trium illustrissimorum locorum Novi Testamenti ; Capitis I. Pauli ad Ephesios posterioris. Capitis II. Jacobi Commatis XIV. & sequentium. Capitis III. Epistolæ I. Joannis, in quibus agitur de fide & operibus.* Il est prouvé dans cet ouvrage que ce n'est pas assez d'avoir la foi pour être justifié, & que si ceux qui l'ont vivent criminellement, ils sont haïs de Dieu.

Via ad pacem Ecclesiasticam fut imprimée en 1642. Elle contient la consultation de Cassandre, présentée aux Empereurs Ferdinand I. & Maximilien II. accompagnée des remarques de Grotius.

Il s'attendoit bien que ces ouvrages qui n'avoient été composés que pour la réunion des Chrétiens, lui procureroient beaucoup d'ennemis : il adopte ce qu'avoit dit en 1557. un Auteur qui avoit travaillé avec les mêmes intentions, qu'il étoit beau de chercher à faire vivre les hommes en paix ; que l'on pouvoit compter sur la récompense d'un Dieu pacifique ; mais qu'il y avoit grand sujet de

de craindre qu'il ne lui arrivât la même chose qu'à ceux qui voulant séparer ceux qui se battent, reçoivent des coups. „ Peut-être qu'en écrivant „ pour réconcilier ceux qui sont dans „ des sentimens très-opposés, aucun „ des deux partis ne m'en sçaura gré; „ si cela arrive, je me consolerai par „ l'exemple de celui qui a dit: Si je „ plaisois aux hommes, je ne serois „ pas serviteur de J. C. „

Grotius content de satisfaire ses désirs pacifiques, n'espéroit de la reconnoissance que de la postérité; il fit même à ce sujet une piéce de vers, où il le dit clairement:

Accipe sed placidis, quæ si non optima, certè
Expressit nobis non mala pacis amor.
Et tibi dic, nostro labor hic si displicet ævo,
A gratâ pretium posteritate feret.

Le Ministre Rivet traita Grotius avec autant d'indignité, que s'il avoit voulu détruire les fondemens du Christianisme; & Grotius lui répondit par un ouvrage qui a pour titre: *Animadversiones in animadversiones Andreæ Riveti.*

Cet ouvrage fut suivi de deux au-

tres sur le même sujet : *Votum pro pace Ecclesiastica, contra examen Andreæ Riveti, & Rivetiani Apologetici discussio* : ce dernier ne parut qu'après la mort de son Auteur.

Il avoit fait l'an 1638. un petit Ecrit sous le titre : *De cœnæ administratione ubi Pastores non sunt ; item an semper communicandum per symbola.* Le but de cet ouvrage pernicieux est de faire voir, que les Laïques en l'absence des Prêtres, & en cas de nécessité, en peuvent faire les fonctions.

Rigaut avoit déja soûtenu cette erreur, & avoit été vivement attaqué par M. de l'Aubepine Evêque d'Orléans : tous les Défenseurs de la Hierarchie en furent scandalisés ; le Pere Petau chez les Catholiques, & Doduel chez les Anglicans l'ont réfuté.

Par l'Ecrit, *An semper communicandum per symbola*, les Arminiens prétendoient faire voir que l'on n'est pas obligé de communier avec ceux qui veulent exiger des signatures, que nous ne pourrions pas accorder sans agir contre notre conscience. L'intention de Grotius étoit de montrer que les Arminiens pouvoient se dis-

penſer de communier avec les Contre-Remontrans, ſi ceux-ci vouloient exiger des rétractations.

Un autre ouvrage Théologique de Grotius dont on ne ſçait pas le tems, a pour titre : *Diſſertatio Hiſtorica ac Politica de Dogmatis & Ritibus & gubernatione Eccleſiæ Chriſtianæ, de Dogmatis quæ Reipublicæ noxia ſunt, aut dicuntur.* Il y traite de la fin du Sacerdoce, des devoirs des Prêtres : il met entre les queſtions que l'on peut ignorer ſans ceſſer d'être bon Chrétien, ce qui regarde la diſtinction & l'unité des trois Perſonnes, les deux natures & leurs propriétés. Il y a apparence que cet écrit fut fait avant ceux touchant l'Antechriſt; il y paroît moins bien diſpoſé pour les Catholiques & pour le Pape.

On voit bien que Grotius n'avoit pas examiné à fond cette matiere, puiſqu'il en parle d'une maniere ſi peu Orthodoxe. Il n'auroit pas tenu ce langage ſi oppoſé au Chriſtianiſme, dans le tems de ſa diſpute avec Rivet, ou depuis.

XIII. De l'origine des Peuples de l'Amérique.

XIII. Dans le tems même que Grotius étoit aux priſes avec les Miniſtres zélés de la prétendue Réfor-

me, il entreprit d'éclaircir l'origine des peuples de l'Amérique ; & cette discussion occasionna une querelle qui le chagrina beaucoup. Jean de Laët d'Anvers, qui avoit fort étudié ces matieres, fit imprimer l'ouvrage de Grotius avec des notes, sous ce titre : *Joannis de Laët Antverpiani notæ ad Dissertationem Hugonis Grotii de origine gentium Americanarum, & Observationes aliquot ad meliorem indaginem difficillimæ illius quæstionis. Amstelodami apud Ludovicum Elzevirium, anno* 1643 (*a*).

Grotius réfute d'abord ceux qui pensent, que les peuples de l'Amérique venoient de la Grande Tartarie, par la raison qu'ils n'avoient point de chevaux avant la conquête des Espagnols, & qu'il n'est pas probable que des peuples de Scithie qui abondoient en chevaux, n'en eussent point amenés avec eux ; d'ailleurs les Tartares n'ont jamais été navigateurs. Son sentiment donc est que l'Amérique Septentrionale a été peuplée par des gens qui sont venus

(*a*) Cet ouvrage fut imprimé à Paris la même année.

de Norvége, d'où ils ont passé dans l'Islande, ensuite dans le Groënland, de-là dans la Frislande, après cela dans l'Estotiland qui est une partie du Continent de l'Amérique, & où les pêcheurs de Frislande avoient pénétré deux siécles avant que les Espagnols eussent découvert le nouveau Monde. Il prétend que les noms de ces pays sont terminés par les mêmes syllabes que ceux des Norvégiens; que les Méxicains & leurs voisins ont assûré aux Espagnols qu'ils étoient venus du Septentrion, & que le pays que les Norvégiens habiterent après avoir quitté l'Estotilandie, a retenu presque le nom de Norvége; qu'on y voit encore une ville appellée Norimbega; enfin qu'il y a beaucoup de mots dans la langue des Américains, qui ont rapport avec l'Allemand & le Norvégien, & que les Américains conservent encore des coutumes du pays dont ils sont originaires. Quant aux peuples du Jucatan & des environs, Grotius les fait venir de l'Ethiopie par l'Océan. Il se fonde sur ce que la circoncision qui étoit en usage chez les Ethiopiens, étoit encore pratiquée chez ces peu-

ples de l'Amérique. Il prétend que les Péruviens descendent des Chinois, parce qu'on a trouvé, dit-il, des restes de navires Chinois sur les bords de la mer Pacifique, & qu'ils ont du respect pour le soleil; les Chinois & les Péruviens d'ailleurs écrivent du haut de la page en bas, ajoûte-t-il.

Laët n'eut pas de peine à faire voir que les conjectures de Grotius étoient très-foibles; qu'il avançoit même plusieurs faits qui n'étoient pas exacts. Il nia l'existence de la ville de Norimbega: il prétend que le Jucatan est trop éloigné de l'Afrique, pour que les Ethiopiens ayent pû pénétrer dans l'Amérique; qu'il faut au moins deux mois de navigation pour venir de l'Ethiopie dans le Jucatan: il réfute les prétendues traces de Christianisme que Grotius disoit avoir été trouvées dans cette partie de l'Amérique avant la découverte des Espagnols, & il appuye sa réfutation sur l'autorité des Ecrivains Espagnols; enfin il nie qu'on ait trouvé des parcelles de bâtiment Chinois sur les côtes de la mer Pacifique, & il reproche comme une très-grande inadvertance à Grotius ce qu'il a avancé

sur l'écriture des Péruviens. Après avoir rendu justice à l'excellent jugement & à la profonde érudition de Grotius, il ne craint pas de dire, qu'il n'a trouvé dans sa Dissertation rien qui puisse contenter un homme médiocrement instruit de l'Histoire de l'Amérique; & il approuve ce qu'avoit dit Joseph Acosta, qu'il étoit plus facile de réfuter ce que l'on avoit écrit sur l'origine des Américains, que de sçavoir ce qui en étoit, parce que les monumens manquent chez eux, & qu'il n'y a rien dans les Livres des Européens qui puisse éclaircir cette matiere; de-là il conclud qu'il y a de la témérité à promettre des vérités sur un sujet si obscur.

La réponse de Laët fâcha Grotius; il y répliqua par une seconde Dissertation: *Adversus obtrectatorem, opaca quem bonum facit Barba.* A Paris, chez Cramoisi, en 1643. Laët y répondit par un ouvrage imprimé en 1644. chez Louis Elzevir, dans lequel il a inséré la seconde Dissertation de Grotius; il n'y a rien de nouveau dans ces deux derniers Livres. Il seroit à souhaiter qu'ils

fussent écrits avec moins d'aigreur. On a remarqué (a) que le système de Grotius n'étoit pas nouveau; qu'il avoit déja été avancé par Myl, que Grotius n'avoit pas même cité.

XIV. Autres ouvrages, imprimés, ou manuscrits de Grotius.

XIV. Il nous reste présentement à rendre compte des autres ouvrages de Grotius, dont nous n'avons pas eu occasion de parler jusqu'à présent. Il fit imprimer l'an 1629. l'Histoire du siége de Grolle, chez Guillaume Blaeu: *Grollæ obsidio cum annexis anni* 1627. Ce morceau auroit entré dans la suite de son Histoire (b), s'il l'avoit pû continuer. Il en parle avec beaucoup de modestie (c) dans ses lettres à son frere: » Je ne » compte pas, lui dit-il, tirer beau» coup de gloire d'un si petit ou» vrage. »

Il donna l'an 1631. une Introduction à la Jurisprudence de Hollande, en langue Hollandoise. Simon Groenevege de Maden Jurisconsulte fit des notes sur cet ouvrage, que

(a) Hormius, de Orig. Gent. Amer. L. 1. C. 24. p. 17.

(b) Epist. 191. p. 811.

(c) Epist. 194. p. 813. & 196. p. 815.

Grotius trouva bien travaillées & fort utiles, & dont il le remercia par une lettre (*a*), qui se trouve dans le Recueil de ses Epîtres.

Il avoit laissé plusieurs Manuscrits en état de voir le jour, qui furent communiqués au Public après sa mort.

Louis Elzevir donna en 1652. un petit Recueil in-douze, avec ce titre : *Hugonis Grotii quædam hactenùs inedita, aliaque ex Belgicè editis Latinè versa, argumenti Theologici, Juridici, Politici.* On y trouve entr'autres Dissertations des remarques sur la Philosophie de Campanella, ou plutôt sur sa Politique ; un ouvrage qui a pour titre : *Hugonis Grotii responsio ad quædam ab utroque judicum consessu objecta, ubi multa disputantur de Jure Summarum Potestatum in Hollandiâ : Westfrisiâ, & Magistratuum in oppidis.* Ce furent sans doute les disputes de la Province de Hollande avec les Etats Généraux, qui donnerent occasion à ce Traité. Grotius avoit eu dessein de donner une édition des Vers d'Or de Pithagore (*b*) avec la

(*a*) Epist. 1627. p. 719.
(*b*) Epist. 683. p. 261.

traduction qu'il en avoit faite ; mais ce qu'il ne put exécuter de son vivant, le fut après sa mort en Angleterre l'an 1654. (a)

De tous les Poëtes Tragiques, celui qu'il aimoit le plus, étoit sans doute Euripide. Nous avons vû qu'il avoit traduit les Phéniciennes en 1630. il avoit revû & corrigé cette piéce, comme il paroît par une lettre (b) qu'il écrivit à son frere le trois Septembre 1639. Il avoit aussi traduit Iphigenie en Tauris. Il parle (c) de cette traduction dans plusieurs de ses lettres. Il avoit mis de même en Latin les Suppliantes d'Euripide ; il en fait mention dans une lettre à son frere (d). Le sçavant Pere Berthier vient de nous apprendre (e) que cette traduction existe encore, & qu'elle est dans la Bibliothéque du Collége des Jésuites de Paris. » Mais, dit-il, » un morceau des plus précieux, & » qui seul suffiroit pour rendre esti-

(a) Fab. Bib. Græc. Tom. x. p. 471. & 472.
(b) Epist. 506. p. 885.
(c) Epist. 402. p. 869. & 595. p. 236.
(d) Epist. 683. p. 961.
(e) Art. 91. Août, 1751. p. 1807.

» mable le Manuscrit dont nous don-
» nons la notice, c'est la traduction
» entiere de la piéce d'Euripide, inti-
» tulée les Suppliantes : elle est ajoû-
» tée à la fin du Volume comme un
» hors-d'œuvre ; elle est toute entiere
» en beaux vers iambes, dont nous
» citerions des morceaux, si nous
» n'avions pas déja trop abusé de la
» complaisance des Lecteurs. »

Grotius écrivoit l'an 1629. à son frere (*a*) qu'il avoit fait un Ecrit pour prouver que la guerre entre divers Princes ne devoit pas nuire à la liberté du commerce des Puissances qui n'étoient pas Belligerantes. Nous ne sçavons que cela de ce Traité, qui n'est pas venu jusqu'à nous. On ne connoît pas non plus l'ouvrage qui avoit pour titre, l'Effigie de Zénon ; Grotius en parle dans plusieurs de ses lettres (*b*), & paroissoit désirer avec grande ardeur qu'il fût imprimé. Il laissa dans son Cabinet plusieurs Manuscrits, que la Reine de Suéde acheta de sa femme après qu'il fut

(*a*) Epist. 207. p. 817.

(*b*) Epist. 465. & 466. p. 886. Epist. 469. p. 887.

mort : (a) il y avoit dans ces Manuscrits des notes sur quelques-unes des Loix les plus difficiles ; une comparaison des Républiques d'Athènes & de Rome avec celle de Hollande ; des notes sur les Hymnes d'Orphée ; & l'éclaircissement de l'Histoire de Moyse par les Ecrits des Payens. L'Auteur des *Vindiciæ Grotianæ* (b), parle d'un Manuscrit d'Æschile avec les notes de Grotius. Un grand nombre de ses Livres étoit rempli de notes marginales. Il nous a appris (c), qu'il avoit ramassé avec grand soin tout ce qui restoit des ouvrages des Péres Apostoliques, & qu'il avoit songé à traduire cette partie de l'Historien Joséphe qui regarde la Loi, & à y ajoûter des notes ; mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait exécuté ce projet, non seulement parce que ses autres études y étoient un obstacle, mais aussi parce qu'il sçavoit que Samuel Petit, fort exact & fort habile

(a) Observat. Hallenses, 24. T. 7. p. 350. Bib. Remons, p. 80. Fabricius Bib. Græca. T. 1. L. 1. C. XIX. p. 117.

(b) Vindiciæ, p. 841.

(c) Epist. 391. p. 866. & 768. p. 330.

dans les Langues ſçavantes, avoit le même projet.

XV. Ses lettres peuvent être regardées comme des ouvrages : le Recueil que nous en avons eſt un tréſor, non-ſeulement pour l'Hiſtoire publique, mais auſſi pour l'Hiſtoire Littéraire : on y trouve beaucoup de Diſſertations ſur les matieres les plus importantes. La 31e. à Gerard Voſſius, la 33e. à Jean Utenbogade traitent de la prédeſtination & de la grace, ſuivant le ſyſtême Arminien. Nous avons déja parlé de la 54e. adreſſée à du Maurier Ambaſſadeur de France en Hollande, qui contient une méthode d'étudier pour des gens déja avancés en âge. La 62e. au Baron de Langerac, Ambaſſadeur de Hollande en France, eſt un Traité en forme, au ſujet d'un Ecrit de du Moulin ſur le Gouvernement de l'ancienne Egliſe, ſur les moyens de concilier la grace avec le libre arbitre, & ſur l'autorité des Souverains dans les matieres Eccléſiaſtiques. Il traite des effets de la mort de Jeſus-Chriſt dans la 91e. à Voſſius. La 264e. au célébre Nicolas Peyreſc, Conſeiller au Parlement d'Aix, eſt plutôt un livre

XV. Lettres de Grotius.

qu'une lettre ; Grotius y a recueilli tout ce que les Anciens ont dit de Nicolas Damascene, enſorte que ce morceau ne laiſſe rien à déſirer de tout ce que l'on peut ſçavoir de ce célébre Ecrivain.

La 329e. à Jean Deſcorde, Chanoine de Limoge, traite du pouvoir des Evêques ſur les Moines, & de pluſieurs autres points de la Diſcipline de l'ancienne Egliſe. Il prouve dans la 347e. à Jerôme Bignon Avocat Général, que la lettre de ſaint Clément qui fut donnée au Public l'an 1633. eſt véritablement de ce Pape. Il traite du Droit naturel & de pluſieurs queſtions de Droit civil dans ſes lettres à ſon frere ; il fait la Critique de ce que Cluvier a écrit ſur les Antiquités Germaniques, & il l'a adreſſée à Jean Iſaac Pontanus.

Ce qui s'eſt paſſé de plus intéreſſant dans la Littérature de ſon tems ſe trouve dans ſes lettres, & y eſt accompagné de réflexions toujours inſtructives. Enfin ſes Négociations & les grands evénemens des dix dernieres années du régne de Louis XIII. y ſont rapportés dans un grand détail, & preſque toujours avec beaucoup d'exactitude.

Il ne faut pas dissimuler que du Maurier le fils, dont les Anecdotes sont souvent fautives, rapporte (a) que lorsque Grotius demanda son rappel, le Grand-Chancelier le prit au mot avec grand plaisir, parce que, dit-il, Grotius ne lui mandoit que des nouvelles du Pont-Neuf. Le Pere Bougeant a répété ce trait avec complaisance; il auroit mieux fait de lire les lettres de Grotius avec plus d'attention, que de les critiquer sans raison. Il eût par leur secours rectifié plusieurs dates dans son ouvrage qui d'ailleurs mérite l'estime publique. Un autre Auteur dont l'Histoire est écrite avec indiscrétion & partialité, mais qui cependant étoit très-au fait des événemens du siécle de Louis XIII. fait une très grande estime des lettres de Grotius (b). C'est le Vassor, dont le jugement mérite d'autant plus d'attention, qu'il avoit peu de disposition à louer. Il réfute ceux qui avoient dit que Grotius avoit employé son beau Latin à écrire des nouvelles du Pont-Neuf à Oxens-

(a) Mémoires, p. 423.

(b) Le Vassor, T. 8. 2. Partie, L. 40. p. 277.

tiern ; il soutient que ceux qui parlent ainsi, ou n'ont pas lû les lettres de Grotius, ou ne sçavent pas l'Histoire de Louis XIII. Il ne nie pas que parmi le grand nombre de nouvelles qui s'y trouvent, il n'y en ait quelques-unes de fausses ; mais il l'excuse sur ce qu'un Ministre est obligé de mander ce qui se dit. Il ajoûte : » Ceux qui liront les lettres » de Grotius avec un peu de discer- » nement, y trouveront toujours les » affaires les plus secrettes du tems » de son Ambassade touchées en peu » de mots avec beaucoup de finesse » & de modération. » Il nous apprend lui-même, qu'il apportoit beaucoup de circonspection dans l'examen des nouvelles (*a*) qu'il écrivoit au Grand Chancelier. » Je prie, » lui dit-il, votre Sublimité de me » pardonner si ma lettre est si courte ; » j'aime mieux écrire peu de choses » que d'en écrire de fausses. Je vou- » drois bien ne rien mander d'incer- » tain ; mais c'est ce qui est fort dif- » ficile dans une si grande obscurité. » Ayant à vivre, dit-il dans une

(*a*) Epist. 537. p. 210.

autre

» autre lettre (*a*), avec des gens qui » sont très-cachés, & recevant des » nouvelles qui souvent sont ac- » compagnées de récits peu exacts, » je suis fâché d'être obligé de don- » ner mes conjectures à la place de » choses certaines; mais il n'y a rien » à craindre sous un Juge si équita- » ble, qui a égard aux bonnes inten- » tions. »

C'est ce qui le rassûroit; & ce qui doit en même tems donner une grande idée de ses lettres, est que le Grand-Chancelier en étoit extrêmement content (*b*); & Muller Ministre de Suéde, les estimoit beaucoup (*c*).

Toutes les lettres de Grotius ne sont pas encore imprimées; l'Auteur des *Vindiciæ Grotianæ* l'assûre (*d*) après Morhof, & il ajoûte qu'il sçait de science certaine qu'il connoît un Cabinet où l'on en conserve plus de

(*a*) Epist. 550. p. 214.

(*b*) *Fidemque meam ac diligentiam eximiâ benignitate æstimat.* Epist. 550. p. 225.

(*c*) *Literas meas quòd nobilitas vestra supra meritum æstimat, bonitatis est.* Epist. 1094. p. 492.

(*d*) P. 846.

deux cens soixante écrites à la Reine Christine, & au Grand-Chancelier. On a assûré qu'il y avoit à Dresde un Conseiller nommé Bunau qui en avoit plusieurs; Puffendorf en avoit vû en chiffre dont il avoit la clef. Parmi les lettres que nous avons dans le Recueil des Epîtres de Grotius, il y en a quelques-unes en chiffre; ce sont celles qui ont rapport aux affaires générales & aux intrigues secrettes de la Cour de France. M. de Boze a dans son curieux Cabinet un exemplaire de ces lettres, avec l'explication du chiffre qui lui a été donnée par un Suédois, & il le communique à tous ceux qui sont curieux de le voir, avec cette politesse qui seroit à souhaiter dans tous les Sçavans.

XVI. Sentimens de Grotius éloignés d'abord des Catholiques.

XVI. Une des parties les plus intéressantes de la vie de Grotius, est la connoissance de ses sentimens en matiere de Religion, & du zéle ardent avec lequel il entreprit de réunir les Chrétiens sous une même croyance. Elevé dans les principes de la Prétendue Réforme, il eut dans les commencemens de sa vie un grand éloignement pour la Religion Catholi-

que : il ouvre son cœur à Antoine Walée dans une lettre du dix Novembre 1611. (a) Il nous y apprend que quelque attaché qu'il fût à la Religion dominante de l'Etat dans lequel il vivoit, il étoit persuadé que les Catholiques admettoient toutes les vérités fondamentales, auxquelles il croyoit qu'ils ajoûtoient divers autres articles, qu'il traitoit d'opinions nouvelles. Le zéle des Jésuites pour la Religion Catholique, & leur attachement au Pape, les avoit rendus extrêmement odieux à tous les ennemis de l'Eglise Romaine. Grotius partagea ces mêmes sentimens qui lui avoient été inspirés dès sa naissance, comme on peut le voir par la lettre qu'il écrivit le 1 Avril 1617. à son frere (b), qui étoit venu faire un voyage en France ; mais lorsqu'il fut dans un âge plus mur, il leur rendit justice, en estimant beaucoup leur Société, & en accordant toute sa confiance à plusieurs d'entr'eux, & surtout au sçavant Denis Petau.

XVII. Son attachement pour l'Antiquité.

XVII. Dans le tems même de son plus grand éloignement pour l'Eglise

(a) Epist. 14. p. 4.
(b) Epist. 15. p. 759.

Catholique, il étoit pénétré de respect pour les décisions des anciens Conciles; pour la Discipline de la primitive Eglise, & pour l'autorité des Peres. Il écrivit le six Juin 1614. à Jean Utenbogade (a), qu'il respectoit beaucoup les anciens Conciles qui avoient condamné le Manichéisme & le Pélagianisme. Il déclaroit à Vossius le dix-sept Juillet 1616. (b) que personne ne détestoit plus que lui les dogmes que l'ancienne Eglise avoit condamnés. » Outre la haine » dont je fais profession contre les » sentimens inconnus à la pieuse An» tiquité, dit-il à Antoine Walée (c), » rien ne m'engage plus à condam» ner & à tâcher de détruire ces sor» tes de dogmes, que de voir qu'ils » sont un obstacle à la paix. »

Il vouloit (d) que dans l'explication de l'Ecriture-Sainte, on s'en rapportât au sentiment de l'ancienne Eglise. Il traita cette question dans une conférence qu'il eut avec le Prin-

(a) Epist. 28. p. 92.
(b) Epist. 77. p. 341.
(c) Epist. 61. p. 201.
(d) Epist. 674. p. 2741.

ce de Condé au commencement de l'année 1639. (a), il fit voir que pour être Chrétien, & pour avoir droit de prendre le surnom de Catholique, il falloit recevoir l'Ecriture-Sainte, & l'expliquer, non pas suivant les explications des particuliers, qui avoient souvent donné occasion aux séditions, aux schismes & même aux guerres, mais comme les anciennes Eglises les avoient interprétées, lesquelles interprétations on retrouvoit principalement dans les Symboles, & dans les Actes des Conciles.

Il étoit si persuadé de la vérité de ces principes, que dans un Avertissement qu'il a mis à la tête de son Commentaire sur le Nouveau Testament, il déclare que s'il avoit écrit quelque chose qui ne s'accordât point avec les interprétations que l'ancienne Eglise avoit données à l'Ecriture, ce qu'il espéroit n'être point arrivé, il vouloit qu'on le tint pour non écrit, & qu'il étoit très-disposé à le changer.

XVIII. Cette profonde vénération pour l'Antiquité contribua bientôt à

XVIII. Il se rapproche des Catholiques.

(a) Epist. 1108. p. 498. Voyez aussi Epist. 622. p. 943.

le rendre plus favorable aux Catholiques. Dans le tems que c'étoit une espéce d'apostasie parmi les Protestans de ne pas parler avec indécence & avec fureur contre les Souverains Pontifes, il osa louer le Pape Urbain VIII. dans une piéce de vers faits en l'honneur de la Sainte Vierge. Il en parle ainsi dans une lettre à son frere du 21 Février 1625. (a). » J'envoie à mon Pere le Poëme sur » la Mere de Dieu, dit-il; je ne vou» drois cependant pas qu'on le pu» bliât, non-seulement parce que » l'honneur même dégagé de superf» tition que l'on rend aux Saints, dé» plaît à plusieurs des nôtres, mais » aussi parce que le Pape Urbain y » est loué. Il est très-bon Poëte, » comme le prouvent ses Odes Pin» dariques qui sont fort élégantes; » plût à Dieu qu'il pût accorder la » foi des Chrétiens qui ne sont que » trop divisés! »

Il avoit peu d'estime pour les Réformateurs. Dès l'an 1633. il écrit à Gerard Vossius (b): » Je pense qu'il

(a) Epist. 85. p. 780.
(b) Epist. 335. p. 120.

» il y a rien de plus vrai que ce que » vous avez sagement remarqué, que » le meilleur moyen d'empêcher les » gens de bien d'approuver tant de » sectes différentes, seroit de faire » voir sans haine & sans passion par » le seul motif de l'amour de la vé- » rité, que ceux qui se prévalent si » fort de l'Antiquité ne l'ont pas tou- » jours pour eux, & qu'ils n'ont pas » toujours réussi à rétablir l'Eglise » dans son primitif état, comme ils » l'avoient promis. » C'est sans doute les Prétendus Réformés qu'il désigne.

» Les Protestans, disoit-il à son frè- » re (a), passent les bornes, lorsqu'ils » veulent accuser les Catholiques Ro- » mains d'erreur : ils attaquent en » même tems toute l'Eglise Grecque, » la Latine, celles de Syrie, d'Arabie » & d'Egypte, & ils donnent par-là » fort imprudemment des armes à » leurs adversaires. Je vois, écrit-il à » Vossius (b), que ceux qui nous ont » érigé de nouvelles Eglises, ont sui- » vi leurs idées, mais n'ont pas fort

(a) Epist. 487. p. 894.
(b) Epist. 1004. p. 641.

» avancé les affaires de la Religion. »

Saumaise étoit aussi zélé pour la Prétendue Réforme, qu'elle étoit devenue indifférente à Grotius. Cependant ils se voyoient; mais ce n'étoit plus qu'avec froideur. » Saumaise, » mande-t-il à son frere le dix Février » 1641. (a) est venu chez moi; il » est prêt à défendre les opinions les » plus extrêmes, entr'autres celle-ci, » que saint Pierre n'a jamais mis le » pied en Italie. Je vois avec étonnement ce que peut faire l'esprit de » parti. »

Il regardoit les Réformés comme presque tous séditieux (b): il n'estimoit pas Calvin; il disoit de Cassandre que c'étoit un excellent homme & en même tems très-habile, & très-digne par-là de la haine de Calvin. Il conseilloit à Jacques Laurent de lire, au lieu des Institutions de Calvin, Vincent de Lerins. » J'apprends, » lui dit-il (c), que vous êtes moins » séditieux que ne sont pour l'ordinaire les gens de votre Ordre, c'est-

(a) Epist. 593. p. 913.
(b) Epist. 534. p. 914. 537. p. 916. & 1320. p. 689.
(c) Epist. 1579. p. 709.

à-dire

» à dire les Miniſtres, & que vous » vous laiſſez ſeulement entraîner » par les autres : c'eſt pourquoi je » vous donnerai un bon conſeil ; c'eſt » de lire l'Ecriture dans les ſources, » les Confeſſions de Foi des anciens » Chrétiens, au lieu de la Confeſſion » Belgique, les Catéchèſes de Cyrille » à la place du Catéchiſme d'Urſin, » les Actes des Conciles Généraux, & » non ceux du Synode de Dordrecht. » Pour lors vous n'aurez pas de peine » à appercevoir, que ce n'eſt pas » Grotius qui devient Papiſte, mais » que c'eſt Laurent qui calviniſe. Laurent écrivit contre lui ; mais Grotius (*a*) s'en vengea par le ſilence. Il n'approuvoit point la ſéparation des Proteſtans ; il croyoit que ces nouvelles Egliſes, ces nouveaux Rites, n'avoient nullement contribué à augmenter la piété. » Il eſt juſte, dit-il » (*b*), de réformer les mœurs ; mais » n'auroit-il pas mieux valu qu'après » s'être réformé ſoi-même, l'on eût » prié Dieu pour la réformation des » autres, & que les Princes & les

(*a*) Epiſt. 1578. p. 711.
(*b*) Epiſt. 607. p. 938.

» Evêques qui ſouhaitoient la Réfor-
» mation, euſſent tâché de la procu-
» rer par les Conciles Généraux ſans
rompre l'unité ? » Il avoit un Miniſtre
» appellé d'Or, qui s'étoit fait Ca-
tholique (a); il n'en fut pas fort fâ-
ché, & il en parle avec beaucoup de
tranquillité dans une lettre à ſon frere. » Ce que d'Or vient de faire, dit-
» il, le ſçavant Pithou l'avoit fait
» avant lui; Caſaubon avoit réſolu
» de faire la même choſe, s'il fût reſ-
» té plus long-tems en France : il l'a
» aſſûré à pluſieurs perſonnes, & en-
» tr'autres à Deſcordes. Je voudrois,
» continue-t-il, qu'on remédiât aux
» abus qui ſe ſont introduits dans
» l'Egliſe; & je ne ceſſerai de le dire;
» mais eſt-il juſte, & y a-t-il des exem-
» ples qu'on doive le faire par le
» ſchiſme? C'eſt à quoi il faut d'au-
» tant plus penſer, que l'on s'apper-
» çoit aiſément que ceux qui ont fait
» de nouveaux partis, n'avoient pas
» l'eſprit de Dieu; qu'ils ont donné
» cours à de nouveaux abus, & que
» cette licence de ſe ſéparer a formé
» des partis qui jamais ne ſe réuni-

(a) Epiſt. 610. p. 939.

» ront. » Il parle encore ailleurs des sentimens de Casaubon (a); il prétend que ce Sçavant croyoit que les Catholiques de France étoient plus éclairés que ceux des autres pays, & qu'ils approchoient plus de la vérité que les Ministres de Charenton.

Il s'expliquoit très-fréquemment & très-vivement contre le Schisme des Protestans. » Viret & les autres, » dit-il (b), n'ont pas dû faire de nou» velles Eglises : ils en ont établi » avant que d'être excommuniés : » quand on auroit été excommunié » injustement, on n'a pas pour cela » le droit d'ériger Autel contre Au» tel. » Il rapporte à ce sujet plusieurs passages des Peres (c), par lesquels il prétend confondre les premiers Réformateurs. Il s'approchoit à la fin si près des Catholiques, que dans une lettre à son frere il dit ces propres paroles : » On ne peut nier » qu'il n'y ait ici plusieurs Pasteurs » Catholiques, qui enseignent la vraie » piété sans aucun mêlange de su» perstitions ; il seroit à souhaiter

(a) Epist. 613. p. 940.
(b) Epist. 674. p. 959.
(c) Epist. 677. p. 959.

» que tous fissent la même chose. »
Dans les ouvrages qu'il fit dans les derniers tems, il parle de Calvin avec la plus grande indignation (*a*). » Je sçais, dit-il, avec quelle injus» tice & quelle amertume ce Calvin » a traité Cassandre, Baudoin, Cas» tellion, qui valoient beaucoup mieux » que lui. »

Réfutant l'Apologétique de Rivet, il parle avec le même zéle que feroit un Controversiste Catholique : il prouve que les Calvinistes sont schismatiques ; qu'ils sont sans Mission ; qu'ils n'ont pour eux ni miracle, ni un ordre particulier de Dieu ; que les Ministres sont des séditieux, qui ne cherchent qu'à jetter le trouble dans l'Etat ; que leur Religion est nouvelle ; qu'ils n'ont point pour eux l'Antiquité ; il avoit loué Beze dans sa jeunesse par des Anapestes, où il l'avoit célébré comme le plus illustre défenseur de la vérité ; il désavoue ces louanges, qu'il souhaite être ensévelies dans un éternel oubli.

Enfin les Jésuites qui avoient été l'objet de son aversion avant qu'il les

(*a*) Animad. in anim. Riveti, p. 640.

connût, devinrent ses amis. On lui en fit des reproches; il parle de cette accusation dans une lettre qu'il écrivit à son frere (*a*). » Je ne suis pas, » dit-il, le défenseur banal des Jésuites; mais le Roi les regarde comme » de bons Citoyens & les emploie » dans plusieurs occasions. » Il en prit le parti publiquement dans quelques ouvrages; il soutint dans ses Ecrits contre Rivet (*b*), que la Société avoit produit plusieurs gens très-habiles & d'une vie irréprochable, & qu'il y en avoit eu chez eux plus qu'ailleurs. » J'en connois plusieurs, dit-il, qui » auroient grande envie de voir les » abus abolis, & l'Eglise rétablie dans » sa premiere unité. Le Roi leur confie ce qu'il a de plus précieux. » Le Pere Petau entre les autres avoit sa confiance, comme nous l'avons déja remarqué, & comme nous le verrons encore.

XIX. La grande connoissance qu'il avoit de l'Antiquité, & la vénération singuliére qu'il a toujours eue

XIX. Il est partisan de la Hierarchie.

(*a*) Epist. 628. p. 945.

(*b*) Animad. in anim. Riveti, ad Art. 6. p. 658. Discussio Rivet. Apolog. p. 694. & p. 681.

pour la primitive Eglise, lui fit regarder, même dès sa jeunesse, l'abolition de l'Episcopat & d'un Chef visible dans l'Eglise comme quelque chose de monstrueux. Il alla plus loin dans la suite ; il fit voir (*a*) que Melancton lui-même demandoit qu'on laissât le Pape dans l'Eglise ; que Jacques Roi d'Angleterre, & plusieurs habiles Protestans avoient reconnu l'utilité de la Primauté de l'Evêque de Rome. Il ajoûte : » Si plusieurs » Protestans eussent fait la même ré» flexion, nous aurions une Eglise » plus Réformée. »

Il croit que cette Monarchie, ce sont ses termes (*b*), est utile dans l'Eglise pour y conserver l'unité. Enfin dans un ouvrage contre Rivet il prouve (*c*) la Primauté du Pape par un passage de saint Cyprien, & il ajoûte : » Vous voyez que la Pri» mauté est établie par-là, & ce nom » dans toute Société entraîne tou» jours avec lui quelque Juridiction. » L'Evêque de Rome, dit-il (*d*), est

(*a*) Comment. ad loca de Antichristo.
(*b*) Via ad Pacem, Art. 7. p. 17.
(*c*) Ad Art. 7. p. 641.
(*d*) P. 642. & p. 695. Discussio Apolog. Rivet. & p. 696.

» le Prince de l'Ariſtocratie Chré-
» tienne, ainſi que l'a appellé quel-
» que tems avant nous l'Evêque de
» Foſſombrone. Cette Primauté-là eſt
» ſous Jeſus-Chriſt, & peut être exer-
» cée ſans tyrannie, & ſans détrui-
» re les Droits que les Evêques ont
» ſur les Egliſes qui leur ſont con-
» fiées. » Il penſoit favorablement ſur l'autorité Epiſcopale, même avant ſon Ambaſſade; il croyoit (*a*) qu'elle eſt néceſſaire pour conſerver l'unité dans l'Egliſe. » C'eſt une queſtion
» de nom (*b*), diſoit-il à ſon frere
» pluſieurs années après, de deman-
» der ſi l'Epiſcopat eſt de Droit Di-
» vin : il ſuffit que Jeſus-Chriſt en ait
» donné l'exemple dans le Collége
» des Apôtres ; que les Apôtres
» l'ayent ſuivi, & que cet établiſſe-
» ment ait été approuvé par le con-
» ſentement univerſel de l'Egliſe, ſi
» on en excepte quelques Novateurs
» de notre ſiécle. »

Il a traité cette queſtion dans le XI. Chapitre du Traité du Pouvoir du

(*a*) Epiſt. 318. p. 114.

(*b*) Epiſt. 534. p. 914. Voyez Epiſt. 739. p. 975.

Souverain sur les choses sacrées (a) & il y prétend qu'il y a du Fanatisme à avancer, que les Evêques n'ont rien au-dessus des simples Prêtres. » L'E-» piscopat, dit-il (b), c'est-à-dire la » Prééminence d'un Pasteur, n'est » point contraire au Droit Divin; » ce seroit à celui qui penseroit autre-» ment, c'est-à-dire à celui qui ose-» roit accuser de folie & d'impiété » toute l'ancienne Eglise, à prouver » son opinion. Que l'Episcopat (c) ait » été reçu par toute l'Eglise, cela pa-» roît par les Conciles universels, » qui ont une très-grande autorité » chez tous les gens pieux; témoins » les Conciles Nationnaux & Provin-» ciaux, où l'on trouve des preuves » certaines de la Préséance Episco-» pale; témoins tous les Peres sans » exception. L'Episcopat (d) a com-» mencé aux Apôtres: pour en être » persuadé, il n'y a qu'à recourir » aux Catalogues des Evêques dans » Irenée, Eusebe, Socrate, Théo-» doret & les autres, qui les font tous » commencer aux Apôtres. Ce seroit

(a) N. 2.
(b) N. 3.
(c) N. 4.
(d) N. 5.

» être bien opiniâtre ou peu respec-
» tueux, que de ne pas s'en rapporter
» à des Auteurs d'un si grand poids
» qui s'accordent tous dans un fait
» Historique. L'Histoire de tous les
» siécles (a) annonce les avantages
» que l'Eglise a tirés de l'Episcopat. »
Cependant (b) il n'osoit pas encore dire que l'Episcopat étoit d'Etablissement Divin : il se contentoit d'assûrer qu'il étoit d'Institution Apostolique ; & c'en étoit trop pour ne pas déplaire à un Parti chez lequel il y avoit des gens, qui portoient la fureur & l'ignorance jusqu'à oser avancer que l'Episcopat étoit une invention de Satan : expression qui avoit scandalisé Grotius dans sa jeunesse même, comme il paroît par une lettre qu'il écrivit l'an 1614. à Daniel Heinsius (c). Dans la suite il devint encore plus hardi, & il ne craignit pas de soutenir à la face de la Prétendue Réforme (d), que l'Episcopat avoit été établi par Jesus-Christ, & qu'il étoit à souhaiter qu'on

(a) N. IX. (b) N. X.
(c) Recueil de Burman, T. 2. Epist. 217. p. 434.
(d) Via ad Pacem, Art. XIV. p. 621.

le rétablit par-tout où il avoit été aboli.

Ce fut en conséquence de ce respect pour le Collége Epiſcopal & pour ſon Chef, qu'il s'expoſa à l'indignation de tout le parti Proteſtant, & à l'amertume du ſtyle des Miniſtres, en ſoutenant que rien n'étoit plus abſurde que ce qu'ils avoient écrit contre le prétendu Antechriſt Romain.

Une des principales raiſons qui l'avoient déterminé à écrire ſur ce ſujet, étoit non-ſeulement parce qu'il étoit perſuadé de la vérité de ſes ſentimens, comme il l'écrit à ſon frere (a), mais parce qu'il croyoit devoir éloigner tous les obſtacles qui s'oppoſoient à la réunion, » Dont je dé» ſeſpére moins que jamais, diſoit-il » le trois Décembre 1639. S'il ne » nous eſt pas permis de jouir d'un ſi » grand bien, ajoûte-t-il, il eſt de » notre devoir de jetter de l'eau ſur » le feu, & non pas de l'huile, & » de planter des arbres qui porte» ront peut-être des fruits dans l'au» tre ſiécle. » Il ſe ſçavoit ſi bon gré d'avoir rompu la glace ſur cette ma-

(a) Epiſt. 474. p. 889.

tiere, qu'il écrit en confidence à son frere (a), qu'il est persuadé que c'est Dieu qui lui a inspiré cette pensée; qu'il lui en rend de très-humbles graces; qu'il se croit par conséquent obligé d'y travailler de son mieux, non-seulement pour soutenir la vérité, mais aussi parce que rien n'est plus capable de calmer les esprits, & de préparer la voie à la réunion. » J'espére, mandoit-il à Vossius (b), trouver du moins dans » l'avenir des Lecteurs équitables, » qui remercieront Dieu des lumiéres qu'il lui a plû me communiquer » pour l'intelligence de plusieurs passages obscurs de l'Ecriture-Sainte. » Je dois tout ce que j'ai écrit de bon » sur l'Antechrist (c), non à mes recherches, disoit-il à son frere, mais » à mes prieres, & à la bonté de » Dieu qui a bien voulu m'éclairer, » quoique je ne le méritasse point. » Il se flattoit que les ouvrages qu'il avoit faits sur ce sujet, avoient détrompé plusieurs Protestans (d), &

(a) Epist. 490. p. 895.
(b) Epist. 1441. p. 653.
(c) Epist. 499. p. 898.
(d) Epist. 501. p. 899.

que Rivet, ſon grand adverſaire, étoit regardé, même par ſes Collégues, comme un Théologien d'un petit jugement & d'une érudition médiocre.

XX. Ses ſentimens ſur l'Euchariſtie.

XX. Il avoit d'abord été très-prévenu contre le ſentiment de l'Egliſe Romaine ſur la préſence réelle; on peut en juger par la lettre qu'il écrivit le ſept Juin 1622. à Epiſcopius (a): » Je crois, lui dit-il, que vous » ferez fort bien de réfuter ceux, » qui avec Caſſandre croient que l'on » peut déſapprouver les erreurs de » l'Egliſe Romaine, & que l'on n'eſt » pas obligé de ſe ſéparer de ſa Com- » munion. Deux points ſur-tout me » paroiſſent devoir être diſcutés; le » premier, ſi une action qui eſt per- » miſe en elle-même, comme l'ado- » ration pendant le tems de la Cene, » ceſſe de l'être à cauſe de l'erreur des » Miniſtres de l'Egliſe, qui veulent » que cette adoration ſe rapporte aux » ſignes viſibles. »

Dans la ſuite des tems il s'éloigna du moins de la façon de parler des Miniſtres; il avoua (b) que dans

(a) Epiſt. 181. p. 67.

(b) Via ad Pacem, Art. X. p. 619. & 648.

le Pain Eucharistique il se faisoit un changement, que les anciens Latins avoient nommé transfiguration, & que les modernes appelloient transubstantiation : lorsque Jesus-Christ étant présent Sacramentalement, nous favorise de sa substance, comme parle le Concile de Trente, les apparences du pain & du vin restent, & à leur place succéde le Corps & le Sang de Jesus-Christ.

Il est constant qu'il n'approuvoit pas le sentiment des Calvinistes sur l'Eucharistie : il leur reproche (a) leurs contradictions. » Les Disciples » de Calvin, dit-il, parlent très-différemment sur ce sujet, dans leurs » Confessions & dans leurs disputes. » Vous leur entendrez dire dans leurs » Confessions que l'on prend le » Corps de Jesus-Christ & son Sang » réellement, substantiellement & » essentiellement; dans leurs disputes « ils soutiennent que l'on ne reçoit » Jesus-Christ que spirituellement par » la Foi. Les Anciens vont plus loin, » puisqu'ils admettent une incorpora- « tion réelle de Jesus-Christ avec

(a) Votum pro Pace, p. 687.

» nous, & la vérité du Corps naturel » de Jesus-Christ, comme parle saint » Hilaire. »

Grotius étoit donc persuadé, que le terme de transubstantiation adopté par le Concile de Trente pouvoit recevoir une bonne explication (*a*); mais il n'est pas bien décidé qu'en admettant les expressions dont se sert l'Eglise Catholique, il pensât cependant comme elle. Après avoir approuvé le terme de transubstantiation, il ajoûte : (*b*) » Et parce que ce » qui est spirituel chez les Hébreux » est appellé réel, les termes de réel- » lement, de substantiellement, d'es- » sentiellement, sont employés dans » les Confessions des Protestans & » par leurs Docteurs. » Ce qu'il ajoûte démontre qu'il cherchoit plutôt à réunir les divers sentimens par des expressions équivoques, que par un symbole exact, qui ne fût susceptible que d'une seule créance. » Il ne » faut pas condamner, dit-il, ceux » qui assûrent que l'Eucharistie n'est » que le signe du Corps de Jesus-

(*a*) Animad. in animad. Art. X. p. 642.
(*b*) Via, p. 619.

» Christ, puisque saint Augustin parle » ainsi avec plusieurs autres Peres, » & que l'on définit le Sacrement le » signe visible de la grace invisible. »

Il avoit imaginé une espéce de Formule, qui devoit réunir les Catholiques & les Protestans ; la voici. » Nous croyons que dans l'usage de » la Cene l'on reçoit vraiment, réellement, substantiellement, c'est-à-» dire dans sa propre substance, le » vrai Corps & le vrai Sang de Jesus-» Christ, d'une façon spirituelle & » ineffable. » Grotius assûre que ce Formulaire avoit été approuvé par des Docteurs Catholiques, & par des Protestans. Cela n'est pas surprenant des Catholiques, puisque les expressions dont il se sert, prises dans leur sens naturel, renferment la Doctrine de l'Eglise Catholique. Il l'est davantage des Protestans ; mais il faut remarquer que Calvin lui-même avoit dit (a), que sous les signes Eucharistiques nous recevons vraiment le Corps & le Sang de Jesus-Christ ; que la Chair de J. C. est distribuée dans ce Sacrement ;

(a) Variations, L. IX. N. 37.

qu'elle nous pénétre ; que nous ſommes participans, non-ſeulement de l'Eſprit de Jeſus-Chriſt, mais encore de ſa Chair ; que nous en avons la propre ſubſtance, & que nous en ſommes faits participans ; que J. C. s'unit à nous tout entier, & pour cela qu'il s'y unit de Corps & d'Eſprit ; qu'il ne faut point douter que nous ne recevions ſon propre Corps, & que s'il y a quelqu'un dans le monde qui reconnoiſſe ſincérement cette vérité, c'eſt lui.

Ces expreſſions de Calvin étoient réellement favorables au ſentiment des Catholiques : il ſe croyoit obligé d'employer ces termes, parce qu'ils étoient autoriſés depuis ſi long-tems, qu'il craignoit de paroître vouloir faire un changement dans l'ancienne Doctrine ; mais le ſens qu'il leur donnoit en ôtoit toute la force. Les Proteſtans que Grotius conſulta, conformément au ſentiment de leur Maître, croyoient que l'on pouvoit concilier le terme de préſence ſubſtantielle avec leur Confeſſion de Foi, qui niant la préſence réelle, enſeigne que Jeſus-Chriſt ne nous eſt

uni

uni qu'en figure dans le Sacrement, & en esprit par la Foi.

Quoique Grotius crût que l'on recevoit substantiellement J. C. dans l'usage de la Cene, il n'y a pas de preuve qu'il admît la présence réelle dans le sens du Concile de Trente : car outre que dans sa Formule il ne parle presque pas plus fortement que Calvin, il paroît qu'il ne condamnoit pas ceux qui n'admettoient que le signe du Corps de Jesus-Christ ; tolérance qui ne sera jamais approuvée par un Catholique.

XXI. Il a justifié la décision du Concile de Trente sur le nombre des Sacremens dans ses ouvrages contre Rivet. » Le mot de Sacrement, quoi-» que pris quelquefois dans une si-» gnification plus générale, peut, dit-» il (*a*), cependant être entendu » dans une signification plus étroite » de ces sept signes extérieurs, dont » la destination n'est que pour le bien » de notre ame, & dont il est fait » une mention plus distinguée dans » l'Ecriture, du Baptême, dans » Saint Matthieu, XXVIII. 19. de » la Confirmation, Actes VIII. 17.

XXI. Ses sentimens sur les Sacremens.

(*a*) Rivet. Apol. Discussio, p. 698.

» de la Pénitence, Matthieu XVI. 19.
» de l'Eucharistie, Matthieu XXVI.
» 26. de l'Ordination, I. Thimothée,
» IV. 4. 22. de l'Extrême-Onction,
» Marc VI. 13. Jacque V. 14. du Ma-
» riage, Ephésiens V. 32. »

XXII. Sentimens de Grotius sur divers autres points controversés entre les Catholiques & les Protestans.

XXII. Dans l'examen des autres articles qui divisent les Catholiques d'avec les Protestans, Grotius continua de se rapprocher de l'Eglise Romaine. Dès l'an 1638. il convenoit dans une lettre à Jean Corvin (*a*) que des gens pieux & habiles, & bien intentionnés pour les Protestans, avouoient qu'ils s'étoient trompés dans la décision des principales controverses qui étoient agitées entre l'Eglise Romaine & les Protestans.

Il ne se scandalisoit plus des images dans les Eglises & des prieres pour les morts dès l'an 1640. Il écrivoit cette année à son frere : (*b*) » Les Lu-
» thériens ont chez eux des images,
» & il y en a dans plusieurs endroits
» en Angleterre. Montaigu & plu-
» sieurs autres ont prouvé que ce n'é-
» toit point une idolâtrie d'avoir re-

(*a*) Epist. 966. p. 434.
(*b*) Epist. 489. p. 899.

» cours aux prieres des Apôtres & » des Martyrs.

Il s'expliqua dans la suite bien plus fortement en faveur de l'Eglise Romaine. Il étoit persuadé (*a*) que les Chérubins de Moïse étoient une démonstration que les images n'étoient pas deffendues. » L'honneur que l'on doit aux Martyrs, » dit-il dans son Moyen pour la paix » (*b*), est bien au-dessus de celui que » l'on est obligé d'avoir pour les » Saints qui sont en vie, parce que » l'Apocalypse nous enseigne que » les Martyrs régnent avec Jesus-» Christ; c'est pourquoi il n'y a aucun » mal à témoigner publiquement » l'estime que l'on a pour eux, ni » à célébrer leur mémoire certains » jours choisis, & dans le lieu où ils » ont souffert le martyre. Les Pro-» testans reconnoissent qu'ils prient » pour l'Eglise; ils ont donc tort de » regarder comme des idolâtres ceux » qui, suivant le sentiment de plu-» sieurs Anciens, croyent que la » connoissance de nos besoins & nos

(*a*) Epist. 622. p. 943.

(*b*) Via ad pacem, p. 623. ar. XX.

» prieres peuvent parvenir à la con-
» noissance des Martyrs par la révé-
» lation de Dieu, ou par le minis-
» tere des Anges. Ceux, dit-il ail-
» leurs (a) qui regardent comme une
« idolâtrie la coutume de s'adresser
» aux Martyrs pour qu'ils prient
» pour nous, accusent d'un crime
» horrible saint Chrisostome & les
» autres saints Docteurs de l'Egliſe
» Grecque & Latine. Pour moi, je
» n'ai pas cette hardiesse; je ne vou-
» drois pas non plus blâmer ceux qui
» s'abstiennent de prier les Saints:
» j'ai dit aussi que les vraies Reliques
» des vrais Martyrs méritoient d'être
» respectées. »

Enfin dans son vœu pour la paix (b) il prouve par une longue suite de passages des Peres, que l'invocation des Saints étoit en usage dans l'ancienne Egliſe, & qu'ainsi on n'a pas raison de la traiter d'idolâtrie; qu'il n'y a aucune loi dans l'Evangile contre l'usage des images dans les Egliſes; qu'on ne peut pas dire qu'elles soient défendues par la loi naturelle; que du tems de S. Ambroise & de

(a) Animad. in animad. ad ar. XIX. p. 645.

(b) P. 705.

S. Auguſtin les Reliques des Martyrs étoient honorées dans l'Egliſe.

Il défend (a) dans pluſieurs endroits la priere pour les morts, qui étoit uſitée dans toutes les Egliſes d'Orient, auſſi-bien que dans celles d'Occident; il prouve que l'ancienne Egliſe a prié pour les morts, & que S. Auguſtin (b) a regardé comme hététiques ceux qui contrediſoient cet uſage. Il ſoutient (c) qu'il n'y a point d'ancienne liturgie où il n'y ait des prieres pour les morts, & que Tertullien rapporte qu'elles étoient en uſage dans toutes les Egliſes de ſon tems. Il prétend (d) que les Hébreux ont connu un Purgatoire, & il l'admet. Un des articles qui avoit fait le plus de bruit au commencement du grand ſchiſme du XVI. ſiécle, étoit celui de la Juſtification: Grotius déclare (e) que plus il examinoit l'Ecriture, plus il s'appercevoit qu'elle s'accordoit avec la tradition ſur le dogme

(a) Via ad pacem, p. 626.
(b) Votum pro pace, p. 916.
(c) Animad. in animad. p. 646.
(d) Via ad pacem p. 626. Anim. in anim. p. 646.
(e) Epiſt. 622. p. 843.

de la Justification, sur lequel les Protestans triomphoient sans raison. Il étoit persuadé qu'ils n'avoient pas la même idée de cette Eglise Catholique dont il est parlé dans le Symbole, que celle que les Anciens avoient eue. Il vouloit (a) que l'on se soumît aux décisions des Conciles généraux, & il prétendoit qu'un homme pieux & pacifique ne devoit pas les contredire lorsque leurs décrets étoient reçus par presque toutes les Eglises, surtout par celles qui avoient été fondées par les Apôtres. C'est sans doute le Concile de Trente qu'il vouloit désigner.

Il supposoit que l'Eglise ne pouvoit pas se tromper, lorsqu'il écrivoit (b): » Les Evêques de Rome peuvent être » dans l'erreur ; mais ils ne peuvent » pas y rester long-tems, s'ils sont » attachés à l'Eglise universelle. » Il étoit persuadé que l'on ne couroit aucun danger (c) en embrassant une doctrine enseignée par l'Eglise Grecque & par l'Eglise Latine : » Car, dit-il, les points sur lesquels » ces deux Eglises conviennent »

(a) Votum pro pace, p. 727.
(b) Epist. 613. p. 940.
(c) Epist. 668. p. 967.

» ont été décidés ou par les Apôtres »
» ou par les Conciles universels. » Il prétend que les expressions, quoique nouvelles, doivent être reçues en Théologie (*a*) lorsqu'elles sont appuyées sur l'autorité des Conciles généraux; c'étoit contredire les Protestans, qui soutenoient que le terme de transubstantiation devroit même être rejetté à cause de sa nouveauté. Il décide que ceux qui s'éloignent de ce qui a été pratiqué par toute l'Eglise & confirmé par les Conciles (*b*) sont d'une très-insolente folie (*c*), comme dit S. Augustin. Il reconnoissoit l'utilité de la tradition. S'il avoit vécu du tems des Apôtres, il auroit crû, dit-il (*d*), ce qu'ils auroient dit comme ce qu'ils auroient écrit. Il étoit persuadé (*e*) que la bonté de Dieu n'avoit pas permis que la doctrine de l'Eglise universelle fût corrompue, quoique les mœurs des Pasteurs de l'Eglise fussent répréhensibles. Il déclare qu'il pense sur l'autorité

(*a*) Via ad pacem, ar. I. p. 615.
(*b*) Art. VII. p. 617.
(*c*) *Insolentissimæ insaniæ.*
(*d*) Via ad pacem, p. 628. Anim. in animad. p. 647. Votum pro pace, p. 724.
(*e*) Animad. in anim. p. 642.

des Peres (*a*) de même que l'illustre Pere Petau dans les Prolégomenes qui sont à la tête de ses livres très-utiles des dogmes Théologiques.

Les Ouvrages des Peres Apostoliques faisoient après l'Ecriture ses plus délicieuses méditations. Lorsqu'il apprit que l'Epître de S. Clement dont on avoit été long-tems privé, venoit d'être donnée au public (*b*) en Angleterre par Junius, qui l'avoit tirée d'un Manuscrit apporté d'Egypte & écrit vers le tems du Concile de Nicée, il en témoigna sa joie à Descordes. (*c*) par une lettre écrite de Hambourg le 1 Juin 1633. » Vous » me faites un singulier plaisir, en » m'apprenant la nouvelle de la dé» couverte de la Lettre de S. Clément » de Rome, lui disoit-il; il faut ne » rien négliger pour trouver ces frag» mens qui tiennent beaucoup des » Ecrits Apostoliques, & il ne faut » pas les rejetter tout d'un coup, par» ce qu'ils auront été interpolés: il » faut faire ce que l'on pratique dans » les métaux, séparer ce qui est im-

(*a*) Votum pro pace, p. 581.
(*b*) Tillem. T. II. p. 158.
(*c*) Epist. 318. p. 113.

» pur

» pur d'avec le métal même. Plût-à-» Dieu que le Pere Sirmond, ou » que quelqu'un de ſa Compagnie qui » lui reſſembleroit, voulût nous don-» ner l'Epître de Barnabé, dont il y » a quelques citations dans Clement » d'Alexandrie. Je me ſouviens d'a-» voir oui dire au Pere Sirmond lui-» même que cette Lettre étoit chez » les Jéſuites. »

La Lettre de St. Clément ne fut envoyée à Grotius qu'après ſon départ de Hambourg & ſon arrivée à Francfort (*a*); il l'examina ſans délai, & il écrivit ce qu'il en penſoit le 17 Juillet au célébre Jerôme Bignon Avocat Général : après l'avoir lue & relue pluſieurs fois, il reſta convaincu que c'étoit la même que Photius avoit vûe & que S. Jérôme, que Clément d'Alexandrie, & avant eux Saint Irenée avoient eûe, & qu'elle avoit été écrite ſur la fin de l'Empire de Néron, ou quelques années avant l'Empire de Veſpaſien ; qu'elle étoit très-autentique, ſans avoir ſouffert la moindre interpolation. Quant à la ſeconde Lettre attribuée à Saint

(*a*) Epiſt. 357. p. 124.

Clément, il ne la croyoit pas de ce Pape ; mais en même tems il ne doutoit pas que ce ne fût un Ouvrage du premier siécle. Ce sentiment de Grotius s'accorde avec ce que pensent les plus sçavans Critiques, même parmi les Catholiques (*a*).

Il eut communication de l'Epître de S. Barnabé (*b*) qu'il avoit désiré avec passion de voir ; mais il n'eut pas la satisfaction de la voir imprimée. Usserius avoit entrepris de la donner l'an 1643. l'édition n'étoit pas encore achevée, qu'un incendie consuma à Oxfort tout ce qui en avoit été imprimé (*c*). Deux ans après l'édition du Pere Menard parut ; mais ce fut l'année même de la mort de Grotius. Pour en revenir à ses sentimens sur les dogmes contestés entre les Catholiques & les Prétendus Réformés, il parle avec le plus grand mépris contre l'inamissibilité (*d*) de la grace. Son Livre de la Foi & des œu-

(*a*) Tillem. T. II. N. XIII. p. 567.
(*b*) Epist. 391. p. 866.
(*c*) Fabric. Bib. Græca, L. IV. cap. p. 174. tom. III.
(*d*) Commen. ad loca de Antichristo. Anim. in anim. p. 649.

vres est écrit contre cette erreur. Il soutient que c'est le plus pernicieux système que l'on puisse introduire ; qu'il ne se trouve dans aucun des Anciens, & que même dans l'Antiquité on ne l'eût pas toleré.

Il a prouvé que le jeûne étoit très-ancien dans l'Eglise, ainsi que l'on pouvoit s'en convaincre par la lecture de S. Irenée ; (*a*) que le Carême est une pratique qui a été en usage dans toute l'ancienne Eglise ; que l'usage du signe de la Croix est quelque chose de respectaçle ; que c'est une coutume ancienne pratiquée dans les premiers tems, dont il est fait mention dans Tertullien & dans plusieurs autres après lui ; que la virginité (*b*) est un état plus parfait que celui du mariage, comme les Peres l'ont enseigné ; que l'Eglise Romaine conservoit l'ancienne coutume de l'Eglise d'Occident dans sa discipline sur le célibat des Prêtres ; que Jesus-Christ lui-même avoit enseigné (*c*) que ceux qui

(*a*) Commen. ad loca de Antichristo. Via ad pacem, p. 617.

(*b*) Votum pro pace, p. 750.

(*c*) Matthieu XIX. 12. Paul I. Corint. VII.

vivoient dans le célibat, étoient plus propres aux fonctions Ecclésiastiques ; que l'Eglise d'Afrique avoit pensé de même sur ce point que l'Eglise Romaine ; que d'ailleurs l'Eglise Romaine ne refusoit pas de communier avec les Eglises où le mariage des Prêtres étoit permis. De tous les établissemens Religieux, la Congrégation des Peres de l'Oratoire & l'Institut des Jésuites étoient ceux qu'il approuvoit davantage, parce que les premiers se retiroient quand ils vouloient, & les autres pouvoient sortir des Jésuites avec la permission de leurs Supérieurs.

Enfin il parle du Concile de Trente avec beaucoup de respect. (a) » Celui, dit-il, qui en lira les Actes avec » un esprit disposé à la paix, trouvera » que tout y est expliqué sagement, » & conformément à ce qu'enseignent l'Ecriture & les anciens Peres, comme on peut le voir par les » passages qui sont cités à la marge » du Concile.

Ceux à qui ces sentimens pacifiques déplaisoient, lui objecterent qu'il

(a) Votum pro pace, p. 682.

n'avoit pas toujours penſé de même. Jacque Laurent (a) fit un Livre à ce ſujet, dont Grotius parle dans une lettre à ſon frere. » Jacque Laurent, » dit-il, m'objecte ce que j'ai écrit » autrefois, comme étant en contra- » diction avec mes derniers ouvrages: » cependant ſi on les examinoit ſui- » vant les vraïes regles de la critique, » on n'y trouveroit pas cette contra- » diction. Au ſurplus ſi en avançant » en âge, les converſations des gens » habiles & un examen plus exact » m'ont fait changer de ſentiment, » je ne dois pas pour cela paſſer pour » inconſtant, non plus que S. Au- » guſtin qui s'eſt rétracté en pluſieurs » choſes. « Il traite encore cette même queſtion dans ſon Vœu pour la paix (b). » Si, dit-il, dans ma jeuneſſe, » ayant moins de connoiſſance que » j'en ai, j'ai paſſé les bornes, ſoit » par les préjugés de ma naiſſance, » ſoit pour m'être attaché à des Au- » teurs célébres ſans examen, ne me » ſera-t-il pas permis préſentement » que je ſuis vieux, de prendre des

(a) Epiſt. 647. p. 951.
(b) P. 702.

» sentimens plus raisonnables après » un long examen, & après avoir » renoncé à tout esprit de parti. »

Il n'est pas surprenant qu'après s'être ainsi déclaré, les Ministres zélés ayent cherché à le rendre odieux. On fit un Livre contre lui sous le titre de *Grotius Papista* (*a*). Il est certain qu'il donnoit la préférence à la Religion Catholique sur toutes les autres ; on rapporte même (*b*) qu'il avoit promis à M. Bignon avant que de sortir de Paris, qu'il se feroit ouvertement Catholique. On prétend que M. Arnaud assuroit, qu'il sçavoit par un homme d'honneur qui l'avoit appris de M. Bignon, que Grotius lui avoit déclaré en partant pour la Suéde, qu'aussi-tôt qu'il en seroit de retour il feroit profession de la Religion Catholique. Les Jésuites ont donné au public un Livre Flamand sous le titre de *Testament de Grotius*(*c*), dans lequel ils ont avancé qu'il étoit prêt de se faire Catholique : l'Auteur des *Vindiciæ Grotianæ* a prétendu

(*a*) Epist. 615. p. 944.
(*b*) Sent. des Théolog. de Hollande, p. 393. Menagiana, tom. II. p. 298.
(*c*) Vind. Grot. p. 506.

réfuter ce récit par quelques passages des premiers Ouvrages de Grotius; mais c'est assûrément mal raisonner, parce que ce n'est que dans les derniers tems de sa vie qu'il donna la préférence à la Religion Romaine. Un Protestant (*a*) qui ne pouvoit disconvenir de la préférence que Grotius donnoit à la Religion Catholique, n'a pas craint d'avancer, que c'étoit peut-être dans le dessein de devenir Cardinal: c'est Osiander, qui a débité cette misérable conjecture; mais outre que Grotius avoit une femme à laquelle il étoit fort attaché, c'étoit un homme incapable d'embrasser un sentiment par le motif d'aucun intérêt.

Ce qui est très-constant, est que Grotius étoit fort lié avec le P. Pétau, qui entretenoit cette amitié dans l'espérance de l'amener à la profession ouverte de la foi Catholique, ainsi que ce sçavant Jésuite l'avoue lui-même dans une de ses Lettres. C'est ce qui a fait dire à M. Valois dans son éloge du P. Petau (*b*) „Que n'a-t-il pas fait pour ame-

(*a*) Vind. p. 518.
(*b*) Vind. Grot. p. 505.

„ner à la Religion Catholique l'il-
„luſtre Grotius ! Il ne nous haïſſoit
„pas, il étoit même preſque des nô-
„tres, puiſqu'il déclaroit publique-
„ment qu'il embraſſoit en tout la
„doctrine du Concile de Trente. Une
„ſeule choſe lui manquoit ; c'étoit
„d'entrer dans nos Egliſes, commu-
„nier publiquement avec nous, ce
„qu'il différoit de faire juſqu'à ce
„qu'il pût ramener avec lui pluſieurs
„à l'unité de la Foi Catholique. »
Le P. Brier parle à peu près de même dans ſes Annales du monde à l'année 1645. où il dit : „ Cette année mou-
„rut l'honneur & la gloire des gens
„de Lettres, Hugues Grotius. Son
„intention étoit de mourir parmi les
„Catholiques ; mais le tems lui a
„manqué : car comme il me l'a
„avoué, il avoit la même créance
„que nous. »

On lit dans le *Menagiana* (*a*), que quand on apprit à Paris la mort de Grotius, le Pere Petau perſuadé qu'il étoit Catholique dans l'ame, dit Meſſe pour lui ; on prétendoit même en ce tems-là, ſi l'on en croit celui qui a

(*a*) Menag. T. 4. p. 180.

compilé ces Anecdotes, que Grotius avoit voulu se déclarer avant que d'aller en Suéde, mais qu'il avoit suivi le conseil du Pere Petau, qui étoit de faire ce voyage de Suéde, & de retourner ensuite à Paris pour s'y établir, & exécuter la résolution qu'il avoit prise. Il n'y a aucune apparence qu'un aussi zélé Catholique que le P. Petau ait pû conseiller à Grotius de différer d'un moment d'édifier tous les Catholiques par son retour à l'Eglise; mais il est constant que le Pere Petau dit la Messe pour son ami: la tradition de ce fait s'est conservée chez les Jésuites, & il y a encore des gens dignes de foi qui se souviennent de l'avoir entendu assûrer comme certain au Pere Hardouin & à M. Huet Evêque d'Avranches (*a*).

Comme la Religion de Grotius étoit un problême pour bien des gens, Ménage fit à cette occasion une Epigramme, dont le sens est qu'il y a autant de différens partis qui revendiquent sa Religion, qu'il y a de villes qui soutiennent qu'Homère est né chez eux:

(*a*) Voyez Vie du P. Petau, Niceron, T. 37. p. 159.

Smyrna, Rhodos, Colophon, Salamius, Argos, Athenæ,
Siderei certant vatis de patriâ Homeri :
Grotiadæ certant de Religione Socinus, Arrius, Arminius, Calvinus, Roma, Lutherus.

XXIV. Projet de réunir tous les Chrétiens.

XXIV. Une des choses qui avoit pû contribuer à faire revenir Grotius de ses préjugés contre l'Eglise Catholique, c'étoit sans doute le projet qu'il avoit formé de concilier tous les différens partis entre lesquels le Christianisme est divisé. Il voyoit bien qu'il falloit avoir pour lui les Catholiques, & il se flattoit qu'après qu'ils lui seroient favorables, il ameneroit aisément les autres à ses idées. M. Huet a crû (*a*) qu'un pareil projet n'étoit pas absolument chimérique. » Les différends de la Reli-» gion, dit-il, qui troublent depuis » long-tems la paix des Chrétiens, » ne sont point inaccommodables : si » les Parties y procédoient sincére-» ment, sans opiniâtreté & sans in-» térêts, ils auroient bientôt trouvé

(*a*) Huetiana, S. 16. p. 46.

» des voies de conciliation ; mais il » s'en trouve de part & d'autre de si » acharnés, qu'ils ne censurent pas » avec moins de rigueur ceux de leur » Parti même qui recherchent l'ac» commodement, que leurs adver» saires. Avec quelle dureté présomp» tueuse le Ministre Rivet ne traita-t» il pas Grotius, pour avoir proposé » des moyens de paix ? Grotius par » une réponse modeste rabatit son » faste sans le nommer, mais le dé» signant plaisamment par ce titre (*a*) » pris de Catulle : *Aduersùs quemdam, » opaca quem facit bonum barba.* »

M. Bayle ne pensoit pas de même que M. Huet sur l'entreprise de réunir les Religions ; il a décidé (*b*) que c'étoit une aussi grande chimére, que celle de chercher la pierre philosophale, ou la quadrature du cercle.

Effectivement, pour qu'un pareil projet pût réussir, il faudroit supposer que tous les hommes aimassent

(*a*) M. Huet se trompe ; ce n'est pas Rivet que Grotius désigne par ce vers de Catulle, mais Laët.

(*b*) Nouv. de la Rép. des Lettres, Décembre, 1685. Art. 3.

sincérement la vérité, qu'ils fussent prêts à renoncer à leurs préjugés, enfin qu'ils eussent tous l'esprit droit & le cœur juste. Dans cette tentative, il ne faut pas oublier une chose essentielle, que quand l'Eglise Catholique par une condescendance digne de sa charité, & de l'envie qu'elle a que tous les hommes parviennent à la connoissance de la vérité, se relâcheroit sur quelque point de sa Discipline, elle ne peut avoir d'indulgence sur aucun des Dogmes condamnés par le Concile de Trente, sans trahir ses principes. Il ne peut donc y avoir qu'une seule voie de réunion qui est celle-ci, que ceux qui se sont séparés de l'Eglise Catholique conviennent qu'il n'y a aucune raison qui puisse justifier le Schisme, & que demandant humblement à rentrer dans le sein de leur Mere, ils cherchent à obtenir cette grace par le sacrifice de leurs erreurs.

Il étoit assez ordinaire dans le siécle passé d'examiner, si l'on pouvoit trouver des voies de conciliation entre les Protestans & les Catholiques. Les Prétendus Réformés travaillerent sur ce sujet; & je ne puis m'empê-

cher de rapporter ici l'extravagance de Cregut Miniſtre de Montelimar, qui traitant dans un petit ouvrage que j'ai en Manuſcrit la queſtion ſi l'union avec l'Egliſe Romaine eſt à eſpérer, ou ſi elle eſt impoſſible, la ſuppoſe poſſible, pouvû, dit-il, que l'Egliſe Romaine commence par renoncer au Dogme de la tranſubſtantiation, ce dont il ne déſeſpére pas. Grotius plus ſenſé s'occupa dès ſa jeuneſſe du grand projet de la conciliation de tous les Partis qui diviſent le Chriſtianiſme. Ses bonnes intentions étoient déja connues dans l'Europe dès le tems de ſon évaſion de la priſon de Louweſtein: du Vair Garde des Sceaux lui en fait ſes complimens. » Dieu, lui dit-il, a voulu » que vous lui duſſiez votre délivrance toute entiere, afin que diſtrait » des ſollicitudes humaines, vous » employaſſiez tant de rares parties » qu'il a miſes en vous, pour avancer » l'œuvre qui lui eſt ſans doute la plus « agréable, qui eſt la paix commune » de la Chrétienté, par la réunion » des membres qui ſe ſont ſéparés de » leur Mere ſpirituelle, en laquelle » eux ou leurs peres ont été conçus.

» Pour ce que c'eſt choſe que je vois » que tant de gens d'honneur eſpé- » rent de vous (*a*), je ne puis que je » ne m'en réjouiſſe avec eux, & que » je ne hâte par mon applaudiſſement » une ſi heureuſe courſe. » La répon- ſe de Grotius confirma le Garde des Sceaux dans les idées qu'il avoit. » Dieu ſçait (*b*), diſoit-il, combien » je ſuis affligé, lorſque je compare » les premiers ſiécles du Chriſtianiſ- » me avec ce malheureux tems, où » les peuples partagés ſur les Articles » de Foi, ſe ſont diviſés en factions, » & ont par-là donné occaſion à des » guerres qui auroient même fait » rougir les Nations Profanes. Il n'eſt » pas douteux qu'il n'y ait pluſieurs » gens de bien, qui fâchés de voir un » ſi grand mal, & conſervant la » charité avec tous les Chrétiens, ne » ſouhaitent avec ardeur de voir l'u- » nité rétablie, & ne ſoient diſpoſés » pour procurer un ſi grand bien de » ſuivre le conſeil de l'Apôtre, c'eſt- » à-dire de ſe prêter aux foibleſſes » des autres, & d'étendre la patience

(*a*) Voyez Votum pro Pace, p. 744.
(*b*) Epiſt. 150. p. 58.

» & l'équité jusqu'à leurs dernieres bor-
» nes; mais il paroît qu'un obstacle s'op-
» pose à ce grand bien: ce sont les sen-
» timens extrêmes dans lesquels l'es-
» prit de parti jette un grand nom-
» bre de personnes. Plaise à Dieu
» d'envoyer l'esprit de charité & de
» douceur aux Chefs de l'Eglise, aux
» Rois, aux Puissances, afin que sur-
» montant toutes les difficultés, ils
» rendent au plutôt à l'Eglise sa pri-
» mitive beauté, & sur-tout une paix
» solide, sans préjudice de la vérité.
» Plusieurs milliers d'hommes, du
» nombre desquels je suis, font des
» vœux continuels pour l'exécution
» de ce pieux projet, & ne deman-
» deroient pas mieux que d'y con-
» courir. »

Rempli de cette idée, il proposa au Roi Louis XIII. dans l'Epître Dédicatoire du Livre du Droit de la Guerre & de la Paix, de pacifier les différends des Eglises, & d'apprendre à son siécle à les terminer conformément au sentiment de ce tems, où tout le monde convient que le Christianisme étoit dans sa pureté. Il croyoit que l'alliance faite entre la France & l'Angleterre mettroit en

état d'exécuter un projet digne de si grands Rois : il l'avoit si fort à cœur, qu'il se croyoit destiné à y travailler dès les entrailles de sa mere (*a*). „ C'est une légation que Dieu m'a „ donnée, disoit-il à son frere. „ Il écrivoit à Duræus (*b*) : » J'ai plusieurs témoins qui m'ont connu » dans mon ancienne Patrie, & qui » peuvent déposer combien j'ai non» seulement souhaité, mais aussi » combien j'ai travaillé à diminuer » les disputes entre les Chrétiens, » afin de pouvoir rétablir peu-à-peu « l'unité. Je pourrois vous prendre » vous-même pour témoin, en vous » rappellant ce qui s'est fait depuis, » & en Allemagne, & en Suéde. Je » ne cesserai jamais, dit-il à son » frere (*c*), de faire tout ce que je » pourrai pour contribuer à établir » la paix entre les Chrétiens ; & » quand je n'y réussirois pas, il est » beau de mourir dans une si pieuse » entreprise. »

Il avoit la consolation d'être se-

(*a*) Epist. 534. *A matris visceribus.*
(*b*) Epist. 1471. p. 666.
(*c*) Epist. 383. p. 864.

cond

condé dans ſes projets pacifiques par Duræus Miniſtre de l'Egliſe de Suéde, avec lequel il entretenoit des liaiſons pour l'avancement de la conciliation générale.» (a) Ce à quoi vous travaillez avec tant de zéle, eſt préciſément ce qui m'a occupé depuis » que j'ai commencé à avoir du goût » pour les bonnes choſes. L'expérience m'apprend à combien de difficultés il faut s'attendre, tant du » côté des politiques, que de celui » des Théologiens, attachés à leurs » ſentimens, & éloignés de ceux des » autres; mais tous ces obſtacles ne » doivent point empêcher qu'on entreprenne une ſi belle choſe. Si on » n'y réuſſit pas, on aura du moins » la conſolation d'avoir eu des idées » très-élevées. Pour moi je ne ceſſerai, ainſi que j'ai déja fait, de recommander au Grand-Chancelier » votre piété, votre érudition, vos » pieuſes intentions, votre zéle dont » je ſouhaite ardemment le ſuccès; » je ſerai ravi d'apprendre en tout » tems juſqu'où en aura été la réuſſite. L'entrepriſe de Duræus eſt

(a) Epiſt. 801. p. 357.

» difficile sur-tout dans ces tems-ci, » écrivoit-il à Berneggerus (a); mais » il est souvent arrivé que des cho- » ses aussi difficiles ont eu une heu- » reuse issue : d'ailleurs il est agréa- » ble pour la conscience de tenter des » choses très-utiles, même lorsqu'on » ne réussit pas. »

Duræus trouva de grands obstacles; Grotius l'en consola (b) par une lettre du 21 Novembre 1637. » Ce qui » me donne de l'espérance, lui dit- » il, c'est votre constance, & la pro- » tection du Grand-Chancelier. J'ai » conféré sur cette matiere avec les » deux Ambassadeurs d'Angleterre, » le Comte de Leycestre & Scuda- » more; ils pensent comme moi, que » ce tems ci n'est pas favorable pour » pouvoir faire une assemblée géné- » rale des Protestans pendant que » l'Europe est en guerre. »

Le projet de Duræus ne regardoit que l'union des Protestans; Dallié & les plus habiles d'entre les Prétendus Réformés ne le désapprouvoient pas à certaines conditions : cependant il

(a) Epist. 835. p. 367.
(b) Epist. 866. p. 380.

n'y avoit pas même d'apparence qu'il pût réussir (*a*), à cause de l'intolérance de quelques Ministres inquiets tels qu'étoit Voët.

Les vûes de Grotius alloient bien plus loin ; il ne se proposoit pas moins (*b*) que de réunir tous les Chrétiens. Il assûroit qu'il ne cesseroit d'y travailler, & qu'il se faisoit un plaisir de mourir dans une si belle occupation (*c*) ; qu'il s'embarrassoit peu des haines qu'elle pouvoit lui procurer ; que si l'on étoit sensible à cette crainte, jamais l'on ne corrigeroit aucun vice.

Ce qui l'encourageoit encore dans ses idées, c'étoit le nombre des hommes célébres qui les avoient eues avant lui. „ Je ne suis pas le seul „ qui ait fait ces projets, écrivoit-il „ à son frere (*d*) : Erasme, Cassander, Vecelius & Casaubon les ont „ eues ; la Miletiere travaille présentement sur le même sujet : le Cardinal de Richelieu déclare qu'il „ protégera la réunion ; c'est un

(*a*) Epist. 411. p. 872.
(*b*) Epist. 477. p. 890.
(*c*) Epist. 487. p. 894.
(*d*) Epist. 421. p. 895. & 1478. p. 668.

„ homme si heureux, que jamais il
„ n'a rien entrepris qu'il n'ait réussi :
„ & quand bien même il n'y auroit
„ pas d'espérance de réussir pour le
„ présent, ne devons-nous pas pen-
„ ser (a) à jetter des semences qui
„ puissent être utiles à la postérité ?
„ Quand nous ne ferions que dimi-
„ nuer les haines & rendre les Chré-
„ tiens plus sociables, cela ne vau-
„ droit-il pas bien la peine d'être
„ acheté par quelque travail & au
„ prix de quelques injures ? „

On peut aussi mettre Arminius au nombre de ceux qui avoient voulu réunir les Chrétiens (b). Le moyen qu'il avoit imaginé, étoit de distinguer les points fondamentaux de ceux qui ne l'étoient pas, & de laisser la liberté de croire ou de ne pas croire ces derniers. Il avoit fait part de ce projet à Casaubon, qui l'avoit extrêmement approuvé ; mais comment pourra-t-on convenir des Articles fondamentaux ? Cette question est une source de disputes infinies. D'ailleurs il faudroit pouvoir répon-

(a) Epist. 494. p. 896.
(b) Epist. Præf. Viror. p. 25.

dre aux Théologiens Catholiques, qui fondés sur la Doctrine enseignée de tout tems, prétendent avec raison que tout ce qui est décidé comme étant de foi, doit être censé fondamental. On ne pouvoit s'empêcher d'approuver les intentions de Grotius ; mais ceux même dont il étoit le plus estimé n'avoient point de confiance dans la réussite de ses projets. C'est ce qui l'engagea à écrire à ce sujet au Baron Oxenstiern. „ Quand bien même, lui dit-il (a), „ les divisions dans la Religion n'auroient point donné occasion à de „ cruelles guerres, je croirois qu'il „ seroit du devoir des Chrétiens de „ rétablir l'unité, puisque comme „ nous l'enseigne le Docteur des Nations, nous devons être les membres d'un seul Corps. Ceux qui le „ souhaiteroient disent eux-mêmes, „ qu'ils doutent si on peut espérer un „ si grand bien. Je sçais bien que plus „ les Schismes sont étendus, plus ils „ ont duré, plus aussi il est difficile „ d'y remédier, y ayant tant de gens „ qui ne sont occupés qu'à jetter de „ l'huile sur le feu : cependant il y a

(a) Epist. 1706. p. 736.

„ des exemples de maux anciens dans
„ l'Eglise qui ont été guéris. Après le
„ Concile de Chalcédoine il y eut
„ un très-grand Schisme dans l'O-
„ rient, qui dura cent ans jusqu'à
„ l'Empire de Justinien, qui y mit
„ fin après que le Pape Vigile se fut
„ laissé fléchir. Charles V. Ferdinand,
„ Maximilien, ont crû que le Schis-
„ me entre les Catholiques Romains
„ & les Protestans qui suivent la
„ Confession d'Ausbourg, n'étoit
„ pas sans remède : Melancton l'a
„ crû aussi, de même que plusieurs
„ habiles gens dont on a encore les
„ Ecrits. J'ai appris de grands hom-
„ mes, qu'Henri IV. Roi de France
„ avoit dit, qu'il se faisoit fort d'ob-
„ tenir pour le Roi d'Angleterre &
„ pour les Protestans ses Alliés des
„ conditions qu'ils ne pourroient pas
„ honnêtement refuser, pour peu
„ qu'ils eussent envie de revenir à
„ l'unité, & qu'il avoit eu dessein
„ d'envoyer des Evêques de son
„ Royaume en Angleterre, pour y
„ conférer sur ce sujet avec les Evê-
„ ques du Pays ; mais que ce projet
„ qui avoit été concerté avec plu-
„ sieurs gens de mérite, avoit été

„ dérangé par la mort de ce Roi.
„ Je crois, continue-t-il, que les
„ Dogmes qui sont dans la Confession
„ d'Ausbourg, & ceux qui se trou-
„ vent dans le Concile de Trente,
„ paroissent être différens seulement
„ à cause de quelques expressions am-
„ bigues, que les uns entendent
„ d'une façon & les autres autre-
„ ment; mais qu'ils peuvent être
„ expliqués par des gens intelligens
„ & amis de la paix, de sorte qu'il
„ n'y aura plus de différend que sur
„ les questions qui peuvent être
„ abandonnées aux disputes des Sça-
„ vans sans faire tort à la paix. Il
„ est constant par les exemples des
„ Maronites & des Grecs, que ceux
„ qui communient sous les deux es-
„ péces, & qui se servent d'une au-
„ tre Liturgie que celle de l'Eglise
„ Romaine, pourvû qu'elle soit sus-
„ ceptible d'un sens Catholique,
„ quand bien même elle seroit en
„ langue vulgaire, peuvent être re-
„ çus à la Communion du Siége
„ Apostolique, de même que les
„ Eglises dont les Prêtres conservent
„ leurs femmes. Ce qui a été fait en
„ Suéde & ailleurs pour la réforma-

„ tion de la Discipline contre la Si-
„ monie & la Superstition, doit non-
„ seulement être observé; mais il y a
„ sujet d'espérer qu'après le rétablisse-
„ ment de l'unité, les autres peuples
„ suivront cet exemple, y en ayant
„ plusieurs qui désirent avec ardeur
„ que les abus qui se sont introduits
„ soient abolis, conformément aux
„ anciens Canons. Il y a beaucoup
„ de difficulté pour rendre utile la
„ Primauté de l'Evêque de Rome,
„ ou du moins pour l'empêcher d'ê-
„ tre nuisible : cependant quand on
„ fera attention, que les Rois & les
„ Evêques de la Communion Romai-
„ ne n'y sont pas moins intéressés que
„ les autres, & que l'on réfléchira
„ sur les précautions que l'on prend
„ à ce sujet en France & en Espa-
„ gne, l'on ne désespérera pas de pou-
„ voir trouver des arrangemens qui
„ mettent en sûreté l'autorité des
„ Rois, leurs Droits sur les Elec-
„ tions des Evêques, & les Préroga-
„ tives des Primats, des Archevê-
„ ques & des Evêques, conformes
„ aux Canons & à l'ancienne Disci-
„ pline de l'Eglise. Si l'on pouvoit
„ bientôt avoir la paix, les Rois de

„ la

„ la Communion Romaine, & qui „ ne sont pas mal disposés contre les „ Protestans, pourroient préparer „ les matieres à Rome, de sorte que „ l'on pût en espérer un bon succès. „ Je conviens que tout cela n'est pas „ sans difficultés; mais il n'y a point „ d'entreprise grande, utile & glo„ rieuse, qui n'en ait. D'ailleurs „ dans la tentative d'une chose si sa„ lutaire on peut espérer d'être aidé „ de Dieu.„

C'est ainsi que Grotius écrivoit à un Ministre Plénipotentiaire de Suéde sur la fin de l'année 1644. Il y traite avec plus de ménagement pour les Protestans l'Article délicat de la Primauté du Pape, en faveur de laquelle il avoit parlé avec plus de force dans les ouvrages qu'il venoit de faire paroître.

Nous apprenons par ses premieres lettres, qu'il faisoit part à son pere de ses idées pacifiques, & qu'il sentoit dans sa jeunesse toute la difficulté de la réunion. Il écrivoit à son frere le vingt-sept Octobre 1613. (a) » Ce que mon pere pense, qu'il

(a) Epist. 60. p. 772.

» faudroit rétablir les choſes dans l'é-
» tat où elles étoient avant le Con-
» cile de Trente, eſt déja une gran-
» de avance ; mais la tranſubſtan-
» tiation & l'adoration ordonnée par
» le Concile de Latran, & l'invoca-
» tion des Saints reçue dans toutes
» les Liturgies, feront de grandes
» difficultés aux conſciences tendres. »

Quelques années après il imagina que le moyen le plus court pour réunir les Chrétiens (*a*) étoit de réduire les Articles de la Foi à un petit nombre. » Il ſeroit bon, dit-il, que
» les Chrétiens fiſſent réflexion com-
» bien il y a peu de points claire-
» ment contenus dans l'Ecriture qui
» ſoient Régles de Foi, & qui ayent
» ces conditions qu'exigent ſaint Iré-
» née & Tertullien ; & comme il
» n'eſt pas permis de douter de ceux-
» ci, la liberté qu'il faut laiſſer pour
» les autres peut contribuer à la paix
» des Egliſes. »

Dans la ſuite il s'avança beaucoup davantage. » Je voudrois, écrit-il à
» ſon frere le quatorze Novembre
» 1643. (*b*) qu'Utengobad fit quelque

(*a*) Epiſt. 444. p. 165.
(*b*) Epiſt. 678. p. 960.

» Ecrit dès que ſa ſanté le lui permet-
» tra, ſi cela n'eſt déja fait, pour
» faire voir la néceſſité qu'il y a de
» rétablir l'unité dans l'Egliſe, &
» comment il croit que cela ſe peut
» faire. Pluſieurs croient que le vrai
» moyen pour y réuſſir, ſeroit de ſé-
» parer ce qu'il eſt néceſſaire de croi-
» re de ce qui ne l'eſt pas, & de laiſ-
» ſer la liberté de croire ou d'a-
» gir dans ce qui n'eſt pas néceſſai-
» re; mais il y a autant de difficulté
» pour ſçavoir ce qui eſt néceſſaire
» que pour ſçavoir ce qui eſt vrai.
» On dit, c'eſt l'Ecriture qui doit être
» la régle: il y a de la difficulté ſur
» les paſſages dont on ſe ſert. C'eſt
» pourquoi je ne vois pas encore,
» ſi ce qu'il y auroit de mieux à fai-
» re ne ſeroit pas de penſer ſur la
» Foi & ſur les bonnes œuvres ce que
» l'on penſe dans l'Egliſe Catholi-
» que: car je crois qu'on y a conſer-
» vé tout ce qu'il eſt néceſſaire de
» croire pour être ſauvé. Quant aux
» autres Articles qui ont été décidés
» par les Conciles, ou reçus chez les
» Anciens, il faut les interpréter
» comme les ont interprétés les plus
» pacifiques: il ne ſera pas difficile

„ d'en trouver ſur quelque matiere
„ que ce ſoit. Si quelqu'un ne peut
„ pas prendre ſur ſoi de ſe taire ſur
„ des choſes ſur leſquelles il n'a au-
„ cune certitude, mais veut troubler
„ l'unité de l'Egliſe au lieu de travail-
„ ler à la rétablir, tout ira de mal en
„ pis. „

Quelquefois il s'imaginoit qu'il réuſſiroit. Il écrivoit le vingt-trois Novembre 1641. à Gerard Voſſius (*a*) que Codure, Juſtel & Milletiere, trois des plus ſçavans d'entre les Réformés, l'avoient remercié de ce qu'il avoit fait ſur la conſultation de Caſſander. „ Je m'apperçois, mandoit-
„ il à ſon frere (*b*), que les plus habi-
„ les d'entre les Réformés penſent
„ de même que moi, lorſque j'ai des
„ conférences avec eux & que je leur
„ explique mes ſentimens. Leur nom-
„ bre ne manquera pas d'augmenter,
„ pourvû que mes ouvrages ſe répan-
„ dent. Je puis aſſûrer (*c*) en toute
„ vérité que je n'ai rien donné à l'eſ-
„ prit de parti, & que j'ai ſuivi au-

(*a*) Epiſt. 1538. p. 696. & 573. p. 929.
(*b*) Epiſt. 488. p. 894.
(*c*) Epiſt. 1364. p. 619.

„ tant que j'ai pû la vérité. „ Il mandoit à son pere (*a*) qu'il n'étoit point sans espérance de voir réussir les projets qu'il formoit tous les jours pour rendre la paix aux Chrétiens. „ Ce „ jour dont on commence à apper„ cevoir l'aurore, luira dans quel„ que tems : car plusieurs grands „ hommes des deux Partis, pieux & „ habiles, commencent à reconnoî„ tre combien il est peu raisonna„ ble de ne pas travailler à la réfor„ mation des mœurs, & cependant „ de faire de nouveaux Dogmes, „ d'attaquer les anciens, lorsqu'on „ peut les expliquer commodément. „ Je recommande à vos prieres ce „ beau projet ; c'est vous qui m'en „ avez le premier inspiré la pensée. „

Il mandoit à son frere le quinze Juin 1641. (*b*) „ J'ai reçu la visite „ de Conseillers d'Etat Catholiques „ & de Codure Ministre ; ils espérent „ que la réunion se fera bientôt : ils „ ont beaucoup d'égard pour mes „ conseils. Que le Dieu de paix con„ duise tout ceci à l'avancement de „ la vérité & de la piété ! „

(*a*) Epist. 496. p. 897.
(*b*) Epist. 551. p. 922.

On l'avoit flatté (*a*) qu'en Dannemarck, en Suéde, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, il y en avoit qui approuvoient les ouvrages qu'il avoit faits pour la conciliation.

Il croyoit que plusieurs Catholiques entroient dans ses vûes. Il assûre (*b*) que plusieurs Docteurs de Sorbonne lui firent des remercimens d'approbation sur les Remarques qu'il avoit ajoûtées à la consultation de Cassandre. » Les plus habiles » d'entre les Catholiques (*c*) trouvent ce que j'ai fait, écrit avec assez » de liberté & de modération, écrit-il à son frere, & ils l'approuvent. »

» Nous ne devons pas, lui dit-il » dans une autre lettre (*d*), songer » seulement à notre siécle; il faut » aussi penser à la postérité. Je vois » cependant ici des gens qui espérent voir l'unité rétablie. » Il croyoit que la façon dont il avoit

(*a*) Epist. 643. p. 950. 646. p. 951. & 650. p. 952.

(*b*) Epist. 1538. p. 696.

(*c*) Epist. 528. p. 400.

(*d*) Epist. 630. p. 938.

traité la Controverse, avoit été approuvée des plus habiles gens de la Communion Romaine, & même à Rome par ce qu'il y avoit de plus grands hommes.

Il s'imagina pendant un tems que le Cardinal de Richelieu lui seroit favorable : voici ce qu'il en écrit à son frere le dix-neuf Janvier 1641. (a) » Lorsque mon Livre sera imprimé, » plusieurs Protestans verront que la » réconciliation des Eglises est plus » aisée qu'ils ne pensent : car les » principaux fondemens de la Réformation pourront subsister avec l'agrément du Pape, pourvû que tout » cela se traite avec douceur & sans » injures. Je n'ai rien avancé témérairement : le Cardinal de Richelieu croit que la chose pourra » réussir ; il en parle sur ce ton-là à » plusieurs personnes. »

Ou l'on avoit fait un faux rapport à Grotius, ou le Cardinal cessa de tenir le même langage : car il écrivit à son frere le vingt-quatre Mars 1642. (b) » Le Cardinal de Ri-

(a) Epist. 530. p. 911.
(b) Epist. 592. p. 934.

» chelieu ne parle pas tout-à-fait de » même que ci-devant sur la paix des » Eglises ; j'appréhende fort que ce » changement ne cache de mauvais » desseins contre les Réformés. »

Grotius ayant enfin considéré que le projet de paix étoit impratiquable, s'il n'étoit pas approuvé par les Catholiques, se lia avec le Pere Petau, à qui il communiqua tous les ouvrages qu'il faisoit, & qui avoient du rapport à la Religion & à la réconciliation des Eglises. Il lui écrivit le trois Décembre 1640. (a) pour le prier de lui envoyer les remarques qu'il avoit faites sur ses ouvrages, » Afin, dit-il, que par votre secours » je puisse faire les additions, les re» tranchemens & les corrections né» cessaires, enfin ne rien laisser que » ce qui sera vrai & pourra contri» buer à la paix. Plût à Dieu que » j'eusse autant de génie & d'érudi» tion que quelques autres ! Je fe» rois ce qu'il est grand de souhai» ter. »

Il fit part au Pere Petau de la réponse manuscrite qu'il avoit faite

(a) Epist. 1450. p. 657.

contre Rivet (*a*) ; il le pria de lui marquer tout ce qui n'étoit pas conforme à la vérité, ou ce qui ne seroit pas capable de contribuer à la paix. „ J'ai résolu, dit-il, de publier ma „ réponse dès que je sçaurai votre „ sentiment, dont je fais une très- „ grande estime. „

Le Pere Petau fait l'histoire de la connoissance qu'il lia avec Grotius dans sa douziéme lettre (*b*). » J'avois, » dit-il, grande envie de le voir & » de lui parler ; nous avons été fort » long-tems ensemble, & avec beau- » coup de familiarité. C'est, autant » que j'en puis juger, un homme de » bien qui a de la candeur ; je ne le » crois pas fort éloigné de se faire » Catholique à l'exemple d'Holste- » nius, comme vous en avez l'espé- » rance : je ne négligerai rien de tout » ce qui sera possible pour le récon- » cilier avec Jesus-Christ, & le met- » tre dans la voie du salut. »

Le Pere Petau en parle encore dans une autre Lettre, qui est écrite

(*b*) Epist. 1569. p. 708. Voyez aussi Lettre 1576. p. 710.

(*b*) P. 284.

au Cardinal François Barberin (a). Cette Eminence s'étoit adreſſée au ſçavant Jéſuite, pour ſçavoir en quel état Grotius avoit laiſſé à ſa mort l'Ouvrage qu'il avoit fait ſur les Antiquités de Suéde. Le Pere Petau lui fit cette réponſe: » J'ai eu quelque » liaiſon avec Hugue Grotius, je » voudrois pouvoir dire le bien-heu- » reux. L'amour que nous avions » pour les Lettres avoit formé notre » connoiſſance, & je l'entretenois » par l'eſpérance de pouvoir lui être » utile. Je le voyois donc ſouvent; » il me rendoit auſſi viſite, & il m'é- » crivoit fréquemment. » Il finit par aſſûrer le Cardinal qu'il s'informera de ſa veuve où en eſt l'Ouvrage ſur la Suéde.

Toutes les tentatives que fit Grotius pour rétablir la paix dans le Chriſtianiſme, le firent regarder comme un homme de bien par les gens pacifiques; mais elles lui occaſionnerent beaucoup de chagrin de la part de ceux qui opiniâtrément attachés aux ſentimens des premiers Réformateurs, regardoient comme des apoſ-

(a) Epiſt. 9. du 3e. Livre, p. 278.

tats tous ceux qui avoient des ménagemens pour l'Eglise Romaine. Il s'étoit bien attendu à des contradictions. Il écrivoit à Israël Caski le 23 Février 1641 (*a*). „ Ceux qui ont eu „ le même dessein que moi, ont été „ ordinairement maltraités des deux „ côtés : il leur arrive la même chose „ qu'à ceux qui veulent séparer des „ gens qui se battent ; mais le Dieu „ de paix les jugera avec justice. Ils „ ont aussi pour eux des hommes „ pieux & sçavans, qui par leur „ mérite contrebalancent bien le „ nombre des autres. Je crois bien, „ disoit-il à son frere (*b*), que mes „ remarques sur Cassandre plaisent à „ peu de monde, parce qu'il y a „ peu de Sçavans dans l'Ecriture & „ dans l'Antiquité ; presque tout le „ monde est livré à ses préjugés. Je „ récuse de pareils juges ; je n'en fais „ aucun cas : je ne suis pas même „ curieux de sçavoir ce qu'ils disent. „ Je n'ai accordé aux Catholiques „ Romains que ce que l'Antiquité „ leur donne. „ Les Ministres zélés

(*a*) Epist. 1478. p. 668.
(*b*) Epist. 575. p. 929.

né se contentoient pas d'écrire contre lui ; ils lui suscitoient partout des ennemis. Il parle dans une de ses lettres (*a*) de Jean Seitect d'Ulm, qui excité par Rivet & par ses semblables avoit écrit contre lui.

Plusieurs Sçavans qui avoient eu pour lui la plus grande estime & la plus tendre amitié, conçurent contre lui une haine violente dès qu'ils virent qu'il se rapprochoit des Catholiques. Il avoit été extrêmement lié avec Saumaise : il en avoit reçu des lettres remplies des témoignages d'amitié les plus expressifs (*b*) ; & Grotius lui avoit fait part de l'heureux changement qui étoit arrivé dans sa fortune, parce qu'il le regardoit comme un de ses meilleurs amis. Ils avoient entretenu long-tems un commerce de Lettres sçavantes, dans lesquelles on trouve une estime réciproque & la plus grande politesse ; mais dès que Grotius se fut érigé en conciliateur, Saumaise déclara publiquement qu'il désapprouvoit les voies de conciliation proposées par Gro-

(*a*) Epist. 637. p. 948.

(*b*) Epist. 260. p. 88. 265. p. 99. & 368. p. 134.

tius (a), & depuis ce tems son amitié se changea en une haine amere.

Sarrau Conseiller au Parlement de Rouen qui avoit été un des meilleurs amis de Grotius, ainsi qu'on peut le voir par les lettres qu'ils se sont écrites mutuellement, cessa de l'aimer dès qu'il le crut dans les intérêts de l'Eglise Romaine. Il écrivoit le dernier Mai 1641. (b) » Ce „ que l'on dit comme certain, que „ Grotius s'est rangé du côté du Pape, „ n'est pas vrai; mais nous le voyons „ tous les jours avec beaucoup de „ frayeur occupé de quelque chose „ qui y ressemble: il ne veut point „ qu'on le mette dans la classe de „ quelques Protestans que ce soit, „ parce qu'il les a trop maltraités dans „ ses ouvrages sur l'Antechrist & sur „ la consultation de Cassandre. „ Le même Sarrau écrivoit à Saumaise (c), que l'on disoit publiquement que ces projets de conciliation avoient indisposé contre Grotius le Grand-Chancelier & plusieurs autres Seigneurs. Cependant Grotius s'étoit

(a) Epist. 525 p. 908.
(b) Epist. 42. p. 41.
(c) Epist. 83. p. 84.

flatté (a) que Sarrau approuvoit ses projets ; il le manda à Guillaume Grotius son frere. „ Entre quelques autres „ Réformés, dit-il, Sarrau qui étoit „ Conseiller au Parlement de Rouen, „ & qui l'est maintenant de celui de „ Paris, loue mon dessein. „ Mais il y a apparence que Grotius prenoit des complimens pour des réalités. Ce qui est constant, est que les idées de Grotius déplurent à Sarrau, & il y eut du froid entr'eux : car voici ce qu'écrit Sarrau à Saumaise le 10 Février 1644. (b) „ Je ne me suis point réconcilié avec l'Ambassadeur de „ Suéde : si j'en avois eu envie, je „ crois que cela ne m'auroit pas été „ fort difficile ; ce n'est point par ma „ faute qu'il y a eu de l'altération „ dans notre amitié, mais seulement „ parce que je n'approuvois pas assez „ ses projets de pacification. Je l'es„ time beaucoup, à cause des grands „ services qu'il a rendus aux Lettres ; „ je ne cesserai pas même de l'aimer ; „ mais bien loin de louer & d'approu„ ver ses derniers ouvrages, j'en suis

(a) Epist. 579. p. 930.
(b) Epist. 111. p. 110.

„ très-mécontent : cependant je ne „ voudrois pas que l'on mépriſât pour „ cela quantité d'excellentes choſes „ qu'il a faites. Vous êtes le premier „ homme dans la Littérature, de l'a- „ veu de tout le monde ; mais on ne „ peut pas nier qu'il n'ait le ſecond „ rang. Vous n'avez point de ſupé- „ rieur, ni même d'égal ; ſouffrez „ qu'après vous il ſoit le premier. „

La célébre Schurman, a qui l'étendue de ſes connoiſſances donnoit pour lors une très-grande réputation, témoignoit à Rivet le 20 Janvier 1643. (a) le mécontentement général du plus grand nombre des Réformés conrre Grotius. „ Juſqu'à „ préſent, dit-elle, tout le monde „ a eu une grande idée du génie & de „ l'érudition de Grotius ; mais depuis „ qu'il s'eſt éloigné de la raiſon, que „ ſes études ont changé d'objet, & „ qu'il a inſulté par des invectives „ atroces toute la Réformation & „ les principaux Auteurs de la Réfor- „ me, tout le monde cherche Gro- „ tius dans Grotius. Il n'y a rien de „ plus ridicule ni de plus inſenſé, que

(a) P. 203. Epiſt.

„ de voir un homme, qui ne s'accor-
„ de, ni avec les autres ni avec lui-
„ même, comme vous l'avez très-
„ bien fait voir, entreprendre sans
„ que nous l'en ayons prié, de nous
„ réconcilier avec les Catholiques
„ Romains, & de décider en oracle
„ que nous le pouvons & que nous
„ le devons faire.„

Ruarus avoit prédit à Grotius même (*a*) qu'il ne retireroit d'autre fruit de ses travaux que la haine des deux partis; mais il étoit en même tems persuadé qu'aucun intérêt humain n'étoit entré dans les vûes de Grotius, plus équitable en cela que les Ministres zélés, à qui les calomnies les plus faciles à réfuter ne coûtoient rien, pourvû qu'ils décriassent Grotius.

Toutes ces contradictions lui avoient donné du chagrin, (*b*) & avoient altéré son caractere. En cherchant à établir la paix entre tous les hommes, il perdit la tranquillité d'ame qu'il avoit conservée dans ses

(*a*) II. Centurie p. 448. derniere Lettre.
(*b*) Voyez une Lettre de Henri de Villeneuve, p. 345. après le Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne de M. le Clerc.

plus

plus grandes adverſités. On aſſûre qu'il étoit devenu ſoupçonneux & difficile ; qu'il n'avoit plus pour ſes amis cette politeſſe qui le diſtinguoit ſi avantageuſement des autres Sçavans. On rapporte même, mais c'eſt un de ſes ennemis, qu'un jour il maltraita chez lui de paroles M. Dupuis, & qu'il le chaſſa de chez lui, parce qu'il avoit eu la hardieſſe de le contredire (*a*). Cependant il eſt conſtant par ſes lettres (*b*) qu'il avoit eu une très-grande liaiſon avec les deux illuſtres freres Meſſieurs Dupuis, & qu'il leur avoit même des obligations eſſentielles. „ Vous avez toujours été „ mes meilleurs amis, & vous êtes „ preſque les ſeuls, depuis que Ri„ gaut eſt à Metz, Saumaiſe à „ Leyde, & que Tilenus eſt mort, „ leur écrit-il le 19 Novembre „ 1633 (*c*). »

Une lettre qu'il écrivit à ſon frere le 1 Novembre 1641. (*d*) prouve bien le changement qui étoit arrivé

(*a*) Oſiander, Vindic. Grot. p. 464.
(*b*) Epiſt. 195. p. 70. 301. p. 109. & 302. p. 109.
(*c*) Epiſt. 333. p. 119.
(*d*) Epiſt. 572. p. 428.

dans son caractere. Blondius avoit eu de mauvais procédés avec Reigesberg, ami & allié de Grotius. Il en écrivit à Guillaume Grotius, & il lui mande : „ Si Blondius vous parle, „ dites-lui que j'ai ici un fils qui doit „ l'appeller en duel, à cause de l'in„ sulte qu'il a faite au Sénateur Rei„ gesberg. » Cette menace qui paroissoit approuver un duel, étonna fort Guillaume Grotius, qui avoit lû dans le livre du Droit de la guerre & de la paix (a) que cette doctrine étoit condamnée clairement dans l'Evangile. Grotius prouve d'ailleurs dans le même livre, que l'honneur n'étant autre chose que l'opinion qu'on a des qualités distinguées de quelqu'un, celui qui souffre une telle injure témoigne par là une patience au-dessus du commun ; & ainsi au lieu de faire bréche à son honneur, il l'augmente ; que si quelques personnes par l'effet d'un mauvais goût donnent à cette vertu des titres qui ne lui conviennent point, & la tournent en ridicule, ces faux jugemens ne

(a) L. II. C. I. N. X. Traduction de Barbeyrac.

changent point la nature même de la choſe, & ne diminuent rien de ſon vrai prix. C'eſt ce qui a été reconnu non-ſeulement des premiers Chrétiens, mais encore des anciens Philoſophes, qui, comme nous l'avons remarqué ailleurs, ont dit qu'il y a de la baſſeſſe d'ame à ne pouvoir ſouffrir un outrage. Quand même quelqu'un débiteroit des choſes capables de nous faire tort dans l'eſprit des honnêtes gens, cela ne nous autoriſeroit nullement à le tuer. S'il y a des Auteurs qui ſoutiennent le contraire, c'eſt une opinion très-erronée, & qui choque même les principes du droit naturel. Car ce n'eſt pas un bon moyen de défendre notre réputation, que de tuer celui qui l'attaque. C'eſt ainſi que penſoit Grotius dans le plus beau tems de ſa vie. On ne s'eſt étendu ſur cet article, que pour faire voir dans quelle contradiction & dans quel excès de foibleſſe les têtes les mieux faites peuvent tomber. Guillaume Grotius fut ſans doute étonné de la vivacité de ſon frere; il lui en fit apparemment quelque reproche car Grotius dans une autre

lettre (a) lui écrit : „ Ce que je vous „ai mandé au sujet de mon fils & de „ Blondius, ce n'est pas que je l'ap„prouve ; mais c'est que cela pouvoit „fort bien arriver, ou quelque chose „de pis. „

XXIV. Il est accusé d'être Socinien.

XXV. La haine que ses projets de réconciliation lui attirerent, contribua à renouveller l'odieuse accusation de Socinianisme qui avoit déja été intentée contre lui. On se fondoit sur ce qu'il n'avoit point parlé de la Trinité dans ses livres de la Vérité de la Religion, sur les éloges qu'il avoit donnés à Crellius, sur ses liaisons avec les Sociniens, & enfin sur ce qu'il avoit détourné & affoibli divers passages qui établissoient la Divinité de Jesus-Christ, comme celui où il est dit, que Jesus-Christ est avant Abraham, ce que Grotius explique comme les Sociniens de l'existence de J. C. dans les décrets éternels de Dieu.

Ce ne sont pas seulement ses ennemis déclarés comme Desmarais, Osiander & quantité d'autres, qui l'ont voulu faire passer pour So-

(a) Epist. 175. p. 929.

cinien ; des Catholiques célébres, entre lesquels on peut compter Mr. Bossuet, ont soutenu qu'il avoit favorisé le Socinianisme.

Il est vrai qu'il n'a pas toujours parlé dans la plus grande exactitude, & que quelquefois il fait plus d'attention à la nécessité de faire des bonnes œuvres, qu'à celle de régler sa créance sur les décisions de l'Eglise (a); mais outre que ses expressions peuvent être susceptibles d'un sens favorable, il est constant qu'il croyoit qu'il y avoit plusieurs dogmes dont la créance étoit nécessaire pour le salut, ce qui se justifie assez par le détail dans lequel il entre sur ces dogmes dans ses derniers ouvrages.

Quand bien même il lui seroit échappé des erreurs dont les Sociniens pourroient tirer avantage, on n'a pas droit de l'accuser d'avoir été partisan de cette hérésie. On sçait que personne n'a jamais porté plus loin que lui l'amour de la droiture & la haine pour le mensonge : or il a toujours témoigné une très-grande aversion pour le Socinianisme. Il

(a) Œuvres Théolog. p. 628.

écrivoit à Gerard Voſſius dès l'an 1613. (a) qu'il n'y avoit perſonne de quelque autorité dans la République, qui n'eût le Socinianiſme en horreur. Il écrivit contre Socin le livre intitulé : *Défenſe de la Foi Catholique de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt contre Fauſte Socin de Siene.* Il y prouve qu'il n'y a rien de contraire à la juſtice que Jeſus-Chriſt, quoi qu'innocent, ait ſouffert pour des coupables ; que les Payens même ont crû que Dieu puniſſoit les crimes des peres dans les fils ; que ſouvent dans l'Antiquité les fils innocens ont été punis avec les peres coupables. Enfin il fait voir que l'opinion de Socin ne peut ſe concilier avec l'Ecriture, qui nous apprend que la mort de Jeſus-Chriſt nous a réconciliés avec Dieu, ſuivant les termes de St. Paul, qu'il eſt mort pour nous, & que ſa mort a expié nos péchés.

Il étoit très-orthodoxe ſur l'article du péché originel, lorſqu'il dit (b) que ſur cette matiere il n'a point d'autre ſentiment que les Anciens,

(a) Epiſt. 20. p. 7.
(b) Anim. in Anim. ar. 2. p. 640.

dont le Concile de Trente a bien exposé les sentimens.

Les Sociniens ne pensoient pas que Grotius leur fût si favorable : Ruarus écrivoit à un de ses amis (*a*): „ Vous „ avez raison de croire que jusqu'à „ présent personne n'a écrit plus „ savamment contre Socin que „ Grotius. Il a toujours été fort attaché au dogme de la Divinité de Jesus-Christ, même dès ses premieres „ années. „ Il écrivoit à Antoine Walée en 1611. (*b*) „ Je ne regarde „ pas comme Chrétiens, ni même „ comme hérétiques, les Samosaténiens & leurs semblables : car ce „ qu'ils enseignent est contraire à „ ce qui a été crû dans tous les tems „ & par toutes les Nations. Ils retiennent le nom de Chrétiens ; mais „ ils en détruisent la réalité : c'est „ pourquoi je ne fais pas grande différence entr'eux & les Mahométans, qui ne disent pas même de „ mal de Jesus-Christ. „ M. Bossuet, quoique fort peu prévenu pour

(*a*) Epist. 81. p. 59.

(*b*) Epist. 14. p. 5. Voyez aussi, Ordinum Hollandiæ ac Vestfrisiæ pietas, Oper. Theo. T. III. p. 99.

Grotius, convient cependant qu'il n'a pas nié la Divinité de Jesus-Christ, ni l'efficace de son sacrifice.

Dans plusieurs de ses lettres, il se justifie contre l'accusation du Socinianisme de façon à ne point laisser de doute qu'il le regardoit comme une hérésie très-dangereuse. (a) „ Je „ ne m'embarrasse pas beaucoup des „ calomnies que de très-méchans „ hommes ont répandues contre moi „ au sujet du Socinianisme, écrit-il „ à son frere le 4 Juin 1639. Elles „ peuvent être aisément réfutées „ devant des Juges équitables par les „ écrits que j'ai déja publiés, & par „ ceux que je publierai encore. J'ai „ soutenu les sentimens de l'ancienne „ Eglise sur la Trinité, sur la satis- „ faction, sur les peines après cette „ vie : je les ai prouvés par l'Ecriture, „ par le consentement de l'Anti- „ quité ; j'ai réfuté les opinions qui „ leur étoient opposées. Il y auroit „ plus de raison (b) à accuser Calvin „ d'Arianisme, que moi de Soci-

(a) Epist. 556. p. 883.
(b) Epist. 502. p. 884.

nianisme

„ nianiſme. „ Sorbiere lui avoit ſervi de ſécretaire, & laiſſoit aſſez voir (a) qu'il avoit du penchant pour quelques opinions de Socin. Grotius ne ceſſa de l'avertir de s'abſtenir de ces nouveautés dangereuſes.

Une des principales raiſons ſur leſquelles on ſe fondoit étoit, comme nous l'avons déja vû, parce qu'il n'avoit pas parlé de la Trinité dans ſes livres de la Vérité de la Religion Chrétienne. Il a juſtifié ſa méthode, de façon que cette objection ne peut pas tenir devant des Juges équitables. Il ſembloit l'avoir prévû; car étant en priſon à Louveſtein, & écrivant à ſon frere (b) dans le tems qu'il compoſoit ce Traité en vers Hollandois, » Mon intention, lui dit-il, n'eſt » point d'expliquer les dogmes du » Chriſtianiſme, mais de faire enſorte que les impies, les Payens, les » Juifs, les Mahométans reconnoiſſent que la Religion Chrétienne eſt » véritable, & qu'enſuite ils aillent » s'inſtruire de ſes dogmes dans nos » Livres ſacrés. La Trinité & la Di-

(a) Epiſt. 1564. p. 708.
(b) Epiſt. 21. p. 761.

» vinité de Jesus-Christ n'ont pû être » placées entre les argumens, parce » que ce n'est point par ces dogmes » que l'on déterminera les incrédules » à croire ; & ceux qui les veulent » prouver par d'autres argumens que » ceux qui sont tirés de l'Ecriture » Sainte, perdent absolument leur » tems ; mais dès qu'on a une fois » prouvé l'autorité des Ecritures, ces » dogmes doivent être censés prou- » vés. » Ce n'étoit donc point parce qu'il doutoit de la vérité de ces dogmes qu'il n'en a point parlé ; mais parce qu'il étoit persuadé qu'il falloit commencer par prouver la divinité de nos Livres sacrés & la mission de Jesus-Christ ; & comme nous l'avons déja remarqué, cette méthode a été depuis suivie par ceux qui ont écrit avec le plus de succès pour la vérité du Christianisme.

La lettre qu'il écrivit à Crellius lui a été extrêmement reprochée. Grotius avoit écrit contre Socin ; & Crellius pour venger son maître avoit répondu à Grotius d'un stile, dont la politesse & l'honnêteté n'étoient point en usage chez les Théologiens Polémiques. Grotius crut de-

voir lui écrire; & les ménagemens qu'il eut pour cet adversaire, ont été regardés par ses ennemis comme une trahison faite à la vérité. Voici cette lettre dont on a tant parlé. (a) „ J'ai „ été si peu offensé, très-sçavant „ Crellius, du livre que vous avez „ fait contre le mien, que je vous „ en ai remercié intérieurement dans „ le tems qu'il parut; ce que je fais „ aujourd'hui par cette lettre. Je vous „ rends graces de m'avoir traité avec „ tant de politesse, que la seule „ chose dont j'ai à me plaindre est „ que vous m'avez trop loué. Je vous „ remercie aussi de m'avoir appris des „ choses très-utiles & très-agréables, „ & de m'avoir excité par votre „ exemple à examiner à fond le sens „ des Livres sacrés. Vous avez fort „ bien jugé de moi, lorsque vous avez „ pensé que je n'avois point d'aver„ sion pour ceux qui avoient des sen„ timens différens sans préjudice à la „ piété, & que je ne rejettois l'amitié „ d'aucun homme de bien. J'ai re„ marqué dans votre livre de la „ Vraie Religion plusieurs choses ob-

(a) Epist. 280. p. 193.

„ ſervées avec beaucoup de juge-
„ ment ; je l'ai déja parcouru, & je
„ vais le relire encore. Je congratule
„ ce ſiécle, de ce qu'il s'y trouve des
„ hommes qui ne font pas tant con-
„ ſiſter la Religion dans des contro-
„ verſes ſubtiles, que dans la réfor-
„ mation de la vie, & dans un pro-
„ grès continuel vers la ſainteté.
„ Plût à Dieu que mes écrits puſſent
„ produire ces penſées dans l'eſprit
„ de mes Lecteurs ! je croirois pour
„ lors avoir aſſez vêcu. J'ai fait le
„ livre de la Vérité de la Religion
„ Chrétienne plutôt pour ma conſola-
„ tion, que pour enſeigner les autres.
„ Je ne vois pas de quelle utilité il
„ peut être après tant d'autres ou-
„ vrages ſur le même ſujet, ſi ce n'eſt
„ par ſa briéveté. S'il y a quelque
„ choſe qui vous y plaiſe ou à ceux
„ qui vous reſſemblent, c'eſt un bon-
„ heur qui ſera au-deſſus de mes eſ-
„ pérances. Mon but dans les livres
„ du Droit de la guerre & de la paix,
„ a été principalement de réprimer,
„ autant que je le pourrois, cette
„ barbarie indigne, je ne dis pas ſeu-
„ lement des Chrétiens, mais de tout
„ homme, d'entreprendre des guerres

„ par fantaiſie, ce qui n'eſt que trop
„ en uſage préſentement pour le mal-
„ heur des peuples. J'apprends avec
„ plaiſir que cet ouvpage eſt parvenu
„ entre les mains de quelques Prin-
„ ces : plût à Dieu qu'ils en retinſſent
„ ce qu'il y a de meilleur ! ce ſeroit
„ le plus agréable fruit que je pour-
„ rois retirer de mon travail. S'il ſe
„ préſente jamais quelque occaſion
„ de rendre ſervice, ou à vous ou
„ à vos amis, je vous prie d'être
„ perſuadé que je ferai voir combien
„ je vous eſtime. Puiſque je ne puis
„ rien autre choſe, je prie de tout
„ mon cœur le Seigneur qu'il vous
„ protége, & ceux qui avancent la
„ piété. „

Il y a une autre Lettre de Grotius à Crellius qui a auſſi été relevée. (a) Il le remercie d'un Livre qu'il lui avoit envoyé, & il ajoûte : „ J'ai ré-
„ ſolu de lire & relire ſoigneuſement
„ vos Ouvrages, après l'expérience
„ que j'ai faite de l'avantage que j'en
„ ai retiré : j'ai toujours aimé la paix ;
„ je l'aime encore : je ſuis fâché de
„ voir tant de haine entre ceux

(a) Epiſt. 297.

„ qui se disent Chrétiens, pour de si „ petites causes (a). »

Crellius ayant donné communication de ces Lettres, les Sociniens & les ennemis de Grotius répandirent le bruit qu'il étoit favorable au Socinianisme; on fit même imprimer des extraits de ces lettres. Il protesta contre l'abus que l'on en faisoit, & il déclara (b) que si l'on vouloit lire avec équité ses ouvrages, l'on se convaincroit aisément que l'on avoit tort de le mettre au rang des Sociniens.

Ce qui est constant, est que malgré les termes dont il se sert en écrivant à Crellius, il n'approuvoit pas le fond de son livre. Il en parle ainsi à son frere en confidence (c) : » Je lis „ le livre de Crellius : il écrit avec „ candeur, & il n'est pas sans éru- „ dition; je ne vois cependant pas „ avec quel avantage pour la piété „ il s'éloigne des façons de parler de „ l'Ecriture autorisées par l'Antiqui- „ té. »

(a) Ces expressions donnerent lieu dans la suite aux accusations de Socinianisme intentées contre Grotius.

(b) Epist. 440. p. 880.

(c) Epist. 135. p. 794.

„ Si je n'ai pas répondu à Crellius, „ dit-il dans une autre (a), ç'a été par „ prudence, & par le conseil des Pro„ testans même de France, qui croient „ que ces questions étant ignorées en „ ce pays-ci, ne doivent pas être amenées à la connoissance du public par „ la réfutation qu'on en feroit. Il est „ aisé de les réfuter victorieusement, „ quoique tout le monde n'en soit „ pas capable; mais il est encore plus „ à propos qu'elles restent ignorées. „ Il parle dans cette même Lettre de Socin, comme d'un homme très-peu instruit des sentimens de l'Antiquité, & dont il avoit réfuté les erreurs dans plusieurs de ses Ouvrages. „ Faut-il „ m'excuser aussi, demande-t-il, de „ ce que je n'ai pas fait fermer ma „ porte à Martin Ruarus qui souhaitoit me voir? Je n'ai pas perdu mon „ tems dans les conférences que j'ai „ eues avec lui, & je ne me repens „ point de les avoir eues. Je lui ai „ appris les raisons qui me faisoient „ rechercher les sentimens des anciennes Eglises, & qui m'engageoient à les suivre: je lui ai fait

(a) Epist. 880. p. 387.

„ voir que le dogme de la satisfac-
„ tion n'avoit rien de contraire à la
„ raison, même au jugement des Juifs;
„ je lui en ai apporté des preuves dé-
„ cisives : je ne lui ai pas dissimulé
„ combien c'étoit faire violence à l'E-
„ criture, combien même il étoit dan-
„ gereux de nier l'éternité des peines;
„ je me flatte même d'avoir plus avan-
„ cé auprès de lui, que n'auroient
„ fait les gens féconds en injures. Je
„ ne vois pas pourquoi j'aurois dû
„ m'abstenir de lui écrire, tandis que
„ je vois que les colonnes de l'Eglise
„ Grecque ont été en commerce de
„ lettres avec les Payens mêmes. Pour
„ moi, je suis dans la résolution & dans
„ l'usage de conserver de l'amitié pour
„ tous les hommes, principalement
„ pour les Chrétiens qui se trompent,
„ & je n'en rougirai jamais. „

Il répéta à peu-près les mêmes raisons pour se justifier de l'accusation du Socinianisme, dans une grande lettre à Gerard Vossius (*a*) dont nous ne ferons point d'extrait, pour éviter les répétitions.

Enfin ceux qui ont le mieux connu

(*a*) Epist. 1096. p. 492.

Grotius l'ont défendu à ce ſujet. Le célébre Jérôme Bignon qui avoit vêcu avec beaucoup d'intimité avec lui, ne pouvoit ſouffrir (a) qu'on l'accuſât de Socinianiſme ; il diſoit le connoître parfaitement, & que bien loin qu'il fût Socinien, il l'avoit vû quelquefois dans des diſpoſitions prochaines à ſe faire Catholique. Ses liaiſons intimes avec le ſçavant Pere Petau, dont le zéle pour la foi orthodoxe égaloit la profonde érudition, démontrent que ce Jéſuite ne croyoit pas voir en lui un Socinien. Perſonne ne fut plus expoſé que Grotius à des accuſations téméraires. On fit contre lui un Ouvrage anonyme, dans lequel on lui reproche d'être Sémipelagien. Il ne jugea pas à propos de ſe juſtifier par un livre; mais il parle de cette accuſation dans une lettre à ſon frere du 29 Mai 1618. (b) » J'ai, dit-il, parlé dans l'Ouvra-
„ ge de la piété des Etats d'Hollande
„ du Sémipelagianiſme, comme d'u-
„ ne erreur très grave. Il y a bien de
„ la diſtance entre les ſentimens des

(a) Menag. T. II. p. 298.
(b) Epiſt. 19. p. 760.

„ Remontrans & ceux des Sémipe-
„ lagiens : car les Prêtres de Mar-
„ seille qui ont été appellés Sémipe-
„ lagiens, ou les restes des Péla-
„ giens, en parlant de la nécessité de
„ la grace, nioient cependant que les
„ commencemens de la bonne volon-
„ té fussent prévenus, du moins dans
„ certains hommes, par la grace ; les
„ Remontrans au contraire soutien-
„ nent que tout ce qui est de bien
„ en nous, même les commence-
„ mens, viennent d'une grace anté-
„ cédente : on peut voir le Concile
„ d'Orange, où les Prêtres de Mar-
„ seille sont réfutés ; mais ceux qui
„ croyent que la prédestination n'est
„ qu'une suite de la prescience, ou
„ que la grace est donnée à tous les
„ hommes, ou enfin qu'on peut lui
„ résister, ne sont certainement point
„ Sémipelagiens. „

La calomnie a été jusqu'à avancer qu'il avoit du penchant pour le Judaïsme. On lit dans le *Patiniana*(a) que M. Bignon Avocat Général avoit assûré, que Grotius lui avoit avoué que s'il changeoit de Religion, il

(a) Patiniana, p. 18.

voudroit se faire Juif. Jean Mallet, dans son livre sur l'Athéisme (*a*), a non-seulement avancé que Grotius judaïsoit dans son Commentaire sur les Prophetes, mais que s'il avoit vêcu plus long-tems, il se seroit fait Turc.

Il n'y a pas jusqu'à l'immortalité de l'ame, que quelques-uns n'ayent insinué qu'il ne croyoit pas (*b*); & ce conte ridicule est fondé sur ces paroles du *Chevreana*(*c*): » Charles Louis, » Electeur Palatin, m'a dit autrefois, » qu'ayant demandé au célébre Gro- » tius si l'immortalité de l'ame pou- » voit être démontrée, il lui répon- » dit, non pas bonnement, Monsei- » gneur, non pas bonnement. »

On sçait que presque tous ces livres en *Ana* ne méritent pas grande autorité. Il faudroit sçavoir toutes les circonstances de cette prétendue conversation pour sçavoir ce que Grotius vouloit dire: ce qu'il y a de certain, est qu'il a prouvé par des raisons naturelles l'immortalité de

(*a*) Vind. Grot. p. 557.
(*b*) Animad. Phil. & Hist. Crenii, part. 10. p. 113.
(*c*) T. I. p. 168.

l'ame (a) dans ſes Livres de la Vérité de la Religion Chrétienne.

XXV. Jugemens ſur Grotius.

XXV. Si le mérite de Grotius lui fit des jaloux, ſi ſes projets de conciliation lui procurerent des ennemis d'autant plus irréconciliables, que leur haine étoit fondée ſur un prétexte de Religion, il eut auſſi pour lui un grand nombre d'amis & de gens judicieux, qui rendirent juſtice à ſa vertu & à ſes talens. Nous ne prétendons pas rapporter ici en détail tous les témoignages de ceux qui ont parlé de lui favorablement; ce ſeroit le ſujet d'un livre très-étendu: nous nous bornerons aux éloges de ceux dont les ſuffrages méritent le plus d'attention. On a déja pû voir que dès ſa tendre jeuneſſe il fut comblé de louanges par les plus grands hommes de ſon ſiecle; Iſaac Pontanus, Meurſius, Jacque Gillot, Barlæus, Jean Douſa, M. de Thou, le grand Scaliger, Caſaubon, Voſſius, Lipſe, Baudius célebrerent ſon enfance. Il ſoutint toujours les grandes eſpérances qu'on avoit conçues de lui, & les louanges qu'on lui donnoit

(a) L. I. S. 23.

étoient pour lui un motif qui ne faisoit que l'encourager davantage à mériter l'estime publique. Baudius le comparoit à Scaliger (*a*) qui, disoit-il, lui tenoit lieu de tous ; & c'étoit le 3. Mars 1606. qu'il écrivoit ainsi, c'est-à-dire lorsque Grotius étoit encore loin de sa majorité. Dans un Scazon qu'il fit à son honneur (*b*), il l'appelle grand homme, admirable & unique : *Vir magne, vir mirande, vir sine exemplo.* „ Si quelqu'un, dit-il, dans une lettre écrite „ le 8 Octobre 1607.(*c*) peut connoître le mérite de Grotius qui est au-„ dessus de tout ce qu'on en peut dire, „ je déclare que je suis de ce nombre ; „ il n'y a point de charge dont il ne „ soit capable. Les ignorans qui jugent de la vertu par les années & „ par la barbe, pourroient lui objecter „ sa jeunesse ; mais suivant ma façon „ de penser, cela devroit même faire „ pour lui, de ce que dans sa tendre „ jeunesse il est aussi prudent & aussi „ mûr que les gens les plus avancés „ en âge. „

(*a*) Epist. 22. p. 181. Centurie II.
(*b*) III. Cent. Epist. 100. p. 474.
(*c*) Epist. 68, Cent. II.

Le célébre Peyresc ayant fait un voyage en Hollande l'an 1606. ne voulut pas sortir de la Haye (a) qu'il n'eût fait connoissance avec Grotius, déja célébre par une érudition universelle. „ Quoiqu'il fût encore fort „ jeune, dit Gassendi (b), lorsque Peyresc le sçut arrivé à Paris, il dit que „ la France par l'acquisition de Grotius avoit de quoi réparer la perte „ qu'elle avoit faite de Scaliger, & „ que si quelques-uns ont été l'ornement du siécle, il en a été le miracle; & c'est avec raison, ajoûte M. „ Mesnage, après avoir rapporté ce „ trait de M. Peyresc, que l'on considere encore aujourd'hui Grotius „ comme un monstre de doctrine, „ parce qu'il a pénétré dans la plûpart des sciences beaucoup plus „ avant que plusieurs de ceux qui s'étoient uniquement appliqués à une „ de ces sciences en particulier. »

Dans l'éloge funebre de Peyresc fait à Rome le 2 Décembre 1637. il est parlé des Scavans avec lesquels il étoit en liaison. Jacque Bu-

(a) Vie, Liv. II. p. 93.
(b) Vie, Liv. III. p. 182. Anti-Baillet, C. III.

carâ qui l'a fait, distingue Saumaise & Grotius entre les autres, & parle d'eux comme étant les princes de la Littérature & des Beaux Arts (a). On ne pouvoit pas avoir une plus grande idée de Grotius que celle qu'en avoit le célébre Gerard Vossius; la belle piece de vers (b) qu'il fit en l'honneur de son ami, en est la preuve. On la mettroit ici toute entiere, si elle n'étoit pas si longue; mais nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter du moins la derniere strophe:

Felici omine dicte magne, quid te
Sol majus videt? ô decus tuorum,
Delfi gloria, Patrii Deique amores,
Splendor inclute, Belgices ocelle,
Orbis delicium, Deique amores!

Toutes les fois qu'il a occasion de parler de Grotius, c'est toujours avec admiration. » C'est, disoit-il, (c) un » des grands ornemens de notre siécle,

[a] *Qui Litteraturæ bonarumque Artium principatum sibi vindicant.*
[b] Elle est dans les Poesies de Grotius, p. 373.
[c] Popo Blanet, p. 746.

„ ou plutôt le miracle, la gloire éter-
„ nelle de la Hollande & de ſon ſiè-
„ cle. Il écrivoit à Meurſius : (a) „ Si
„ nous voulons lui rendre juſtice, il n'y
„ a perſonne qu'on puiſſe mettre au-
„ deſſus de lui, ni même qu'on puiſſe
„ lui comparer. „

Utengobad qui avoit été ſon maître, diſoit (b) que vouloir parler après Grotius, c'étoit s'expoſer à ſe faire mocquer de ſoi.

Balzac a employé ſes phraſes éloquentes pour exprimer ce qu'il penſoit de Grotius. Il écrit à Meſnage (c): „ Eſt-il vrai ce que vous me mandez
„ de M. l'Ambaſſadeur de Suéde, &
„ ſerois-je aſſez heureux pour être eſti-
„ mé de lui ? Je vous le dis auſſi reli-
„ gieuſement que ſi je touchois les au-
„ tels ſur leſquels nous jurâmes notre
„ amitié : mon ambition étoit morte ;
„ mais vous lui avez rendu la vie, &
„ j'aurois les mêmes tranſports que
„ vous avez eus, ſi mon ſang étoit auſſi
„ ſubtil & auſſi brillant que le vôtre. Qui
„ ne ſeroit glorieux de l'eſtime de celui

(a) Epiſt. 277.
(b) Epiſt. 20. p. 77. parmi celles de Voſſius.
(c) Lettre II. L. XV. p. 627.

de

„ de la naissance duquel notre siécle „ doit être superbe ? C'est un vivant „ que le Président Jeannin opposoit „ aux plus grands morts de l'Anti- „ quité. „ Dans une autre lettre écrite à Chapelain (*a*) il dit : „ Tout ce qui „ part de Grotius m'est en singuliere „ recommandation, & outre la soli- „ dité de sa doctrine, la force du rai- „ sonnement & les graces de la Lan- „ gue, j'y remarque un certain carac- „ tere de probité, qui fait que notre „ foi exceptée, dont malheureuse- „ ment il est étranger, on peut se fier „ en lui de toute autre chose. »

Colomiez dans sa Bibliothéque choisie (*b*) a recueilli quelques-uns des éloges qui avoient déja été faits de Grotius. » Le Président Jeannin, „ dit-il, au rapport de Balzac, oppose „ Grotius aux plus grands morts de „ l'Antiquité. M. de Saumaise dans ses „ Exercitations sur Solin, le nomme „ *Virum excellentissimæ doctrinæ in om-* „ *ni genere Litterarum* ; Selden dans „ son *Mare clausum*, *virum acuminis* „ *& omnigenæ doctrinæ præstantiâ*

(*a*) II. Lettre du XXI Livre. p. 831.

(*b*) Bibliotheque choisie, p. 462.

„ *incomparabilem* ; Gerard Voſſius „ dans ſes Poëſies Latines, *Sæculi* „ *noſtri grande ornamentum* ; Pricæus „ ſur le XIV. de S. Matthieu, *Vi-* „ *rum ingentem, quem non ſine horrore* „ *mirati ſumus* : enfin M. Blondel qui „ ne prodiguoit pas ſes louanges, dit „ de lui dans ſes Sibylles, que c'é- „ toit un très-grand perſonnage, „ ſoit que l'on eût égard à la ſubli- „ mité de ſon eſprit, à l'univerſalité „ de ſon ſçavoir, & à la diverſité de „ ſes écrits. En effet, dit Colomiez „ (*a*), il paroît grand Critique dans „ ſon Martianus Capella, dans ſon „ Aratus, dans ſon Stobée ; dans ſes „ notes ſur Lucain, ſur Tacite, grand „ Hiſtorien, grand politique, grand „ Théologien : mais quelque beaux „ que ſoient ces différens ouvrages, „ il faut pourtant avouer que les „ Lettres & les Poëſies de Grotius „ ſont fort au-deſſus, & que s'il pa- „ roît grand dans ceux-là, dans cel- „ les-ci il eſt incomparable. Ce qui „ fait mon étonnement, eſt qu'il ait „ écrit tant de lettres & fait tant de „ vers, & que tout cependant ſoit

(*a*) Page 487.

„ d'une égale force, c'eſt-à-dire que
» tout ſe reſſente du puiſſant & di-
» vin génie dont ce grand Homme
» étoit animé. » Epiſcopius qui étoit regardé comme un oracle dans ſon Parti, regardoit lui-même Grotius comme ſon oracle. (*a*) » Ce que vous
» jugerez, lui mande-t-il, me tien-
» dra lieu de la déciſion d'un oracle:
» car je ſçais que vous aimez tant le
» vrai, & que vous avez tant de bon-
» té pour moi, que vous ne conſulte-
» rez que la vérité lorſque vous ju-
» gerez. »

Chriſtianus Habſoeker & Philippe Limborc en parlent avec extaſe dans la Préface (*b*) des Lettres des Hommes illuſtres. „ Au nom de l'in-
„ comparable Grotius qui eſt au-
„ deſſus de la louange & même de
„ l'envie, nous ſommes, diſent-ils,
„ dans une eſpéce de ſaiſiſſement.
„ Comment pourrions-nous digne-
„ ment louer toutes les vertus de ce
„ très-illuſtre Héros, que tous les
„ vrais Sçavans regardent comme le
„ plus érudit de tous les Sçavans? Il

(*a*) Epiſt. XIII. Præf. Vir. p. 23.
(*b*) Préface Præf. Vir. Epiſt.

„ nous suffit de rapporter la Prophé-
„ tie que faisoit de lui en 1614
„ Daniel Heinsius, dans les vers qui
„ devoient être mis au bas de son
„ portrait. „

Ces vers sont effectivement l'éloge le plus complet qu'on puisse faire d'un mortel ; les voici :

Depositum Cæli, quod jure Batavia mater
Horret, & haud credit se peperisse sibi ;
Talem oculis, talem ore tulit se maximus
Hugo :
Instar crede hominis, cætera crede Dei.

Heinsius & Grotius avoient vécu pendant leur jeunesse dans la plus intime liaison : les divisions qui arrivèrent dans la République, détruisirent cette grande union ; Heinsius se livra aux Contre-Remontrans, & il fut Sécretaire des Commissaires du Synode de Dordrect (a). Grotius avoit eu plusieurs occasions de s'en plaindre : cependant ayant été question de Heinsius dans une conversation qu'il eut avec le Cardinal de Richelieu,

(a) Mém. Littér. de la Grande Bretagne, T. 2. p. 9. & 10.

il loua beaucoup son esprit & son érudition. Il rendit compte à son frere de ce qui s'y étoit passé, & il ajoûte : (a) „ C'est ainsi que j'ai coutume „ de me venger de ceux qui me „ haïssent. „ Le Cardinal de Richelieu qui n'étoit pas fort prévenu pour Grotius, le mettoit cependant au nombre des trois Sçavans du premier ordre de son siécle ; les deux autres étoient Claude Saumaise & Jerôme Bignon. Ce fameux Avocat Général disoit de Grotius (b), que c'étoit le plus sçavant homme qui eût paru dans le monde depuis Aristote.

Les Etrangers qui aimoient les sciences, n'auroient pas voulu sortir de France sans voir Grotius. Jean Christenius qui étoit à Paris en 1629. eut plus de satisfaction de l'avoir vû que tout ce qu'il y avoit dans le Royaume ; il en écrit ainsi à Jean Kirkman le vingt Juin 1629. (c) „ Ma joie a été bien augmentée d'a„ voir non-seulement vû, mais par„ lé souvent à ce grand homme qui

(a) Epist. 371. p. 861.
(b) Du Maurier, p. 393.
(c) Epist. Gudii & Sarravii, p. 191.

„ n'a point son pareil, & qui parle
„ avec tant d'éloquence : j'entends
„ Hugue Grotius, pour lequel j'avois
„ le plus grand respect, & depuis un
„ grand nombre d'années je pense de
„ même que tous ceux qui sçavent
„ que l'on trouve dans cet homme
„ seul ce qui suffiroit pour combler
„ de louanges plusieurs autres. Il sçait
„ à fond ce qui mérite d'être sçu dans
„ toute la Littérature sacrée & pro-
„ fane. Outre la connoissance des
„ Langues Orientales, il n'y a point
„ d'art ni de science dont il ne soit
„ parfaitement instruit : c'est ce que
„ prouve son agréable conversation ;
„ on ne peut l'interroger sur quoi
„ que ce soit, qu'il ne réponde exac-
„ tement sans hésiter, & d'une fa-
„ çon à attirer l'admiration de ceux
„ qui l'entendent. Si après les con-
„ versations de sciences on lui de-
„ mande ce qui se passe dans cette
„ partie du monde ou dans l'autre, il
„ semble qu'on entende la réponse
„ d'un oracle, qui dit les choses du
„ monde les plus dignes d'être sçues.
„ Sa vertu est au-dessus de tout ce
„ que je puis dire ; je n'ai pas assez d'é-
„ loquence pour pouvoir louer digne-

„ ment un si grand Homme. „

Sarrau qui avoit été prévenu contre Grotius depuis qu'il avoit abandonné les Protestans, n'ose cependant (*a*) décider lequel de Saumaise ou de Grotius étoit le premier dans la Littérature, & il hésite à faire cette décision dans une lettre même écrite à Saumaise, dans laquelle il paroît fort mécontent de Grotius. „ Ce sera „ la postérité, lui mande-t-il, qui „ jugera si c'est vous ou lui à qui est „ dû la premiere place dans la Littérature de ce siécle; elle sera plus „ équitable que cette génération-ci. „

Lorsqu'il apprit la mort de Grotius, il en écrivit à Saumaise en ces termes. (*b*) „ Hugue Grotius a été „ certainement un grand homme de „ nom & d'effet: il étoit l'astre de no„ tre siécle. Quelle perte pour les „ Lettres! Tant que les Livres & les „ Sciences seront en honneur, sa ré„ putation fleurira. Pour moi, tant „ que je vivrai, je me glorifierai d'a„ voir été en liaison particuliere avec „ lui. Vous régnez seul, finit-il, en

(*a*) Epist. Sar. p. 145.
(*b*) Epist. 128. p. 143.

„ s'adreſſant à Saumaiſe ; je prie „ Dieu que vous régniez long-tems. „ Il l'appelle ailleurs (*a*), le Coriphée de toute l'érudition ſacrée & profane.

La Reine Chriſtine ayant appris qu'il étoit mort, écrivit à ſa veuve pour avoir ſes Manuſcrits, & pour lui faire un compliment de condoleance. (*b*) „ Mon Ambaſſadeur „ peut vous avoir dit une partie de la „ haute eſtime que je fais de ſon admirable intelligence, & des bons „ ſervices qu'il m'a rendus ; (ce ſont „ ſes termes) mais il ne ſçauroit „ vous exprimer parfaitement à quel „ point ſon ſouvenir m'eſt cher, & les „ effets de ſes travaux conſidérables. „ Que ſi l'or & l'argent pouvoient „ contribuer quelque choſe à racheter une ſi belle vie, il n'y auroit „ rien en mon pouvoir que je n'employaſſe de bon cœur pour cet effet. „ Elle finit par prier ſa veuve de lui procurer tous les Manuſcrits de ce ſçavant Homme, dont les ouvrages lui avoient toujours fait un

(*a*) Epiſt. 21. p. 24.
(*b*) Vie Latine.

très

très-grand plaisir ; elle l'assûre qu'ils ne peuvent tomber en meilleures mains, & que l'Auteur lui ayant été utile pendant sa vie, il est juste qu'elle ne soit pas privée après sa mort du fruit de ses illustres travaux.

Duncomius écrivoit à Gerard Vossius (*a*) le deux Février 1646. „ Il est certain & hors de dispute que „ Grotius a été un très-illustre Héros, „ *usque ad stuporem fere & miraculum* ; „ qu'il réunissoit la science & la sa„ gesse ; qu'il étoit au-dessus de toute „ louange, & qu'il étoit très-profond „ dans les sciences Divines & Hu„ maines. „

Meric Casaubon fils d'Isaac n'avoit pas moins d'estime pour Grotius, qu'en avoit eu autrefois son illustre pere : voici ce qu'il en dit (*b*) dans la Préface du Livre de Hieroclès de la Providence & du Destin. » Hugue Grotius a été un grand » homme, un homme incomparable ; » on a vû chez lui ce qui est très-ra» re, l'esprit de paix avec le juge» ment, & une érudition infinie. »

(*a*) Epist. Vossii, 728. p. 38.

(*b*) Après les lettres de Casaubon, p. 46.

Auguste Buchner (a) appelle Grotius le plus grand ornement du siécle, l'oracle de la sagesse humaine & le miracle du siécle.

Louis du Moulin, en comparant Grotius & Saumaise (b), préfére beaucoup Grotius du côté du jugement; mais il accorde à Saumaise une plus vaste étendue de connoissances. Dans un autre endroit (c) où il blâme beaucoup Grotius du parti qu'il avoit pris en matiere de Religion, il en fait cependant le plus grand éloge. » Le siécle présent, dit-» il, & les derniers siécles n'ont pas » eu un homme supérieur à Grotius » en érudition & en jugement. Tout » étoit grand en lui : il étoit très-» grand Théologien, Jurisconsulte, » Orateur, Poëte, Philosophe; son » esprit loin d'être renfermé dans » les bornes du barreau, à peine » étoit-il renfermé dans les bornes de » la nature. »

Gui Patin écrivoit le vingt-quatre

(a) Vind. Grot. p. 446., p. 447.

(b) Crenii anim. Phil. & Hist. Part. V. p. 95.

(c) In jugulo causæ, C. 5. Crenius, anim. Phil. Part. V. p. 85.

Février 1662. (a) » On a achevé en » Hollande une impression de toutes » les œuvres de Huguo Grotius que » j'ai autrefois connu ; il a été le plus » bel esprit de son tems : il y aura » neuf Tomes in-folio. Il étoit ad- » mirablement sçavant, & d'un sça- » voir tout beau & tout noble. Il a » été le plus sçavant homme de son » tems avec Saumaise, dit-il dans une » autre lettre (b). Pierre Grotius, » écrit-il une autre fois (c), étoit fils » du premier homme de son siè- » cle. »

» Je ne parlerois pas du plus sça- » vant & du plus grand homme de » ce pays, dit Vicquefort (d), si je ne » m'y trouvois obligé par les remar- » ques qu'on a voulu faire à Bruxel- » les sur ce que j'en ai dit dans mes » Mémoires. Je ne doute pas que l'on » ne comprenne bien que c'est de » Hugue de Groot que je veux par- » ler ; j'admire avec le reste du mon- » de l'esprit, la probité & les ouvra- » ges de ce grand Personnage, & » avec cela par des raisons particu-

(a) Lettre, 265.
(b) Lettre 545.
(c) Lettre 538.
(d) Amb. L. 1. p. 95.

„ liéres qui me donnent de la véné-
„ ration pour sa mémoire. „

Morhof l'appelle le Phénix de son siécle (a); Hofman lui donne la même louange.

„ C'est le plus grand des hommes, „ disoit Jean Meibomius (b), la lu-„ miere & le soutien des lettres, dont „ on ne peut faire d'éloge qui ne soit „ au-dessous de sa vertu & de son éru-„ dition. La pénétration de son génie „ donne lieu de le comparer à un ai-„ gle dans les nuées, dit Oldenbourg. „

On imprima en 1727. à Hall en Saxe sous le faux titre de Delft le Livre qui a pour titre : *Hugonis Grotii Belgarum Phœnicis manes ab iniquis obtrectationibus vindicati.* L'Auteur que l'on assûre être M. Lehman (c) ne parle de Grotius que comme du plus grand homme que la Hollande ait produit, & comparable à tout ce qu'il y a eu de plus grand ailleurs. Il se flatte que les Hollandois conviendront à la fin avec toutes les Nations, qu'il a été le plus grand ornement de

(a) Polihistor. L. 1. C. 24. N. 21.
(b) Pope Blount p. 946.
(c) Supplément de Moreri.

leur pays. Il a exprimé ce qu'il pensoit de ce ſçavant homme dans les vers ſuivans :

Hic ille eſt Grotius, majus quo doctior orbis
Nil habuit; credo, nil habiturus erit :
Gallia quem ſtupuit, ſtupuit quem Suecia, verus
Qui Phœbus Delphis, orbe pharuſque fuit.

Saumaiſe qui déchira ſi impitoyablement la mémoire de Grotius, avoit été autrefois un de ſes grands admirateurs. Grotius lui avoit donné le titre d'Eminentiſſime, que le Pape Urbain VIII. venoit d'attribuer aux Cardinaux. Saumaiſe lui fit réponſe le huit Août 1610. (a) „ Non-„ ſeulement vous fâchez les Cardi-„ naux, mais vous ne me faites pas „ plaiſir à moi-même, plus qu'Emi-„ nentiſſime, *ſuper Eminentiſſime*, de „ me donner un titre dont vous êtes „ plus digne que moi. „

Ces deux Princes de la Littérature, comme on les appelloit dans ce tems-là, avoient pour lors réciproquement beaucoup d'eſtime & d'amitié

(a) Epiſt. 21. p. 45.

l'un pour l'autre. On apprend par les lettres de Grotius (*a*), que Saumaise, malgré l'idée avantageuse qu'il avoit de sa propre science, le consultoit quelquefois. Il changea tout d'un coup de sentiment : Grotius s'imagina (*b*) que c'étoit pour faire sa cour à ceux qui avoient du crédit en Hollande ; mais Sarrau qui les connoissoit l'un & l'autre, a assuré (*c*) que le froid de Saumaise n'avoit d'autre cause, que le changement de Grotius dans sa façon de penser sur les matieres de Religion. A peine la nouvelle de la mort de Grotius fut-elle répandue dans l'Europe, que Saumaise exhala toute sa bile dans une lettre qu'il écrivit de Leyde le vingt Novembre 1645. à Sarrau. (*d*)

„ Vous croyez, lui dit-il, que „ Grotius est le premier des Sçavans; „ pour moi, je donne ce rang à Vos-

(*a*) Epist. 229. p. 78.

(*b*) Epist. 697. p. 964.

(*c*) Epist. Sarr. 160. p. 165. Epist. 163. p. 168.

(*d*) Dans Cenius, anim. Phil. & Hist. T. I. p. 23.

„ sius. Je ne crois pas qu'il soit né-
„ cessaire d'attendre le jugement de
„ la postérité pour sçavoir lequel de
„ nous deux pense le plus vrai ; il
„ suffit de consulter les Sçavans d'I-
„ talie, d'Allemagne, de ces pays-
„ ci, & même ceux de France. Mais
„ avant que de sçavoir leurs suffra-
„ ges, parcourons toutes les scien-
„ ces, & examinons jusqu'où a été
„ la capacité de Grotius. Il n'y a per-
„ sonne à qui je vouluſſe moins res-
„ sembler qu'à lui dans la Théolo-
„ gie : il est par-tout Socinien, &
„ dans son Livre de la Vérité de la
„ Religion Chrétienne, & dans ses
„ Commentaires sur le Nouveau &
„ sur l'Ancien Testament. Quant à
„ la Philosophie, à peine peut-on le
„ comparer aux médiocres, si on le
„ prend du côté de l'art de la dispute ;
„ je n'ai jamais vû personne qui rai-
„ sonnât avec moins de force : les
„ ouvrages auſquels Rivet & Des-
„ marets ont répondu, en sont la preu-
„ ve. Il y a plusieurs personnes qu'on
„ peut lui comparer dans sa con-
„ noissance des Belles-Lettres ; il y
„ en a aussi un grand nombre qui
„ sont beaucoup au-dessus de lui,

„ Plusieurs ont sçu autant de Grec &
„ de Latin que lui ; & il y a eu bien
„ des Sçavans plus habiles que lui
„ dans les Langues Orientales. Ses
„ sleurs sur le Droit de Justinien sont
„ des preuves de sont habileté dans
„ le Droit. Un Professeur d'Helmstat
„ a entrepris de réfuter son Livre du
„ Droit de la Guerre & de la Paix,
„ & il a dit à quelques amis que j'ai
„ vûs, qu'il feroit voir qu'il n'y
„ avoit pas une seule page dans ce
„ Livre où il n'y eût des fautes grossiè-
„ res (a). Il est grand en Poësie ; mais
„ dans ce pays-ci tout le monde lui
„ préfére Barlæus, quelques-uns mê-
„ me Heinsius. Au reste lorsqu'il s'a-
„ git de décider qui est le premier
„ dans la Littérature, la Poësie n'y
„ entre pour rien de l'aveu de tous
„ les bons Juges. Vossius l'emporte
„ sur Grotius en tout genre. Ce n'est
„ pas moi seul qui pense ainsi ; c'est
„ le sentiment de tous les Sçavans
„ d'Italie, d'Allemagne, de Pologne
„ & de Hollande, ainsi que je l'ai pû
„ connoître par leurs lettres, par
„ leurs écrits & par leurs conversa-

(a) Voyez Tome I. E. 3. N. IX. p. 243.

„ tions. Si nous comparons leurs
„ écrits, quels sont ceux de Gro-
„ tius que vous pourrez mettre au-
„ dessus de ceux de Vossius ? Seroit-
„ ce ses notes sur Martianus Cap-
„ pella, qu'il a faites étant presque
„ enfant ? Seroit-ce son Aratus ? On y
„ voit quelques termes Arabes qu'il
„ a mis par ostentation : car à peine
„ sçavoit-il les premiers élémens de
„ cette Langue, comme il me l'a lui-
„ même avoué dans des lettres que
„ je garde, où il me répondoit sur
„ quelques mots Arabes qui m'em-
„ barrassoient. Me parlerez-vous de
„ ses notes sur Lucain ? Ce que Vos-
„ sius a fait sur les Fragmens des an-
„ ciens Tragiques & Comiques, me
„ paroît valoir mieux que tout cela.
„ Nous sçavons d'ailleurs combien
„ Grotius qui étoit cependant un
„ grand homme, étoit peu de chose
„ en critique : tout pauvre que je suis,
„ je ne voudrois pas que mon nom
„ fût à la tête de ses Commentaires
„ sur le Vieux Testament ; je ne
„ trouve rien de si puérile que plu-
„ sieurs de ses notes, & de si indi-
„ gne d'un homme de sa grande ré-
„ putation. Je parlerai ailleurs de

de de Suéde en cette Cour. A côté du coffre eſt le Château de Louveſtein, & vis-à-vis un ſoleil levant avec ces mots : *Melior poſt aſpera fata reſurgo* ; Je me leve plus ſerein après mes malheurs. Dans l'Exergue eſt écrit, *natus* 1583. *obiit* 1645. La ſeconde médaille plus grande que l'autre, repréſente auſſi d'un côté Grotius, avec la date de ſa naiſſance & celle de ſa mort : *Hugo Grotius natus* 1583. 10. *Aprilis*, *obiit* 1645. 28. *Auguſti* ; au revers eſt cette Inſcription en vers Hollandois : Le Phénix de la Patrie, l'Oracle de Delft, le grand Génie, la Lumiere qui éclaire la terre.

XXVI. Ce que l'on ſçait de la famille de Grotius.

XXVI. Il nous reſte à rapporter ce que l'on ſçait de la famille de Grotius. Après qu'il fut mort ſa femme communiqua publiquement avec l'Egliſe Anglicane ; on prétend qu'elle ſuivit en cela les dernieres intentions de ſon mari, & qu'elle le diſoit publiquement. Il eſt conſtant (*a*) que Grotius avoit eu du reſpect pour la Religion Anglicane ; mais il eſt

(*a*) Voyez *Teſtimonia*, après le Traité de la Vér. de la Rel. Chrét. éd. de M. le Clerc p. 344. & 351.

assez difficile de croire qu'il ait prié sa femme de déclarer qu'il mouroit dans la Communion de cette Eglise; car outre que ce fait n'est pas aisé à concilier avec ses derniers ouvrages, il n'a pour fondement qu'une lettre datée du vingt-trois Juin 1707. qui est appuyée sur un simple oui dire assez mal circonstancié.

Ce fut à la Haye que mourut la femme de Grotius dans la Communion de l'Eglise Remontrante; ce qui, selon M. le Clerc (a), n'étoit pas contraire aux derniers ordres de son mari, puisque les Remontrans ne regardent point l'Eglise Anglicane comme une Eglise avec laquelle ils ne puissent pas communier.

Grotius eut trois fils & trois filles de son mariage. L'aîné des fils s'appelloit Corneille; il fit ses études en Hollande, sous la direction de son ayeul paternel (b). Grotius le fit venir ensuite à Paris, où il présida à ses études. Il mandoit à Guillaume Grotius son frere le 16. Août 1630. (c) que

(a) Bib. choisie.
(b) Epist. 195. p. 823.
(c) Epist. 253. p. 838.

Corneille apprenoit la Grammaire Hébraïque, qu'il étudioit le Grec, qu'il répétoit la Logique, qu'il apprendroit à fond l'art Oratoire, sans négliger la Poësie pour laquelle le jeune Corneille avoit un goût décidé. Il fit dans la suite d'assez bons vers; on en a quelques-uns de lui dans les Poësies de Vincent Fabricius. Grotius lui fit lire (*a*) les ouvrages que Vossius avoit composés sur la Rhétorique, auxquels il ne croyoit pas que l'on pût rien ajoûter. Il voulut ensuite que Corneille (*b*) étudiât le Droit Romain & le Droit Hollandois: il l'exerçoit aussi sur la Physique & sur la Métaphysique; mais il ne fit pas de grands progrès dans les sciences parce que, comme le rapporte du Maurier, il étoit paresseux & aimoit le plaisir. Grotius l'envoya (*c*) ensuite faire sa cour au Grand-Chancelier, qui passa le commencement de l'année 1636. à Stralsund: Oxenstiern le reçut avec la plus grande bonté; il le prit à son service pour être son Sé-

[*a*] Epist. 267. p. 100.
(*b*) Epist. 315. p. 486.
(*c*) Epist. 364. p. 858. & 365. p. 858.

cretaire en langue Latine (a). Grotius fut au comble de sa joie, lorsqu'il vit son fils à portée de mériter l'estime & la protection d'un aussi grand homme qu'Oxenstiern. Il se flatta (b) qu'une place aussi honorable que celle qu'il avoit, l'engageroit à se guérir de sa paresse : il ne cessoit de lui faire des remontrances à ce sujet ; mais le naturel l'emporta, & Corneille regarda son emploi comme quelque chose de trop pénible. Il s'imagina (c) que la vie militaire lui conviendroit mieux : il en écrivit à son pere (d), qui combattit quelque tems ce goût naissant ; mais ses remontrances n'ayant rien opéré, Grotius écrivit le quatre Avril 1638. (e) à Muller, que son fils avoit préféré Mars aux Muses ; qu'il ne croyoit pas devoir s'y opposer davantage, puisque la guerre étoit aussi un des chemins de la gloire ; que d'ailleurs le tems que Corneille avoit donné

(a) Epist. 368. p. 859. & 369. p. 860.
(b) Epist. 419. p. 875.
(c) Epist. 421. p. 876.
(d) Epist. 427. p. 877.
(e) Epist. 936. p. 415.

aux lettres, ne seroit pas absolument perdu pour la guerre. Il ajoûte que le Duc de Veimar étant le plus habile & le plus expérimenté de tous les Généraux, il souhaiteroit fort que son fils servît sous un si grand Maître; qu'il le faisoit partir avec les secours qu'on envoyoit à ce Prince, & qu'il espéroit qu'il voudroit bien l'aider de ses conseils. Corneille fut très-bien reçu du Duc de Veimar (a): il entretint pendant quelque tems une correspondance exacte avec son pere, qui lui fit des complimens sur sa diligence à écrire. Le Duc de Veimar promit de l'avancer (b), s'il avoit de la docilité pour les avis de son pere; mais il étoit né si inconstant, que bientôt il se dégoûta de la guerre. Il fut même tenté de revenir trouver son pere, qui l'en détourna, comme d'un parti qui ne pouvoit que le deshonorer.

Le Duc de Veimar étant mort, Reigesberg conseilla à Corneille (c)

(a) Epist. 1129. p. 510. & 1133. p. 512.

(b) Epist. 446. p. 881. 442. p. 880. & 445. p. 881.

(c) Epist. 1306. p. 592.

de

de faire l'Histoire de ce Prince. Le jeune Grotius en écrivit à son pere, qui l'exhorta d'exécuter ce projet, qui le mettoit à portée de témoigner la reconnoissance qu'il avoit à un Prince à qui il avoit de grandes obligations, & qui avoit rendu de si importans services à la Suède; d'ailleurs cet ouvrage ne pouvoit qu'être utile à l'Auteur, en le mettant dans la nécessité d'étudier l'art militaire pour pouvoir en parler convenablement. Corneille s'en tint seulement au projet (*a*); il changea d'armée, & il vint servir dans celle du Maréchal de Châtillon. Il n'y resta pas long-tems: il fit la Campagne de 1640. en qualité de Porte-Etendard de la Colonelle dans un régiment de cavalerie Allemande, qui étoit au service de la France. Il y eut peu de tems après une Compagnie: cependant il voulut aller faire la guerre dans la Valteline (*b*). Il n'y fut pas long-tems sans avoir envie de se met-

(*a*) Epist. 506. p. 885. 465. p. 886. 1371. p. 623.

(*b*) Epist. 1607. p. 726. 1616. p. 737. 537. p. 916. 670. p. 958. & 678. p. 960.

tre au service des Vénitiens. Il ne consulta point son pere ; il alla à Venise pour faire son traité avec les Vénitiens. Il y a apparence qu'il ne put point s'accorder avec eux : car Grotius écrivoit le seize Juillet 1644. (a) » Corneille reviendra de chez les » Antenorides sans avoir rien fait. » Ce caractere inconstant déplaisoit fort à Grotius (b), qui sur la fin de sa vie parloit de ce fils avec une grande indifférence.

Dans la suite des tems, lorsque les Etats de Hollande voulurent dédommager ceux qui avoient été persécutés injustement pendant la trop grande puissance des Stathouders (c), ils donnerent à Corneille Grotius une Compagnie aux Gardes, à Pierre une Compagnie de cavalerie, à Mombas leur beau-frere un Régiment ; & on leur permit d'en disposer & de les vendre aussi avantageusement qu'ils pourroient, ce qui étoit contre l'usage & les Loix ordinaires.

Ce fut l'an 1663. que la Hollan-

(a) Epist. 714. p. 968.
(b) Epist. 1746. p. 746. & 720. p. 970.
(c) Ann. de Basnage T. I. p. 700.

de chercha ainſi à réparer les injuſtices qui avoient été autrefois commiſes contre Grotius. Corneille mourut ſans être marié. Pierre, le ſecond fils de Grotius, avoit plus de rapport avec ſon pere. Il fut d'une très-mauvaiſe ſanté dans ſon enfance. S'étant bleſſé à la cuiſſe (a), les Chirurgiens & les Médecins le traiterent ſi mal, qu'il en reſta boiteux toute ſa vie. Son pere ayant crû qu'il ſeroit plus aiſé de lui donner en Hollande qu'à Paris l'éducation qui lui convenoit, l'envoya dans ſon pays natal. Le jeune Grotius donna beaucoup de ſatisfaction à ſes parens, comme il paroît par cette lettre de Grotius à Guillaume ſon frere du quatre Octobre 1630(b) » Les nouvelles que vous me » donnez de mon fils me font grand » plaiſir; qu'il continue, & il ſera » content de moi. » Gerard Voſſius préſidoit à ſes études : Grotius l'en remercia par une lettre (c), qui nous apprend que l'on reprochoit un peu

(a) Epiſt. 64. p. 773. 68. p. 774. & 72. p. 776.
(b) Epiſt. 258. p. 833.
(c) Epiſt. 324. p. 115.

de pareſſe à ce jeune homme. » Les » exhortations que vous faites à Pier- » re, lui dit-il, ſont dignes de l'ami- » tié que vous avez toujours eue pour » moi & pour les miens. Je ne ſçais » pourquoi mes enfans ſont ſi pa- » reſſeux; apparemment parce qu'ils » voient que la diligence n'a pas bien » réuſſi à leur pere. »

On l'envoya en 1634. (a) à Amſterdam pour y apprendre la Sphere & la Marine: l'intention de Grotius étoit qu'après ces études, il fit quelque campagne ſur mer; il ſemble que pour lors il en vouloit faire un Marin. Pierre avoit envie (b) d'apprendre l'Arabe à Leyde ſous le ſçavant Golius; mais ſon pere lui permit ſeulement d'aller rendre viſite à cet illuſtre Profeſſeur, & de lui demander quelques avis ſur la prononciation de cette Langue, qu'il comptoit que ſon fils pourroit apprendre ſans Maître dans ſes heures de loiſir.

Grotius auroit ſouhaité que ſon fils voulût aller voyager dans les Indes.

(a) Epiſt. 326. p. 849.
(b) Epiſt. 328. p. 849.

Orientales (a), ou si ce voyage lui paroissoit trop éloigné, qu'il allât du moins dans le Bresil, ou dans quelque autre partie de l'Amérique, pour y apprendre ce qu'on ne peut apprendre que dans ces pays-là, & des choses qui pourroient lui être utiles dans un autre tems.

Vossius cependant rendoit de bons témoignages, non-seulement du progrès que Pierre faisoit dans les sciences, mais aussi de ses bonnes mœurs (b). Il voulut joindre aux connoissances que son pere lui recommandoit, l'étude de la Jurisprudence; Grotius ne s'y opposa point. Il étoit inquiet sur le parti que ce jeune homme prendroit; il écrivoit à Vossius le dix-sept Mai 1633. (c) » Je voudrois bien sçavoir ce que la » santé de mon fils lui permettra de » faire & quels sont ses desseins. Il » y a des choses qui doivent le rendre » peu agréable à la Cour, & peu ca» pable de grands voyages sur terre. » Je ne m'opposerai pas qu'il essaye

(a) Epist. 453. p. 855.
(b) Epist. 352. p. 126.
(c) Epist. 407. p. 148.

» de la mer. Je ne suis pas de carac-
» tere à forcer l'inclination de mes
« enfans : il est fait de façon à devoir
» aimer la vie sédentaire ; mais com-
» me il a beaucoup de feu, je doute
» que cette vie lui convienne. Je vous
» prie de prendre langue à ce sujet
» avec lui & avec ses amis, & de me
» donner en même tems vos con-
» seils. »

Il écrivit encore quelque tems après à Vossius (*a*), que si son fils avoit de l'éloignement pour les longs voyages, il feroit cependant bien de s'appliquer à ce qui regardoit le Commerce & la Marine ; qu'il aimeroit beaucoup mieux qu'il fît son occupation de ces matieres que des chicanes du Barreau. » Ce n'est pas, » ajoûte-t-il, qu'une connoissance » générale du Droit Public & des » Loix de sa Patrie ne puisse lui être » utile, quelque parti qu'il prenne ; » mais je voudrois que ce ne fût » point là son principal objet, & » qu'il se souvint toujours de ce » précepte d'Horace : songez à ce que » vous avez à faire. Si c'est par ami-

(*a*) Epist. 453. p. 178.

» tié pour moi qu'il veut traduire ma » Tragédie de Sophomphanée, il mé- » rite que je l'en loue, même quand » il feroit quelques fautes : je ne se- » rois pas cependant fâché que cette » Piéce fût traduite par quelque au- » tre plus avancé en âge & plus ha- » bile en Poëſie. »

Ce jeune homme incertain ſur le parti qu'il devoit prendre, héſitoit quelquefois s'il n'iroit pas chercher fortune en Suéde à l'appui du nom de ſon pere. Grotius l'ayant ſçu, manda (a) à ſon frere : » Si mon fils » eſpére s'avancer en Suéde, je ne » vois point d'autre moyen que par » une grande connoiſſance de la Ma- » rine & du Commerce. La profeſ- » ſion de Juriſconſulte eſt peu lucra- » tive, & ne réuſſit pas à tout le » monde. »

Voſſius en étoit toujours très-con- tent (b). L'ardeur qu'il avoit pour l'étude du Droit, détermina Grotius à lui propoſer de traduire les Inſtitu- tions du Droit des Hollandois en beau Latin comme celui du Digeſte ; & il

(a) Epiſt. 357. p. 856.
(b) Epiſt. 364. p. 858. & 369. p. 860.

pria Guillaume Grotius son frere & tous ses amis de vouloir bien exciter & aider son fils à exécuter ce projet, qui pouvoit être utile & au Public & à l'Auteur. Il manda la même chose à Gérard Vossius (*a*). Guillaume Grotius travailla avec son neveu à cette traduction. Grotius l'en remercia (*b*); il le pria en même tems de lui faire lire ce qui dans le Digeste auroit rapport à son Livre, lorsqu'il le traduiroit.

Il fut question dans l'été de 1636. d'un voyage du Bresil pour Pierre Grotius à la suite du Comte de Nassau. Grotius l'approuva, pourvû qu'on donnât un emploi honnête à son fils, qui le mit en état de s'instruire & d'apprendre la Marine. Il le souhaitoit d'autant plus, que l'état présent de ses affaires ne lui permettoit pas de l'entretenir d'une façon aussi décente que son fils l'auroit souhaité.

Si ce projet du voyage du Bresil ne réussissoit pas, Grotius souhaitoit (*c*) que son fils passât l'hyver à la

(*a*) Epist. 573. p. 225.
(*b*) Epist. 379. p. 862.
(*c*) Epist. 380. p. 863.

Haye

Haye à étudier la Pratique, & vint en France dans le printems de 1637. pour prendre des dégrés dans l'Université d'Orléans ; retourner ensuite à la Haye s'instruire, & après cela aller être Avocat à Amsterdam, où la profession étoit plus lucrative.

Le voyage du Brésil n'eut pas lieu. Pierre Grotius se rendit chez son pere dans l'été de l'année 1637. (*a*) Il en parut très-content, ainsi qu'on en peut juger par la lettre qu'il écrivit à son frere le quinze Août de cette année. » Pierre est arrivé, lui mande-» t-il ; il doit avoir bien de la recon-» noissance pour vous, pour son » grand-pere & pour tous ses amis & » ses parens, qui lui ont inspiré des » inclinations si honnêtes. Je suis » assez content de sa diligence, écrit-» il six mois après (*b*) ; je ne crains » que son ambition : c'est le défaut » des jeunes gens. Il vivra avec plus » de tranquillité, & fera mieux ses » affaires en plaidant. Il doit bientôt » retourner chez-vous. Je vous prie » de l'engager à étudier la Pratique

(*a*) Epist. 406. p. 870.
(*b*) Epist. 431. p. 876.

» du Palais. Ce qu'il ne faut pas man-
» quer de lui inſpirer, c'eſt la diligen-
» ce & l'amour du travail. » Il ſe préparoit à ſon voyage de Hollande (*a*), lors qu'un Chirurgien lui promit de le faire marcher droit. Les commencemens firent eſpérer qu'il réuſſiroit, ou en tout, ou du moins en partie; mais ce ne furent que des promeſſes ſans effet, & il partit peu de tems après pour la Hollande vers la fin d'Avril 1638. Grotius ne regretta point le tems que ſon fils avoit été en France. » Ce n'a été,
» mande-t-il à ſon frere (*b*), ni un
» tems perdu pour lui ni pour moi:
» car il a appris pluſieurs choſes uti-
» les, & ç'a été pour moi un grand
» plaiſir de faire part de mes con-
» noiſſances à un de mes enfans, ou
» du moins de le mettre en état de
» s'inſtruire par lui-même. Je vous
» le recommande, & je vous prie de
» l'exercer de façon qu'il puiſſe te-
» nir un rang diſtingué parmi les
» Orateurs & les Juriſconſultes, &
» que ſon mérite reproche aux *Hol-*

(*a*) Epiſt. 425. p. 876.
(*b*) Epiſt. 426. p. 877.

» landois les violences qu'ils ont com-
» mises contre son pere ; ce que je
» vous recommande sur toutes cho-
» ses, est d'entretenir les sentimens
» de piété que je lui ai inspirés, & de
» ne le lier qu'avec des gens qui
» soient dans ces mêmes sentimens. »

Grotius écrivit à Vossius (*a*) lorsque son fils partit pour s'en retourner en Hollande : il le pria de vouloir bien continuer de veiller sur les études de ce jeune homme ; il l'assûre en même tems que la bienveillance que la ville d'Amsterdam lui conserve, est la seule raison qui l'engage à consentir qu'une partie de lui-même habite dans un pays où il a été si maltraité.

Vossius & Guillaume Grotius furent très-contens de Pierre Grotius, & ils en firent de grands éloges à son pere (*b*) qui lui écrivit pour le louer de son assiduité au Barreau. Il lui donne en même tems une méthode pour plaider avec succès, dont il s'étoit lui-même bien trouvé autre-

(*a*) Epist. 946. p. 419.

(*b*) Epist. 1014. p. 454. 445 & 447. p. 881. & 1134. p 512.

fois ; on en a parlé (*a*) ailleurs. Il songeoit dès ce tems-là à le domicilier le plutôt qu'il seroit possible à Amsterdam, afin qu'il y apprît la marine, le commerce, le droit de cette ville, & enfin les connoissances qui pouvoient contribuer à sa fortune. Il vouloit l'accoutumer à un travail, qui le mît en état de vivre sans son secours. » S'il croit, écrivoit-il à son » frere (*b*), trouver la fortune avec » l'argent qu'il aura de moi, il se » trompe beaucoup : qu'il m'imite, » & qu'il fasse lui-même son chemin, » autrement qu'il ne compte pas sur » mes libéralités. » Il lui fit faire des reproches le 21 Avril 1640. (*c*) sur ce qu'il couroit trop, sur ce qu'il apprenoit l'Italien, & plusieurs choses dont il n'avoit pas besoin. » Ce n'est » pas-là le moyen, disoit-il, ni de me » plaire, ni d'être utile à lui-même. «

Enfin il commença à plaider à la Haye dans le Printems de l'an 1640. (*d*) Il fut question dans ce tems-là de le faire Pensionnaire de Boisleduc :

(*a*) Voyez L. I. N. XVI. p. 55.
(*b*) Epist. 455. p. 883. & 465. p. 887.
(*c*) Epist. 469. p. 887.
(*d*) Epist. 491. p. 896.

il falloit pour cela quelque argent que Grotius ne refusoit pas ; mais il avoit de la peine à croire que le Prince d'Orange consentît que son fils eût cette place, à moins qu'il n'abjurât l'Arminianisme. D'ailleurs Pierre Grotius étoit si nouveau dans la Jurisprudence, que son pere ne le croyoit pas encore en état d'occuper une place dont l'expérience lui avoit appris la difficulté : il auroit beaucoup mieux aimé que son fils allât à Amsterdam, y suivît le Barreau, & cherchât à s'y bien allier, afin que ses enfans pussent quelque jour entrer dans la Magistrature d'une Ville, qui étoit la seule qui soûtint la liberté mourante.

Il paroît que Pierre Grotius avoit de la répugnance à aller à Amsterdam: car son pere écrivoit ainsi le 9 Mars 1641. (a) à Guillaume Grotius son frere: » J'ai examiné avec ma femme ce qui » regarde les affaires de Pierre : nous » sommes d'avis qu'il aille à Amster» dam, si on peut l'y déterminer ; si cela ne se peut pas, il n'y a qu'à lui dire de venir ici : il me servira

(a) Epist. 537. p. 916.

» de sécretaire, & je lui donnerai des » leçons de Jurisprudence, qu'il auroit » peut-être de la peine à recevoir ail- » leurs. Qu'il apporte avec lui ce qu'il » a traduit des Institutions du Droit » Hollandois. » Il changea bientôt de sentiment : car il manda à son frere le 13 Avril de cette même année (*a*) : » Je ne veux point que Pierre » vienne ici ; ainsi retirez-le chez » vous. »

Cette incertitude de Pierre Grotius chagrinoit son pere. » J'appréhende » fort, disoit-il, en écrivant à Guil- » laume son frere (*b*), qu'il ne porte » quelque jour la peine de ses déso- » béissances continuelles. » Il lui déclara (*c*) qu'il n'avoit point à attendre de lettres de lui, à moins qu'il ne lui envoyât la traduction Latine des Institutions du Droit de Hollande, qu'il lui avoit enjoint de faire il y avoit déja du tems. » J'appréhende » fort, mandoit-il à son frere (*d*), » que les conseils que Pierre prend » & prendra dans la suite, ne s'accor-

(*a*) Epist. 542. p. 918.
(*b*) Epist. 553. p. 924.
(*c*) Epist. 555. p. 925.
(*d*) Epist. 588. p. 933.

» dent pas avec ce qu'il doit à ſa con-
» ſcience. J'ai réſolu de remettre le
» tout entre les mains de Dieu, &
» de ne m'en point mêler. Je n'aime
» pas qu'on me rappelle la douleur
» que tout cela me cauſe. »

Quelque tems après il en fut plus content, & il écrivoit à Guillaume Grotius le 28 Février 1643. (a). » Je
» loue beaucoup mon fils Pierre de
» s'appliquer au Barreau; c'eſt le
» moyen d'apprendre beaucoup de
» bonnes choſes, de ſe faire de la
» réputation, d'amaſſer quelque choſe,
» & de ſe mettre en état de parvenir
» à des grades conſidérables. » Voilà tout ce que les lettres de Grotius nous apprennent de ce fils; la ſuite de ſa vie devient plus intéreſſante.

Il fit l'an 1652. un mariage d'inclination (b); il épouſa la fille d'un Procureur riche & belle. Cette alliance déplut à ſa mere & à ſes amis. Il y eut l'année ſuivante un parti puiſſant (c) qui vouloit lui procurer la place de Greffier de la ville d'Amſterdam;

(a) Epiſt. 641. p. 949.
(b) Recueil des Lettres de Burman, T. III. Epiſt. 33. p. 46.
(c) Epiſt. 34. p 348.

mais Veue Linchovius s'y oppoſa avec violence & aigreur : il ſoûtint qu'une place de cette nature ne devoit pas être pour le fils d'un Proſcrit, qui avoit eu de mauvais ſentimens en matiere de Religion. Les déclamations de cet homme emporté empêcherent que Grotius ne fût nommé à cet emploi; il témoigna une grande tranquillité dans cette occaſion. En 1655. il eut deſſein de donner une édition complete des Ouvrages de ſon pere, ainſi qu'il paroît par le privilege de l'Empereur Ferdinand III. datté du 2 Octobre 1655. & qui eſt à la tête des Œuvres Théologiques. Cette édition qui malheureuſement n'a point été faite, devoit être en neuf volumes in-folio. Le premier étoit pour les notes ſur le vieux Teſtament; le ſecond pour le commentaire ſur le Nouveau; le troiſiéme renfermoit les divers opuſcules Théologiques; le quatriéme le traité *De Jure Belli & Pacis*, l'Apologie & l'ouvrage *de Imperio ſummarum poteſtatum circa Sacra*; le cinquiéme les Ouvrages de Juriſprudence; le ſixiéme les Ouvrages Hiſtoriques; le ſeptiéme les Philologiques;

Le huitiéme les Poëſies traduites, l'Anthologie, le Stobée, l'Extrait des Tragédies & des Comédies; le neuviéme enfin les Poeſies & les Lettres. Il y a apparence que le départ de Pierre Grotius de Hollande fut cauſe que ce projet n'eut pas lieu; ce ne fut que long-tems après en 1679. que parut la belle édition des Ouvrages Théologiques de Grotius en trois volumes in-folio, dédiés à Charles II. Roi d'Angleterre par Pierre Grotius, dont l'Epître Dédicatoire eſt dattée du dernier Février 1678. Le Libraire dans un avant-propos avoit promis d'imprimer tous les autres Ouvrages de Grotius, même ceux qui ne l'avoient pas encore été; mais il n'a pas ſatisfait à ſes engagemens.

Les ennemis de Grotius s'oppoſant toujours à l'avancement de ſon fils, il entra au ſervice de Charles-Louis Electeur Palatin, à qui Hugue Grotius avoit rendu de très-bons offices pendant ſes malheurs. Ce Prince le chargea de ſes affaires en Hollande.

Les eſprits s'étant radoucis, & la face des affaires ayant changé en Hollande, Pierre Grotius fut nom-

mé Penſionnaire d'Amſterdam l'an 1660. Il exerça pendant ſept ans cet important emploi avec la plus grande réputation. C'étoit à cette place que les vœux de Hugue Grotius pour ſon fils ſe terminoient. Le Comte d'Eſtrade étoit pour lors Ambaſſadeur de France en Hollande : il n'étoit pas content du Penſionnaire d'Amſterdam, qui étoit peu favorable aux intérêts du Roi, par le reſſentiment qu'il avoit contre ce Prince qui avoit chaſſé de France Mombas beau-frere de Pierre Grotius. Il en écrivit ainſi au Roi le 1 Février 1663. (a) » Je n'ai » pas été à Amſterdam, parce que le » Penſionnaire qui s'appelle M. de » Groot, eſt beau-frere de M. de Mom- » bas, lequel a eu ordre de votre Ma- » jeſté de ſortir du Royaume pour quel- » que affaire où ſa conduite ne lui a pas » agréé; depuis ce tems ledit ſieur de » Groot ne favoriſe point dans Am- » ſterdam les intérêts de votre Ma- » jeſté : ſon beau-frere Mombas tra- » vaille à le faire revenir ; c'eſt un » homme d'eſprit & de fermeté, » qui a beaucoup de crédit dans la

(b) Lettres de d'Eſtrade, T. II. p. 47.

» ville. Je n'oublierai rien pour le » ramener dans les premiers senti- » mens où il a été. » Le Roi fit réponse le 23 Mai 1663. (a) qu'il avoit eu sujet d'être mal satisfait de la conduite de Mombas; que si quelque considération pouvoit la faire oublier, ce seroit sans doute celle du sieur de Groot son beau frere, dont j'estime la personne, dit le Roi. Effectivement Louis XIV. comme il le manda lui-même à son Ambassadeur le 22 Septembre 1665. (b) fit cesser le ressentiment qu'il devoit avoir contre Mombas à la considération du Pensionnaire d'Amsterdam. Après la conclusion (c) de la Triple alliance, la nécessité de régler les subsides avec les Puissances du Nord engagea la Hollande à envoyer Grotius en Dannemarck & en Suéde. Il alla d'abord à Copenhague, & ensuite à Stokolm, où il prit la qualité d'Ambassadeur ordinaire (d). Les Etats n'avoient accoûtumé d'entretenir dans

(a) T. II. p. 119.
(b) T. III. p. 350.
(c) Préface des lettres & négociations de Wit.
(d) Vicquefort, Ambas. T. II. L. II. p. 556.

cette Cour qu'un Ministre du second ordre ; mais on jugea, dit Vicquefort, qu'on devoit faire quelque chose d'extraordinaire pour un personnage si extraordinaire, & il fut ordonné qu'il feroit une superbe entrée aux dépens de l'Etat (*a*).

Le quatriéme tome des lettres & négociations de M. de Wit finit (*b*) par la correspondance de Pierre Grotius avec le Grand-Pensionnaire, pendant que Grotius étoit Ambassadeur en Suéde. On y apperçoit (*c*) que le Ministre des Hollandois avoit une grande connoissance des hommes. Il écrivoit le 8 Décembre 1668. à M. de Wit : » Plus je réfléchis sur » cette Régence de Stokolm, plus je » me confirme dans l'opinion où je » suis, que les affaires les plus im» portantes se réglent moins sur l'in» térêt public que sur celui des prin» cipaux Ministres, & que le moyen » de réussir le plus sûr, & qui coûte » le moins, est de s'assûrer plutôt de » celui qui a l'oreille du Roi que du » Roi même, parce que ce que l'on

(*a*) Neg. de Wit T. IV. p. 214.
(*b*) T. IV. p. 244. (*c*) T. IV. p. 306.

» donne au public n'oblige perſonne » en particulier, & qu'il n'en vient » que de la gloire, mais point de re- » connoiſſance. Lorſque je paſſai par » le Dannemarck, je vis bien qu'on » auroit plus fait par le moyen de M. » G. avec cent mille écus, qu'on n'a » fait auprès du Roi même avec cinq » fois plus. »

Les négociations de Pierre Grotius étoient en très-bon train, lorſque Guillaume Boreel Ambaſſadeur de Hollande en France mourut. Grotius fut nommé par les Etats de Hollande pour le remplacer; en même tems la ville de Rotetdam le choiſit pour ſon Penſionnaire. M. de Wit étoit d'avis que Grotius donnât la préférence à la place de Penſionnaire. Il en écrivit ainſi à ſon ami le 14 Mai 1669 (a). » Meſſieurs les Bourguemeſtres & » Conſeillers de la ville de Roterdam » viennent de vous choiſir unani- » mement pour leur Conſeiller Pen- » ſionnaire. Je ne crois point que » votre électon à cette Ambaſſade ait » lieu, ſuppoſant que Meſſieurs de » Roterdam le demanderont à leurs

(a) T. IV. p. 378.

» Nobles & Grandes Puiſſances, ſi
» d'un autre côté que vous préfériez
» ce rétabliſſement honorable dans un
» emploi, dont M. Hugo Grotius
» votre pere avoit été dépouillé indi-
» gnement, à un exil doré : car c'eſt
» ainſi qu'on peut nommer une Am-
» baſſade. Vous aurez par devers
» vous des raiſons qui vous détermi-
» neront à prendre ce parti, ſans qu'il
» ſoit néceſſaire que je vous en four-
» niſſe. »

Grotius ſe trouva fort embarraſſé. Il manda le 22 Mai 1669. à M. de Wit (a) qu'il étoit dans une ſituation à ne pouvoir faire de réponſe poſitive ; qu'il avoit répondu à Meſſieurs de Roterdam avec autant de civilité que de reconnoiſſance de la faveur qu'ils lui avoient faite de penſer à lui ; mais qu'il ne ſe déclaroit point ſur l'acceptation de l'emploi.

La Hollande avoit pour lors beſoin de ſon plus habile Miniſtre auprès de Louis XIV. Pierre Grotius ne put pas refuſer ſes ſervices à ſa Patrie dans des circonſtances ſi critiques. Il étoit queſtion de réconcilier les

(a) P. 384.

Provinces-Unies avec le Roi, qui avoit résolu de leur déclarer la guerre, parce qu'il croyoit avoir de grands sujets de se plaindre de leur conduite. Grotius étoit le seul Ministre qui auroit pû y réussir, si les esprits n'eussent pas été irréconciliables, dit Vicquefort. Le Roi quoique vivement irrité contre la Hollande, eut la plus grande considération pour son Ambassadeur. La guerre ayant été déclarée en 1672. Pierre Grotius fut envoyé de nouveau au Roi, pour voir s'il n'y avoit pas moyen de parvenir à un accommodement; mais le Roi n'avoit pas fait de si formidables préparatifs de guerre pour conclure sitôt la paix.

Grotius retourna à la Haye (a) servir la République en qualité de Député aux Etats Généraux. Il n'y fut pas long-tems sans éprouver un cruel revers dans sa fortune; il fut enveloppé dans la disgrace de Messieurs de Wit. On le dépouilla de ses dignités: il courut risque d'être assassiné; ce qui lui fit prendre la résolution de quitter la Hollande. Il vint à

(a) Du Maurier.

Anvers, où l'on voulut attenter à sa vie.

Il se retira à Liege, ensuite à Aix-la-Chapelle & à Cologne. Il étoit pour lors question de la paix générale : Grotius rendit de grands services aux Plénipotentiaires de Hollande ; on lui permit de revenir dans sa Patrie, après en avoir été deux ans absent. Il demeura quelque tems à la campagne assez tranquille ; mais Vicquefort, Ministre du Duc de Brunsvic en Hollande, y ayant été arrêté, on trouva dans ses papiers plusieurs lettres de Grotius où il y avoit, disoit-on, (*a*) plusieurs choses indiscrètes sur les affaires d'Etat, & contre les Ministres de la République. En conséquence il fut arrêté, & on lui fit son procès. Quinze Juges furent nommés pour prendre connoissance de cette affaire ; neuf le déclarerent innocent. C'étoit dans le mois de Novembre 1676. Nicolas Heinsius peu prévenu en sa faveur écrivoit le 6 Décembre suivant à Grævius : » Il est certain qu'il y a de

(*a*) Heinsii Epist. 357. & 392. Voyez le Recueil de Burman, T. IV. p. 46. T. V p. 589.

» l'imprû-

» l'imprudence & de la malice dans » ce qu'a fait Grotius ; mais je laisse » à juger aux autres s'il est coupable » de Leze-Majesté. »

Il n'y a pas d'apparence que ses Juges lui eussent fait grace, s'il eût été convaincu de quelque crime capital. On sçavoit que le Prince d'Orange le haïssoit, & pour lors les Hollandois cherchoient à lui plaire par toute sorte de moyens.

Pierre Grotius ainsi échappé des mains de ses ennemis, se retira avec sa famille dans une campagne qu'il avoit près de Harlem, où il passa le reste de ses jours occupé à élever ses enfans, & à lire les meilleurs Auteurs. Il y mourut à l'âge de soixante & dix ans. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été empoisonné ; mais cela s'est dit sans fondement.

Ceux qui l'ont connu particuliérement, en ont parlé comme d'une des meilleures têtes de son siécle. » Pierre » de Groot, fils du grand Grotius, n'étoit pas si sçavant que son pere, dit » Vicquefort ; mais j'estime pouvoir » dire qu'il étoit pour le moins aussi » habile Ministre. On ne peut pas dire » trop de bien de cet homme, qui

» étoit au-dessus de tous les éloges.
» J'écris ceci dans le tems que j'ap-
« prens son décès. Que je plains la
« Hollande, d'avoir perdu un homme
« qui auroit aidé à réparer les brêches
« que les désordres ont fait dans l'E-
» tat depuis quelques années! Il réu-
» nissoit la solidité de l'esprit avec
» les graces : il falloit même qu'il
» réunît ces qualités dans un dégré
» éminent, puisqu'elles perçoient à
» travers une figure fort hideuse. On
» peut dire de M. de Groot (c'est
« toujours Vicquefort qui parle) que
» jamais un corps si mal fait ne logea
» une si belle & si grande ame. Il avoit
» une présence d'esprit admirable,
» la conversation charmante, le ju-
» gement net & solide, des sentimens
» justes & équitables, une très-grande
» connoissance de toute sorte d'affai-
« res, tant domestiques qu'étran-
» geres, & sur-tout ce que les Fran-
» çois appellent l'art de plaire. »

Le troisiéme fils de Grotius s'appelloit Diederic; il fit ses premieres études d'une façon très-brillante. Grotius écrivoit à Guillaume son frere le 16 Août 1630. (a) » Je me

(a) Epist. 253. p. 832.

réjouis de ce que les progrès de » Diederic ſont même au-deſſus de » nos eſpérances. Je ſouhaite qu'il » continue. » C'étoit Jean Grotius ſon grand-pere qui veilloit ſur ſa conduite (*a*). Lorſqu'il commença à être en état de prendre un parti, Grotius le deſtina à être Ingénieur. Il travailla ſous Boſchius très-célébre dans ce tems-là; il vint enſuite trouver ſon pere à Paris au commencement de l'année 1636. Grotius pria le Duc de Veimar (*b*) de vouloir bien le prendre à ſon ſervice. Il entra dans la maiſon de ce Prince en qualité de Gentilhomme. Il y fut très-conſidéré : le Duc le fit ſon Aide de Camp. Grotius paroiſſoit fort content de ſon fils, lorſque ce jeune homme eut le malheur de perdre ſon protecteur.

Lorſque Grotius apprit la mort du Duc de Veimar, il ſongea auſſitôt à mettre Diederic entre les mains du Maréchal Bannier. Il écrivit à ce Seigneur le 11 Octobre 1639. (*c*). Il lui

(*a*) Epiſt. 287. p. 848.
(*b*) Epiſt. 367. p. 859. 403. p. 869. 446. p. 881. & 503. p. 884.
(*c*) Epiſt. 1257. p. 571. Voyez auſſi Epiſt. 1426. p. 642.

rappelle que c'eſt le frere de cette Excellence qui le premier lui avoit fait venir la penſée d'entrer au ſervice de Suéde. Il lui offre enſuite ſon fils qui avoit travaillé deux ans ſous Boſchius, le chef des Ingénieurs du Prince d'Orange, & avoit été enſuite pendant pluſieurs années Gentilhomme du Duc de Veimar. Il croit qu'après la mort de ce Prince illuſtre, qui partageoit avec Bannier la gloire d'être le plus grand Général de l'Europe, il ne pouvoit mieux faire que de le donner à celui à qui perſonne ne pouvoit diſputer le premier rang dans l'art militaire. Il le ſupplie de ne charger ſon fils que des fonctions dont il pourra s'acquitter avec honneur. Il écrivit le même jour à Salvius (*a*) pour le prier de recommander Diederic au Maréchal Bannier.

Pendant que Grotius étoit ainſi occupé de placer ſon fils, Diederic avoit quelque deſſein d'entrer au ſervice des Hollandois. Ce projet ne plut nullement à ſon pere; il lui écrivit (*b*) & à Guillaume Grotius, qu'il

(*a*) Epiſt. 1258. p. 571.
(*b*) Epiſt. 472. p. 888.

étoit indigne d'exposer sa vie pour ses plus cruels ennemis ; que la Suéde étoit sa vraie patrie ; que c'étoit à ce Royaume qu'il falloit consacrer ses jours ; que c'étoit là où il devoit chercher les récompenses après les avoir méritées. „ Si la vie militaire „ déplaît à mon fils, mandoit-il à son „ frere, il trouvera du repos dans la „ maison du Général Bannier, où en „ exerçant la profession d'Ingénieur „ dans laquelle il pourra rendre „ service & s'acquérir de l'honneur, „ je ne cesserai de l'aider, & j'espere „ que je trouverai autant d'amis en „ Suéde que j'ai d'ennemis en Hollande. Si mon fils s'abbaissoit jusqu'à „ leur aller demander des graces, il „ n'est pas digne de m'appeller son „ pere. S'il aime mieux être chez vous „ Enseigne que Capitaine ailleurs, il „ n'a pas l'esprit assez élevé, & il ne „ se souvient pas assez de ce qu'il a „ été. » Diederic avoit dessein de faire l'Histoire du Duc de Veimar (*a*) : Grotius loua ce projet comme digne d'une ame reconnoissante. Il lui fit dire que s'il travailloit à cet Ou-

(*a*) Epist. 475. p. 883.

vrage chez le Maréchal Bannier, il feroit sa cour à ce Général, qui étoit en situation de pouvoir le récompenser. Diederic suivit enfin les intentions de son pere (a); il se rendit au Camp du Maréchal Bannier. Il fut fait prisonnier de guerre par les Bavarois dans une affaire malheureuse près de Dillingue & de Memingue sur la fin de l'année 1643. Grotius employa aussi-tôt tous ses amis pour procurer la liberté à son fils : il écrivit (b) au fameux Jean de Vert ; il s'adressa au Duc de Baviere (c) pour le supplier de vouloir bien le lui renvoier le plutôt que cela se pourroit : il écrivit (d) en même tems à son fils pour l'engager à le venir trouver dès qu'il auroit sa liberté, afin de consulter ensemble sur ce qu'il auroit de mieux à faire. Diederic avoit envoyé à son pere l'histoire de la malheureuse action dans laquelle il avoit été mis; Grotius la fit imprimer pour en

(a) Epist. 498. & 500. p. 898. 1771 p. 623. 682. p. 961. 683. p. 961 & 686. p. 962.
(b) Epist. 688. p. 962.
(c) Epist. 1639. p. 7214
(d) Epist. 1640. p. 7212.

d'onner des copies à ſes amis, & en envoyer aux Miniſtres de Suéde.

Diederic fut mené à Tubinge (*a*), de-là à Ulme ; on le mit dans une citadelle entre Ulme & Auſbourg. Il n'y reſta pas long-tems : le Duc de Baviere n'eut pas plutôt reçu la lettre de Grotius, qu'il donna des ordres pour que Diederic eût la liberté d'aller où il voudroit, après qu'il ſe ſeroit arrangé pour le prix de ſa rançon qui fut évalué à mille florins (*b*). Il vint à Paris : dès qu'il y fut, Grotius écrivit (*c*) à l'Electeur de Baviere pour lui faire ſes très-humbles remerciemens : il aſſûre que n'ayant qu'un ſeul moyen de lui témoigner ſa reconnoiſſance, qui étoit de travailler autant qu'il le pourroit à la paix générale, qui faiſoit l'objet des déſirs de ſon Alteſſe Electorale, il ne s'y épargneroit en aucune façon. Il écrivit dans le même goût à Ketner Miniſtre de Baviere (*d*).

Diederic retourna faire la guerre

(*a*) Epiſt. 693. p. 963. 695. p. 964. & 699. p. 966.
(*b*) Epiſt. 701. p. 966.
(*c*) Epiſt. 1659. p. 725.
(*d*) Epiſt. 1660. p. 725.

en Allemagne sous le Maréchal de Turenne (a); il fit la campagne de 1644. Il fut encore fait prisonnier; mais il eut peu de tems après sa liberté; & il servit sur la fin de cette même campagne (b). Il fut détaché par le Duc d'Anguien & le Maréchal de Turenne pour aller prendre Fridelsem & Neudstad: ils l'envoyerent ensuite chez la Landgrave de Hesse. Il s'acquitta au mieux de toutes les commissions qui lui avoient été données (c). Le Duc d'Anguien en fit de très-grands éloges: la Landgrave le reçut tout au mieux, en considération des bons services que son pere avoit rendus à la maison de Hesse. Le Maréchal de Turenne le renvoya une seconde fois chez la Landgrave. Le Duc d'Anguien promettoit d'avoir soin de la fortune de ce jeune homme, & l'approbation d'un Prince qui étoit le Mars de son siécle, & qui se connoissoit si bien en hommes,

(a) Epist. 706. p. 967.

(b) Epist. 720. p. 970. 723: p. 971 & 728. p. 972.

(c) Epist. 731, p. 973. 732. p. 973. 744. p. 977. & 1757. p. 748.

est

est un des grands éloges que l'on puisse faire de Diederic.

Il mourut malheureusement (a) sans avoir été marié, étant encore jeune. La Reine Christine ayant abdiqué la couronne en faveur de Charle-Gustave, Diederic & Corneille Grotius prirent le parti d'aller trouver ce Prince, qui avoit fort connu & estimé leur pere en France, en intention de lui offrir leurs services & d'obtenir de l'emploi. Etant partis de Hollande à ce dessein, quand ils furent à la moitié du chemin de Hambourg, entre Emdem & Fremen, un malheureux valet qui avoit servi Diederic depuis plusieurs années, tenté par l'argent, résolut de tuer les deux freres. Il entra la nuit dans la chambre de Diederic Grotius, & tua son maître qui étoit endormi d'un coup de pistolet : il se préparoit à en aller faire autant à Corneille Grotius ; mais celui-ci ne dormoit point : il étoit pour lors occupé à composer quelque Epigramme Latine. Dès qu'il eut entendu tirer près de lui, il prit un pistolet qu'il avoit sur une chaise près de son lit, & voyane

(a) Du Maurier.

venir le meurtrier tout doucement, (car il faisoit clair de lune) il le tira le premier, & l'étendit sur la place. A ce bruit tout le monde de l'hôtellerie se leve : on se saisit de ce scélérat qui étoit fort blessé ; & il fut mis entre les mains de la Justice qui le fit punir du dernier supplice.

Hugue Grotius eut aussi trois filles, Françoise, Marie & Cornelie. Françoise la plus jeune (*a*) nacquit dans le mois d'Octobre 1626. Elle ne vint pas à terme ; sa mere n'étoit que dans son huitieme mois lorsqu'elle en accoucha. Aussi cette jeune personne ne vêcut pas longtems ; elle mourut au commencement de l'an 1628 (*b*). Marie sa seconde fille mourut à Paris dans le mois de Mars 1635. (*c*) de la fatigue & du froid qu'elle avoit eu dans le chemin qu'elle fit pour venir dans cette ville. Grotius apprit cette mort à Jean Grotius son pere (*d*) par une lettre du 23 Mars 1635. Il lui assûre qu'elle est morte presque sans douleur, &

(*a*) Epist. 135. & 137. p. 794.
(*b*) Epist. 204. p. 816.
(*c*) Epist. 374. p. 137.
(*d*) Epist. 377. p. 138.

avec de grands sentimens de piété. » Nous supportons ce malheur ma » femme & moi, dit-il, comme » des gens accoutumés à l'adver- » sité ; & d'ailleurs pourquoi nom- » morions-nous cette mort un mal- » heur ? Dieu n'a-t-il pas droit de » reprendre ce qu'il nous avoit donné; » & ne devons-nous pas nous flatter » qu'elle est arrivée à cette vie bien- » heureuse, que les jeunes gens ne » doivent pas souhaiter avec moins » d'ardeur que les vieillards ? Nous » voilà donc débarrassés de la peine » de lui chercher un mari. Nous » eussions peut être eu de la peine à » en trouver un qui lui eût convenu & » à toute sa famille ; & quand nous en » eussions trouvé un qui nous eût d'a- » bord plû à tous, n'étoit-il pas à » craindre qu'il n'eût déguisé pour » quelque tems son caractere, & que » dans la suite il ne l'eût rendue » malheureuse ? La voilà délivrée de » la peine de mettre des enfans au » monde, & de les élever. Plus heu- » reuse que sa mere, elle ne verra » pas des Juges irrités contre son mari » parce qu'il est innocent, elle ne » sera pas obligée de s'enfermer dans

» une prison pour son mari ; elle ne » menera pas une vie errante pour » l'accompagner. Congratulons-la de » ce que Dieu l'a retirée de ce monde, » avant qu'elle en connût les maux & » ce qu'on en appelle les biens. Con- » gratulons-nous nous-mêmes d'a- » voir vécu avec elle, tant que la » vie lui a été agréable & sans mé- » lange d'amertume. Ce qui se passe » aujourd'hui dans le monde Chré- » tien ne doit pas faire aimer la vie : » on n'y voit que des divisions dans » l'Eglise & des guerres sanglantes, » des gens blessés, des femmes in- » sultées, des morts cruelles, une in- » finité de personnes réduites à la » mendicité. La Bohéme, la Mora- » vie, la Silesie sont au pillage : les » héritiers des plus nobles familles » sont réduits pour vivre de recourir » aux aumônes des autres, si l'on peut » appeller vivre, traîner ses jours dans » la misere, en souhaitant la mort » qui peut seule la terminer. »

Cornelie, l'aînée des filles de Grotius qui survêcut à son pere, épousa Jean Barthon Vicomte de Mombas, Gentilhomme de Poitou, qui fut obligé de se retirer de France, ayant

déplût au Roi Louis XIV : il vint en Hollande, d'où il fut obligé aussi de s'enfuir, ayant été enveloppé dans les malheurs qui firent périr Messieurs de Wit, & qui donnerent tant de chagrin à Pierre Grotius son beau frere.

Grotius eut un frere, avec lequel il conserva toute sa vie la plus tendre liaison, il s'appelloit Guillaume Grotius. Il fut le confident des études & des projets de son frere. Les lettres que nous avons de Hugue Grotius à Guillaume, nous apprennent qu'il y avoit entr'eux la plus parfaite amitié. Hugue qui étoit l'aîné, contribua à l'éducation de son frere, & présida à ses études. Nous avons une lettre de Grotius datée le 28 Septembre 1614. de Roterdam, & écrite à son frere (a), dans laquelle il lui fait un plan d'étude. » Je suis d'avis, » lui dit-il, qu'il faut pour être sçavant dans le Droit, & avant que » d'en venir aux Jurisconsultes, lire » avec attention le second & le cinquiéme livre des Ethiques à Nicomaque d'Aristote, ou son excellente » Paraphrase, qui a été donnée au » Public par Heinsius; ensuite la Rhé-

(a) Epist. 3. p. 751.

» torique d'Aristote, avec le Com-
» mentaire qui est assez sçavant; après
» cela les Offices de Cicéron, les
» Paradoxes, *de Finibus*, des Loix,
» les Topiques, & de l'Invention. Je
» souhaiterois qu'en lisant, vous fis-
» siez des extraits, ou du moins que
» vous marquassiez à la marge de vos
» livres tout ce qui a rapport au droit
» de la nature & des gens, à l'origi-
» ne des Loix & de la Magistrature,
» au droit public & au droit parti-
» culier. Après que vous vous serez
» acquitté de ce travail, nous pense-
» rons à autre chose. » Ce fut Grotius qui corrigea les Théses de Droit de son frere. » (*a*)

Guillaume Grotius vint en France l'an 1617. dans le dessein d'y apprendre la Langue : il se retira à Senlis, où il fit de grands progrès dans le François. Il avoit intention d'aller à Tours ; Grotius approuva ce voyage, parceque l'air y étoit pur, & que l'on y parloit bien.

Guillaume Grotius aimoit, ainsi que son frere, les études Théologiques : il fit un ouvrage en vers sur le

(*a*) Epist. 9. p. 755. 12. p. 756. 15. p. 758. 16. p. 759. 19. p. 761. & 22. p. 761.

Décalogue, dont Grotius parle dans une lettre écrite dans la prison de Louvestein le 1 Novembre 1620. » J'ai lû, lui dit-il, ce que vous avez » fait sur le Décalogue avec plaisir ; » les maximes en sont très-bonnes & » les vers coulans.

Guillaume eut la confiance de son frere pendant tout le tems de sa vie. Grotius lui écrivoit de Paris le quatorze Avril 1622. (*a*) » Vous ne vous » lassez point de me secourir dans » mes malheurs : si jamais je suis en » état de vous témoigner ma recon- » noissance, je pardonnerai volon- » tiers à la fortune tous les tours » qu'elle m'a joués. » Il auroit souhaité sur la fin de l'année 1622. que son frere arrangeât ses affaires de sorte (*b*) qu'il pût venir le voir au commencement de l'année suivante ; mais ce voyage-là n'eut pas lieu : la disgrace de Grotius influa sur son frere (*c*) ; il désespéra de parvenir aux places honorables, & Grotius lui conseilla de ne songer qu'à tirer parti du travail du Palais.

(*a*) Epist. 32. p. 764.
(*b*) Epist. 41. p. 766.
(*c*) Epist. 42. p. 767.

Il se maria dans le mois d'Avril 1623. avec Alida Grasvinkel (*a*).

Cependant on arrêta à Lillo un Hollandois, qui portoit des lettres de Guillaume Grotius à son frere. On s'imaginoit y trouver quelque chose contre l'Etat (*b*) : on ne parloit pas moins que de le mettre en prison ; mais quelque mauvaise volonté qu'eussent ses ennemis, il n'y avoit rien dans ces lettres qui pût donner le moindre prétexte de le tourmenter. Cependant Guillaume plaidoit avec succès : Grotius lui en fit ses complimens par une lettre du vingt-huit Novembre 1625. (*c*) où il lui mande que la vie qu'il menoit en brillant dans le Barreau, étoit beaucoup plus agréable que celle qu'on passe dans les Charges publiques.

Guillaume Grotius composa dans ce tems-là les Vies des Jurisconsultes, sous ce titre : *Vitæ Jurisconsultorum quorum in Pandectis extant nomina, conscriptæ à Guillelmo Grotio Jurisconsulto Delphensi.* Il envoya ce Livre à son

(*a*) Epist. 14. p. 770.
(*b*) Epist. 55. p. 770.
(*c*) Epist. 113. p. 787.

frere, qui lui manda (*a*) qu'il l'avoit lû avec plaisir ; qu'il avoit été charmé de voir un ouvrage qui prouvoit le génie, l'érudition & le jugement de son frere.

Guillaume Grotius que son mariage avoit empêché d'aller voir son frere en France, y alla l'an 1629. Il revint ensuite dans sa Patrie. Ayant souhaité d'avoir un portrait de Hugue Grotius (*b*), celui-ci eut la complaisance de se faire peindre, & d'envoyer ce portrait à son frere. La haine des Magistrats étoit encore si violente, que Guillaume faisoit un mystere de ce portrait, ce qui fut regardé par Grotius comme une action de prudence. Il fut question en 1638. de faire Guillaume Grotius Pensionnaire de Delft. Les conditions auxquelles on lui offroit cette place ne lui convenoient pas, & il la refusa ; ce qui fut approuvé par Grotius, qui lui en écrivit ainsi le treize Mars 1638. (*c*) » Quant à la » place de Pensionnaire de la ville

(*a*) Epist. 117. p. 788.
(*b*) Epist. 245. p. 829. 251. p. 831. & 282. p. 839.
(*c*) Epist. 423. p. 876.

» où nous sommes nés, plus j'y pen-
» se, plus je vous trouve heureux de
» vous en être débarrassé, & d'avoir
» préféré l'honnête à l'utile : dans ce
» tems-ci il n'est pas possible de con-
» server cette place & son honneur
» en même tems. »

La Compagnie des Indes le choisit pour son Avocat en 1639. Grotius en fit son compliment à son frere le vingt-six Mars 1639. (a) » J'ai tou-
» jours aimé cette Compagnie, lui
» dit-il : je la regarde comme le sou-
» tien de la République ; si je puis lui
» être présentement de quelque uti-
» lité, je n'en manquerai pas les oc-
» casions. »

Les ouvrages que Grotius avoit faits sur l'Antechrist étoient approuvés de Guillaume & de leur pere (b) : cependant comme il y avoit sujet de craindre que l'impression de ces ouvrages n'augmentât encore le nombre & l'aigreur de leurs ennemis, Grotius lui proposa (c) de ne point se charger de les donner au Public, d'autant plus qu'il seroit aisé de

(a) Epist. 450. p. 882.
(b) Epist. 476. p. 890.
(c) Epist. 477. p. 890.

trouver des gens d'un caractere éloigné de l'esprit de faction, qui s'en chargeroient volontiers; mais Guillaume Grotius se livra (a) aux hazards de cette impression, sans être effrayé par les suites qu'elle pouvoit avoir.

Grotius avoit vû avec beaucoup d'impatience, qu'on ne lui donnoit pas toujours les titres d'honneur dûs aux Ambassadeurs des Têtes Couronnées; il s'imaginoit que c'étoit l'effet d'un complot de ses ennemis pour le dégrader. Guillaume Grotius n'approuvoit pas l'excès de la vivacité de son frere à ce sujet, & il croyoit qu'il étoit plus à présumer que cela se faisoit par inattention, que de dessein prémédité. Grotius dont le caractere de douceur étoit altéré depuis les dernieres disputes qu'il avoit eues avec les Ministres de la Religion Prétendue Réformée, ainsi que l'a remarqué Henri de Ville-Neuve dans sa lettre à l'Abbé Barcellini (b), ne fut point du tout content de la

(a) Epist. 501. p. 898. 503. p. 899. 507. p. 901. 511. p. 902. & 522. p. 906.

(b) P. 345. Après l'édition de M. le Clerc, de Ver. Rel. Christ.

façon dont son frere cherchoit à exciter ceux dont il croyoit avoir sujet de se plaindre. Il lui en écrivit assez aigrement le douze Décembre 1643.(a) » Il me semble, dit-il, vous voir d'ici, & vous entendre plaider; vous » trouvez des raisons pour justifier » mes ennemis sur des choses, sur » lesquelles personne ici ne les excuse, & vous vous déclarez contre » moi. Soyez sûr que personne ici » ne pense comme vous, & que vous » n'aurez pour vous que vos Hollandois. Il est juste que je soutienne » ma dignité. Ce que l'on fait contre » moi est fait à dessein; & les Suédois » que cela regarde, me sçauroient » mauvais gré, si j'agissois autrement. » Je vous prie à l'avenir d'adresser » les lettres que l'on vous donnera » pour moi à ma femme, & je verrai » ensuite ce que j'aurai à faire. » Cette petite altercation n'interrompit, ni l'amitié des deux freres, ni leur commerce de lettres; il continua jusqu'à la mort de Grotius.

Guillaume, outre le Livre dont nous avons déja parlé, en a encore composé un autre sur le Droit Naturel,

(a) Epist. 682. p. 961.

qui a pour titre : *Willelmi Grotii, de principiis Juris Naturalis Enchiridion.* Cet ouvrage eſt fort au deſſous du Livre du Droit de la Guerre & de la Paix (*a*) : cependant il a ſon mérite ; & ce qui le rend ſur-tout recommandable, eſt que l'on trouve dans un Livre fort court tous les principes du Droit Naturel aſſez bien développés.

Grotius avoit eu encore un autre frere appellé François, qui étoit le ſecond des fils de Jean Grotius. Il mourut jeune, & Grotius fit des vers ſur la mort de ce frere (*b*), & une piéce en vers & en proſe pour la conſolation de ſon pere : on les trouve toutes deux dans le Recueil de ſes Poëſies.

Jean Grotius avoit eu une fille qui avoit eu l'eſprit fort orné. Grotius nous apprend (*c*) qu'elle avoit fait un Livre fort utile ſur la viduité ; il aſſûre (*d*) qu'il étoit aſſez bien écrit. Le ſujet de l'ouvrage n'étoit pas de condamner les ſecondes nôces ; mais

(*a*) Morhof, L. 6. p. 73. Grot. Vind. p. 267.
(*b*) Anapeſti, p. 179.
(*c*) Epiſt. 510. p. 920.
(*d*) Epiſt. 558. p. 524. & 567. p. 927.

seulement de faire voir qu'il étoit plus convenable à une femme raisonnable de se contenter d'avoir eu un mari. Après la mort de celle qui avoit fait cet ouvrage, il fut question de l'imprimer : Grotius pour en faire un Livre plus considérable, traduisit en Hollandois trois Traités de Tertullien, un de saint Ambroise, deux de saint Chrisostôme, trois de saint Jérôme sur le même sujet ; nous ignorons si ce Recueil a vû le jour.

Fin du sixiéme & dernier Livre du dernier Volume.

CATALOGUE
DES OUVRAGES
DE
GROTIUS.

HUGETANI *Grotii Batavi Pontifex Romanus, Rex Galliarum, Albertus Cardinalis, Regina Angliæ, Ordines Fœderati: ex Officinâ Plantinianâ, apud Christophorum Raphelengium, Academiæ Lugduno-Batavæ Typographum.* 1599.

Les Poesies de Grotius se trouvent dans deux Recueils; les profanes dans la Collection que Guillaume Grotius en a faite, dont il y a eu un grand nombre d'éditions. On a mis dans les dernieres la Tragédie de Sophomphanée, le Catéchisme en vers Latins, & *Sylvæ ad Franciscum Augustum Thuanum.* Voyez Vie de Grotius, Livre I. N. XIII. L. II. N. XIV. L. V. N. II. Les Poë-

fies ſacrées ont été imprimées à la Haye l'an 1601. in-quarto dans un Recueil où l'on trouve *Adamus exul*, Tragédie ; *Exordia quatuor Evangeliorum ; Paraphraſis Metrica Hymnorum in Evangelio & Actis Lucæ, Variique Pſalmi, & alia Carmina ; Martiani Minei Felicis Satyricon, ſeu de Nuptiis Philologiæ & Mercurii Libri duo ; & de ſeptem Artibus Liberalibus Libri totidem : emendati & Notis illuſtrati. Lugduni-Batavorum* 1599. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. X.

Limeneuperium, ſive portuum inveſtigandorum ratio, metaphraſte Hugone Grotio Batavo : ex Officinâ Plantinianâ, apud Chriſtophorum Raphelengium, Academiæ Lugduno-Batavæ Typographum. 1599. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XI.

Hug. Grotii Batavi Syntagma Aratæorum : ex Officinâ Plantinianâ, apud Chriſtophorum Raphelengium, Academiæ Lugduno-Batavæ Typographum. 1600. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XII.

Mare Liberum, ſeu de Jure quod Batavis competit ad Indica commercia. Lugduni-Batavorum. 1609. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XIX.

De

De Antiquitate Reipublicæ Batavicæ. Lug. Batav. 1610. Voyez Vie de Grotius, L. I. N. XX.

Les ouvrages Théologiques ont été recueillis en quatre Volumes in-folio, qui ont été imprimés chez les héritiers de Blaeu, à Amsterdam l'an 1679.

Les trois premiers Tomes contiennent les Commentaires sur l'Ecriture Sainte. *Voyez Vie de Grotius*, L. I. N. XIV. L. VI. N. XI.

Le quatriéme renferme divers ouvrages Théologiques.

De Veritate Religionis Christianæ. Voyez Vie de Grotius, Livre II. N. XIV. L. VI. N. IX.

Ordinum Hollandiæ & Westfrisiæ pietas ab improbissimis multorum calumniis, præsertim verò à Sibrandi Lubberti Epistolâ, quam Archiepiscopo Cantuariensi scripsit, vindicata. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Bona Fides Sibrandi Lubberti. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Ordinum Hollandiæ & Westfrisiæ Decretum pro Pace Ecclesiarum, munitum S. Scripturæ, Conciliorum, Patrum, Confessionum & Theologo-

rum Testimoniis. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. IV. & XVII.

Oratio IX. Cal. Maii habita in Senatu Amstelodamensi, versa è Belgico sermone per Theodorum Schrevelium. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. VI.

Defensio Decreti pro Pace Ecclesiarum. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

De Imperio Summarum Potestatum circa sacra. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Defensio Fidei Catholicæ de Satisfactione Christi, adversùs Faustum Socinum Senen'em. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Conciliatio dissidentium de re præ destinatoriâ atque gratiâ opinionum. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Disquisitio, an Pelagiana sint illa Dogmata, quæ nunc sub eo nomine traducuntur. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Philosophorum veterum Sententiæ de fato, & de eo quod est in nostrâ potestate. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XVI.

Commentarius ad loca quædam Novi Testamenti de Antichristo. Voyez

Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Appendix ad Commentationem de Antichristo. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Dissertatio de Cœnæ administratione, ubi Pastores non adsint. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Dissertatio, an semper communicandum per Symbola. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Explicatio trium utilissimorum locorum N. T. in quibus agitur de Fide & operibus. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Via ad Pacem Ecclesiasticam; quo tractatu continentur Bulla Pii Papæ IV. super formâ Juramenti professionis Fidei exhibitâ invictissimo Imperatori Carolo V. in comitiis Augustanis 1530. Georgii Cassandri Consultatio de Articulis Religionis inter Catholicos & Protestantes controversis, Hugonis Grotii Annotata ad Consultationem Cassandri, ejusdem disquisitio de Dogmatibus Pelagianis, ejusdem Baptizatorum Institutio & de Eucharistiâ, denique syllabus Auctorum qui de conciliatione controversiarum in Religione scripserunt.

Animadversiones in Andreæ Rivetti

animadverſiones. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Votum pro Pace Eccleſiaſticâ, contra Examen Andreæ Riveti. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

Rivetiani Apologetici Diſcuſſio. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XII.

De Summo Sacerdotio. Voyez Vie de Grotius, L. V. N. XII.

De Dogmatis, Ritibus & Gubernatione Eccleſiæ Chriſtianæ.

De Dogmatis quæ Reipublicæ noxia ſunt aut dicuntur.

M. Annæi Lucani Pharſalia, ex emendatione & cum notis H. Grotii. Lug. Bat. 1614. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. V.

Dicta Poëtarum quæ apud Joannem Stobeum exſtant, emendata & Latino carmine reddita ab Hugone Grotio: acceſſerunt Plutarchi & Baſilii Magni de uſu Græcorum Poëtarum. Pariſiis 1622. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L III. N. VI.

Apologeticus eorum qui Hollandiæ, Weſtfriſiæ & vicinis quibuſdam Nationibus ex Legibus præfuerunt ante mutationem anni 1618. *Pariſiis* 1622. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. III. N. IV.

De Jure Belli ac Pacis Libri tres. Parisiis. 1625. La meilleure édition de ce fameux ouvrage est celle qui a été donnée l'an 1720. à Amsterdam par Jean Barbeyrac, qui l'a traduit avec tant de succès : il a mis à la fin de son édition un petit Traité de Grotius : *De equitate, indulgentiâ & facilitate. Liber singularis.* Voyez Vie de Grotius, L. III. N IX.

Excerpta ex Tragediis & Comediis Græcis, tùm quæ exstant tùm quæ perierunt: emendata & Latinis versibus reddita ab Hugone Grotio, cum notis & indice Auctorum ac rerum. Parisiis apud Nicolaum Buon. 1626. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. III. N. VI.

Grollæ obsidio, cum annexis anni 1627. *Amstelodami, apud Guillelmum Blaeu* 1629. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIV.

Euripidis Tragedia Phenissæ, emendata ex Manuscriptis, & Latina facta ab Hugone Grotio. Parisiis 1630. Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. III. N. VII.

Introduction à la Jurisprudence de Hollande, en Flamand. A la Haye

1631. *Voyez Vie de Grotius, L. II. N. XIV. L. VI. N. XIV.*

C. Cornelius Tacitus, ex J. Lipsii editione, cum notis & emendationibus H. Grotii. Lugduni-Batavorum, ex Officinâ Elzevirianâ 1640. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. III.

Florum sparsio in Jus Justinianeum, & in loca quædam Juris Civilis. Parisiis 1642. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. X.

De Origine Gentium Americanarum Dissertatio prior. Parisiis 1642. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIII.

De Origine Gentium Americanarum Dissertatio altera, adversùs obtrectatorem opaca bonum quem fecit barba. Parisiis 1643. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIII.

Hugonis Grotii quædam hactenùs inedita, aliaque ex Belgicè editis Latinè Versa, Argumenti Theologici, Juridici, Politici. Amstelodami 1652.

Consilium Juridicum super iis, quæ Nassavii in Juliacum & Geldriam competere sibi dicunt.

Epistola ad Clar. V. an Provinciæ Fœderati Belgii inferendæ sunt Imperio Germanico.

F. Thomæ Campanellæ Philosophiæ realis Pars tertia, quæ est de Politicâ, in Aphorismos digesta.

De Pace Germaniæ Epistola ad clarissimum virum N. P. An supposititia sit dijudicet sagax Lector.

Hugonis Grotii responsio ad quædam ab utroque judicum confessu objecta, ubi multa disputantur de Jure summarum potestatum in Hollandiâ Westfrisiâque, & Magistratuum in oppidis. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XIV.

Historia Gothorum, Vandalorum & Longobardorum; ab Hugone Grotio partim Versa, partim in ordinem Digesta, cum ejusdem Prolegomenis, ubi Regum Gothorum Ordo & Chronologia cum elogiis: accedunt nomina appellativa cum explicatione. Scriptores sunt Procopius, Agathias, Jornandes, B. Isidorus, Paulus Warnefridus. Amstelodami 1655. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. VII.

Annales & Historiæ de rebus Belgicis, ab obitu Philippi Regis usque ad inducias anni 1609. Amstelodami, anno 1657. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. VIII.

Hugonis Grotii Epistolæ, quotquot reperiri potuerunt. Amstelodami. 1687. Voyez Vie de Grotius, L. VI. N. XV.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans la Vie de Grotius.

A

Albert, (l'Archiduc) refuse d'accorder une tréve de quatre mois aux Hollandois, Tome I. page 21. Il leur en offre une de deux mois, 22
Aligre, (M. d') est fait Garde des Sceaux, T. I. 148. Grotius se flatte d'en être protégé, *ibid* Service qu'il rend à ce Sçavant, 150. Sa disgrace, 255
Ame. (l') Grotius est accusé faussement de ne pas croire son immortalité, T. II. 275. & *suiv.*
Amérique. (l') Traité de Grotius sur l'origine des Peuples de ce Continent, T. II. 171. & *suiv.* Ce qu'il contient, 172. & *suiv.* Il est critiqué par Jean de Laët, 174. & *suiv.* Réponse de Grotius, & replique de Laët, 175
Amsterdam. Cette Ville favorise les Gomaristes, & se déclare contre la tolérance, T. I. 114. Députation que les Etats lui font à ce sujet, & son succès, *ibid.* & *suiv.*
Anglois. (les) Dispute entr'eux & les Hollandois au sujet de la pêche en Groën-

land, T. I. 71 Quel en fut le sujet & le succès, *ibid. & suiv.* Ils sont les premiers à contester au Cardinal de Richelieu les privileges du Cardinalat, 362. Démêlé entr'eux & les Suédois au sujet du rang, 391. *& suiv.*

Anguien. (le Duc d') Eloges qu'il fit de Dideric Grotius, T. II. 336. Il promet d'avoir soin de sa fortune, *ibid.*

Anne d'Autriche, (la Reine) est déclarée Régente pendant la minorité de son fils Louis XIV. T. II. 82. Audiences qu'elle donne à Grotius, 84

Antechrist. (l') Livre de Grotius sur ce sujet, T. I. 161. Grand nombre d'ennemis qu'il lui attire, 162. & *suiv.* Grande rumeur que cet Ouvrage causa chez tous les ennemis de l'Eglise Romaine, 164. & *suiv.* Son titre & son sujet, 165. & *suiv.* Scandale qu'il causa parmi les Réformés 166. & *suiv.* Inadvertance de l'Auteur dans ce livre, 167

Anthologie. (l') Grotius travaille à donner une édition de ce recueil, T. II. 114. & *suiv.* Incertitude où il est sur le choix d'un Imprimeur, 115. & *suiv.* Différens indexs dont il vouloit l'accompagner, 118. & *suiv.* L'impression est commencée & interrompue, 120. & *suiv.* Où se trouve l'original de cet Ouvrage, 122. Tems que l'Auteur employa à le composer, 124

Aratus. Edition que Grotius donna des Phénoménes de cet Auteur, T. I. 36. Ce qu'elle contient, 37. & *suiv.* & *ibid.* N. (a) Eloge de cet Ouvrage, 38. & *suiv.* Exemplaire de cette Edition collationné par Ni-

colas Heinſius avec ſes notes, 40
Arminiens. (les) Conférence qu'ils ont avec les Gomariſtes devant les Etats de Hollande, T. I. 94. Remontrance qu'ils préſentent aux Etats, 95. & *ſuiv.* Doctrine qu'elle contenoit, 96. & *ſuiv.* Par qui elle fut dreſſée, 102. & *ſuiv.* Précis de leur doctrine, 103. Ils reconnoiſſent les Magiſtrats pour juges des diſputes Eccléſiaſtiques, 105. & *ſuiv.* Perſécution qu'ils ſouffrent de la part du Prince Maurice, 133. Ils récuſent le Synode de Dordrecht, 135. Leur proteſtation contre cette aſſemblée, *ibid.* Ils y ſont condamnés, 136. Prétextes qu'ils employerent contre ce Synode, *ibid.* Le Prince Henri Fridéric de Naſſau leur eſt favorable, 232. & *ſuiv.*
Arminius. Sa diſpute avec Gomar, T. I. 91. & *ſuiv.* Sa doctrine ſur la prédeſtination & ſur la grace, *ibid.* Il eſt dénoncé au Synode de Roterdam, 92. Requête qu'il préſente aux Etats de Hollande & de Weſtfriſe, *ibid.* & *ſuiv.* Sa mort, 94. Eloge que Grotius fait de lui, *ibid.* Moyen qu'il avoit imaginé pour réunir tous les Chrétiens, T. II. 236
Arnaud. (M.) Ce qu'il rapporte de la mort de Grotius, T. II. 104
Artigny. (M. l'Abbé d') Ce qu'il dit dans ſes Mémoires du genre de mort de Grotius, T. II. 106
Avangour, Miniſtre de France en Suéde, T. I. 330. Ordres dont il fut chargé, *ibid.* & *ſuiv.*
Aubépine, (M. de l') Evêque d'Orléans. Ouvrage de Rigaut qu'il att[illegible] très-vive.

ment, T. II. 170
Avein. Bataille d'Avein gagnée sur les Espagnols par les Maréchaux de Brezé & de Châtillon, T. I. 338

B

Baillet. Son sentiment sur les Poësies de Grotius, T. I. 47. Jugement qu'il a porté des Annnales des Pays-Bas faites par le même, T. II. 137. & *suiv.*
Balzac. Ce qu'il a écrit des Poësies de Grotius, T. I. 48. Estime qu'il faisoit de ce Sçavant, T. II. 280. & *suiv.*
Bannier. (le Maréchal) Son frere fait naître à Grotius la premiere idée de se donner à la Suéde, T. I. 293
Barberin. (le Cardinal François) Ce qu'il trouve à reprendre dans le livre de Grotius du Droit de la guerre & de la paix, T. I. 347
Barbeyrac. Eloge qu'il a fait du Traité de Grotius du Droit de la guerre & de la paix, T. I. 239. & *suiv.* Mérite de la traduction qu'il a faite de ce livre, 241. Jugement qu'il porte des notes de Jean de Felde contre cet Ouvrage, 243. & *suiv.* Défauts qu'il y a remarqués, 245. & *suiv.*
Barlæus. Eloge qu'il a fait de l'enfance de Grotius, T. I. 14. & *ibid* N. (*a*) & T. II. 276. Vers qu'il fit sur sa sortie de prison, 177. & *ibid.* N N. (*a*) (*b*)
Barnevelt, (Elie Olden) frere du Grand Pensionnaire de Hollande, T. I. 68. Sa mort, *ibid.*
Barnevelt, (Olden) Grand Pensionnaire de

Hollande. Fermeté avec laquelle il s'oppose aux projets du Comte de Leycestre, T. I. 19. Il contribue à faire nommer le Comte Maurice de Nassau Capitaine général, *ibid.* Il est envoyé en Ambassade vers Henri IV. 20. Succès de sa négociation, *ibid & suiv.* Liaison que Grotius contracte avec lui, 69. & *suiv.* Bruit qu'elle occasionne, 70. Sa conduite dans la dispute des Arminiens & des Gomaristes, 93. & 104. Il a avec Grotius la direction de tout ce que les Etats font dans cette affaire, 106. Décret qu'il propose aux Etats, 112. Origine de la haine du Comte Maurice contre lui, 113. Il veut se démettre de sa Charge, 125. Le Comte Maurice le fait arrêter, 129. & *suiv.* Crimes dont l'accusent ses ennemis, 131. On lui fait son procès, 138. & *suiv.* Il récuse ses Juges, 139 Sa condamnation, & motifs sur lesquels elle est fondée, 140. & *suiv.* La Cour de France s'intéresse pour lui, 141. & *suiv.* Sa mort, & son éloge, 144. & *suiv.*

Baudius. Ce qu'il pensoit du talent de Grotius pour la Poësie, T. I. 46. & *ibid.* N. (c) & T. II. 276. & *suiv.* Il brigue l'emploi d'Historiographe des Provinces-Unies, & le cede à ce Sçavant, 52. Scazon qu'il fit à son honneur, T. II. 277

Bayle. Ce qu'il pensoit du projet conçu par Grotius de réunir les Religions, T. II. 227

Berthier, (le Pere) Jésuite. Ce qu'il nous apprend au sujet de l'original de l'Anthologie de Grotius, T. II. 122. & *suiv.* Ce qu'il dit d'une traduction des Suppliantes d'Euripide faite par le même Auteur, 178. & *suiv.*

Bignon, (Jérôme) Avocat Général. Remarque qu'il fit faire à Grotius au sujet de ses Annales des Pays-Bas T. II. 138. Jugement qu'il porte de son Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, 145. Il ne peut souffrir qu'on l'accuse de Socinianisme, 273. Estime qu'il faisoit de lui, 285

Blondius. Mauvais procédés qu'il a avec Reigesberg, T. II. 258. Menaces que Grotius lui fait faire à ce sujet, *ibid.*

Bogerman, (Jean) Ministre de Leuvarde en Frise, préside au Synode de Dordrecht, T. I. 134

Boissise, (Thumeri de) nommé Ambassadeur extraordinaire de France en Hollande, à quel sujet, T. I. 141. Succès de sa négociation, 142. & *suiv.* Il reçoit Grotius à son arrivée en France, 192.

Bossuet. (M.) Précis qu'il a fait de la doctrine des Arminiens, T. I. 103. Accuse Grotius d'avoir favorité le Socinianisme, T. II. 261. Convient qu'il n'a pas nié la Divinité de Jesus-Christ, 264

Bouhier. (le Président) Erreur de ce Sçavant au sujet de l'année de la naissance de Grotius, T. I. 8. & *suiv.*

Bouillier, Surintendant des Finances, fait faire des offres de service à Grotius, T. I. 274. Conférence qu'il a avec lui au sujet du Traité conclu en France avec les Envoyés des Allies, 316. & *suiv.*

Boze. (M. de) Recueil de lettres de Grotius en chiffres qu'il a dans son cabinet, T. II. 186

Brandanus, Ministre de la Chapelle de Grotius, T. I. 336. Son caractere, *ibid.* Gro-

tius le chaſſe de chez lui, *ibid. & ſuiv.*
Briet, (le Pere) Jéſuite. Ce qu'il dit des diſpoſitions de Grotius à ſe faire Catholique, T. II. 224
Buzanval, (M. de) préſente Grotius au Roi Henri IV. T. I. 22

C

Calvin. Grotius en parle avec la plus grande indignation, T. II. 196. Expreſſions équivoques de cet Héréſiarque ſur l'Euchariſtie, 227. & *ſuiv.*
Calviniſtes. (Les) Grotius n'approuve pas leurs ſentimens ſur l'Euchariſtie, & leur reproche leurs contradictions, T. II. 205. & *ſuiv.*
Capella. (Martianus) Edition que Grotius donna de cet Auteur, T. II. 28. & *ſuiv.* Ce que c'eſt que ſon Ouvrage, & ſon caractere, *ibid.* Utilité que l'on peut en tirer, 31
Carleton, Ambaſſadeur d'Angleterre en Hollande, demande que Grotius ſoit puni pour avoir écrit ſon livre de la Liberté de la mer, T. I. 148
Caſaubon. (Iſaac) Eloge qu'il fit de l'Edition que Grotius donna du Martianus Capella, T. I. 33. Ce qu'il dit de l'Edition qu'il publia des Phénomenes d'Aratus, 40. & *ibid.* N. (*a*) Il traduit en vers Grecs la Proſopopée de la ville d'Oſtende faite par le même, 42. Eloge qu'il fit de ſon *Chriſtus patiens*, 43. & *ibid.* N. (*a*) Ce qu'il penſoit de ſon talent pour la Poëſie, 46. & *ibid.* N. (*b*) Le Roi Henri IV. penſe à le faire ſon Bi-

bliothécaire, 52. & *suiv.* Difficultés qui s'y rencontrent, 53. Il est nommé à cet emploi, 54. Grande amitié que Grotius lie avec lui, 75. & *suiv.* Estime que Casaubon faisoit de ce Sçavant, 77. & *suiv.* Ses idées sur la réunion des Catholiques avec les Protestans, 78. & *suiv.* Dernier témoignage de ses sentimens pour Grotius, 80. & *ibid.* N. (*a*) Eloge qu'il fit de son Apologie contre Sibrand Lubert, 183. & *ibid* N. (*c*) Ce que dit Grotius de la résolution où étoit Casaubon de se faire Catholique, T. II. 194. Ses sentimens sur les Catholiques de France, 195

Casaubon. (Meric) Estime qu'il avoit pour Grotius, T. II. 289. Son livre de Hiéroclès de la Providence & du Destin, *ibid.* Eloge qu'il fait de Grotius dans la Préface, *ibid. & suiv.*

Caumartin (M.de) est fait Garde des Sceaux T. I. 204

Cerisante, est nommé Agent de Suede en France, T. I. 85. Son caractere & sa naissance, 87. Ses aventures, *ibid. & suiv.* Il est congédié par la Reine de Suede, 88. Ses brouilleries avec Grotius, 89.

Charenton, (les Ministres de) refusent de recevoir Grotius à leur communion à sa premiere arrivée en France, T. I. 195. Discussions qu'il eut avec eux lorsqu'il y revint en qualité d'Ambassadeur de Suede, 331. *& suiv.* Députation qu'ils lui firent, 333. *& suiv.*

Charles I. Roi d'Angleterte. Ce Prince fait inviter Grotius à passer dans ses Etats, T. I. 396

Charles-Louis, (le Prince) Electeur Palatin, penſe à ſe mettre à la tête de l'armée Veimarienne après la mort du Duc de Veimar, T. II. 52. & *ſuiv.* Il paſſe en France, & eſt arrêté 54. & *ſuiv.* Il eſt conduit à Vincennes, 55. Princes qui s'intéreſſent pour obtenir ſa liberté, 56. & *ſuiv.* La Cour négocie directement avec lui, 67. Il ſort de priſon à certaines conditions, 68. & *ſuiv.* La France le reconnoît en qualité d'Electeur, & lui accorde ſa liberté entiere, 70

Chavigny. Ses négociations avec Grotius, T. I. 339. & *ſuiv.* Il traite avec lui au ſujet d'une treve propoſée, T. II. 24. & *ſuiv.* Autre négociation entr'eux au ſujet de la liberté de l'Electeur Palatin, 57. & *ſuiv.* Il négocie directement avec ce Prince, 67. & *ſuiv.*

Chriſtenius. (Jean) Satisfaction qu'il eut de voir Grotius à ſon voyage en France, T. II. 285. Eſtime avec laquelle il parle de lui, *ibid.* & *ſuiv.*

Chriſtiern IV. Roi de Dannemarck. Offres qu'il fait faire à Grotius pour l'attirer à ſon ſervice, T. I. 283. Ce Prince s'intéreſſe à la liberté de l'Electeur Palatin, T. II. 56.

Chriſtine, Reine de Suede. Etat auquel elle trouva les affaires lorſqu'elle monta ſur le trône, T. I. 197. & *ſuiv.* Ses droits à la Couronne ſont conteſtés, *ibid.* Elle approuve la nomination de Grotius à l'Ambaſſade de France, 360. A quelles conditions elle accepte la médiation des Vénitiens pour la paix, 389. Elle s'emploie

pour obtenir la liberté de l'Electeur Palatin, T. II. 57. & *suiv.* Honneurs qu'elle fit à Grotius à son retour en Suede, 195. & *suiv.* Présent qu'elle lui fait à son départ, 197. On l'accuse d'avoir abregé les jours de ce Sçavant, 106. Elle achette après sa mort plusieurs de ses manuscrits, 179 & 288. Compliment qu'elle fait à sa veuve sur la mort de son mari, 288

Clement. (S.) Publication de son Epître, T. II. 216. Ce que Grotius en pensoit ainsi que de la seconde lettre qu'on lui attribue, *ibid. & suiv.*

Clerc (M. le) Ce qu'il rapporte du genre de mort de Grotius, T. II. 109. Il fait espérer de donner au Public une édition de l'Anthologie de ce Sçavant, 121. & *suiv.* Jugement qu'il porte des Commentaires qu'il a faits sur l'Ecriture, 159. *& suiv.*

Colomiez. Jugement qu'il porte du Traité de Grotius de la Vérité de la Religion Chrétienne, T. II. 147. & *suiv.* Eloges de Grotius qu'il rapporte, 281. & *suiv.* Ce qu'il en pensoit lui-même, 282. & *suiv.*

Condé. (le Prince de) Grotius lui dédie son édition de Martianus Cappella, T. I. 31. & *suiv.* Ce Prince est entiérement dans ses intérêts, 202 & *suiv.* Il renouvelle connoissance avec lui à son arrivée en France en qualité d'Ambassadeur de Suede, 302. Conversation qu'ils ont ensemble, T. II. 22. & *suiv.*

Contre-Remontrans, (les) *Voyez* Gomaristes.

Corneiz. (Corneille) Qui il étoit, T. I. 1. Son mariage avec Ermengarde de Groot,

Ibid & suiv. Branche de sa famille en Provence, 2. Ses enfans, 3

Corraro, Ambassadeur de Venise en France. Sujets que Grotius a de se plaindre de lui, T. I. 389. Comment cette affaire fut accordée, 390

Cregut, Ministre de Montelimar. Extravagance de son projet de réunion entre les Protestans & l'Eglise Romaine, T. II. 229

Crellius, répond au livre de Grotius contre Socin, T. II. 266. Lettres que ce Sçavant lui écrit à ce sujet, 267. & *suiv.*

Crusius, Seigneur Suédois. Grotius le présente au Roi, T. II. 22. Querelles qu'il a avec Schmalz, 33. & *suiv.*

D.

D'*Avaux*, (le Comte) négocie une treve entre la Suéde & la Pologne, T. I. 358. Il agit contre Grotius, 368. & *suiv.* Sa négociation avec Salvius pour un renouvellement d'alliance entre la France & la Suede, T. II. 77 & *suiv.*

Daube. (M.) Jugement qu'il porte du Traité de Grotius du Droit de la guerre & de la paix, T. I. 246

Descordes. Casaubon lui fait confidence du desir qu'il avoit de réunir les Protestans avec les Catholiques, T. I. 78.

Desmarets, réfute avec aigreur le livre de l'Antechrist fait par Grotius, T. II. 167 Réponse de celui-ci, *ibid.*

Desnoyers, (M.) Sécretaire d'Etat de la guerre, traite avec Grotius au sujet d'une treve, T. II. 34

De Vic, (M.) est fait Garde des Sceaux, T. I. 201. Grotius se flatte qu'il lui sera favorable, *ibid.* Services qu'il rend à ce Sçavant, 203. Sa mort, 204

Doduel. Ouvrage de Rigaut qu'il réfute, T. II. 170

D'Or, (François) entre au service de Grotius en qualité de Ministre, T. I. 337. & *suiv.* Qui il étoit, *ibid.* Il se fait Catholique, & n'est point désapprouvé par Grotius, T. II. 198

Dordrecht. (le Synode de) Sa convocation, T. I. 124. Tenue de cette assemblée, 134. & *suiv.* Elle proscrit les Arminiens, 136

Douza. (Jean) Eloge qu'il a fait de l'enfance de Grotius, T. I. 14. & *ibid.* N. (c) & T. II. 276

Droit de la guerre & de la paix. (le livre du) Où il fut commencé, T. I. 228. Publication de cet Ouvrage, 235. Dans quelle vûe il a été composé, 236. Jugement sur ce livre, 237. & *suiv.* Eloge que Barbeyrac en a fait, 239. & *suiv.* Traductions qui en ont été faites, 241. Défauts qu'on y a remarqués, 245. & *suiv.* Il est mis à Rome à l'Index, 247. & *ibid.* N. (c)

Du Maurier, Ambassadeur de France en Hollande. Méthode pour étudier que Grotius lui envoie, T. I. 83 & *suiv.* Recommandation que ce Ministre lui envoie pour la France, 191. Fausse espérance qu'il lui donne de pouvoir retourner dans sa patrie, 256

Du Maurier, fils. Ce qu'il rapporte des raisons qui firent différer l'entrée publique de Grotius à Paris, T. I. 308. Preuve de son peu d'exactitude, 321. Autre mépriſe de

cet Auteur, 335. Ce qu'il dit des circonſtances de la mort de Grotius, T. II. 103. & *ſuiv.* Critique qu'il fait de ſes lettres, 133. *& ſuiv.*

Dumoulin. (Louis) Ce qu'il dit d'avantageux de Grotius, T. II. 290

Duncomius. Ce qu'il écrivit à Voſſius au ſujet de Grotius, T. II. 289

Dupuis, (Henri) félicite Grotius ſur ſa ſortie de priſon, & lui offre ſes ſervices, T. I. 178

Dupuis. (M M.) Viſite qu'ils rendent à Grotius à ſon arrivée à Paris, T. I. 195. Grande liaiſon qu'il eut avec eux, T. II. 257

Dureus, Miniſtre de l'Egliſe de Suede, ſeconde Grotius dans ſes projets de pacification, T. II. 233. Obſtacles qu'il rencontre à l'exécution de ſon deſſein, 234

Du Vair. (le Garde des Sceaux) Eſtime qu'il fait de Grotius, T. I. 197. Lettre qu'il lui écrit pour l'aſſûrer de ſon amitié, *ibid. & ſuiv.* Sa mort, 200. Il félicite Grotius ſur ſes bonnes intentions pour la réunion de tous les Chrétiens, T. II. 229. *& ſuiv.*

E

Ecriture ſainte. (l') Etude continuelle que Gaotius en fit dans tous les tems, T. I. 219. *&* T. II. 149. Ses Commentaires ſur ce livre divin, T. II. 149. *& ſuiv.* Il les appelle ſon plus cher Ouvrage. 158. Jugemens des Sçavans ſur ce livre, *ibid. & ſuiv.* Reproche fait à ce ſujet à l'Auteur, 169. *& ſuiv.*

Eglise. (l') Ce que Grotius penſoit de ſon infaillibilité & de la ſoumiſſion qui lui eſt dûe, 214. & *ſuiv.*
Elizabeth, Reine d'Angleterre, prend les Provinces-Unies ſous ſa protection, T. I. 16. Traité qu'elle fait avec elles, 17
Episcopius, eſt dépoſé par le Synode de Dordrect, T. I. 136. Ce que Grotius lui écrit au ſujet de l'Euchariſtie, T. II. 204. Episcopius regarde ce Sçavant comme ſon oracle, 283
Effrades. (le Comte d') Anecdote qu'il nous apprend au ſujet du Prince Henri Frideric de Naſſau, T. I. 232. Il eſt mécontent de Pierre Grotius Penſionnaire d'Amſterdam, T. II. 323
Etats Généraux, (les) ſont entierement dévoués au Prince Mautice, T. I. 124. Convocation qu'ils font du Synode de Dordrect, *ibid.* Ils caſſent les nouvelles levées, 125. *& ſuiv. &* 129. Placard qu'ils font afficher au ſujet de la détention de Barnevelt & autres, 130. & *ſuiv.* Mauvais offices qu'ils font rendre à Grotius par leurs Ambaſſadeurs à ſon arrivée en France, 193. & *ſuiv.* Ils condamnent ſon Apologie, & le proſcrivent, 206. *& ſuiv.* Nouvelle ordonnance qu'ils rendent contre lui, 267
Euchariſtie. (l') Grotius eſt d'abord prévenu contre les ſentimens de l'Egliſe ſur ce Sacrement, T. II. 204. Ce qu'il en penſe dans la ſuite, *ibid. & ſuiv.*
Evêques. (les) Grotius penſe favorablement ſur leur autorité, T. II. 199. & *ſuiv.* Il ſoutient qu'ils ont été établis par J. C. 201

Euripide, eſt celui des Poëtes tragiques que Grotius eſtime le plus, T. II. 178. Traduction qu'il fit de pluſieurs de ſes pieces, *ibid. & ſuiv.*

F

Fabricius. Obſervation judicieuſe qu'il a faite ſur l'extrait des Tragédies & des Comédies Grecques donné par Grotius, T. I. 227. *& ibid.* N. (c) Jugement qu'il porte des Commentaires de ce Sçavant ſur l'Ecriture, T. II. 16

Feld. (Jean de) Qui il étoit. T. I. 243. Notes qu'il publie contre le livre de Grotius du Droit de la guerre & de la paix, *ibid.* Caractere de cet Ouvrage, *ibid. & ſuiv.*

Feuquieres. (le Marquis de) Mauvais rapports qu'il fait d'Oxenſtiern au Duc de Veimar, T. I. 329. Par qui excité, 330

Force. (le Maréchal de la) Avantage qu'il remporte en Lorraine ſur les Cravates, T. I. 338

Freiras. (François Séraphin) Réponſe qu'il fit au Traité de Grotius de la Liberté de la mer, T. I. 63. Titre & Caractere de ſon Ouvrage, *ibid.*

G

Gretchius. Son ſentiment ſur les livres de l'Antechriſt faits par Grotius, T. II. 164

Gilot. (Jacques) Eloge qu'il fit de l'enfance de Grotius, T. I. 13. *& ibid.* N (e) & T. II. 276

Godefroi, eſt nommé pour accompagner les Plénipotentiaires de France au congrès

de Cologne, T. I. 385. Il n'eſt pas d'avis que les Suédois y envoient des Ambaſſadeurs, 386

Gomar. Origine de ſa diſpute avec Arminius, T. I. 91. & *ſuiv.* Sa doctrine ſur la prédeſtination & ſur la grace, 92. Il eſt cité par les Magiſtrats, 93. Ce qu'il y dit, *ibid.*

Gomariſtes. (les) Conférence qu'ils ont avec les Arminiens devant les Etats de Hollande, T. I. 94. A quelle occaſion appellés Contre-Remontrans, 104. Ils ſont favoriſés par le peuple, *ibid.* Troubles qu'ils excitent, 105. Leurs plaintes contre l'Edit publié par les Etats, 110. & *ſuiv.* Ils ſe ſéparent de communion d'avec les Arminiens, 114

Goſſelin, Bibliothécaire du Roi Henri IV. Ce Prince penſe à lui nommer un ſucceſſeur, T. I. 52. Sa mort, 53

Goths. (les) Hiſtoire de l'antiquité de ces Peuples faite par Grotius, T. II. 124. & *ſuiv.* Projet & deſſein de cet Ouvrage, 125. & *ſuiv.* Sa publication & ſon titre, 131. & *ſuiv.* Ce qu'il contient, 132. & *ſuiv.*

Graswinkel. (Théodore) Qui il étoit, T. I. 244. Il entreprend la défenſe du Traité de Grotius du Droit de la guerre & de la paix, *ibid.*

Gronovius. Grotius ſoupçonne ce Sçavant d'avoir profité de ſes notes ſur Tacite, T. II. 113

Groot. (Corneille de) Sa naiſſance, T. I. 3. Ses études & ſes progrès dans les ſciences, *ibid. & ſuiv.* Ses emplois, 4. Grande réputation qu'il acquit, 5. Sa mort, *ibid.* Il laiſſe

laisse plusieurs Ouvrages manuscrits, *ibid.*
Groot. (Diéderic de) Origine & signification de son nom de Groot, T. I. 2. Il donne sa fille en mariage à Corneille Cornets, *ibid.*
Groot. (Ermengarde de) Qui elle étoit, T. I. 1. & *suiv.* Son mariage avec Corneille Cornets, *ibid.* Ses enfans, 3
Groot. (Hugue de) Sa naissance, T. I 3. Par quels endroits il se distingua, *ibid.* Sa mort, *ibid.* Ses enfans, *ibid.*
Groot. (Jean de) Ses études sous Juste Lipse, T. I. 5. Estime que ce Sçavant faisoit de lui, 6. Ouvrages qu'il a faits, *ibid.* Ses emplois, *ibid. & suiv.* Vers que Heinsius fit à sa louange, 7. Son mariage & ses enfans, *ibid. & suiv.* Sa mort, 8. Il aide Grotius son fils dans l'édition que celui-ci donna de Martianus Cappella, 34. *& ibid.* N. (*a*) Vers qu'il fit sur son mariage, 50. Il travaille avec lui à traduire en Hollandois son livre de l'antiquité des Bataves, 68. *& ibid.* N. (*c*) Son fils lui fait part de ses projets de pacification, T. II. 241. Il dirige les études de Diéderic Grotius son petit-fils, 331
Grotius, (Corneille) fils de Hugue. Ses études, T. II. 301. & *suiv.* Raison de son peu de progrès dans les sciences, 302. Il entre au service du Grand-Chancelier Oxenstiern, *ibid.* Il va servir sous le Duc de Veimar, 304. Son inconstance, 305. *& suiv.* Sa mort, 307
Grotius, (Cornélie) fille aînée de Grotius. Son mariage avec le Vicomte de Mombas, T. II. 340
Grotius, (Diéderic) fils de Hugue Grotius,

distingue dans ſes études, T. II. 330. Il entre au ſervice du Duc de Veimar, 331. Son pere le détourne d'entrer au ſervice des Hollandois, 332. & *ſuiv.* Il va ſervir ſous le Maréchal Bannier, & eſt fait priſonnier, 334. Il obtient ſa liberté, 335. Il ſert ſous le Maréchal de Turenne, 336. Eſtime que le Duc d'Anguien faiſoit de lui, *ibid.* Sa mort, 337

Grotius, François) frere de Hugue Grotius. Vers que celui-ci compoſa ſur ſa mort, T. II. 349

Grotius, (Françoiſe,) fille cadette de Grotius. Sa naiſſance & ſa mort, T. II. 338

Grotius. (Guillaume) fait imprimer les Poëſies de Hugue Grotius ſon frere, T. I. 49. Les dernieres notes ſur Lucain ſont de lui, T II. 114. Grotius préſide à ſes études, 341. & *ſuiv.* Ouvrage qu'il fait en vers ſur le Décalogue, 342. Confiance que ſon frere avoit en lui, 343. Son mariage, *ibid.* Il plaide avec ſuccès, 344. Ses Vies des Juriſconſultes, *ibid* Il refuſe la place de Penſionnaire de Delft, 345. La Compagnie des Indes le choiſit pour ſon Avocat, 346. Altercation qu'il eut avec ſon frere, 347. & *ſuiv.* Livre qu'il écrivit ſur le Droit naturel, 348. Avantage de cet Ouvrage, 349

Grotius. (Hugue) D'où lui venoit ce nom de Grotius, T. I. 1. Sa famille, & ſes ancêtres, *ibid.* & *ſuiv.* Epoque de ſa naiſſance, 2. & *ſuiv.* Lettre qu'il écrit à ſon frere falſifiée par les Editeurs, 9. & *ſuiv.* Grandes eſpérance qu'il donna dès ſon enfance, 10. & *ſuiv.* Vers élégiaques qu'il fit à l'âge de huit ans, *ibid.* Heureuſe éducation

qu'il reçut, 11. Commencement de ses liaisons avec le Ministre Utengobad, 12. Ses études à Leyde, ses Maîtres & ses progrès, *ibid. & suiv.* Son premier voyage en France, 22. Honneur qu'il y reçut du Roi Henri IV. *ibid. & suiv.* Il s'y fait passer Docteur en Droit, 23. Son retour dans sa patrie, *ibid.* Commerce qu'il entretient avec le Président de Thou, 24. & *suiv.* Eloge qu'il fit de ce Magistrat après sa mort, 27. Il plaide sa premiere cause, 28. Edition qu'il donne de Martianus Capella, *ibid. & suiv.* Eloges que cet Ouvrage lui attira de la part des Sçavans, 32. *& suiv.* Comment il en agissoit avec les Libraires, 34. Traduction Latine qu'il fait de la Limneurétique de Stewin, 35. Ce qui le détermina à la dédier à la République de Venise, 36. Il donne une Edition des Phénoménes d'Aratus, *ibid. & suiv.* Eloges qu'il en reçut de plusieurs Sçavans, 39. *& suiv.* Il cultive la Poësie, 40. *& suiv.* Sa Prosopopeé de la ville d'Ostende, 41. *& suiv.* Ses Tragédies, & leur succès, 42. *& suiv.* Sentimens des Sçavans sur ses talens dans la Poësie, 46. *& suiv.* Edition de ses Ouvrages en ce genre, 48. *& suiv.* Ce qu'il en pensa sur la fin de sa vie, 50. *& ibid.* N. (a) Les Provinces-Unies le nomment leur Historiographe, 51. *& suiv.* Le Roi Henri IV. pense à le faire son Bibliothécaire, 52. *& suiv.* Il s'occupe du Barreau, 55. Méthode qu'il suivoit dans ses plaidoyers, *ibid. & suiv.* Dégoût qu'il a pour cette profession, 56. *& suiv.* Il est nommé Avocat général de

Hollande & de Zélande, 58. Son mariage, *ibid.* Vers faits à ce sujet, 59. Son Traité de la Liberté de la mer, *ibid. & suiv.* Ce qu'il pensoit de cet Ouvrage, 62. *& suiv.* Son livre de l'Antiquité de la République des Bataves, 65. & *suiv.* Jugement sur cet Ouvrage, 67. & *suiv.* Il le traduit en Hollandois, 68. Il est nommé Pensionnaire de Roterdam, *ibid. & suiv.* Liaison qu'il contracte avec Barnevelt, 69 & *suiv.* Bruit qu'elle occasionne, 70. Voyage qu'il fait en Angleterre au sujet de la pêche en Groënland, 71. Il est nommé Commissaire dans cette affaire, 73. & *suiv.* Accueil gracieux qu'il reçoit du Roi Jacques I. 75. Grande amitié qu'il lie avec Casaubon, *ibid. & suiv.* Estime qu'il faisoit de ce Sçavant, 76. & *suiv.* Grande question décidée par les Etats de Hollande sur l'avis de Grotius, 80. & *suiv.* Méthode pour étudier qu'il envoie à du Maurier, 83. & *suiv.* Impressions de cet Ouvrage, 89. Eloge qu'il fait d'Arminius, 94. Il se déclare pour sa doctrine, *ibid. & suiv.* La Remontrance des Arminiens dressée de concert avec lui, 102. & *suiv.* Il a avec Barnevelt la direction de tout ce que font les Etats dans cette affaire, 106. Origine de la haine du Comte Maurice contre lui, 113. Il est député à Amsterdam par les Etats, 114. Discours qu'il fit à cette occasion, 115. & *suiv.* Mauvais succès de sa négociation, 120. & *suiv.* Il en tombe malade de chagrin, 121. Projet de réunion qu'il dresse sans succès 123. & *suiv.* Il est député à Utrecht, 127. & *suiv.* Le Prince d'Orange le fait arrêter, 129. & *suiv.* Crimes dont

ſes ennemis l'accuſent, 131. Son procès & ſon jugement, 146. & *ſuiv.* Il eſt inutilement réclamé par la ville de Roterdam, *ibid.* & *ſuiv.* Dureté & fureur de ſes ennemis contre lui, 147. & *ſuiv.* & 150. Sa condamnation, & accuſations ſur leſquelles elle eſt fondée, 151. & *ſuiv.* Sa réfutation & ſa plainte contre ce jugement, 159. & *ſuiv.* Irrégularité de ſa ſentence, 161. & *ſuiv.* Il eſt tranſporté dans la forteresſe de Louveſtein, 162. & *ſuiv.* Ses occupations dans cette priſon, 163. & *ſuiv.* Ecrit qu'il y compoſa ſur les moyens d'accommoder les diſputes, 164. Il s'échappe de ſa priſon, 170. & *ſuiv.* Vers faits à ce ſujet, 177. & *ſuiv.* Apologie qu'il fait des Etats de Hollande contre les accuſations de Sibrand Lubert, 180. & *ſuiv.* Autre Ouvrage qu'il publie au ſujet des opinions différentes ſur la prédeſtination & ſur la grace, 184. & *ibid.* N. (*b*) Il fait imprimer le Décret des Etats, & la défenſe de ce Décret, 185. & *ſuiv.* Son Traité du pouvoir des Souverains ſur les choſes ſacrées, 186. & *ſuiv.* Autre ouvrage qu'il compoſa contre Socin, 188. & *ſuiv.* Critique qu'il lui attira, 189. Il prouve par un écrit que les Arminiens ne ſont pas Pélagiens, 190. Son Ouvrage ſur le deſtin, *ibid.* Son arrivée à Paris, 192. & *ſuiv.* Mauvais offices que les Etats lui font rendre par leurs Ambaſſadeurs en France, 193. & *ſuiv.* Il n'a pas ſujet de ſe louer des Miniſtres de Charenton, 195. Epigrammes auxquelles ſon arrivée en France donna lieu, 196. & *ibid.* N. (*b*) La Cour lui fait une penſion, 202. & *ſuiv.* Bruit qui ſe répand qu'il n'eſt

pas éloigné de changer de Religion, 205. Regret qu'il a de la mort du Président Jeannin, 206. & *suiv.* Ses occupations à Paris, 207. & *suiv.* Ses Sentimens sur l'éloquence des Avocats de ce tems-là, 209. Son amour pour sa patrie malgré les persécutions des Hollandois, 210. Il publie son Apologie, 211. & *suiv.* Contenu de cet Ouvrage, 213. & *suiv.* Il est condamné par les Etats, qui proscrivent l'Auteur, 216. & *suiv.* Ses inquiétudes à ce sujet, 217. & *suiv.* Le Roi le prend sous sa protection, 219. Grandes liaisons qu'il conserve en Hollande, 221. Il est en commerce de lettres avec le Prince Henri Frideric de Nassau, 222. & *suiv.* Il publie son Stobée, 224. & *suiv.* Extrait qu'il donne des Tragédies & Comédies Grecques, 227. & *ibid* N (*a*) Où il commença son livre du Droit de la guerre & de la paix, 228. Maladie dans laquelle il tombe, 230. Il publie une traduction des Phéniciennes d'Euripide, 231. & *ibid.* N. (*a*) Lettre qu'il écrit inutilement au Prince Henri Frideric de Nassau pour obtenir son retour, 234. & *suiv.* Publication de son Traité du Droit de la guerre & de la paix, 237. Il songe à quitter la France, 248. & *suiv.* Emploi qu'on lui offre en Dannemarck & qu'il refuse, 252. Conférence qu'il a avec le Cardinal de Richelieu, *ibid.* Grandes espérances que ce Ministre lui donne, 253. Grotius aimoit la France, *ibid.* & *suiv.* Il retourne en Hollande, 257. & *suiv.* Procès de conséquence qu'il gagna, 261. Désagrémens qu'il essuye, 263. & *suiv.*

Il eſt proſcit de nouveau par les Etats, 267. Il quitte la Hollande & va à Hambourg, 273. Il refuſe d'être Penſionnaire de la France, 276. & *ſuiv.* Son ſéjour à Hambourg, 279. & *ſuiv.* Ce qu'il penſoit ſur l'éducation des enfans, 280. & *ſuiv.* Connoiſſance qu'il fait avec Salvius, 282. Il eſt recherché de pluſieurs Princes, 283. & *ſuiv.* Déſir qu'il a de ſe réconcilier avec ſa patrie, 287. Le Grand-Chancelier Oxenſtiern l'appelle auprès de lui, 288. Vénération qu'il avoit pour le grand Guſtave, *ibid.* & *ſuiv.* Il va joindre Oxenſtiern à Francfort, 293. & *ſuiv.* Il eſt nommé Ambaſſadeur de Suéde en France, 295. Déclaration publique qu'il fait qu'on ne doit plus le regarder comme Hollandois, *ibid.* & *ſuiv.* Son voyage & ſon arrivée en France, 303. & *ſuiv.* Difficulté qu'on lui fait ſur ſa nomination, 306. Son entrée à Paris, 308. & *ſuiv.* Premiere audience qu'il a du Roi, 310. & *ſuiv.* Il renouvelle ſon ancienne connoiſſance avec le Prince de Condé, 312. Conférence qu'il a avec Boutillier & le Pere Joſeph ſur le Traité conclu en France avec les Envoyés des Alliés, 316. & *ſuiv.* Autre conférence qu'il a à ce ſujet avec le Cardinal de Richelieu, 321. & *ſuiv.* Il va au-devant du Grand-Chancelier, 325. Ses diſcuſſions avec les Miniſtres de Charenton, 331. & *ſuiv.* Il prend le parti de faire célébrer l'Office divin dans ſon Hôtel, 335. & *ſuiv.* Divers voyages qu'il fait à la Cour, & ſes négociations avec les Miniſtres, 338. & *ſuiv.* Audiences qu'il a du Cardinal, 345.

& *suiv.* 350. & *suiv.* 355. & *suiv.* 359. & *suiv.* Il ceſſe de le voir, 361. & *suiv.* Il devient odieux à la Cour, 366. On l'accuſe d'être Penſionnaire de la France, 370. Degoûts qu'il a à eſſuyer, 372. & *suiv.* Inquiétude où il eſt ſur le payement de ſes appointemens, 377. & *suiv.* L'Ambaſſadeur de Veniſe lui diſpute la préſéance, 381. & *suiv.* Il n'eſt pas d'avis que les Suédois envoient leurs Plénipotentiaires au congrès de Cologne, 384. & *suiv.* Diſpute qu'il eut avec Godefroi au ſujet de la préſéance entre la France, & la Suéde, 386. & *suiv.* Nouvelle diſcuſſion qu'il a avec l'Ambaſſadeur de Veniſe, 388. & *suiv.* Explication qu'il a avec le Comte de Leycestre au ſujet de la préſéance entre les Anglois & les Suédois, 395. & *suiv.* Diverſes audiences qu'il a du Roi, T. II. 1. & *suiv.* Il complimente la Reine ſur ſa groſſeſſe, 16. & *suiv.* Converſation qu'il a avec le Prince de Condé, 22. & *suiv.* Il négocie avec Chavigny au ſujet d'une tréve que l'on propoſoit, 23. & *suiv.* Mauvaiſe conduite de Schmalz à ſon égard, 30. & *suiv.* Grand danger qu'il court, 36. & *suiv.* Ses complimens au Roi & à la Reine ſur la naiſſance du Dauphin, 42. & *suiv.* Eſtime qu'il faiſoit du Duc de Veimar, 52. Il travaille à la liberté du Prince Charles-Louis Electeur Palatin, & l'obtient, 57. & *suiv.* Audience qu'il a du Roi à cette occaſion, 64. & *suiv.* Il négocie l'échange du Maréchal de Horn avec Jean de Vert, 71. & *suiv.* Part qu'il a au renouvellement d'alliance entre la France

&

& la Suede, 77. & *suiv.* Il regrette peu le Cardinal de Richelieu, 82. Il ne va point voir le Cardinal Mazarin, 83. Audiences qu'il a de la Reine mere, 84. Les Régens de Suede sont indisposés contre lui, 85. Dégoût qu'il a de son Ambassade, 86. & *suiv.* Il demande son rappel, & l'obtient facilement, 89. Lettre gracieuse que la Reine Christne lui écrit à ce sujet, 90. Son départ pour Stokolm, 93. Honneurs qu'il reçut sur sa route, *ibid.* & *suiv.* Comment il fut reçu en Suede, 95. & *suiv.* Il demande à se retirer, 96. Son départ de Stokolm, 97. & *suiv.* Anecdote sur la derniere audience qu'il a de la Reine, 98. Conjectures que son départ occasionna, 99. Son arrivée à Rostoc, & sa mort, 100. & *suiv.* Bruits répandus à ce sujet, 103. & *suiv.* Son épitaphe faite par lui-même, 107. Son portrait, *ibid.* Son Ambassade ne l'empêche point de continuer ses travaux littéraires, 108. & *suiv.* Il cultive encore la Poësie, 110 & *suiv.* Ses notes sur Tacite, 111. & *suiv* Sur Stace, 112. & *suiv.* Sur Lucain, 113. & *suiv* Son Anthologie, 114. & *suiv.* Sa prodigieuse facilité, 124. Son histoire de l'Antiquité des Goths, *ibid.* & *suiv.* Compte qu'il rend de cet Ouvrage au Grand-Chancelier, 125. & *suiv.* Ses Annales des Pays-Bas, 133. & *suiv.* Son Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, 140. & *suiv.* Il est accusé à ce sujet de Socinianisme, 141. & *suiv.* Comment il s'en défend, *ibid.* Ses remarques sur le Droit Justinien, 148. & *suiv.* Ses Commentaires sur l'E-

criture, 149. & *suiv.* Il ménage Heinsius, 159. Estime qu'il fait du P. Pétau, *ibid. & suiv.* Ses livres sur l'Antechrist, 160. Grand nombre d'ennemis qu'ils lui firent, 162. & *suiv.* Grande rumeur que cet Ouvrage causa chez tous les ennemis de l'Eglise Romaine, 164. & *suiv.* Son Traité de la Foi & des œuvres, 167. & *suiv.* Sa *Via ad pacem Ecclesiasticam*, 168. Il n'attend de reconnoissance que de la postérité, 169. Ses Ouvrages contre Rivet, *ibid. & suiv.* Ses autres Œuvres Théologiques, 170. & *suiv.* Son Traité de l'origine des Peuples de l'Amérique, 171. & *suiv.* Son Histoire du siege de Grolle, 176. Son Introduction à la Jurisprudence de Hollande, *ibid. & suiv.* Ses autres Ouvrages, 177. & *suiv.* Sa traduction des Suppliantes d'Euripide, 178. & *suiv.* Manuscrits qu'il laissa à sa mort. 179. & *suiv.* Ses lettres, & leur éloge, 181. & *suiv.* Critique & estime qu'on en a faite, 183. & *suiv.* Circonspection qu'il appportoit dans le choix des nouvelles qu'il écrivoit au Grand-Chancelier, 184. & *suiv.* Ses sentimens à l'égard des Jésuites, 187. & 196. & *suiv.* Sa vénération pour l'Antiquité, *ibid. & suiv.* Il se rapproche des Catholiques, 189. & *suiv.* Eloge qu'il fait du Pape Urbain VIII. 190. Peu d'estime qu'il faisoit des Réformateurs, *ibid. & suiv.* Il n'approuve point la séparation des Protestans, 193. & *suiv.* Indignation avec laquelle il parle de Calvin, 196. Il est partisan de la Hiérarchie & de la primauté du Pape, 198. & *suiv.* Il ne désespere pas

de la réunion des Chrétiens, 202. & *suiv.* Ses sentimens sur l'Eucharistie, 204. & *suiv.* Espece de formulaire qu'il avoit imaginé à ce sujet, 207. Il justifie la décision du Concile de Trente sur le nombre des Sacremens, 209. Ses sentimens sur divers autres points controversés, 210. & *suiv.* Empressement qu'il avoit pour les Ouvrages des Peres Apostoliques, 216. & *suiv.* Quels établissemens Religieux il estimoit le plus, 220. Comment il parloit du Concile de Trente, *ibid.* Ce qu'on a publié de la disposition où il étoit de se faire Catholique, 222. & *suiv.* Ses liaisons avec le P. Pétau, 223. Sa Religion est un problême, 225. Son projet de réunir tous les Chrétiens, 226. & *suiv.* Il propose au Roi Louis XIII. de pacifier les différends des Eglises, 230. Ce qui l'encourage dans ce projet, 235. Il se flatte d'y être appuyé par le Cardinal de Richelieu, *ibid.* & 247. Lettre qu'il écrit à ce sujet au Baron Oxenstiern, 237. & *suiv.* Part qu'il faisoit à son pere de ses projets de pacification, 241. Moyens les plus courts qu'il avoit imaginés pour la réunion, 242. & *suiv.* Il se flatte d'y réussir, 244. & *suiv.* Ses liaisons avec le P. Pétau à cette occasion, 248. & *suiv.* Contradictions que ce projet lui suscite, 250. & *suiv.* Ce qui le brouille avec Saumaise & plusieurs autres, 252. & *suiv.* Il devient soupçonneux & difficile, 257. & *suiv.* On l'accuse de Socinianisme, 260. Comment on peut l'en excuser, 261. & *suiv.* Ses lettres à Crellius, 266. & *suiv.* Il est accusé d'être Sémipéla-

gien, 273. & *suiv.* Autres accusations intentées contre lui, 274. & *suiv.* Eloges & jugemens que les Sçavans ont faits de lui, 276. & *suiv.* Médailles frappées en son honneur, 299. & *suiv.* Respect qu'il eut pour la Religion Anglicane, 300. Plan d'études qu'il envoya à Guillaume Grotius son frere, 341. & *suiv.* Altercation qu'il eut avec lui, 347. & *suiv.*

Grotius, (Marie) seconde fille de Grotius. Sa mort, T. II. 338. Lettre que Grotius écrit à son pere sur ce sujet, *ibid. & suiv.*

Grotius. (Pierre.) Avis que lui donne Grotius son pere sur la méthode qu'il doit suivre dans ses plaidoyers, T. I. 55. & *suiv.* Ce qu'il nous apprend des Annales des Pays-bas faites par son pere, T. II. 139. Sa mauvaise santé dans son enfance, & ses études, 307. & *suiv.* Son incertitude sur le parti qu'il devoit prendre, 311. Il se rend auprès de son pere, 313. Son retour en Hollande, 314. Il s'attache au Barreau, 316. & *suiv.* Chagrin que ses incertitudes donnent à son pere, 318. & *suiv.* Son mariage, 319. Edition qu'il projette des Ouvrages de son pere, 320. Son entrée au service de l'Electeur Palatin, 321. Il est nommé Pensionnaire d'Amsterdam, *ibid. & suiv.* Origine de son mécontentement contre la France, 322. Il va en Suede en qualité d'Ambassadeur, 323. Grande connoissance qu'il avoit des hommes, 324. & *suiv.* Il est fait Pensionnaire de Roterdam, & nommé Ambassadeur de Hollande en France, 325. Succès de son Ambassade, 326. & *suiv.*

Il eſt enveloppé dans la diſgrace de MM. de Wit, 327. & *ſuiv.* Il eſt arrêté & déclaré innocent, 328. Sa mort, 329. Eloge que Vicquefort fait de lui, *ibid.* & *ſuiv.*

Guébriant, (le Comte de) marche en Allemagne au ſecours du Duc de Veimar, T. II. 15

Guſtave, Roi de Suede. Vénération ſinguliere que Grotius avoit pour ce Prince, T. I. 288. & *ſuiv.* Eſtime qu'il conçoit pour ce Sçavant, 291. Il penſe à ſe l'attacher, *ibid.* Ordre qu'il donne avant ſa mort de l'employer dans le miniſtere de Suede, 292. Cas qu'il faiſoit de ſon Traité du Droit de la guerre & de la paix, 293. Etat auquel il laiſſa les affaires des Suédois, 297. & *ſuiv.*

H

Hanau, (Amélie Elizabeth de) Landgrave de Heſſe. Conſidération qu'on avoit pour elle à la Cour de France, T. II. 63. Elle s'intéreſſe pour la liberté de l'Electeur Palatin, *ibid.*

Heemskerke. (Eſſelinge) Sa famille & ſon mariage avec Hugue de Groot, T. I. 2. Ses enfans, *ibid.*

Heinſius. (Daniel) Vers qu'il fait à la louange de Jean de Groot, T. I. 7. & *ibid.* N. (*b*) Eloge qu'il fit de l'enfance de Grotius, 14. & *ibid.* N. (*b*) Vers qu'il compoſa ſur ſon mariage, 59. Son *Ariſtarchus ſacer*, T. II. 150. Il eſt le rival de Grotius & ſon ennemi caché, *ibid.* Peu de ſuccès de ſon Commentaire ſur le Nouveau

Teſtament, 153. Grotius le ménage, 154. Vers que fit Henſius pour être mis au bas du portrait de ce Sçavant, 284
Heinſius. (Nicolas) Exemplaire de l'Edition d'Aratus par Grotius qu'il a collationné ſur un manuſcrit ancien, avec des Notes, T. I 40. Ce qu'il écrivoit au ſujet de l'empriſonnement de Pierre Grotius, T. II. 328
Henri III. (Le Roi) Ambaſſade que reçoit ce Prince de la part des Provinces-Unies, T. I. 16
Henri IV. (le Roi) penſe à faire la paix avec les Eſpagnols, T. I. 19. Ambaſſade que les Hollandois lui envoient pour l'en détourner, 20. & *ſuiv.* Il travaille à leur procurer une treve, 21. Secours qu'il s'engage de leur donner, 22. Accueil qu'il fit à Grotius, *ibid.* Il nomme Caſaubon ſon Bibliothécaire, 52. & *ſuiv.* Projet qu'il avoit concerté, dit-on, pour la réunion des Catholiques avec les Proteſtans, T. II. 238
Heritier. (M. l') Sa traduction des Annales des Pays-bas faites par Grotius, T. II. 140 Caractere de cet Ouvrage, *ibid.*
Hofman, appelle Grotius le Phénix de ſon ſiecle, T. II. 292
Hollande. (les Comtes de) Qui fut le premier, T. I. 66. Quel étoit leur pouvoir & leur autorité, *ibid.*
Hollande. (les Etats de) Premier reglement qu'ils font au ſujet des Arminiens & des Gomariſtes, T. I. 94. Ils ſe déclarent pour la tolérance, 104. Edit qu'ils font publier à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.* Ils au-

tofisent les Magistrats des Villes à lever des troupes, 112. & *suiv.* Députation qu'ils font à la ville d'Amsterdam, & son succès, 114. & *suiv.* Projet inutile de réunion qu'ils font dresser, 122. & *suiv.* Pourquoi ils craignent la tenue d'un Synode National, 124. Députation qu'ils font à Utrecht, à quel sujet, 127. Ils donnent leur consentement à la tenue du Synode de Dordrecht, 134. Plaintes qu'ils font de l'emprisonnement de Barnevelt & autres, 137. & *suiv.* Ils sont accusés de favoriser le Socinianisme, 180. Leur apologie par Grotius, *ibid.* & *suiv.*

Hollande. (le grand Pensionnaire de) Son emploi, & pouvoir que sa Charge lui donne, T. I. 70. & *suiv.* Nom qu'il portoit d'abord, 71

Hollandois. (les) Dispute entr'eux & les Anglois au sujet de la pêche en Groënland, T. I. 71. Quelle en fut l'origine, & le succès, *ibid.* & *suiv.* Voyez *Provinces-Unies.*

Hoogerbetz, Pensionnaire de Leyde, député à Utrecht, à quel sujet, T. I. 127. & *suiv.* Le Prince Maurice le fait arrêter, 129. & *suiv.* Sa condamnation à une prison perpétuelle, 160. & *suiv.* Il est transporté dans la forteresse de Louvestein, 162. & *suiv.* Il sort de prison, 233. Sa mort 234.

Horn, (le Maréchal de) est fait prisonnier à la bataille de Norlingue, T. I. 99. & T. II. 71. Grotius négocie son échange avec Jean de Vert, T. II. 71. & *suiv.* Difficultés qui s'y opposent, *ibid.* L'échange se fait, 77

Houtteville. (l'Abbé) Jugement qu'il porte

du Traité de Grotius de la Vérité de la Religion Chrétienne, T. II. 148

Huet. (M.) Ce qu'il a penſé du projet de réunir tous les Chrétiens, T. II. 226. & *ſuiv.*

I

Jacques I. Roi d'Angleterre. Accueil gracieux que Grotius reçoit de ce Prince, T. I. 75. Il approuve les projets de ce Sçavant & de Caſaubon pour la réunion des Proteſtans avec les Catholiques, 79. Ce Prince ne déſapprouve point l'Edit publié par les Etats dans la diſpute des Arminiens & des Gomariſtes, 111. Ce qu'il y trouve à redire, *ibid.* & 112. N. (*a*) Secours qu'il donne à l'Electeur Palatin ſon neveu, T. II. 52

Jeannin. (le Préſident) Lettre qu'il écrit à Grotius pour l'inviter à venir en France, T. I. 192. Amitié qu'il avoit pour lui, 201. Sa mort, 206. Eſtime qu'il s'étoit acquiſe chez les Hollandois, 207

Images. (les) Ce que Grotius penſoit des images dans les Egliſes, T. II. 210. & *ſuiv.*

Joſeph, (le Pere) Capucin, Confident du Cardinal de Richelieu, T. I. 316. Conférence qu'il eut avec Grotius au ſujet du Traité conclu en France avec les Ambaſſadeurs des Alliés, *ibid.* & *ſuiv.* Autre conférence de Grotius avec le Cardinal à laquelle ce Pere aſſiſta, 321. & *ſuiv.* Il confere avec le même au ſujet des ſubſides, 344. C'eſt un des plus oppoſés à Grotius, 368. Il veut être traité de Miniſtre, *ibid.*

Junius, (François) a le jeune Grotius pour pensionnaire, T. I. 12
Jurieu. (le Miniſtre) Ce qu'il dit des circonſtances de la mort de Grotius, T. II. 104

L

Ladiſlas IV. Roi de Pologne, prétend avoir droit à la Couronne de Suede après la mort de Guſtave-Adolphe, T. I. 297
Laët, (Jean de) attaque le livre de Grotius de l'Origine des Peuples de l'Amérique, T. II. 172. *&* 174. *& ſuiv.* Réponſe de Grotius, & réplique de Laët, 175
Laurent. (Jacques) Grotius lui conſeille de lire les Ouvrages de Vincent de Lérins au lieu de l'Inſtitution de Calvin, T. II. 192. *& ſuiv.* Livre où ce Miniſtre reproche à Grotius d'avoir changé de ſentimens, 221
Ledemberg, Sécretaire de la ville d'Utrecht. Le Prince Maurice le fait arrêter, T. I. 128. Il ſe tue dans ſa priſon, 133. *& ſuiv.* Son corps eſt pendu à une potence avec ſa biere, 161
Lehman. (M.) Eloge qu'il fait de Grotius, T. II. 293. Vers qu'il a compoſés à ſon honneur, *ibid.*
Leyceſtre, (le Comte de) eſt fait Gouverneur & Lieutenant général des Provinces Unies, T. I. 18. Abus qu'il fait de ſon pouvoir, *ibid. & ſuiv.* Mauvais ſuccès de ſon entrepriſe ſur Leyde, 19. Son rappel en Angleterre, *ibid.* Il eſt envoyé Ambaſſadeur extraordinaire d'Angleterre en France,

363. Ordre qu'il a de ne point voir le Cardinal de Richelieu, *ibid.* Explication qu'il eut avec Grotius au sujet de la préséance entre les Anglois & les Suédois, 395. & *suiv.* Il sollicite la liberte de l'Electeur Palatin, T. II. 56. Sa négociation avec Grotius à ce sujet, 57. & *suiv.*

Limneurétique. (la) Dessein de cet Ouvrage, & son Auteur, T. I. 35. Grotius en donne une traduction Latine, *ibid.*

Linchovius, (Veue) empêche par ses déclamations que Pierre Grotius ne soit nommé Greffier d'Amsterdam, T. II. 320

Lipse. (Juste) Jean de Groot étudie sous lui, T. I. 5. Estime que Lipse faisoit de lui, 6. Lettre qu'il lui écrit, *ibid.* Eloge qu'il fit de l'Edition d'Aratus donnée par Grotius, 39. & *ibid.* N. (*b*) & T. II. 276. Son sentiment sur sa Tragédie intitulée *Adamus exul*, 43. & *ibid.* N. (*a*)

Louis XIII. (le Roi) sollicite inutilement la grace de Barnevelt & de ses associés, T. I. 141. & *suiv.* Ce Prince accorde une pension à Grotius à son arrivée en France, 203. En sa considération il prend sous sa protection ceux qui avoient été condamnés en Hollande, *ibid.* Il prend Grotius sous sa protection spéciale, 219. Ce Sçavant lui dédie son livre du Droit de la guerre & de la paix, 236. & *suiv.* Secours puissans que ce Prince donne aux Suédois en Allemagne, 300. Sa mort, T. II. 82. Grotius lui propose de pacifier les différends des Eglises, 230

Louis XIV. (le Roi) Considération que ce Prince marque pour Pierre Grotius, T. II. 323

Labert. (Sibrand) Qui il étoit, T. I. 179. & *suiv.* Ouvrage qu'il publie contre Voſſius & contre les Etats de Hollande, 180. Il eſt réfuté par Grotius, *ibid. & suiv.* Sa réponſe à cette réfutation, 184
Luſſon, Précepteur de Grotius, T. I. 11
Luſſon. (Guillaume de) Qui il étoit, T. I. 273. Mouvemens qu'il ſe donne pour rendre ſervice à Grotius, *ibid.* Remercimens que celui-ci lui en fit, 276

M

Malherbe, traduit en vers François la Proſopopée de la ville d'Oſtende faite par Grotius, T. I. 42
Mallet. (Jean) Son livre ſur l'Athéiſme, T. II. 175. Ce qu'il y dit de la religion de Grotius, *ibid.*
Manaſſé-Ben-Iſraël. Eſtime particuliere que Grotius faiſoit de ce Juif, T. II. 150. & *suiv.*
Marillac, (M. de) eſt fait Garde des Sceaux, T. I. 255. Haine ouverte pour les Proteſtans dont il faiſoit profeſſion, *ibid.* Preuve publique qu'il donne de ſon averſion pour eux, *ibid.*
Mazarin, (le Cardinal) eſt fait premier Miniſtre, T. II. 83. Grotius ne le voit point, *ibid.*
Meibomius. Eloge qu'il fait de Grotius, T. II. 292
Ménage. Epigramme qu'il fit ſur la diverſité des ſentimens au ſujet de la religion de Grotius, T. II. 225. & *suiv.* Comment il a parlé du mérite de ce Sçavant, 278

Ménagiana. (le) Anecdote qui y eſt rapportée au ſujet de la derniere audience que Grotius eut de la Reine Chriſtine, T. II. 98. Ce qui y eſt dit de la mort de ce Sçavant, 104. Ce qu'on y lit au ſujet de ce que penſoit le P Pétau des diſpoſitions de Grotius à ſe faire Catholique, 224. & *ſuiv*

Mer. (la) Traité de la Liberté de la mer fait par Grotius, ce qu'il contient, T. I. 59. & *ſuiv.* Ce que ce Sçavant penſoit de cet Ouvrage, 62. & *ſuiv.* Diverſes réponſes qui y furent faites, 63

Mercœur. (le Duc de) Grotius l'appelle le plus ſçavant des Princes, T. I. 310. Ses aventures, *ibid.*

Meurſius. Eloge magnifique qu'il fit du jeune Grotius, T. I. 13. *& ibid.* N. (*d*) & T. II. 276

Mombas, (Jean Barthon Vicomte de) eſt chaſſé de France, T. II. 322. & 340. & *ſuiv.* Son mariage avec Cornélie fille aînée de Grotius, 340. & *ſuiv.* Il eſt obligé de ſortir de Hollande, 341

Morhof, appelle Grotius le Phénix de ſon ſiecle, T. II. 292

Morts. (les) Ce que Grotius penſoit de la priere pour les Morts, T. II 210. & *ſuiv.*

N

Naſſau, (le Prince Henri Fridério de) entretient commerce de lettres avec Grotius, T. I. 222. & *ſuiv.* Il ſuccede au Comte Maurice ſon frere dans la Charge de Stathouder, 232. Il n'entre point dans

ſes projets de haine contre les Arminiens, *ibid. & ſuiv.* Il approuve le procédé des Etats Généraux contre Grotius 269. Il parle de lui avec amitié, 361

Naſſau, (le Comte Juſtin de) eſt envoyé en Ambaſſade vers Henri IV. T. I. 20. Succès de ſa négociation, *ibid. & ſuiv.*

Naſſau. (le Comte Maurice de) Les Etats Généraux lui donnent le commandement de leur armée, T. I. 18. Il eſt nommé Capitaine Général, 19. Origine de ſa haine contre Grotius & Barnevelt, 113. Il ſe déclare pour les Gomariſtes, *ibid.* Projet de réunion qu'il rejette, 124. Il caſſe les nouvelles levées, 125. & *ſuiv.* Quand il commença à prendre le titre de Prince d'Orange, 129. Il fait arrêter Barnevelt, Grotius & Hoogerbetz, *ibid. & ſuiv.* Perſécute les Arminiens, 131. Il trouve fort mauvais que la Cour de France protege Barnevelt & les autres priſonniers, 143. Sa mort, 232

Naſſau, (Philippe Guillaume de) frere du Comte Maurice, T. I. 129. Sa mort, *ibid.*

O

Oldembourg. Eloge qu'il fait de Grotius, T. II. 292

Ooſtervich, eſt nommé Ambaſſadeur de Hollande en France, T. I. 391. Son entrée à Paris, 392

Orange. (Guillaume Prince d') Sa mort, T. I. 15. Confuſion qu'elle apporta dans les affaires des Provinces-Unies, *ibid. & ſuiv.* Dernieres paroles de ce Prince, 16.

Il étoit près d'être proclamé Comte de Hollande, *ibid.*

Oſtende. Proſopopée de cette ville faite par Grotius, T. I. 41. *& ibid.* N. (*a*) Grande réputation qu'eut cette piéce, 42

Overchie. (Alide) Son mariage avec Jean de Groot, T. I. 7. Sa famille, 8. Sa mort, *ibid.*

Oxenſtiern, Grand-Chancelier de Suede, appelle Grotius auprès de lui, T. I. 288. Il eſt ſon protecteur auprès du Roi Guſtave, 291. Eſt nommé Régent du Royaume de Suede pendant la minorité de la Reine Chriſtine, 292. Comment il ſoutint cet important emploi, 298. *& ſuiv.* Il s'oppoſe au Traité fait avec la France par les Envoyés des Alliés, 315. Son voyage en France & ſon arrivée à la Cour, 324. *& ſuiv.* Nouveau Traité qu'il y fit avec le Roi, 327. Son départ de la Cour, *ibid & ſuiv.* Son ſéjour à Paris, 328. Son retour en Allemagne, 329. Satisfaction qu'il témoigne de la préface de l'Hiſtoire de l'antiquité des Goths faite par Grotius, T. II. 130. *& ſuiv.*

Oxenſtiern, (Benoît) parent du Grand-Chancelier, envoyé en France par le Roi Guſtave, T. I. 290. Eſtime qu'il y conçoit pour Grotius, *ibid.*

P

Pape. (le) Grotius ſoutient ſa primauté, & la prouve, T. II. 193

Parme, (le Duc de) vient à Paris, T. I. 357. Difficulté à ſon arrivée au ſujet du

cérémonial avec lui, *ibid.*
Patin. (Gui) Ce qu'il rapporte du genre de mort de Grotius, T. II. 105. Eloge qu'il fait de ce Sçavant, 291
Patiniana. (le) Ce qu'on y lit au sujet de la prétendue inclination de Grotius pour le Judaïsme, T. II. 274
Patru, entreprend le premier de réformer le mauvais goût qui régnoit au Barreau, T. I. 209
Pau, Ambassadeur de Hollande en France, est embarrassé de la façon dont il doit se comporter avec Grotius, T. I. 309. Mauvais offices qu'il lui rend, 367. Il est rappellé, 391
Pays-bas. (les) Annales des Pays-bas par Grotius, T. II. 133. & *suiv.* Tems auquel cet Ouvrage paroit avoir été achevé, 135. Sa publication, 136. & *suiv.* Ce qu'il contient, 137. Ce que Baillet en a pensé, *ibid. & suiv.* Défaut de cet Ouvrage, 138. Mauvaise traduction Françoise que l'on en a, 140
Petau. (le Pere) Estime que Grotius faisoit de lui, T. II. 154. Il lui envoie ses Commentaires sur l'Evangile, *ibid. & suiv.* Ouvrage de Rigaut qu'il réfute, 170. Ses liaisons avec Grotius, 223. Ce que le *Ménagiana* rapporte des sentimens de ce Pere au sujet des dispositions de Grotius à se faire Catholique, 224. & *suiv.* Il dit la Messe pour lui, 225. Histoire qu'il fait de la connoissance qu'il lia avec ce Sçavant, 249. & *suiv.*
Peyresc, (Nicolas) visite Grotius à son arrivée à Paris, T. I. 195. Bon mot qu'elle

lui fit dire, 196. Il l'engage à travailler sur le Droit de la guerre & de la paix, 235. Services qu'il lui rendit dans la composition de ses Annales des Pays-bas, T. II. 139. & *suiv.* Estime qu'il faisoit de lui dès sa jeunesse, 278

Pontanus. (Isaac) Eloge qu'il fit de la jeunesse de Grotius, T. I. 13. & *ibid.* N. (c) & T. II. 276

Provinces-Unies. (les) Etat de leurs affaires à la naissance de Grotius, T. I. 15. & *suiv.* Ambassade qu'elles envoient au Roi Henri III. 16. Traité qu'elles font avec la Reine Elisabeth 17. Elles refusent de faire la paix avec l'Espagne, 20. Ambassade qu'elles envoient à ce sujet au Roi Henri IV. *ibid.* & *suiv.* Elles refusent la treve qu'on leur offre, 22. Elles nomment Grotius leur Historiographe, 51. & *suiv.* Voyez *Hollandois.*

Puffendorf, convient qu'il reste peu de chose à dire après ce que Grotius a écrit du Droit de la guerre & de la paix, T. I. 240. & *ibid.* N (a)

Q

Querenge. (Antoine) Mémoires qu'il avoit recueillis au sujet de l'Histoire du Duc de Parme, T. II. 140

Quistorpius, (Jean) Ministre de Rostoc, assiste Grotius à la mort, T. II. 100. Relation qu'il en a faite, 101. & *suiv.*

R

Reigesberg, beaufrere de Grotius. Affaires que les ennemis de ce Sçavant veulent lui susciter, T. I. 260. Mauvais procédé

procédé que Blondius a avec lui, T. II. 258
Reigesberg. (Marie de) Sa naissance, T. I. 58. Son mariage avec Grotius, & son éloge, *ibid.* On lui refuse la permission de rester avec lui, même de le voir & de lui parler lors de son emprisonnement, 132. & 147. Elle obtient la liberté de le voir dans sa prison de Louvestein, 163. Moyen dont elle se sert pour procurer sa liberté, 170. & *suiv.* Elle est resserrée, & ensuite élargie, 176. Elle va joindre son mari à Paris, 202. Voyage qu'elle fait en Zélande, & son retour, 229. & *suiv.* Elle se rend auprès de son mari à Francfort, 294. Elle va complimenter la Reine sur sa grossesse, T. II. 15. Comment elle répondit aux injures de Saumaise contre son mari, 299. Elle fait profession de la Religion Anglicane, 300. Sa mort, 301
Religion. (la) Grotius compose d'abord en vers Hollandois son Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, T. I. 166. Il le donne ensuite en Latin, T. II. 140. & *suiv.* Approbation générale & traductions diverses qu'eut cet Ouvrage, *ibid.* & 147. Accusation intentée à ce sujet contre son Auteur, 141. & *suiv.* Edition qui en paroît avec des augmentations, 145. Jugemens des Sçavans sur ce livre, 146. & *suiv.*
Remontrans, (les) *Voyez* Arminiens.
Renaudot. Trait qu'il annonce dans sa Gasette, dont Grotius se tient offensé, T. I. 394. Menaces que celui-ci lui fait faire, *ibid.* Renaudot s'en mocque, *ibid.*
Richelieu, (le Cardinal de) paroît blâmer

la conduite de M M. de Luynes au ſujet de la mort de Barnevelt, T I. 146. Il eſt nommé premier Miniſtre, 252. Conférence qu'il eut avec Grotius, *ibid.* Grandes eſpérances qu'il lui donne, 253. Ruſe de ce Miniſtre pour faire conſentir les Suédois à ce qu'il vouloit, 320. Conférence qu'il eut avec Grotius 321. & *ſuiv.* Il ne ſouhaite pas que le Grand-Chancelier vienne en France, 323. Nouveau Traité qu'il fait avec lui, 327. Diverſes audiences qu'il accorde à Grotius 345. & *ſuiv.* 350. & *ſuiv.* 355. & *ſuiv.* 359. & *ſuiv.* Les Anglois lui conteſtent les privileges du Cardinalat, 361. Il penſe à tirer Briſac des mains du Duc de Veimar, T. II. 48. Son mécontentement de n'avoir pû s'attacher ce Prince, *ibid. & ſuiv.* Il eſt ſoupçonné d'avoir contribué à ſa mort, 51. Mort du Cardinal, 82. Ordre qu'il donne pour que Grotius puiſſe faire imprimer ſes Ouvrages dans le Royaume ſans paſſer par les Cenſeurs, 153. & *ſuiv.* Ce Sçavant ſe flatte ſans raiſon qu'il protegera ſon projet de réunir tous les Chrétiens, 233. & 247. Le Cardinal met Grotius au nombre des trois Sçavans de ſon ſiécle du premier ordre, 285

Rigaut. (Nicolas) Bibliothécaire du Roi, T I. 225. Erreur qu'il débite, T. II. 170. Par qui réfuté, *ibid.*

Rivet. Comment il traita Grotius au ſujet de ſes Ouvrages pour la réunion, T. I. 169. Réponſes de celui-ci, *ibid. & ſuiv.*

Ruarus. Ce qu'il penſoit des livres de l'Antechriſt faits par Grotius, T. II. 165. Ses

sentimens sur le projet de réunion que ce Sçavant avoit imaginé, 258
Rutgersius. Vers qu'il fit sur la sortie de prison de Grotius, T. I. 177

S

S. *Chaumont*, (le Marquis de) nommé Ambassadeur du Roi en Allemagne, T. I. 350. Il n'est pas du goût de Grotius, *ibid.* Ordre qu'il reçoit de demander le rappel de cet Ambassadeur, 366
Saints. (les) Ce que Grotius a pensé au sujet de l'invocation des Saints, T. II. 210. & *suiv.*
Salvius. Vice-Chancelier de Suede. Estime qu'il conçoit pour Grotius, T. I. 292. Rapport avantageux qu'il fit de lui au Grand-Chancelier, *ibid.* Il négocie avec le Comte d'Avaux un renouvellement d'alliance entre la France & la Suede, T. II. 77. & *suiv.*
Sandesius. Il traduit en vers Anglois la Tragedie de Grotius intitulée *Christus patiens*, T. I. 42. *& ibid.* N. (*a*)
Sarrau. Son amitié avec Grotius, T. II. 253. Origine de leur brouillerie, *ibid. & suiv.* Place que Sarrau donnoit à ce Sçavant dans la Littérature, 255. & 287. Comment il parloit de lui après sa mort, 287 & *suiv.*
Saumaise. Ce qu'il pensoit des Poëfies de Grotius, T. I. 48. *& ibid.* N. (*b*) Il parle avec mépris de son Traité du Droit de la guerre & de la paix, 242. & *suiv.* Caractere de ce Sçavant, *ibid.* Le Garde

des Sceaux de Marillac s'oppose à sa réception au Parlement de Dijon, 255. Il communique à Grotius ses corrections sur l'Anthologie, T. II. 114. & *suiv.* Jugement qu'il porte du Commentaire d'Heinsius sur le Nouveau Testament, 153. Ils ne se voient plus qu'avec froideur Grotius & lui, 192. Origine de leur brouillerie, 252. Comment il parloit de Grotius dans le tems de leur amitié, 293. Lettre par laquelle il déchire la mémoire de ce Sçavant, 294. & *suiv.* Réponse qu'y fit la femme de Grotius, 299

Scaliger, Joseph) est regardé comme le Dictateur de la République des Lettres, T. I. 12. Il dirige les études de Grotius, *ibid.* Il l'engage à donner une nouvelle édition du Martianus Cappella, 29. Piece de vers qu'il composa en son honneur à cette occasion, 32. *& ibid.* N. (*b*) Eloge qu'il fit de son édition des Phénomenes d'Aratus, 39. Témoignage qu'il lui rendit au sujet de sa Prosopopée de la ville d'Ostende, 41. Ce qu'il pensoit de son talent pour la Poësie, 46. *& ibid.* N, (*c*)

Schmalz. Qui il étoit, T. II. 26. Il assiste aux conférences que Grotius a avec Chavigny au sujet d'une treve, *ibid. & suiv.* Mauvais offices qu'il lui rend, 30. Plaintes que Grotius fait de lui au Grand-Chancelier, *ibid. & suiv.* Querelle que Schmalz a avec Crusius, 33. & *suiv.* Il continue à nuire à Grotius, 34. & *suiv.* Son retour en Suede, 35. Suite de ses aventures *ibid. & suiv.*

Schurman. (Mademoiselle) Grande répu-

tion qu'elle s'étoit acquise dans la Littérature, T. II. 255. Idée juste qu'elle avoit conçue du projet de réunion imaginé par Grotius, *ibid. & suiv.*

Scudamore, (le Vicomte de) Ambassadeur d'Angleterre en France, refuse de rendre visite au Cardinal de Richelieu, T. I. 362

Seguier. (le Chancelier) Dégoûts qu'il fait essuyer à Grotius dans les visites qu'il reçoit de lui, T. I. 373. & T. II. 76. Difficulté qu'il lui fait pour l'impression de ses Commentaires sur l'Ecriture, T. II. 157

Selden. Son Ouvrage intitulé *Mare clausum*, &c. T. I. 63. & *suiv.* A quelle occasion il fut composé, *ibid.* Trait qu'il rapporte de la fureur des ennemis de Grotius contre lui, 148

Servien, Sécretaire d'Etat de la guerre. Visite que Grotius lui rend, T. I. 343. Il lui promet ses bons offices pour les affaires qu'il lui recommande, *ibid.*

Sibrand, Voyez *Lubert.*

Sillery. (le Chancelier de) Son irrésolution, T. I. 217. Grotius pense à lui dédier son Stobée, 225. Ce qui l'en empêche, *ibid.*

Simon. (M.) Jugement qu'il porte des Commentaires de Grotius sur l'Ecriture, T. II. 158. & *suiv.*

Sophomphaneas. Signification de ce mot, & sujet de cette Tragédie de Grotius, T. I. 45. Succès qu'elle eut, *ibid.* En quel tems Grotius l'acheva, 282.

Stace. Notes de Grotius sur ce Poëte, T. II. 112. & *suiv.*

Sterwin. Qui il étoit, T. I. 35. Dessein de ses

Limneurétique, *ibid.*
Stobée. Sujet & utilité de son Ouvrage, T. I. 224. Grotius en donne une édition, *ibid.* & *suiv.* Titre de ce livre différent de celui qu'il devoit avoir, 226. & *ibid.* N. (*a*) Exemplaire qui s'en trouve avec des notes de la main même de Grotius, *ibid.*
Suédois. (les) Etat de leurs affaires au tems que Grotius entra à leur service, T. I 297. & *suiv.* Leur défaite à la bataille de Norlingue, 299. Secours qu'ils reçoivent du Roi Louis XIII. 300. Discussions entr'eux & la France, 313. & *suiv.* Difficultés qu'ils font au sujet d'un traité signé avec cette Couronne par les Envoyés des Alliés, 315. & *suiv.* Grotius les détourne d'envoyer des Plénipotentiaires au congrès de Cologne, 384. & *suiv.* Démêlé entr'eux & les Anglois au sujet du rang, 391. & *suiv.* Consternation que la mort du Duc de Veimar répand parmi eux, T. II. 52. Renouvellement d'alliance entr'eux & la France, 77. & *suiv.* Ils déclarent la guerre au Roi de Dannemarck, 84

T

Tacite. Notes de Grotius sur cet Historien, T. II. 111. & *suiv.*
Thou. (le Président de) Estime & vénération que Grotius avoit pour lui, T. I. 23. Commerce qu'ils entretiennent ensemble, 24. & *suiv.* Amitié que ce Magistrat témoigna à Grotius, 25. & *suiv.* Eloge que ce Sçavant fit de lui, 27. Approbation qu'il donna à l'édition que Grotius publia

de Martianus Cappella, 32. & *suiv.* Eloge qu'il fit de son édition des Phénomenes d'Aratus, 39

Thou, (François de) fils du Président, prête généreusement ses livres à Grotius, T. I. 228. Visite qu'il lui rend à son arrivée en France en qualité d'Ambassadeur de Suede, 304

Trente. (le Concile de) Grotius justifie sa décision sur le nombre des Sacremens, T. II. 209. Respect avec lequel il parloit de ce Concile, 220

V

Vallette. (le Cardinal de la) est envoyé en Allemagne avec une armée au secours des Suédois, T. I. 300

Valois. (M.) Ce qu'il dit des liaisons du P. Petau avec Grotius, & des dispositions de celui-ci à se faire Catholique, T. II. 223. *& suiv.*

Vansorgen. Grotius loge chez lui à Hambourg, T. I. 276. Qui il étoit, *ibid.* Mort de ce Negociant, 279. Grotius s'intéresse à l'éducation de ses enfans, 280

Vassor. (le) Caractere de cet Historien, T. II. 183. Jugement qu'il porte des lettres de Grotius, *ibid. & suiv.*

Veimar. (le Duc de) Traité que le Roi fait avec lui, T. I. 300. Tracasserie suscitée entre lui & le Grand-Chancelier Oxenstiern, 329. & *suiv.* Il vient à Paris, 357. Victoire signalée qu'il remporte sur les Impériaux, T. II. 11. Il se rend maître de Brisac, 46. Sujet de mécontentement du Cardinal de Richelieu contre lui, 48. &

suiv. Sa mort, 49. Divers bruits répandus à ce sujet., 50. & *suiv.*. Confiance qu'il avoit pour Grotius, 52
Veniſe, (l'Ambaſſadeur de) diſpute la préſéance à Grotius, T. I. 381. & *suiv.* Autre diſcuſſion qu'ils ont entr'eux, 388. & *suiv.*
Vert, (Jean de) eſt fait priſonnier par le Duc de Veimar, T. II. 11. Il eſt envoyé priſonnier à Vincennes, 71. Son échange avec le Maréchal de Horn, 77
Vicquefort. Eloge qu'il fait de Grotius, T. II. 291. Comment il parle de Pierre Grotius ſon fils, 329. & *suiv.*
Voët, attaque le Traité de Grotius de la Vérité de la Religion Chrétienne, T. II. 141. Ce que ce Sçavant penſoit de ſa critique, *ibid.*
Vondel, fameux Poëte Hollandois, T. I. 45. Il traduit en Hollandois la Tragédie de Joſeph faite par Grotius, *ibid.* Sa conjecture ſur le départ de Grotius de Stokolm, T. II. 92
Voſſius. (Gérard) Eloge qu'il fit de Grotius au ſujet de ſon édition de Martianus Cappella, T. I. 33. & *ibid.* N. (c) Son ſentiment ſur ſa Tragédie de Joſeph, 45. Ce qu'il penſoit de ſon talent pour la Poëſie, 47. Compte que Grotius lui rend de ſes études dans ſa priſon, 164. & *suiv.* Eloge qu'il fit de l'Apologie de Grotius contre Sibrand Lubert, 183. & *ibid.* N. (d) Mouvemens qu'il ſe donne pour retenir Grotius en Hollande, 265. & *suiv.* Lettre où il explique les raiſons qui ont engagé ce Sçavant à y retourner, 270. & *suiv.* Eſtime qu'il faiſoit des Notes de Grotius ſur Lucain,

Lucain, T. II. 113. & *suiv.* Grotius se plaint de sa trop grande timidité, 163. & *suiv.* Piece de vers que Vossius fit à son honneur, 279

Vossius, (Isaac) herite de l'estime de son pere pour Grotius, T. II. 117. Il lui offre ses services pour ses commissions Littéraires, 118. Il donne ses soins à l'impression de son Anthologie, 120

Urbain VIII. (le Pape) offre sa médiation pour la paix, T. I. 382. Légat qu'il envoie à ce sujet au congrès de Cologne, 383. Grotius fait son éloge, T. II. 190. Il donne aux Cardinaux le titre d'Eminentissimes, 293

Utengobad. Qui il étoit; T. I. 12. Il rédige la remontrance présentée aux Etats par les Arminiens, 102. Avec quelle estime il parloit de Grotius, T. II. 280

Vulcain. (Bonaventure) Eloge qu'il fit de Grotius à l'occasion de son édition des Phénoménes d'Aratus, T. I. 40. & *ibid.* N. (b)

Wallée. (Antoine) Lettres que Grotius lui écrit au sujet de ses sentimens par rapport à la Religion, T. II. 187. & 188

Willoughbi, (le Baron de) envoyé en Hollande par la Reine Elisabeth pour y commander les troupes Angloises, T. I. 19

Wit, (le grand Pensionnaire de) conseille à Pierre Grotius de préférer à l'Ambassade de France la place de Pensionnaire de Roterdam, T. II. 325. & *suiv.*

Worstius, est soupçonné de Socinianisme, T. I. 180

Fin de la Table des Matieres.

Fautes à corriger.

Tome I.

Page 29. *ligne* 17. 1699. *lisez* 1599.

Pag. 141. *lig.* 12. ſe lioient, *liſ.* le lioient.
Pag. 157. *lig.* 5. Ledenberge, *liſ.* Ledenberg.
Pag 276. *lig.* 8. les, *liſ.* ſes.
Pag. 317. *lig.* 5. Capucien, *liſ.* Capucin.
Pag. 365. *lig.* 15. de celle, *liſ.* à celle.
Pag. 399. *lig.* 3. ſes enfans, *liſ.* ſon enfant.

Tome II.

Page 21. *ligne* 5. Viemar, *liſez* Veimar.
Pag. 23. *lig.* 11. étoient, *liſ.* étoit.
Pag. 85. *lig.* 21. Grotius, *liſ.* Crocius.
Pag. 226. *lig.* 7. *&* à la note en marge XXIV. *liſ.* XXIII.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier la *Vie de Grotius*, &c. Cette Hiſtoire qui paroît nous donner une idée flatteuſe de l'étendue de l'eſprit de l'homme, nous apprend d'ailleurs que Grotius eſt mort ſans avoir profité pour lui-même de ſes grands talens. J'ai cru au reſte que cette Hiſtoire méritoit de paroître par le rapport qu'elle a avec la Littérature & l'Hiſtoire générale de l'Europe.

En Sorbonne le 10 Mai 1752.

DE MARSILLY.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Balliifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; Salut, notre amé JEAN DEBURE l'aîné, Libraire à Paris, ancien Adjoint de ſa Communauté, Nous a fait expoſer qu'il déſire

roit faire imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre *Vie de Grotius, Pneumato-Pathologie, ou Traité des maladies venteuses du Corps humain: Commentaire sur l'Ordonnance Criminelle du mois d'Août 1670.* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A ces causes voulant traiter favorablement l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes de faire imprimer lesdits Ouvrages en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *six années* consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défense à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangére dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesd. Ouvrages, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque pretexte que ce soit d'augmentation, correction, changement ou autres sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires

le Paris dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele ſous le contre ſcel des préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits qui auront ſervi de copies à l'impreſſion deſdits Ouvrages ſeront remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sr. de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre dit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sr. de Machault, Commandeur de nos Ordres : le tout à peine de nullité des préſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Sécrétaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Segent ſur ce requis de faire pour

l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le vingt-troisiéme jour du mois de Septembre l'an de grace mil sept cens cinquante-deux, & de notre Regne le trente-huitiéme.

Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Registré sur le Registre XIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 47. Fol. 30. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris le 26 Septembre 1752.

Signé B. BRUNET, *Adjoint.*

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410